



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



Columbia University  
in the City of New York

THE LIBRARIES



DORA D'ISTRIA

---

# DES FEMMES

PAR

UNE FEMME

*L'idée de justice me paraît une vérité de premier ordre.*

(VOLTAIRE.)

---

TOME SECOND

---

PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS

Boulevard Montmartre, 45, au coin de la rue Vivienne

MÊME MAISON A BRUXELLES, A LEIPZIG ET A LIVOURNE

1865

LIVRE SECOND

LA SOCIÉTÉ GERMANIQUE

DES FEMMES, T. II.

# I

## LES GERMAINES DEPUIS LA RÉFORME JUSQU'AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE.

Je vous ai dit quelles étaient les tendances et les lois des populations germaniques avant leur apparition sur le sol de l'empire. Le catholicisme, transformation de la religion de l'ancienne Rome, n'était nullement en harmonie avec leur caractère. Mais jusqu'à la réforme elles n'eurent point la liberté de suivre les inclinations qui leur donnent une physionomie si caractérisée. L'épée de Charlemagne, la lance des chevaliers teutoniques et des chevaliers porte-glaive avaient imposé à l'Allemagne un système plus politique que religieux dont elle attendait l'occasion de se débarrasser. Aussi l'opposition éclata même au moyen âge, et la parole de l'évangélique réformateur slave ébranla toute l'Allemagne. Mais lorsque les chefs de la théocratie eurent brûlé Jean Huss à Constance, Zwingli et Luther naquirent de sa cendre, et la con-

trée illuminée par la flamme du bûcher de Huss, et cette terre saxonne, arrosée de sang par les prédicateurs bardés de fer du catholicisme, enfantèrent des vengeurs de leur cause. C'est ainsi que les excès de la force produisent d'inévitables réactions.

Depuis cette époque, un mur immense s'est élevé entre le véritable monde germanique et la société latine. Obéissant à ses traditions, celle-ci est restée fidèle aux théories d'unité politique et religieuse dont les Césars lui ont donné l'habitude. Les Germains, qui n'ont pas plus de goût pour la centralisation en religion que dans l'ordre civil, ont constitué dans toutes les parties de l'univers des États dont le génie original est éminemment digne d'occuper les penseurs.

L'abolition du célibat sacerdotal et monastique, le rétablissement du divorce modifièrent profondément, dès le début de la réforme, la condition des femmes allemandes. A peine les couvents des nonnes eurent-ils été ouverts, que l'héroïque moine de Wittemberg épousa une religieuse saxonne, Catherine de Bora. La fille de Hans de Mergenthal de Deutschenbora sortait à peine de l'enfance quand ses parents l'enfermèrent au monastère de Nimptschen, appartenant à l'ordre de Cîteaux. Mais cette vocation forcée fut fortement ébranlée par la lecture des ouvrages de Luther. Sa famille refusant de la faire sortir du cloître, elle s'adressa au réformateur avec huit de ses compagnes. Celui-ci favorisa leur évasion, dans la nuit du 4 avril 1523. Luther ayant pourvu à l'établissement des compagnes de Catherine, lui fit dire qu'il avait l'intention de la marier. Mais Catherine refusa le



mari qu'il lui proposait, tout en déclarant qu'elle épouserait volontiers Luther ou Amsdorf, prédicateur à Wittemberg. Luther, qui avait déposé le froc en 1524, se décida à prendre Catherine pour femme. Je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle attention l'histoire s'est occupée des affaires de ce ménage. Si vous écoutez les catholiques, il a été rempli d'agitations et de tristesses. L'admirable franchise de Luther qui ne dissimule aucun des chagrins inséparables du rôle de réformateur, donnait prise à de pareilles suppositions. Mais Luther raconte ses joies aussi loyalement que ses peines, et son testament atteste qu'il trouva dans Catherine, qu'il constitua son unique héritière, une « femme pieuse, fidèle et honorable. » On voit encore dans l'église de Torgau (Prusse) le tombeau de l'épouse de Luther, avec sa statue de grandeur naturelle.

Je vous parlerais plus longuement de la compagne de Luther, si sa vie n'avait pas été tant de fois racontée. Mais dès le xvii<sup>e</sup> siècle J.-F. Mayer a composé un ouvrage sur ce sujet. Au xviii<sup>e</sup> siècle, la biographie de Catherine a été écrite par M. Kuen et Ch. Walch. Enfin de nos jours, MM. W. Beste (1843) et F. Hoffmann (1845) ont de nouveau traité cette question, qui intéresse vivement tous les pays germaniques.

Luther s'était contenté de donner le christianisme évangélique, comme l'idéal dont la société germanique devait travailler à se rapprocher. Un de ses disciples, Stork, s'éprit d'une admiration fanatique pour la démocratie israélite. Il enseigna ses rêveries dans la ville même de Wittemberg. Carlostadt,

Munzer et d'autres enthousiastes se déclarèrent en faveur des anabaptistes ou rebaptisants. L'imitation servile des mœurs et des idées juives devait mener au rétablissement de la polygamie. Une pareille tentative, impossible en pays latin, où la personnalité des femmes aurait opposé une invincible résistance, eut tant de succès parmi les Germains, qu'il fallut verser des torrents de sang pour triompher du communisme anabaptiste. Un écrivain légitimiste, mais qui a défendu d'abord d'autres idées, M. Alexandre Weill, a exposé, en 1847, dans la *Guerre des paysans*, les principaux événements d'une insurrection qu'il croyait avoir été calomniée. J'admets volontiers que la classe des agriculteurs avait des griefs fort légitimes contre la féodalité allemande; mais elle fut promptement compromise par de dangereux alliés. Jamais les communistes n'ont été utiles à la cause qu'ils prétendaient servir, ils l'ont, au contraire, dépopularisée par leurs rêveries rétrogrades et par des excès de toute espèce.

Vaincu sur les champs de bataille du xvi<sup>e</sup> siècle, le communisme a, de nos jours, donné de nouveaux signes de vie. Je ne vous parlerai pas des apologistes qu'il a trouvés dans les États germaniques, ayant déjà consacré à cette question plusieurs pages de la *Suisse allemande*. Une manifestation plus importante que toutes les théories est le rapide développement de la secte des mormons aux États-Unis. M. L. A. Bertrand, dans les *Mémoires d'un mormon*, a prouvé que les disciples de Joseph Smith et de Brigham-Young se recrutent presque exclusivement dans les

diverses fractions de la race germanique. Les détails vraiment originaux que donne ce témoin oculaire sur la soumission des compagnes des mormons sont de nature à produire une profonde stupéfaction chez les femmes latines. Un autre trait étonnera également ceux qui ne connaissent pas les préoccupations favorites de la société germanique. A entendre les républicains de l'Utah, les « saints des derniers jours » (*latter days saints*) travaillent à rétablir « la vertu » sur la terre, la polygamie étant le seul moyen d'accomplir l'ordre que Dieu a donné de peupler l'univers, resté en partie désert, et de délivrer le monde chrétien d'un fléau qui le ronge et le déshonore, — la prostitution. Les *Mémoires d'un mormon*, le *Livre des mormons*, l'*Évangile des mormons*, l'*Étoile du désert*, etc., s'accordent à repousser avec horreur le reproche d'immoralité que leur adressent leurs adversaires des deux mondes.

La défaite des anabaptistes préserva l'Allemagne des prétendues réformes inspirées par le communisme. Si la réformation ne produisit pas immédiatement tous ses fruits, on vit cependant, dès le xvii<sup>e</sup> siècle, les femmes des classes supérieures prendre part au mouvement intellectuel et philosophique de cette époque. Descartes, le plus grand philosophe français de son siècle, compta parmi ses disciples dévoués, la palatine Élisabeth, fille du roi de Bohême, Frédéric V. La palatine manifesta de bonne heure un goût si décidé pour l'étude, qu'on crut pouvoir lui faire donner des leçons de philosophie par l'auteur même du *Discours de la méthode*. La

crainte d'être distraite de ses occupations chéries la décida à refuser la main du roi de Pologne, Vladislav IV. Elle se retira dans l'abbaye protestante d'Hervorden, dont elle devint abbesse, et où elle mourut à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (1680). On prétend que Hegel à son lit de mort disait : « Un seul homme m'a compris... et encore ne m'a-t-il pas bien compris. » Descartes était plus satisfait de la fille du roi de Bohême; car il affirme, dans la dédicace de ses *Principes*, qu'elle était la seule personne dans laquelle il eût trouvé la complète intelligence de ses théories.

Combien de femmes aux bords du Danube et même sur les rives de l'Ilissus seraient tentées de prendre cette simple histoire pour un roman? La majestueuse épouse de plus d'un petit fonctionnaire serait, dans notre péninsule, fort indignée de la seule pensée qu'on pût préférer le titre de « femme de lettres » aux qualifications plus ou moins pittoresques dont elle se pare. Il serait temps que l'étude, même fort élémentaire, de l'histoire fit justice de pareilles niaiseries. En effet, l'exemple d'Élisabeth est loin d'être un fait isolé dans les pays les plus éclairés de l'Europe. Christine, autre disciple de Descartes, sacrifie le trône de Suède à son goût pour les lettres et les arts. Ulrique-Éléonore, qui succéda à Charles XII, laisse à son mari le sceptre de Gustave Vasa et du grand Gustave Adolphe, pour s'enfermer dans la retraite et se livrer à l'étude. En Prusse, Sophie-Charlotte, épouse de Frédéric I<sup>er</sup>, est moins fière du titre de reine que de l'honneur d'avoir fondé l'Académie de Berlin. La

reine Christine-Élisabeth, femme de Frédéric le Grand, modèle de charité et de dignité, partage sa vie entre la bienfaisance et les lettres. Le noble auteur des *Réflexions sur l'état des affaires publiques en 1778* ne dédaignait pas de traduire en français les ouvrages qu'il écrivait en allemand. La comtesse d'Albany étudiait parfois jusqu'à huit heures par jour. Catherine la Grande avait une passion pour les lettres, dont tous les historiens de la Russie font mention. Quelques écrivains occidentaux ont moins insisté sur cette passion que sur la trop longue histoire de ses favoris, afin d'en conclure que les femmes russes sont des messalines. Ils semblent oublier que Catherine était une princesse d'Anhalt-Zerbst et qu'elle appartenait par la race et par l'éducation au pays le plus fier de « sa vertu. » Je suppose, du reste, que les Allemands ne sont nullement disposés à renoncer à cette femme de génie. Ses faiblesses, que du reste je ne prétends nullement justifier, n'ont aucun rapport avec les infamies que Voltaire raconte en parlant, dans ses *Mémoires*, de son séjour chez son royal ami. La Prusse n'a point cessé pourtant de dresser des statues à Frédéric II. Quant aux Français, ils n'ont qu'à se rappeler les scènes de la Régence et du Parc-aux-Cerfs pour se convaincre que chez eux les princes avaient encore moins de scrupules que Catherine. Mais aujourd'hui si chacun se défie de l'esprit de caste dans l'histoire, personne ne songe à s'inquiéter de « l'esprit de sexe. » Il paraît donc tout simple que Catherine paie pour tous les monarques de son temps

et qu'on ne parle de ses mœurs qu'avec une pudeur révoltée. Aucune épithète ne semble outrée, et la souveraine qui protégea Voltaire et Diderot contre les fanatiques de leur pays n'a pas seulement à subir les excommunications catholiques, elle doit encore voir pleuvoir sur sa tête les tirades vertueuses d'hommes qui se croient les successeurs du philosophe de Ferney, quand ils rivalisent d'éloquence avec « l'honorable » héros de M. Henri Monnier.

Si plus d'une princesse allemande trouve exagérés les anathèmes lancés contre Catherine II, aucune, je m'empresse de le dire, n'est disposée à la regarder comme un modèle. Les souveraines comme les grandes dames, les bourgeoises comme les paysannes du XIX<sup>e</sup> siècle, affectent, au contraire, dans toutes les occasions, de déclarer qu'une fille de la Germania doit par ses mœurs régulières montrer la supériorité de la race à laquelle elle appartient sur les Latins et sur les Slaves.

Quelle que soit la valeur de ces prétentions, il est certain que la race indo-européenne est partagée en deux groupes, dont la constitution physique diffère autant que la langue. Le premier est composé de peuples aux cheveux blonds ou roux, le second de nations aux cheveux noirs ou d'une nuance foncée. Un naturaliste des États-Unis refuse à ce groupe le nom de « blancs » qu'il réserve orgueilleusement au premier. La différence du type indique déjà la différence des instincts. Les femmes latines ont généralement les yeux noirs ou bruns, la chevelure d'une couleur sombre, les muscles fermes, la physionomie

expressive, la peau plus ou moins jaune. Les Germains ont ordinairement les yeux bleus et sans expression, la peau blanche, le teint vermeil, le système cellulaire abondant, tous les traits essentiels du tempérament lymphatique. Aussi vous voyez chez elles une volonté molle se substituer à la personnalité accentuée du tempérament bilieux. Vous vous apercevrez que les sensations sont moins vives, les passions plus modérées, que les goûts sont plus sédentaires et que la sobriété est remplacée par un appétit infatigable. Je tiens d'autant plus à ajouter que « toute règle a ses exceptions, » que personne aujourd'hui ne conteste l'influence du cerveau sur le tempérament : il existe au Nord comme au Sud, chez les Germains comme chez les Latins, parmi les hommes comme parmi les femmes, des organisations privilégiées qui, grâce à une énergie cérébrale exceptionnelle, constamment fortifiée par l'étude, semblent se soustraire aux influences qui dominent les masses ; qui paraissent réunir en elles les qualités de toutes les races, sans conserver aucune trace de leurs travers ou de leurs défauts.

Il ne faut pas se borner à constater les caractères généraux des deux groupes principaux de la race indo-européenne, il faut encore examiner attentivement les variétés qui composent chacun de ces groupes. En France, les Kymris doivent être distingués des Galls, même en Italie, les cheveux d'or des Slaves (Vendes), se montrent dans Venise. Parmi les Germains, les Allemands, surtout les Allemands du Sud, qui sont restés en majorité catholiques, diffé-

rent beaucoup des Scandinaves et des Anglo-Saxons. Ceux-ci, mélange de Celtes, d'Angles, de Saxons, de Danois, de Normands, ont emprunté leurs éléments germaniques aux populations les plus solidement trempées du Nord. Mais le Celte, plus guerrier que studieux, plutôt soldat que philosophe, leur a laissé un fond d'indifférence pour tout ce qui touche aux théories et à l'instruction, beaucoup moins répandue en Angleterre que chez les Germains du continent.

En général, la femme germanique des deux mondes appartient à l'Église réformée. On a dit souvent que le caractère sérieux des peuples du Septentrion, les disposait à revenir au christianisme purement sémitique. D'autres ont attribué cette prédilection au génie philosophique des Germains ou à l'éloignement naturel qu'ils ont pour la centralisation. Enfin on a supposé que les traditions autocratiques du César grand-pontife, ont conservé leur prestige chez les peuples de l'ancien empire. En effet, l'Église romaine a pour sujets, non seulement les Latins des deux mondes (sauf les Roumains en Orient et quelques exceptions en Occident) mais aussi les Germains qui obéissaient aux empereurs (Norique ou Bavière; Pannonie supérieure ou Autriche propre, etc.). Je suis plus portée à faire la part de ces causes différentes qu'à recourir à une explication unique.

Il est moins aisé de contester l'action du climat sur le développement de la vie de famille. En général, les peuples latins vivent sous un si beau ciel, qu'ils sont



perpétuellement attirés au dehors. Dans les temps anciens, leur existence était complètement extérieure, et ils n'ont pas plus qu'autrefois l'envie de se renfermer dans les étroites limites de leur demeure. Mais dans les contrées germaniques, l'aspect de la nature est morne ou même sévère. Au milieu des brouillards de l'Angleterre, sous les neiges de la Scandinavie, dans la froide atmosphère de Berlin, chacun se presse instinctivement autour du foyer. De là naît la vie domestique, que les anciens Germains, beaucoup moins que leurs fils, recherchaient déjà.

Ce genre d'existence, la religion qui oblige de s'instruire en faisant d'un livre la règle de foi, les goûts paisibles d'une race plus sédentaire que remuante, tout devait assigner aux populations germaniques le premier rang dans la sphère de la réflexion et de l'érudition. Que de fois j'ai admiré à Dresde l'attention avec laquelle les marchandes de légumes faisaient quelque lecture en attendant leurs pratiques ! Rien de pareil dans le monde latin. Les « muets » — noms que les Slaves donnent aux Germains, — croient seuls qu'un grand écrivain en apprend plus que toutes les conversations. Tout en étant complètement de leur avis, je suis toujours étonnée de voir chez eux les gens des dernières classes partager cette conviction et agir en conséquence. Même quand elle en arriverait là en théorie, la turbulence latine conformerait difficilement ses actes à une semblable manière de voir.

Les gouvernements agissent comme les peuples. En Italie, avant 1859, l'étude était à peu près impos-

sible. Les bibliothécaires gardaient les livres comme les eunuques gardent un harem (1). Se servaient-ils des livres qui leur étaient confiés? Je l'ignore. Quoi qu'il en soit, ils refusaient obstinément de les prêter, même à qui leur offrait comme garantie plusieurs fois la valeur de l'ouvrage. Allez dans la Suisse allemande, vous aurez autant de livres qu'il vous en faudra, et les bibliothécaires sont d'une obligeance à laquelle je suis heureuse d'avoir l'occasion de rendre hommage. Quoique plusieurs, — par exemple, M. le docteur Kurz, conservateur de la bibliothèque cantonale d'Aarau, — occupent un rang éminent dans la littérature germanique; quoique presque tous prennent une part active au mouvement littéraire, on les trouve toujours prêts à s'arracher à leurs travaux pour donner à tout citoyen, que dis-je? au plus modeste voyageur, les renseignements et les livres dont il peut avoir besoin. Il en est de même, du reste, dans la Suisse romande et dans la Suisse italienne, et MM. les bibliothécaires de Lausanne et de Lugano méritent les mêmes éloges que MM. les bibliothécaires de Berne et d'Aarau. Mais les cercles offrent aux hommes tant de ressources, qu'ils suffisent ordinairement à ceux qui passent. Avec une carte d'introduction, dont les maîtres d'hôtels se munissent pour les étrangers, ils peuvent, pendant un mois, aller lire gratis au Museum de Zurich. Au cercle de Bâle, il suffit d'être

(1) L'auteur des *Vépres siciliennes*, aujourd'hui ministre de l'instruction publique (avril 1864), se donne beaucoup de peine pour introduire un régime plus libéral.

présenté par un membre. On trouve dans ces importants établissements les revues et les principaux journaux de l'Europe, les ouvrages nouveaux, en un mot, toutes les ressources dont les esprits cultivés se passent si difficilement, même en voyage. Je ne parle pas des cabinets de lecture, où l'on peut louer, non pas seulement des romans, mais des livres de toute espèce.

En Allemagne, quelle ménagère n'a pas un abonnement au cabinet de lecture le plus voisin, et quelle ville lui refuse les moyens de cultiver son intelligence? Une pareille organisation semblerait merveilleuse en Italie où feu J. P. Vieuxseux, qui a rendu tant de services aux gens de lettres italiens, a pu seul faire prospérer un *gabinetto letterario*, qui rappelle les « sociétés de lecture » de Berne et de Genève, dont la dernière, quoiqu'en pays latin, est une des plus riches de la Suisse. Aussi le goût de la lecture est aussi peu répandu parmi les Italiennes qu'il est général chez les femmes allemandes. Les Françaises, quoique moins illettrées que les *donne* du pays de Dante et d'Alfieri, n'ont qu'une estime médiocre pour l'instruction. Il est vrai que dans les contrées qui ont fait autrefois partie de l'empire d'Occident, l'absolutisme politique et religieux, la censure, l'*Index*, l'inquisition, etc., ont fait tout ce qui est humainement possible pour plonger dans une incurable ignorance les générations obligées de subir leur joug. Presque partout l'esprit de la Renaissance, qui promettait de rendre à la vie le Midi de l'Occident, a été étouffé par la violence ou par la ruse. Ressuscité

avec la révolution de 1789, il est, de nos jours, encore entravé dans son généreux essor par les résistances acharnées des représentants du moyen âge.

Les lumières répandues dans les pays germaniques ont fait jusqu'à présent plus de tort à l'absolutisme qu'à l'aristocratie. L'Allemagne, même constitutionnelle, est restée fidèle à l'esprit féodal. Nulle part le principe aristocratique n'a jeté le même éclat qu'en Angleterre, et il ne semble pas que la Grande Bretagne soit à la veille d'une révolution démocratique. Aussi MM. Michelet et Proudhon, qui trouvent les Françaises « aristocrates, » ne seraient probablement pas plus contents des Allemandes et des Anglaises; mais les maris ne diffèrent point des femmes. Cependant quand les Germains se sont décidés à marcher en avant, il est à peu près impossible de les faire reculer, et chez eux un 1789 n'aboutirait pas à une terreur blanche. Les États-Unis et les cantons allemands de la Suisse ont mis résolûment leurs institutions sociales en harmonie avec la forme républicaine. En vain, dans les États du Sud, les planteurs ont-ils essayé de constituer une véritable aristocratie, servie par des esclaves. Une républicaine d'un grand cœur, madame Beecher-Stowe, a porté à « l'institution particulière » des coups terribles, dont elle ne se relèvera pas. Dans les pays germaniques de notre Europe, l'idée démocratique finira également par l'emporter. Qu'on s'en désole ou qu'on s'en réjouisse, l'avenir appartient évidemment à la démocratie, et ce ne sont point assurément les États qui ont appris de Luther et de Mélanchthon quels sont

les droits du libre examen, qui seront les derniers défenseurs du passé.

## II

### L'ALLEMAGNE CENTRALE. — LES SAXONNES.

L'Allemagne était avant Napoléon un empire dont le chef appartenait à la maison de Lorraine-Habsbourg depuis le règne de François I<sup>er</sup>. L'empereur des Français en enlevant à François II la couronne de Charlemagne, dont lui-même prétendait être le successeur, autorisa la création d'un empire, dont Vienne devint la capitale et dont le chef prit le nom d'empereur d'Autriche ou d'empereur de l'Est, pour traduire le mot allemand. Il faut avouer que cette nouvelle organisation ne faisait que sanctionner des faits accomplis depuis longtemps, la formation et l'agrandissement de la monarchie prussienne ayant créé un véritable dualisme entre l'Allemagne septentrionale ou protestante, et l'Allemagne méridionale ou catholique. Je m'attache, notez-le bien, à l'ensemble plus qu'aux détails. En effet, les traités de 1815 ont donné à la Prusse plusieurs provinces catholiques sur le Rhin, et l'Autriche, quoique la majorité des Autrichiens soit catholique, compte dans son sein une minorité de protestants et d'orthodoxes.

Tandis que l'empire d'Autriche succédait au « saint-empire romain, » Napoléon élevait à la dignité royale un prince du Centre, l'électeur de Saxe, et deux princes du Sud, les électeurs de Wurtemberg et de Ba-

vière. Le congrès de Vienne a confirmé cet état de choses, en donnant le titre de roi à un prince du Nord, l'électeur de Hanovre, et maintenant la confédération germanique se compose d'un empereur, de cinq rois, de plusieurs souverains qui portent différents titres et de villes libres qui sont de petites républiques aristocratiques.

Comme princesse « du saint-empire romain » — un de mes ancêtres a reçu ce titre de l'empereur Léopold I<sup>er</sup> — je devrais commencer par l'Autriche, à laquelle la présidence de la diète germanique fait supposer qu'elle a hérité des prérogatives des Césars germaniques. Mais un empire composé d'éléments hétérogènes ne saurait être le type de la civilisation allemande. Aussi vous parlerai-je d'abord de la cour de Saxe. D'ailleurs, quoique la Saxe soit aujourd'hui un État fort peu étendu, — le royaume ayant été, en 1815, obligé de céder les deux cinquièmes de son territoire à la Prusse, — ce pays rappelle les plus mémorables souvenirs dont se glorifie l'Allemagne, puisqu'il a vu naître le vainqueur de la papauté en Occident, le continuateur du savant hellène Photius, du slave Jean Huss, le moine héroïque en qui s'est incarné le mouvement qui conserve le grand nom de Réforme. L'électeur de Saxe, contemporain de Luther, Frédéric le Sage, contribua beaucoup à cette révolution glorieuse, par la protection qu'il accorda au docteur de Wittemberg. Son deuxième successeur, Frédéric le Magnanime, se vit enlever la dignité électorale par Charles-Quint à cause de son attachement à la réformation. Cependant la branche cadette ou alber-

tine, qui en hérita, resta fidèle aux doctrines de Luther jusqu'à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, jusqu'au moment où l'électeur Frédéric-Auguste I<sup>er</sup> rentra dans le sein de l'Église romaine pour devenir roi de Pologne (1697). Mais cette « conversion » politique n'ayant point entraîné ses sujets, il en résulta que la dynastie et la nation ont les vues les plus opposées en matière de religion. Le peuple est justement fier des vieux Saxons qui, sous Witikind, ont résisté aux missionnaires armés de la hache et aux prêtres-bourreaux de Charlemagne; il professe pour le souvenir de Luther et de ses compagnons un véritable enthousiasme. La cour, au contraire, est obligée de regarder comme des impies et des révolutionnaires les hommes dont le nom est cher à la patrie, et tandis que les Saxons courent au temple évangélique, elle va aux pieds d'un autel catholique écouter les doléances que les représentants de la papauté font perpétuellement entendre sur les « crimes » de la réformation, les « vices » de la renaissance et les « abominations » de la révolution française.

Mais si la dynastie albertine a eu la malheureuse idée de rompre avec les traditions religieuses et patriotiques de la Saxe, il faut lui savoir gré de n'avoir pas abandonné le culte des lettres, si populaire parmi les Saxons. Lorsque je fus présentée, à l'âge de quatorze ans, à la cour de Dresde, deux membres de la famille royale se signalaient par leurs goûts studieux, la princesse Amélie (Marie-Amélie-Frédérique-Auguste), sœur du roi, et son frère, le prince Jean, aujourd'hui roi de Saxe.

La sœur aînée de Frédéric-Auguste IV est née à Dresde, le 10 août 1794. Elle n'était donc plus jeune; sa taille est petite et elle n'a jamais dû être jolie. Mais la nature l'a amplement dédommée du côté de l'esprit, du caractère et des talents. Son éducation, qui fut celle de ses frères, a été fort soignée, et elle a été complétée par les voyages qu'elle a faits en Italie, en France et en Espagne, avec son oncle Antoine et plus tard avec son père, le duc Maximilien. Peu de temps après l'élévation d'Antoine I<sup>er</sup> au trône de Bavière (1827), elle publia, sous le pseudonyme d'Amélie Heiter, une comédie en vers intitulée *le Jour du couronnement* (1829). *Mesroul*, (1830), également en vers et appartenant aussi au genre fantastique, genre différent de celui qu'elle adopta plus tard, a, comme *le Jour du couronnement*, l'Orient pour théâtre; ces deux pièces ayant été représentées sur le théâtre de Dresde, la princesse craignit probablement que leur succès ne fût attribué à l'influence de son rang. Elle adressa donc au théâtre de la cour à Berlin la pièce intitulée *Mensonge et Vérité* (1833), qui, après avoir obtenu les suffrages de la ville, fut, à l'occasion de l'anniversaire du jour de naissance de la grande-duchesse de Mecklembourg-Schwérin, représentée devant le public choisi rassemblé dans le théâtre du palais des princesses (1834), où elle obtint les plus légitimes applaudissements. *L'Oncle* eut encore plus de succès; il fut joué sur tous les théâtres de l'Allemagne. Ne pouvant plus douter de sa vocation dramatique, la princesse Amélie fit paraître *la Fiancée du prince*, *l'Hôte*, *l'Anneau de mariage*, *le Cou-*



sin *Henri, le Beau-Père, la Demoiselle de compagnie, l'Héritier du majorat*, etc., drames ou comédies que la faveur publique accueillit partout où on les représenta. Les œuvres du noble poète ont été publiées sous le titre d'*Essais originaux pour la scène allemande par l'auteur de Mensonge et Vérité (Originalbeiträge zur deutschen Schaubühne von der Verfasserin von Lüge und Wahrheit)*. De 1837 à 1842, il paraissait un volume chaque année. Le dernier volume vit le jour en 1844, pendant que j'étais à Dresde. Pitre Chevalier a traduit plusieurs de ces pièces en français sous le titre de *Comédies de la princesse Amélie de Saxe*, (Paris, 1841).

Les libéraux se sont montrés très favorables aux écrits de la princesse saxonne. En effet, on y retrouve quelque chose du sentiment élevé dont l'histoire de Saxe présente tant d'éclatantes manifestations. Une nature pure, inculte, même un peu sauvage s'y montre constamment supérieure aux dehors brillants que donne une éducation purement mondaine, et la simplicité de mœurs d'une bourgeoisie laborieuse et lettrée est mise au dessus de la frivolité malsaine des cercles où domine l'esprit féodal. *L'Hôte*, qui est peut-être son meilleur ouvrage, prouve l'exactitude de cette appréciation. Le sentimentalisme et le pédantisme, ces deux défauts de la race germanique, ont, il est vrai, laissé plus d'une trace dans ses écrits. Mais l'élévation du sentiment moral, la connaissance du cœur humain et des relations les plus simples de la vie sociale, une vive compréhension des faiblesses de l'humanité, une peinture spirituelle des caractères,

font oublier les imperfections de l'œuvre. La princesse s'occupe aussi de musique comme le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, et on dit qu'elle a composé plusieurs partitions.

Un fort bon livre, *Die Frauen der Zeit (Les Femmes du temps)*, publié en Saxe dans ces dernières années (Leipzig, 1862), nous apprend pour quel motif la princesse a cessé d'écrire. Atteinte depuis plusieurs années d'une maladie d'yeux très dangereuse, elle a dû recourir à une opération difficile pour échapper à la cécité. J'avais remarqué que ses yeux étaient cli-gnotants et paraissaient fatigués par le travail.

Pendant que j'étais à Dresde, rien ne faisait prévoir la fin prématurée du roi. Quand ce prince eut été victime d'un accident, il eut pour successeur son frère cadet, le dernier des fils du duc Maximilien. Le roi Jean, qui passe pour un des souverains les plus instruits de l'Europe, a publié, sous le pseudonyme de Philaléthès (Leipzig, 1839-1849), une traduction de Dante, accompagnée de savants commentaires. Mon projet n'est pas de vous parler de cet écrit. Malgré son mérite, il n'a point assurément l'originalité ni l'esprit libéral de l'œuvre de la princesse. Aussi le royal auteur n'a jamais joui en Allemagne de la même popularité que sa sœur. Sa conduite envers l'infortuné Teleki, a trouvé un censeur sévère mais juste dans un écrivain de la *Revue des Deux Mondes*, M. Saint-René-Taillandier, qui avait parlé avec estime des travaux du roi sur Dante. L'Europe a été de l'avis du professeur français. Comment l'écrivain qui a médité si longtemps les plaintes touchantes du

grand gibelin proscrit; qui a appris de lui combien il est pénible de monter l'escalier de l'étranger, a-t-il pu se décider à une violation des lois de l'hospitalité qu'un « infidèle », le sultan, a toujours respectées?

Après avoir fait connaître les deux personnages les plus éminents de la maison de Saxe, il me reste à vous dire quelques mots des autres membres de la famille royale. Le roi Frédéric-Auguste IV, dont j'ai esquissé la physionomie dans *Éléonora de Haltingen*, avait épousé une fille de Maximilien-Joseph I<sup>er</sup>, roi de Bavière. Cette princesse est sœur jumelle de l'archiduchesse Sophie. Le docteur Charbonnier prétend qu'on trouve entre les jumeaux une grande similitude morale et physique. Pourtant l'ex-reine de Saxe n'a aucune beauté et n'a pas eu d'enfants, tandis que l'archiduchesse, qui a été belle, a une nombreuse famille. La reine actuelle de Saxe et la reine douairière de Prusse, sœurs des deux princesses dont je viens de parler, ne donnent pas un démenti moins éclatant à la théorie. La reine Amélie-Auguste de Saxe a été belle et a eu plusieurs enfants, — la duchesse de Gènes, belle-sœur du roi d'Italie, est un de ces enfants, — la reine de Prusse est restée stérile et n'a jamais brillé par la beauté. Il faut ajouter, pour ces deux dernières, une différence dans l'ordre moral. La reine de Saxe est catholique, et la veuve de Frédéric Guillaume IV a abjuré le catholicisme.

Les manières et les habitudes de la reine de Saxe me faisaient songer perpétuellement à la différence profonde qui existe entre les idées de notre Orient et celles de l'Allemagne. Dans la péninsule orientale,

on se croit obligé, quand la fortune sourit, de faire comprendre, par la majesté de la démarche, la raideur du geste, la fierté du regard, l'élévation de la position qu'on occupe dans le monde, quitte à devenir beaucoup trop humble dans l'adversité. Les princes et les princesses des pays allemands se font ordinairement une autre opinion de la grandeur. Ils ont de la bonhomie, de la simplicité, ils ne dédaignent nullement d'agir et de s'exprimer comme de simples mortels. J'entendais toujours avec plaisir la reine Marie-Anne parler économie et ménage, et donner à entendre, sans le moindre embarras, que les souverains des États secondaires doivent tenir grand compte de la modestie du budget. Mais cette application aux détails pratiques de la vie n'exclut point chez les princesses de la Confédération germanique un vif sentiment des arts; il se concilie fort bien avec l'estime des travaux de l'intelligence. Dans un pays où la plus pauvre bourgeoise, — que dis-je? la plus humble servante, — est pleine d'admiration pour les grands esprits qui seront l'éternel honneur de l'Allemagne et dont le nom survivra à la gloire de tous les conquérants, comment une souveraine pourrait-elle affecter le plus ridicule des pédantismes, le pédantisme de l'ignorance?

On voyait dans le monde et sur le théâtre, deux femmes alors fort inégalement célèbres, la comtesse Ida de Hahn-Hahn et Lola Montès, depuis comtesse de Landsfeld. La première devait plus tard défendre avec ardeur les intérêts des jésuites, la seconde était destinée à leur donner des embarras de toute espèce.

La comtesse de Hahn-Hahn, que j'ai revue plus tard à Venise, sur le quai des Esclavons où elle nous dit à mes parents et à moi, quelle satisfaction lui avait causée son voyage en Orient, ne pouvait avoir, comme la future comtesse, des prétentions à la beauté. Grande, maigre, nerveuse, elle parlait beaucoup et avec animation. Cependant les *Frauen der Zeit* disent qu'elle avait été jolie. Il faut donc supposer que le temps et les souffrances avaient, comme cela arrive souvent, détruit toute trace de ses charmes. Je ne l'ai jamais vue aux bals de la cour. Mais la princesse Amélie, protectrice des lettres et des lettrés, lui témoignait une bienveillance particulière. Peut-être était-elle aussi touchée des infortunes dont la vie de la comtesse a été remplie.

L'auteur des *Lettres orientales* et des *Nuits vénitiennes*, n'était point né en Saxe, mais à Tressow (grand-duché de Mecklembourg-Schwérin) dans les premières années du siècle (22 juin 1805). Son père, le comte Charles de Hahn, plus occupé du théâtre que de sa fille, dissipa sa fortune dans des agitations engendrées par sa passion favorite, passion qui le décida à la fin à prendre la direction d'une troupe d'artistes dramatiques. Ce goût déplorable pour le désordre, beaucoup plus commun ailleurs qu'en Allemagne, le fit mettre en tutelle. Les difficultés dans lesquelles se passa l'enfance d'Ida étaient de nature à développer en elle les tendances dont la vie singulière de son père donne une idée. Si les travaux remarquables des médecins français, les docteurs Lucas, Morel, Lélut, Renaudin, Trélat, Moreau, Bouchut, etc., nous per-

mettaient de douter de l'hérédité des dispositions, la vie de la comtesse de Hahn, ballottée par son imagination entre les extrêmes, — entre « Babylone » (Dresde) et « Jérusalem » (Rome) — en fournirait une nouvelle preuve. Changer n'est pas toujours une marque d'un esprit versatile, avancer est, au contraire, le privilège des intelligences d'élite. C'est ainsi que, de nos jours, MM. F. de Lamennais, V. Hugo, A. de Lamartine, Renan, etc., ont montré, en quittant l'Église romaine, qu'un esprit éminent ne pouvait rester sous le joug des superstitions du moyen âge. Mais quitter le monde de la raison et de la science pour se soumettre aux fils de Loyola, n'est-ce pas fournir à ses adversaires la meilleure preuve d'un esprit faible et d'un caractère sans consistance?

A l'époque où j'ai connu la comtesse, on était bien loin de s'attendre à la conclusion étrange qu'elle a donnée à sa vie littéraire. Son mariage avec son riche cousin, le comte Adolphe de Hahn — elle avait vingt et un ans — n'avait pas, il est vrai, été heureux, et les tribunaux avaient dû, en 1829, rendre une sentence de divorce. Mais dans un pays aussi raisonnable que la Saxe, personne ne s'étonne du dénouement qui est la conséquence logique des unions mal assorties. Comme la comtesse était poète, la fougue qu'on remarquait dans ses œuvres, était attribuée au genre lyrique; elle contribuait à leur succès. La sérénité qui manquait absolument dans les *Poèmes* (1835), les *Nouveaux Poèmes* (1836); les *Nuits vénitienes* (1836); les *Chants et poésies* (1837), n'empêcha pas le public de les accueillir avec bienveillance. Les *Nuits vénitienes*

sont les plus connues de ces poésies qui n'ont jamais eu la vogue des romans de la comtesse.

Des juges plus pénétrants que la foule avaient déjà pensé que l'absence de tout esprit critique, empêcherait le talent de madame de Hahn-Hahn d'arriver à une féconde maturité. Ces présomptions se réalisèrent lorsque son intelligence mobile renonça à la poésie pour un genre secondaire. Ses romans (*Ilda, Faustine, Ulrich, Sigismond Forster, Cécil, Clélia Conti, Sybille*, etc.), qui se succédèrent avec rapidité, offrent plus d'une analogie avec les œuvres du même genre, que la France produisait alors. On fut dès le début, frappé de l'exagération de certaines prétentions aristocratiques de l'auteur des *Scènes de la société*. Vous avez pu constater chez Balzac un travers analogue. Ce mélange de matérialisme et de catholicisme, ces théories ultra-conservatrices combinées avec les peintures les moins propres à faire aimer et estimer les classes supérieures, choqueront toujours les lecteurs de la *Comédie humaine* qui ont quelque souci de la rectitude des idées et de la logique. Sans avoir toutes les visées du romancier tourangeau, sans prétendre encore faire de l'Église romaine la clef de voûte de l'ordre social, l'auteur de *Faustine* aimait aussi à se présenter comme un chroniqueur des brillants salons, comme un peintre de l'aristocratie. Toutefois, il ne s'agissait pas d'une aristocratie virile, active, intelligente, comme celle de la Grande Bretagne, mais plutôt d'une noblesse désœuvrée qui s'efforce de concilier le dédain féodal avec des vues sur les réformes exigées par l'état actuel de la

société, fort difficiles à mettre d'accord avec les théories qu'elle professe ordinairement. Un homme blasé, une femme incomprise, un Sténio, une Lélia, sont les types que la comtesse affectionne, types que la jeune Allemagne avait mis en scène avant elle et qu'elle aimait autant que les romanciers de l'autre côté du Rhin. La critique allemande, fatiguée de ces types, lui reprochait déjà de manquer d'invention; elle l'accusait de n'avoir pas cette verve inépuisable des véritables romanciers, les le Sage, les Fielding, les Prévost, les Balzac, qui produisaient en foule des caractères propres à représenter les manifestations infinies de la vie. Un coup d'œil rapide sur ses romans vous montrera l'exactitude de cette appréciation.

Dans *Ilda Schœnholm* (1837), on retrouve l'accent mélancolique des poésies. L'auteur, loin d'exprimer une de ces pensées agressives qui donnaient un caractère si belliqueux aux anciens romans de madame Sand, se contente de regretter tristement que l'amour soit si rarement couronné de grâce et de bonheur. Le ton sincèrement attristé du récit en fait le charme; mais l'absence d'art et de composition, la faiblesse des caractères, le style prétentieux trahissent un esprit sans vigueur. La conclusion donne une idée fort nette du roman : « Ilda ne désire plus que la solitude et le silence. Ah! chère comtesse, le monde est plein d'ennui, de froideur, et parfois d'événements terribles. Les existences les plus douces y sont détruites. Voilà la malheureuse Ondine (type du sentimentalisme germanique, épouse exposée à tous les périls dans les moments perfides où languit son cœur) brisée à



jamais ; Ilda s'enfuit dans la retraite, et cependant la terre est si belle ! »

La *Comtesse Faustine*, le plus fameux des romans de l'auteur, nous montre une Ilda révoltée contre la douleur, dégoûtée de l'abnégation, prêchant et pratiquant résolûment l'égoïsme, en un mot, la plus terrible des bêtes féroces, un mouton enragé. Cette insurrection est racontée avec une aisance et une vivacité qui atteste, que le peintre était alors trop disposé à partager les opinions de la comtesse Faustine Hermann, jeune veuve qui, après avoir sacrifié bravement le comte Andlau au comte Mario Mengen, abandonne enfin celui-ci pour aller mourir « en sainte » aux carmélites de Pise, sans regret et sans remords. Dans les voyages que nous faisons avec Faustine, à Dresde ; chez la baronne de Wallsdorff ; aux bords du Rhin, nous avons plus d'une occasion d'étudier les mœurs saxonnes et la vie germanique. La sœur d'Andlau et son mari sont de curieux hobereaux allemands ; la rusticité orgueilleuse du baron de Wallsdorff et les qualités bourgeoises de la baronne sont décrites avec une véritable finesse.

Mais une fois que les romanciers ont traduit une ou deux fois leurs impressions personnelles, ils ne font ordinairement que reproduire la même image, en l'affaiblissant de plus en plus. Ainsi, la Catherine Desmont de *der Rechte* (le juste), est un pâle reflet d'Ilda et de Faustine. C'est une jeune femme nerveuse et fantasque, qui aime à aborder les problèmes les plus graves, l'amour, le mariage, la religion, sans avoir fait les études et les réflexions nécessaires pour

traiter ces questions délicates et compliquées. En pareil cas, on prend des utopies enfantines et des tirades lyriques, pour des solutions. La France connaît aussi bien que l'Allemagne ce genre de philosophie et cette classe de réformateurs.

Avec *Ulrich*, *Sigismond Forster*, *Cécil*, etc., la décadence continue. Le début heureux d'*Ulrich*, reproduit par M. Feuillet dans la *Clef d'or*, est suivi de puérités sans fin. Les premiers chapitres de *Sigismond Forster*, qui sont pleins de fraîcheur, ne parviennent pas à rendre intéressant le froid récit d'une aventure banale. *Cécil* n'est d'un bout à l'autre qu'une fable inextricable et ennuyeuse. En lisant cette longue histoire, on se rappelle ces réflexions d'un critique distingué : « Le roman, disait feu Hermann Margraff, est aujourd'hui plus qu'aucun autre genre littéraire, une véritable affaire de fabrique. Dans ce temps de déloyauté et de mensonge, personne ne sera surpris que tous les écrivains, n'y eussent-ils aucune aptitude, veuillent à l'envi composer des romans. »

Les nombreux voyages de la comtesse, loin de lui rendre quelque popularité, ont nui à la célébrité de son nom. Ses *Souvenirs de France* sont un écrit sans aucune valeur, ses *Lettres sur l'Espagne* n'ont que quelques pages brillantes, enfin dans le *Voyage en Suède* et dans les trois volumes sur l'Orient, on trouve plutôt madame la comtesse Ida de Hahn-Hahn que les contrées qu'elle a la prétention de faire connaître à ses lecteurs.

Vous avez sans doute remarqué que, dans certains passages, Lélia, personnification du scepticisme

perficel de l'école byronienne, semble incliner à chercher un asile dans le catholicisme. Cette conclusion s'est présentée plus d'une fois à des sceptiques de différents siècles, et l'auteur de *l'Essai sur l'indifférence* y arrivait comme l'auteur des *Pensées*. En 1848, année de la publication de *Lewin*, beaucoup d'habiles tacticiens poussaient les âmes inquiètes ou effrayées du spectacle des révolutions à cet acte de désespoir. Cette tactique était pratiquée en Allemagne, par M. de Ketteler, aujourd'hui évêque de Mayence, et alors député au parlement de Francfort. Aucun prêtre allemand n'exploita avec plus d'adresse les terreurs que la révolution produisait dans les esprits timides. Ses fameux sermons (*Die grossen socialen Fragen der Gegenwart*) firent une impression bien autrement vive que le *Lendemain de la victoire* et autres écrits analogues de M. L. Veuillot. Guillaume-Emmanuel, baron de Ketteler, avait, en 1837, quitté brusquement le monde et sa carrière pour se consacrer à la défense de la papauté. Chargé d'administrer une paroisse catholique de Berlin, il ne pouvait trouver d'âme plus disposée à renoncer à ses anciennes opinions que l'auteur de *Lewin*. Ida avait perdu son meilleur ami, le baron de Bistream, originaire de la province de Courlande, homme distingué, dont le calme et l'attitude silencieuse faisaient, à Dresde, un si grand contraste avec la pétulance étourdie de la comtesse. En outre, une opération contrariée par son irritabilité nerveuse lui avait fait perdre un œil. Les troubles de la révolution italienne, les journées sanglantes de mai à Dresde, scènes qu'elle avait vues

de près, avaient dû faire une impression pénible sur cette organisation mobile. Elle se trouvait donc dans une situation où seules les âmes énergiques possèdent la sérénité nécessaire pour accepter avec résignation les décrets d'une puissance supérieure. Incapable de cette résignation, elle fit une fin tragique, elle abjura le protestantisme à Berlin.

L'histoire de cette « conversion » est racontée dans l'autobiographie qui porte un titre significatif : *De Babylone à Jérusalem (Von Babylon nach Jerusalem)*. Les livres de ce genre ne sont pas rares de nos jours. M. L. Veillot a raconté dans *Rome et Lorette* comment il a quitté le voltairianisme pour le catholicisme ; — madame Swetchine, dans le *Journal de sa conversion*, dont l'*Union chrétienne* de 1863-1864 a expliqué les mythes, a voulu nous apprendre par quelles voies mystérieuses un « schismatique » est amené à « l'unité » ; — l'historien de M. Ratisbonne (*Conversion de M. Ratisbonne*, par F. de Bussière, 1842) nous a fait savoir comment une hallucination peut d'un juif faire un catholique ; — enfin madame de Hahn-Hahn nous montre comment un disciple de la réforme devient une brebis de Pie IX. Tous ces livres se ressemblent et se valent. Ils trahissent chez leurs auteurs la même absence de critique et de philosophie, l'ignorance absolue des lois qui régissent le monde, la même manie de transformer les impressions fugitives d'une sensibilité troublée en règles destinées au genre humain. Dans les pays latins, on discute peu ces fantaisies purement littéraires. On les accepte ou on s'en moque. Mais en Allemagne et en Angleterre, toute

attaque aux principes qui ont fait la grandeur de la race germanique est prise au sérieux. Aussi fit-on beaucoup de réfutations de l'écrit de la comtesse, réfutations qui n'ont été lues que par des protestants, les réglemens de l'*index* défendant aux catholiques, sous peine d'excommunication, d'acheter, — de garder, — d'étudier tout écrit contraire aux doctrines de Rome, c'est à dire les condamnant perpétuellement à « la foi du charbonnier. »

Établie à Mayence, près de l'évêque, dans ces anciennes principautés ecclésiastiques dont M. Boschwitz (*l'Allemagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*) a fait un si curieux tableau, la comtesse, prenant à la lettre le titre de « néophyte » a recommencé toute sa vie littéraire. C'est ainsi qu'on l'a vue faire en vers et en prose la contre-partie de ses poèmes et de ses romans. Aux récits de voyages, aux *Souvenirs de France*, aux *Lettres orientales*, etc., ont succédé des *Tableaux de l'histoire de l'Église*. *Maria-Regina* voudrait être l'antidote de *Faustine*. Mais quand on lit le roman catholique, on voit que l'auteur, pas plus que le journaliste ultramontain qui a écrit *l'Honnête femme*, n'a réussi à bannir de son âme les souvenirs du passé. Dans cette peinture des agitations du cœur et des luttes de la vie intérieure, la femme sent avec trop de vivacité tout ce qu'elle décrit, pour qu'on puisse croire les anciennes tempêtes complètement apaisées. Sans doute l'esprit mondain est vaincu par l'aspiration qui entraîne vers les choses célestes les âmes prédestinées, et le cloître est présenté comme la seule demeure où elles puissent trouver le calme et le bonheur. Mais le port ne fait

pas oublier les mers aux flots d'azur, pleines d'îles riantes, parcourues par mille vaisseaux aux joyeux pavillons. Entre le premier et le second volume de *Maria-Regina*, existe le même désaccord qu'entre la première et la seconde partie de l'existence du poète. Des observations analogues pourraient s'appliquer au roman de *Doralice*, publié après *Maria-Regina*.

Je sais bien que mesdames de Hahn, Swetchine, Fullerton, etc., opposeront l'exemple d'Augustin aux critiques qui leur reprocheront le peu d'harmonie de leurs doctrines et de leur vie. Jamais exemple n'a été plus maladroitement choisi, et l'ignorance absolue de l'histoire peut seule expliquer l'abus qu'on en fait. L'auteur des *Confessions* renonçait aux rêveries du manichéisme pour adopter une doctrine qui substituait l'unité de Dieu au dualisme persan. Il renonçait aux chimères de la vieille Asie pour adopter une théologie qui résumait à la fois les enseignements de Moïse et les doctrines de Platon. Ceux ou celles qui retournent aux théories philosophiques et sociales du moyen âge, peuvent-ils dire aussi qu'ils marchent en avant; qu'ils suivent l'irrésistible mouvement qui mène le genre humain au but marqué par son auteur? Restaurateurs inintelligents d'un édifice qui partout s'écroule, loin de ressembler à l'évêque d'Hippone, ils agissent comme ces philosophes entêtés d'Alexandrie qui s'obstinaient à défendre contre lui des dogmes sans avenir et une morale trop bornée pour les aspirations de l'époque. Un journaliste français a été choqué de cette comparaison, quand il a trouvé dans mes *Excursions en Roumélie et en Morée*, un parallèle

entre Joseph de Maistre et l'empereur Julien. Si cet écrivain avait lu le spirituel et profond écrit du docteur Strauss, *le Romantique sur le trône des Césars*, il aurait pu se convaincre que ce parallèle n'a rien de forcé.

On ajoutera, sans doute, qu'il est difficile de refuser aux « cœurs blessés » — c'est le mot de Balzac — le calme que le catholicisme leur assure. Qu'on me permette de douter du remède vanté par le *Médecin de campagne*. Pascal et Lamennais l'ont-ils jamais trouvée, cette heureuse paix ? Qu'on lise *l'Amulette de Pascal*, par M. le docteur Lélut, et l'écrit intitulé : *Lamennais à la Chênaie* ! On a beau essayer de « s'abêtir » — je n'oserais pas employer cette expression si Pascal lui-même ne s'en était servi, — on ne parvient pas à se dépouiller des lumières acquises, à oublier les résultats incontestables de toutes les sciences, à prendre enfin les mythes du « bon vieux temps » pour des croyances dignes d'occuper les intelligences sérieuses. Ce prétendu « calme » mène Pascal à des terreurs puérides, à une mort prématurée et pleine d'angoisses, et Lamennais à une révolte complète, non seulement contre l'Église, mais contre le christianisme tout entier. Parvient-il à agir comme une sorte d'opium sur des esprits moins vigoureux, sur de vieilles femmes comme madame Swetchine ? La chose n'est pas absolument impossible, mais je ne crois pas que les Églises rivales du catholicisme aient beaucoup de raisons de lui envier le pouvoir d'engourdir à ce point l'intelligence et le cœur. Le brahmanisme et le bouddhisme avaient, bien avant

Jésus-Christ, trouvé de pareilles recettes, et Bochniger cite les principales dans la *Vie contemplative chez les Hindous* ; mais la gloire éternelle du Fils de l'homme est d'avoir obligé le monde ancien, ce Lazare endormi dans la tombe, à sortir du sépulcre, à marcher, à vivre et à combattre. Aussi nul ne peut, pourvu qu'il tienne à l'esprit du christianisme, à l'esprit qui « vivifie, » nul ne peut, sous prétexte de fatigue et de désenchantement, se refuser au glorieux labour imposé par le ciel à l'humanité.

En Saxe, les arts ne sont pas cultivés avec moins d'ardeur que les lettres. Il suffit de citer les noms des Marie Bayer-Bürck, des W. Schröder-Devrient, des Clara Schumann et des Élise Polko pour donner une idée de la part considérable que les femmes prenaient alors au mouvement artistique.

Marie Bayer-Bürck, la fameuse comédienne du théâtre de la cour, née en 1819, a eu pour père et pour maître l'acteur Rodolphe Bayer, qui a formé à Prague tant d'artistes dramatiques distingués. Après de brillants débuts à Prague, à Hanovre et à Leipzig, elle fut, en 1841, engagée à Dresde, et elle y est restée depuis cette époque. Marie, qui n'avait pas encore épousé le docteur Bürck, semblait alors à son apogée. Son mariage, loin d'ajouter à son heureuse fortune, faillit briser sa carrière ; car elle éprouva un tel chagrin de la folie de son mari, qu'on la crut un moment perdue pour l'art dramatique. Elle jouait alors les rôles qui convenaient à son âge, la Léonore, l'Iphigénie et la Marguerite de Goethe, l'Ophelia de Shakespeare, la Marie Stuart de Schiller.



Elle m'a beaucoup plu dans *Iphigénie en Tauride*; parce que son genre de talent était en parfaite harmonie avec un personnage qui est dominé plutôt par les affections de la famille que par les passions sensuelles. Elle ne pouvait que grandir en se chargeant, plus tard, d'exprimer le sentiment maternelle. Aussi on dit qu'elle a atteint une perfection étonnante.

Sans avoir comme actrice la même importance que Marie Bayer, une Saxonne, Anna Lœhn, a pu concilier la vie active du théâtre avec la culture des lettres. Dès l'âge de seize ans, elle publiait un drame : *Ulysse en Ogygée*. Plus tard, elle a fait paraître deux volumes de *Poésies*, *Jeanne*, *Iduna*, et une traduction des *Mémoires* d'Alfieri. Anna Lœhn, qui est née en 1830, a été attachée aux théâtres de Leipzig, d'Oldenbourg et de Dresde.

Wilhelmine Schröder-Devrient était peut-être la plus grande cantatrice qui ait paru sur la scène allemande. Elle était plus âgée que Marie Bayer, étant née à Hambourg en 1805. Dès l'âge de cinq ans elle débutait sur le théâtre de sa ville natale, en remplissant des rôles d'enfant ou d'amour; à dix ans, elle fit partie d'un corps de ballet d'enfants, organisé à Vienne par Horschelt; elle joua ensuite le drame et la tragédie. Ces études préliminaires ne lui furent pas inutiles. Le ballet lui enseigna le secret des poses nobles et pittoresques qui convenaient si bien à sa beauté, et sous le rapport de la mimique comme de la plastique, elle est demeurée sans rivale. Grâce à la tragédie, elle apprit à régler les manifestations d'une sensibilité naturellement impétueuse. Après

avoir, en 1821, débuté à Vienne comme cantatrice dans le rôle de Pamina, de la *Flûte enchantée*, opéra de Mozart, elle fut très applaudie à Berlin. Lorsqu'elle eut épousé l'acteur Devrient, elle prit avec lui un engagement au théâtre de la cour à Dresde, où chaque représentation devint pour elle comme un nouveau triomphe. Elle interprétait Weber d'une manière vraiment merveilleuse, et il faut l'avoir entendue dans l'*Euryanthe* de ce maître et dans le *Fidelio* de Beethoven, pour avoir une idée exacte de la prodigieuse variété du génie germanique qui a produit à la fois des hommes tels que Kant, Weber et Goethe. Paris lui fit un accueil assez froid. Les Français trouvèrent que sa voix manquait de timbre. Mais Londres ratifia l'opinion que l'Allemagne avait du talent de l'heureuse rivale des Scheuner et des Milner-Hauptmann. Elle quitta le théâtre en 1855, pour épouser un riche Livonien, M. de Bock. (Les liens formés avec Charles Devrient avaient été rompus en 1828 par un divorce.) Mais elle ne put se résigner à se passer complètement des applaudissements, et on la vit, à l'âge de plus de cinquante ans (1858-59), reparaitre dans des concerts à Berlin et à Dresde, où elle eut un médiocre succès. Atteinte d'une grave maladie pendant son dernier séjour dans la capitale de la Saxe, elle est morte à Cobourg, au commencement de 1860.

Clara Schumann et Élise Polko n'ont jamais quitté la sphère modeste dans laquelle le talent de madame Schroeder-Devrient brilla d'un éclat mourant. Ces deux artistes sont Saxonnnes. La première est née à

Leipzig en 1819, et la seconde à Wackerbartsruh, près de Dresde, en 1824.

Clara-Joséphine Wieck reçut dès l'enfance des leçons de piano de son père. Déjà, en 1830, M. Wieck pouvait produire sa fille devant le public français, alors si redouté des artistes, à cause de l'influence que son jugement avait sur l'opinion européenne. Depuis que Paris tend à devenir l'auberge de l'univers, le monde artistique attache moins d'importance à l'opinion d'auditeurs où les « Athéniens d'aujourd'hui » sont loin d'être en majorité. Mademoiselle Wieck donna ensuite des concerts dans plusieurs villes d'Allemagne, et l'accueil qu'elle reçut faisait pressentir ses succès futurs. Les conseils qu'elle recevait de son père étaient de nature à favoriser son développement. M. Wieck, fondateur de la *Nouvelle Gazette musicale*, n'est pas seulement un bon maître de piano, il compte aussi parmi les écrivains qui s'occupent de musique. Un de ses collaborateurs, Robert Schumann, dont il connaissait le caractère excentrique, lui ayant demandé la main de sa fille, il crut devoir la lui refuser. Mais Clara ne partageait point la manière de voir de son père. Elle dut donc recourir à l'intervention de la justice pour épouser l'artiste éminent à qui elle avait donné son cœur et dont elle admirait les talents exceptionnels. Après la mort de son mari, dont l'humeur capricieuse mit souvent sa patience à de rudes épreuves, madame Schumann a pu entreprendre de plus longs voyages, qui ont contribué à étendre sa réputation. Elle réussit surtout dans l'exécution des compositions de Beethoven,

de F. Schubert, de Chopin, de Mendelsohn et de son mari. Je l'ai entendue à Dresde et à Vienne, et même à Leipzig, sa patrie. Dans un hôtel de cette ville, sa chambre était voisine de la mienne, et j'ai eu deux jours de suite la bonne fortune de pouvoir écouter à mon aise une des artistes les plus distinguées de l'Europe. Comme compositeur, madame Schumann n'est pas non plus dénuée de mérite. Je n'ai jamais vu de femme qui montrât plus de grâce au piano.

Madame Élise Polko, sœur du hardi voyageur Édouard Vogel, — on sait combien d'Allemands se sont intrépidement dévoués aux expéditions africaines, — a commencé à briller comme cantatrice dans les concerts de Leipzig et de Dresde. Ses débuts lui méritèrent les encouragements de l'illustre Mendelsohn-Bartholdy. Elle aurait réussi au théâtre, si son père, le docteur Vogel, avait consenti à lui laisser suivre cette carrière. Depuis son mariage, elle semble préférer les lettres à la musique, mais la nature de plusieurs de ses écrits, les *Contes du musicien*, par exemple, prouvent assez qu'elle est restée fidèle aux goûts de sa jeunesse.

L'art chorégraphique n'était point aussi bien représenté à Dresde que l'art dramatique et la musique. En effet, Lola Montès était bien loin de pouvoir être mise comme artiste sur la même ligne que les Marie Bayer et les Wilhelmine Schröder, et si elle a fait beaucoup de bruit dans le monde, ce n'est pas à la façon des Taglioni, des Ferraris, des Carlotta Grisi, des Cerrito, en un mot, des plus fameuses *ballerine* de l'Italie.

Lorsque je visitai, en 1855, au palais de Munich, deux appartements qu'on nomme « galerie des beautés » (*Schonheitsgalerie*), collection de portraits que le roi Louis I<sup>er</sup> y a fait placer, j'y ai encore retrouvé l'image de Lola Montès. Mais le portrait de la favorite de l'ex-roi rappelait, à ce qu'il paraît, des événements pénibles pour la dynastie, et Maximilien II l'a fait, dit-on, remplacer par le portrait de la reine Frédérique. On a, du reste, laissé la galerie intacte, et le voyageur peut y admirer tous les types de la beauté germanique, depuis les plus grandes dames jusqu'à une grisette de Munich et jusqu'à une paysanne des environs de la capitale dans le costume bavarois.

On faisait déjà à Dresde, avant que Lola devint une célébrité, beaucoup d'hypothèses sur sa véritable origine. Appartenait-elle à la race germanique ou à la race latine? Les avis étaient alors partagés, et ses historiens sont loin d'avoir résolu le problème de manière à dissiper tous les doutes. Les uns lui donnent un père espagnol; les autres un père anglais; ceux qui semblent le plus près de la vérité la font naître d'un Écossais nommé Gilbert. Élisabeth Gilbert, destinée à faire tant de bruit sous le pseudonyme espagnol de Lola Montès, avait une physionomie essentiellement méridionale qu'elle tenait de sa mère, créole d'une grande beauté. Son caractère conservait mieux que son visage l'empreinte de deux races. Elle était mobile, vaniteuse, vantarde, irritable comme une fille des régions tropicales. Mais la résolution, l'énergie, le mépris des superstitions du Midi qu'elle a manifesté dans certaines circonstances signifi-

tives de sa vie, faisaient songer aux Celtes écossais, à ce peuple intrépide qui est aujourd'hui dans le monde un des principaux soutiens de l'Église réformée et des institutions libérales. La comtesse de Landsfeld n'est pas le seul exemple d'existences où manque toute harmonie, parce qu'elles reproduisent des éléments contradictoires et hostiles, auxquels une raison supérieure et une volonté persistante ne savent pas donner l'unité. M. le comte de Montalembert, en défendant la bizarre formule « ultramontanisme libéral, » ne prouve-t-il pas qu'il descend par son père de ces Poitevins qui ont été les derniers défenseurs du catholicisme en France, et par sa mère de ces fiers Anglais qui ont arraché la *magna charta* à Jean sans Terre? Si l'université de France, dont l'auteur de *Sainte Elisabeth* a été l'élève, si toutes les ressources d'une brillante éducation, si l'amitié de l'illustre auteur des *Affaires de Rome* n'ont pu diriger vers un but digne de son intelligence la vie de l'ancien collaborateur de *l'Avénir*, faut-il s'étonner des discordances que présente l'existence de la fille naturelle de l'officier écossais? On sait quelle est l'ignorance des créoles et quelles ressources offre un pensionnat à des caractères d'une turbulence native. Or Lola Montès n'a pas eu d'autres moyens pour apprendre à combattre ses mauvais penchants et pour développer les bons.

Née à Montrose en Écosse (1820), Lola fut élevée en partie chez sa mère, en partie dans une maison d'éducation, à Bath. A peine nubile, elle s'insurgeait contre l'autorité maternelle, elle abandonnait le pen-

sionnat pour épouser un jeune officier, nommé James. Ce premier amour, qui eut, à ce qu'il paraît, quelque vivacité, ne dura pas longtemps. Lola quitta son mari pour se lancer dans une vie d'aventures, et pour contracter des liaisons peu durables. Un de ses amants d'un jour, un grand seigneur anglais, eut la fantaisie de la présenter à ses connaissances comme une Espagnole d'un rang distingué, et cette fantaisie a été prise au sérieux par beaucoup de gens. Mais Paris devait mieux plaire à Lola que la patrie du *cant*. Les circonstances lui préparaient dans cette grande cité un genre de succès propre à sourire à son imagination. Le procès retentissant qui suivit la mort de Dujarrier, gérant de la *Presse*, tué en duel, attira l'attention sur la danseuse de la Porte-Saint-Martin (1840). Chacun s'entretenait de la sensation qu'elle avait produite lorsque, vêtue de noir comme une veuve désolée, elle était venue déposer devant les juges et réclamer contre le meurtrier la sévérité des lois.

De pareilles scènes ne semblaient pas de nature à assurer à la jeune actrice beaucoup de vogue en Allemagne. Les princes allemands ne se montraient pas, au XVIII<sup>e</sup> siècle, — les faits rassemblés par M. Boscowitz ne permettent pas d'en douter, — beaucoup plus sérieux que le régent de France ou Louis XV. Mais la révolution française avait, dans la confédération, déterminé une réaction dont les souverains avaient intérêt à tenir grand compte. Quelques-uns ne s'étaient pas contentés de conformer leurs habitudes à l'esprit du temps, ils s'étaient pris de passion

- pour les idées et les institutions du moyen âge, et tandis que les « romantiques, » les J. Goërres, les Frédéric Schlegel, les Stolberg, etc., louaient avec un enthousiasme factice, les arts et la littérature des « âges de foi, » les princes dont je parle ne rêvaient que moinerie et chevalerie, donjons féodaux, casques d'acier, frocs et rosaires. Ces fantaisies archéologiques, peu dignes d'esprits aussi graves que le sont les Allemands, étaient déjà de mode lorsque j'habitais l'Allemagne, et personne ne s'en montrait plus épris que le roi de Bavière. Mais tout changea à l'arrivée de Lola Montès. Lola n'avait eu qu'un succès contesté dans l'Allemagne du centre, quoique les journaux de Dresde eussent appelé l'attention sur les « princes grecs » trop disposés à l'admirer, — alors tout Oriental passait pour Hellène. — De simples allusions ne satisfaisaient pas l'amour-propre de Lola. Il lui fallait un rôle éclatant, et son apparition sur le théâtre de la cour, à Munich (1846), allait enfin réaliser ses rêves de la manière la plus inattendue et la plus fantastique. .

Malgré son âge et son zèle pour le catholicisme, — le nombre des couvents bavarois avait doublé en moins de dix ans, — le roi Louis, qui régnait depuis 1825, n'était pas pour « le trône et l'autel » un appui aussi solide qu'on le croyait communément. Prince, il avait obtenu les éloges de l'auteur de *l'Allemagne*. Devenu roi, il avait débuté par des mesures libérales; il s'était prononcé pour l'insurrection hellénique à l'époque où les autres princes traitaient les Hellènes de *carbonari*, il avait enfin publié un recueil de poé-



sies (*Gedichte*, 1829), et un ouvrage en prose (*les Compagnons du Walhalla*, 1843), qui indiquaient, du moins dans la forme, une certaine originalité. Toutefois aucun goût d'artiste, aucun caprice de poète n'était de nature à faire croire que le monarque à cheveux blancs, que le père d'une nombreuse famille, que le souverain qui depuis 1830 s'était montré si dévoué à l'orthodoxie, allait scandaliser la Confédération entière par un spectacle digne des beaux jours de la comtesse du Barry.

Tant que la passion du roi pour la jeune actrice resta un secret, un « secret de comédie, » Charles d'Abel, chef du ministère et catholique décidé, ne voulut pas se montrer plus sévère que les jésuites confesseurs de Louis XIV. Ceux-ci ayant accablé d'éloges, — recueillis soigneusement par M. Bunge-ner, — l'amant de mademoiselle de la Vallière et de madame de Montespan, le ministre bavarois pouvait-il s'indigner d'une liaison qui ne nécessitait aucun acte officiel? Mais lorsque Lola voulut être comtesse de Landsfeld et prendre rang dans l'aristocratie bavaroise, le roi dut choisir entre sa favorite et le parti catholique. Ses hésitations ne furent pas longues, il renvoya M. d'Abel et chargea du gouvernement un ministère hostile aux cléricaux, dont la présidence fut confiée au prince de Wallerstein. La lutte devint inévitable après l'ordonnance royale du 14 août 1847, qui donnait à Lola un titre, des armoiries superbes et une pension d'une cinquantaine de mille francs. « Son Excellence » la comtesse de Landsfeld avait contre elle, non seulement le sentiment reli-

gieux, mais aussi toutes les répugnances que l'Allemagne a pour le règne des favorites. La jeunesse elle-même, ordinairement assez bienveillante pour tout ce qui sort des habitudes reçues, était dans l'université de Munich livrée à l'influence des amis de l'ex-ministre d'Abel. Cependant une fraction des étudiants, la société qui portait le nom d'*Allemania*, se prononça pour elle. Ces étudiants se rappelaient avec quelle dextérité Voltaire avait exploité les griefs de madame de Pompadour contre la compagnie de Jésus, et ils espéraient que Lola n'aurait pas moins de bonheur que la maîtresse d'un autre Louis. On les vit donc se transformer en gardes du corps de la comtesse, qui, aimant les fières allures des amazones, se plaisait à caracoler au milieu d'eux dans l'élégant et opulent costume reproduit par Stiler, le peintre de la cour (1), à la « galerie des beautés. » Forte de cet appui et cédant aux penchants de l'insolence créole, Lola distribuait libéralement les coups de cravache aux militaires et aux citoyens qui ne se découvraient pas devant elle. J'ai entendu dire qu'à Berlin, dans une revue où assistait l'empereur de Russie, elle avait traité de la même façon les soldats qui voulaient l'empêcher de franchir la haie. Sans doute le Bavaois est plus pacifique que le Prussien. Mais une semblable manière d'agir; mais le luxe royal étalé par la comtesse; mais ses folles dépenses eussent soulevé les esprits dans une année plus tran-

(1) Madame Ellenrieder, de Constance, a reçu aussi ce titre. Cette dame passe, en Allemagne, pour le peintre le plus habile de notre sexe.

quille que 1848. Le bourgeois économe et rangé lançait un coup d'œil de colère sur le somptueux hôtel que le roi faisait bâtir à Munich pour la turbulente favorite. Louis I<sup>er</sup> ne pouvait ignorer les dispositions populaires, la police allemande étant trop éveillée pour méconnaître de pareils symptômes. Mais l'Allemand confond souvent l'entêtement avec la persévérance. En outre, le prince trouvait quelques encouragements dans l'attitude de la fraction la moins scrupuleuse du parti libéral, qui croyait pouvoir tirer parti de la rancune de la comtesse de Landsfeld contre Charles d'Abel et ses amis.

Enfin cette comédie, renouvelée d'un autre siècle, eut un dénouement tragique. Les premiers jours de février furent témoins de scènes tumultueuses. Les membres de l'*Allemania*, chevaliers de Lola, furent sifflés à l'université. La comtesse indignée obtint l'interruption des cours (9 février). Mais la colère du peuple de Munich fut si grande, que le roi intimidé s'empressa de révoquer l'ordonnance et de consentir au départ de sa maîtresse (11 février). A peine cette nouvelle eut-elle circulé dans la ville, que la foule s'entassa dans les rues voisines de la maison de Lola pour assister à son départ. L'attitude de cette foule était tellement menaçante, qu'on dut charger un détachement de cavalerie d'escorter l'exilée. A peine son cortège avait-il, au milieu des injures et des malédictions, fendu les flots du peuple; que la multitude se précipita dans l'hôtel pour le saccager. Louis I<sup>er</sup>, qui assistait incognito à ces scènes si désolantes pour son cœur et si peu rassurantes pour son

autorité, reçut un coup de pierre ; il eut même quelque peine à rentrer au palais. Ce fut en vain que Lola, qui avait profité du soir pour pénétrer dans la ville, essaya d'avoir une entrevue avec lui. Il sentait si bien la gravité de la situation, qu'à la suite du mouvement de mars, il abdiqua en faveur de son fils Maximilien.

La comtesse voyagea en Allemagne, et je l'ai rencontrée au bras de M. Liszt, qui n'était pas encore un des soutiens de « l'autel, » sortant d'un théâtre de Vienne et armée d'un énorme bouquet. Elle était soigneusement voilée ; mais rien dans son attitude ne trahissait l'abattement ou le découragement. Cependant, comme toutes les puissances déchues, comme les protecteurs du Sonderbund, MM. de Metternich et Guizot, elle crut devoir, au commencement de 1849, chercher un asile en Angleterre. J'ai entendu bien des fois les membres du parti rétrograde, maudire l'hospitalité britannique, « cette dernière ressource des partis révolutionnaires. » Mais ils sont d'un autre avis quand la fortune, — plus changeante que jamais, — leur apprend que les lois libérales peuvent être utiles à tout le monde. Sans être pros-crite, Lola était médiocrement populaire en Allemagne. Le gouvernement bavarois lui avait ôté l'indignat, et avec cette facilité de transformations dont sa nature possède le secret ; elle paraissait disposée à redevenir Anglaise. Comme si elle eût voulu rendre hommage au culte que ses compatriotes professent pour la vie de famille, elle se maria avec un riche officier aux gardes, nommé Heald. Le divorce

n'étant pas alors possible en Angleterre, mistress James — James n'est mort qu'en 1850 — s'exposait avec une insouciance vraiment créole aux peines portées contre la bigamie. Mais les deux époux ne tardèrent pas à se séparer en Espagne, et M. Heald se noya par accident, à la fin de 1852, en vue de Lisbonne.

Lola n'avait pas attendu sa mort pour aller chercher au nouveau monde un théâtre digne de son humeur aventureuse. Empressée d'exploiter le goût des républicains des États-Unis pour les titres, — goût qui n'a pas échappé à la pénétration de la baronne de Reinsberg — elle ne manqua pas de paraître dans les grandes cités de l'Amérique septentrionale comme « comtesse de Landsfeld, baronne de Rosenthal, chanoinesse de l'ordre de Sainte-Thérèse. » La Californie était alors la terre des merveilles. Quand Lola arriva, on mit en vente, pour attirer sur elle l'attention d'une foule plus occupée de la recherche de l'or que des chroniques de la cour bavaroise, un écrit dans lequel les scènes de Munich étaient racontées d'une manière ridicule, mais propres à frapper de grossières imaginations. Le succès de ce livre engagea le directeur d'un théâtre de San-Francisco à faire composer un drame où Lola devait représenter elle-même ses propres aventures. Cette singulière idée eut un succès colossal. Les *Yankees* furent ravis de voir M. d'Abel et les membres de la hautaine aristocratie catholique transformés en amants éconduits, tandis que Lola apparaissait comme la libératrice de la Bavière, opprimée par le noir bataillon

des fils de Loyola. On voyait le roi Louis et la reine Thérèse — l'Anglo-Saxon aime les ménages unis — embrassant leur ange sauveur, et la couvrant des mêmes diamants que le roi avait donnés à la danse dans des circonstances hélas ! moins édifiantes. Le départ de Lola avait quelque chose d'éminemment tragique ; puisqu'elle fuyait sa maison incendiée par les amis des aristocrates et par les sicaires du jésuitisme. On prétend qu'elle réussit mieux comme actrice que comme danseuse. Déjà à Dresde ses partisans louaient plutôt sa figure et sa tournure que sa danse. Il en fut de même à San-Francisco, où les coquetteries qu'elle fit au parterre, pendant qu'elle reproduisait les danses nationales de l'Espagne et de l'Italie eurent si peu de succès, qu'elle s'avança furieuse sur l'avant-scène, ordonnant d'un ton impérieux à tous ceux qui n'étaient pas contents de quitter immédiatement la salle.

Je ne vous raconterai pas les autres « exhibitions » inventées par Lola, ses « fameuses conversations », ses succès au billard et au jeu de quilles. Elle perdit complètement dans ces diverses industries le vernis aristocratique de la cour bavaroise. Fatiguée elle-même de ces scènes tumultueuses et trop souvent vulgaires, elle se retira à Nevada, au pied de la *Sierra*, où elle passa plusieurs années, d'abord avec un journaliste américain qu'elle avait épousé, ensuite avec un médecin allemand, d'origine noble, qui s'était attaché à elle et qui périt dans une chasse. Cette mort imprévue, la marche des années, les réflexions suggérées par une vie retirée, semblèrent.

modifier les idées de Lola. Elle vendit ses diamants à San Francisco, elle refusa tout engagement pour le théâtre, enfin elle partit pour New-York, où elle obtint un succès incontesté dans des lectures publiques sur sa vie agitée. Publiées en anglais, elles ont eu plusieurs éditions. Un journal français, *le Pays*, a aussi fait paraître, en 1854, une partie de ses *Mémoires*. En 1860, le bruit se répandit qu'elle était morte à New York, le 17 mai, après avoir donné au clergé catholique de la « cité impériale » toutes les satisfactions réclamées par l'Église. Morte ou non, elle a complètement cessé d'occuper les journaux.

Avant de quitter l'Allemagne centrale, je voudrais vous dire un mot de l'état de la civilisation dans le royaume de Saxe. Les mœurs germaniques ne sont altérées dans cet État florissant par aucun élément étranger capable d'exercer une grande influence. Le catholicisme y est sans pouvoir. En 1852, on ne comptait que 33,725 catholiques dans tout le pays. M. Ronge, que j'ai entendu, à Dresde, prêcher à l'hôtel de Saxe le catholicisme allemand, y a laissé quelques prosélytes (1,772 en 1852). Les catholiques se sont groupés à Dresde et dans la haute Lusace, où ils ont un évêché à Bautzen, dix-sept églises paroissiales dans les campagnes et deux couvents de nonnes. L'Orient n'a pas plus d'action en Saxe que Rome. Sur une population de près de deux millions d'habitants, on ne trouve que 60,000 Slaves, un millier d'israélites, et peut-être une centaine de personnes appartenant à la péninsule orientale.

Libre de toute influence contraire à ses instincts,

la race germanique a pu manifester en Saxe ses tendances particulières. Cette race, éminemment agricole, a donné au sol saxon toute la puissance de production dont il est susceptible. L'exploitation des mines et l'industrie ont pris également d'immenses développements. La fabrication de la dentelle a pour principal centre le haut Erzgebirge; mais les femmes qui s'en occupent luttent péniblement contre la concurrence des dentelles anglaises à la mécanique. Que de fois n'ai-je pas acheté le travail de ces pauvres ouvrières qui venaient me l'offrir en pleurant! Mais dans un pays aussi avancé, on peut être convaincu que de pareilles crises n'auront pas les résultats qu'elles auraient ailleurs, grâce à l'incurie des gouvernements et des gouvernés. Il est inutile d'insister sur l'instruction, quand il s'agit d'une contrée où depuis Luther l'ignorance est considérée comme un ennemi public. Les Saxonnnes, qui parlent l'allemand le plus pur, sont peut-être les femmes les plus instruites de l'Europe.

La condition des femmes en Saxe ne peut pas être regardée comme réglée définitivement, puisque le royaume est occupé de la rédaction d'un code civil. La Saxe obéit au mouvement qui entraîne les États germaniques à substituer des législations particulières au droit commun allemand. Mais tout porte à croire que le royaume saxon conservera fidèlement, comme ses confédérés, certaines dispositions conformes aux convictions des enfants de la grande famille germanique. Ces dispositions sont tellement générales, qu'un jurisconsulte distingué m'exprimait



ainsi sa manière de voir sur la façon dont le code Napoléon traite la grave question de la recherche de la paternité : « Le droit français ne saurait être justifié lorsqu'il fait subir à la femme seule les conséquences des rapports illégitimes entre les deux sexes. En considérant la femme comme seule coupable en pareil cas, il la livre à toutes les attaques qui peuvent compromettre son honnêteté. Il en est résulté que, sous l'empire d'une telle législation, l'état moral de la France ne s'est nullement amélioré. »

L'Église romaine ayant laissé la moralité des populations décroître d'une manière compromettante pour l'ordre social, une réaction contre la licence générale se fit sentir au xvi<sup>e</sup> siècle parmi les nations germaniques. Mais, en Allemagne comme parmi les Anglo-Saxons, on confondit deux ordres de choses essentiellement distincts, et au lieu de se préoccuper uniquement des intérêts de la société, on intervint dans le domaine de la conscience. Cette confusion devait se maintenir jusqu'à nos jours dans la législation de plusieurs États.

Dès l'an 1530, la police du saint-empire menace de châtiment, mais sans déterminer la peine, la « cohabitation libertine. » Les tribunaux, obligés d'appliquer cette ordonnance, prirent l'habitude d'infliger un châtiment arbitraire, ordinairement une amende, à la femme et à l'homme qui se rendaient coupables de « fornication. » Plus tard on sentit la nécessité d'une législation moins vague. Une ordonnance de police de Brunswick et Lunebourg punissait ce délit par le bannissement; mais dans un pays aussi féodal,

on se montrait fort indulgent toutes les fois qu'il était question d'un gentilhomme et de sa complice. Dans une autre partie de l'Allemagne septentrionale, le Holstein (ordonnance du Schleswig-Holstein de 1798), la « fornication, » quand elle est constatée par la grossesse, est punie pour la première fois de dix jours d'arrêt au pain et à l'eau et d'une amende de 5 thalers (1) pour l'homme, et d'un *minimum* de trois thalers et demi pour la femme; la récidive entraîne une double punition; enfin, la troisième fois les coupables sont exposés à une détention de six mois dans la maison de correction. Dans le royaume de Wurtemberg (Allemagne du Sud), une loi de 1836 prononce encore l'amende et la prison contre la « cohabitation illégitime. » Dans les divers États de l'Allemagne centrale, la législation appliquait les mêmes principes. Dans la Hesse-Darmstadt, on finit par substituer l'amende à la prison. Dans la Hesse-Cassel, la loi civile se contentait d'appuyer de sa sanction la peine ecclésiastique. La législation de Saxe-Weimar entrait dans des détails dignes des casuistes sur les circonstances aggravantes et atténuantes. Ainsi, le deuil d'une veuve était considéré comme une circonstance aggravante, et la promesse de réparer la faute par un mariage, une circonstance atténuante. Quoique ces législations n'évitent point la confusion déjà signalée, on ne peut leur reprocher le défaut d'équité; les législateurs ayant traité leur

(1) La valeur du *thaler* varie selon les pays : en Saxe, il vaut 3 fr. 90 c.; en Prusse, 3 fr. 72 c.

sexe aussi sévèrement que le nôtre, et cette préoccupation constante de la justice dans des questions où les passions et les intérêts de l'homme inclinent si aisément la balance, fait le plus grand honneur à la race germanique.

Mais le XVIII<sup>e</sup> siècle, qui fut en Allemagne comme en France une ère féconde en sérieuses études sociales, appela l'attention générale sur les inconvénients de pareilles lois. On sentait de plus en plus la nécessité de soustraire le droit à l'influence des confessions de foi. En outre, on s'apercevait que pour échapper à des inconvénients que l'imperfection de la nature humaine rend inévitables, on avait multiplié les crimes. L'avortement et l'infanticide paraîtront toujours plus redoutables à un législateur éclairé, que « la fornication. » Une série d'écrits publiés en Allemagne, de 1785 à 1790, avaient préparé l'opinion, quand le grand mouvement imprimé à l'Occident par la révolution française décida les gouvernants à entreprendre une réforme reconnue nécessaire. Aussi, le code pénal d'Autriche, de Prusse, du grand-duché de Bade, etc., a-t-il passé sous silence « le délit de fornication » Dans d'autres États, les peines de ce genre ont été abrogées par des lois spéciales. La loi du 30 mai 1821, abolit dans la Hesse-Darmstadt « toutes les peines que la cohabitation illégitime encourait, » en laissant à la police le droit d'empêcher les actes « d'immoralité grossière, » qui pourraient résulter des rapports des deux sexes. D'autres gouvernements de l'Allemagne centrale en firent autant, par exemple le duché de Nassau et le

royaume de Saxe. Le code pénal du royaume saxon, promulgué le 30 mars 1838, reste fidèle à la législation établie en 1834. A l'exemple du code pénal bavarois, il décrète uniquement des peines contre les actes d'impureté commis avec des personnes ayant perdu connaissance (art. 160); contre la séduction (art. 266); contre l'abus que pourraient faire de leur autorité certains gens comme tuteurs, instituteurs (art. 304); contre ceux qui exploitent le libertinage (art. 305). Le code pénal du grand-duché de Hesse-Darmstadt, promulgué en 1821, est conçu dans le même esprit.

Mais dans les pays allemands, habités par une race lettrée et prudente, la réaction n'a pas généralement dépassé le but. Sauf les parties de l'Allemagne où le code Napoléon est resté en vigueur, la recherche de la paternité continue d'être autorisée. Pour l'Allemagne du Nord, il suffit de citer la Prusse, et pour l'Allemagne du Sud, l'Autriche, la Bavière et le Wurtemberg.

Comme je me propose de parler plus tard de la législation de la Prusse et de l'Autriche, je vais me borner à vous donner plusieurs détails sur les dispositions des codes de la Bavière et du Wurtemberg.

La législation bavaroise de 1756 établit en matière de séduction les principes suivants : 1° Lorsque le séducteur a promis d'épouser la fille séduite, il est obligé de tenir sa promesse; 2° s'il ne s'est lié par aucun engagement, il lui fournira des aliments, et la dotera; 3° ces obligations ont pour base le fait de la cohabitation, quand même il n'en serait pas

résultat de grossesse. En cas de naissance d'un enfant, le père lui doit autant de temps qu'il en a besoin, et dans la mesure de ses ressources, la nourriture, le vêtement et le logement. A défaut du père, ce devoir passe à la mère, puis aux ascendants paternels, enfin aux ascendants maternels.

Le Palatinat ou Bavière rhénane qui a conservé le code Napoléon, n'admet pas la recherche de la paternité.

La législation wurtembergeoise n'est pas aussi sévère pour le séducteur que la législation bavaroise.

Dans le cas où il aurait fait une promesse valable de mariage, s'il a du bien, il peut, au lieu d'épouser la fille, lui payer la « petite couronne » dont fait mention l'ordonnance de 1586. Cette couronne est celle que dans le royaume, ainsi que dans d'autres parties de l'Allemagne les vierges ont seules le droit de porter le jour de leurs noces. En parlant de « promesse valable, » j'ai voulu dire qu'il s'agissait d'une promesse faite à une vierge et non à une veuve, à une fille honnête et non à une personne de mauvaise vie. La loi suppose que la veuve n'a pas besoin d'être protégée contre la séduction, et que la fille dont la conduite est répréhensible ne la mérite pas.

Le grand-duché de Bade a conservé le code Napoléon.

Passons maintenant à l'Allemagne centrale, dont les États les plus importants, sont le duché de Nassau, les Hesses et les Saxons.

Dans le duché de Nassau, la loi du 21 septembre 1816, n'autorise la fille séduite à élever des

réclamations, que si elle est devenue grosse. Encore, ces réclamations doivent-elles se borner à des subsides pour frais de couches. Ajoutons que si le séducteur est soldat, ou même sous-officier, sa solde ne peut jamais lui être enlevée.

Dans l'électorat de Hesse-Cassel, on est resté attaché à la décision du droit commun germanique, qui oblige le séducteur à épouser ou à doter la fille séduite. Le père illégitime est obligé de payer les frais de couches et de baptême, et même d'enterrement si l'enfant meurt.

Dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt, on suit, au contraire, les principes de la législation française, soit en vertu de la loi du 31 mai 1821, soit en vertu du code Napoléon, qui est resté en vigueur dans la province nommée Hesse-Rhénane.

La législation du duché de Saxe-Weimar, astreint le séducteur à épouser ou à doter la fille dont il a eu un enfant, à supporter les frais des couches et des suites de ces couches. Le juge décide combien il doit payer pour la dot, en tenant compte du rang des deux parties et de la situation financière du coupable.

Une loi de 1823, promulguée dans le duché de Saxe-Altenbourg, déclare que la fille séduite a droit, en cas de mariage, à une dot de 30 à 300 thalers. En outre, il lui est assigné une somme pour les aliments et les frais de couches, de relevailles et de baptême.

Dans le duché de Saxe-Cobourg, la loi de 1825 n'accorde à la fille que des dommages-intérêts.

La législation du royaume saxon est moins accommodante. Elle oblige le séducteur à épouser ou à doter la fille. Si une promesse de mariage a été employée, s'il en est résulté une grossesse, et si le garçon se refuse à épouser la mère de son enfant, et qu'on n'ait aucun moyen de l'obliger à exécuter la loi, la fille est autorisée à porter son nom ; elle est considérée commè une femme légalement divorcée, et l'enfant entre en possession de tous les droits d'un enfant légitimé par mariage subséquent. Après le père et la mère de l'enfant illégitime, ce sont les ascendants du côté maternel qui ont le devoir de fournir des aliments à l'enfant. Les ascendants du côté paternel ne viennent qu'en quatrième rang.

Sans doute l'Allemagne est plus avancée que la France, quand il s'agit de protéger notre sexe contre la séduction, mais elle doit envier au code Napoléon ses sages dispositions sur le mariage civil. Avant le règne de Louis XVI, les dissidents, ainsi que les plébéiens de la vieille Rome, étaient jugés indignes du mariage, et leurs enfants étaient considérés comme des bâtards. En 1787, le roi de France autorisa ses sujets de la « religion prétendue réformée, » à faire enregistrer les mariages et les naissances, soit par les prêtres romains, soit par l'autorité judiciaire. La révolution de 1789, non contente de réparer les fautes de Louis XIV, prit une mesure propre à en rendre le renouvellement impossible. Elle enleva au clergé les actes de l'état civil pour les confier aux municipalités. Le code Napoléon, fidèle en ce point aux traditions de 1789, ordonna (art. 165) que le ma-

riage serait célébré publiquement devant l'officier civil du domicile de l'une des parties. Le code, pas plus que l'Assemblée constituante, ne s'est occupé de la cérémonie religieuse qui suit le mariage civil. Chacun se fait bénir par les ministres du culte auquel il appartient.

En Belgique, la constitution de 1831 a déclaré expressément que le mariage civil était maintenu, tant on craignait que le parti clérical ne profitât de son immense influence pour l'abolir. Dans les parties de l'Allemagne, où le code Napoléon subsiste, il est resté en vigueur. Malgré l'opposition de l'ultramontanisme, très puissant dans l'Allemagne du Sud, le mariage civil a gagné du terrain. S'il continue d'être repoussé par l'Autriche, en Bavière et en Wurtemberg, le parti libéral a réussi à le faire établir, en Bavière dès 1808 (édit du 8 septembre), et en Wurtemberg en 1855. Bade, qui l'avait abandonné, y est revenu dans ces derniers temps.

Dans l'Allemagne du Nord, où règne le protestantisme, on sent moins la nécessité de se prémunir contre les envahissements du clergé. Cependant la protection accordée par les deux derniers rois de Prusse (Frédéric-Guillaume IV et Guillaume I<sup>er</sup>) au parti piétiste, fait désirer aux libéraux prussiens l'établissement du mariage civil obligatoire. Je vous dirai, en parlant des Prussiennes, quels ont été jusqu'à présent les résultats de leurs efforts.

Dans la partie de l'Allemagne centrale livrée aux intrigues de la faction bigote et réactionnaire, le même mouvement s'est produit. Aussi, les États de



l'électorat de Hesse-Cassel viennent-ils de voter (1864) l'établissement du mariage civil facultatif.

Le royaume de Saxe est l'État le plus important de l'Allemagne centrale, qui est bornée à l'est par un prolongement des monts Carpathes, et traversée à l'intérieur, de l'est à l'ouest, par deux chaînes de montagnes. L'Allemagne centrale comprend, le Luxembourg, les Hesses, le royaume et les duchés de Saxe, les duchés de Nassau et d'Anhalt, les principautés de Schwarzbourg, de Reuss et de Waldeck, et le territoire de la ville libre de Francfort.

Les duchés de Saxe appartiennent, comme le royaume, à la civilisation protestante, et on peut leur appliquer les observations que j'ai faites sur la Saxe royale. Ces duchés sont Saxe-Weimar-Eisenach, Saxe-Meiningen-Hilburghausen, Saxe-Altenbourg, Saxe-Cobourg-Gotha et Saxe-Lauenbourg.

Les princes qui règnent dans les quatre premiers de ces duchés, appartiennent à des rameaux collatéraux de la branche ernestine de la maison de Saxe, c'est à dire à la branche aînée. Lorsque Charles-Quint substitua la branche albertine à la branche ernestine dans l'électorat, aujourd'hui royaume de Saxe, la branche dépouillée, qu'on n'espérait point rendre favorable à la politique catholique des Habsbourg, a dû se contenter de positions plus modestes. Les deux branches descendent de Witikind, duc des Saxons, qui opposa pendant trente ans une héroïque résistance aux troupes et aux missionnaires du fondateur du saint-empire.

L'ancienneté et l'illustration de la maison de Saxe

font rechercher son alliance par les plus anciennes dynasties. Les rois de France, Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, étaient fils de Marie-Josèphe de Saxe, et les deux premiers avaient des goûts studieux et un certain sentiment des besoins de leur temps qu'ils devaient à leur mère. Le grand-duc Constantin, frère d'Alexandre I<sup>er</sup>, avait pris pour femme une princesse de Saxe-Cobourg-Gotha, que j'ai trouvée établie en Suisse, et un autre Constantin, frère de l'empereur régnant, a épousé une belle princesse de Saxe-Altenbourg, Alexandra-Frédérique, fille du duc Joseph.

J'ai déjà signalé en parlant du royaume, le goût de la branche albertine pour les lettres et les arts. Ce goût est plus vif encore dans la branche ernestine. Weimar a mérité le nom d'Athènes de l'Allemagne, depuis que cette ville a été la résidence des Goethe, des Schiller, des Herder et des Wieland. Sous l'administration éclairée de la duchesse Amélie, fille du duc Charles de Brunswick-Wolfenbuttel, restée à dix-neuf ans veuve d'Ernest, Weimar rappela les jours où le Tasse et l'Arioste couvraient de gloire la petite cour de Ferrare. A une époque où les princes allemands montraient si peu de zèle pour la littérature nationale, la duchesse régente accorda aux savants, aux littérateurs et aux artistes une protection qu'ils eussent en vain cherchée chez les autres souverains des États germaniques. Elle confia à Wieland l'éducation de son fils, et elle attira à Weimar les hommes les plus illustres de l'Allemagne. L'amour de la littérature et des arts ne lui faisait pas oublier les besoins du peuple; elle répara les maux de la

guerre de Sept ans, et sut par une sage économie remplir le trésor sans accabler ses sujets d'impôts. Patriote ardente, elle éprouva une telle douleur de la bataille d'Iéna, qu'elle mourut six mois après cet événement si funeste à l'indépendance de l'Allemagne. Son fils, Charles-Auguste, l'ami de Goethe, qui reçut du congrès de Vienne le titre de grand-duc, et son petit-fils, Charles-Frédéric, restèrent fidèles à ces traditions philosophiques et libérales. Le grand-duc régnant est Charles-Alexandre, « recteur de l'université d'Iéna. » Ernest, duc de Saxe-Cobourg Gotha, est un des princes les plus éclairés de l'Allemagne, et les plus attachés à leur pays.

Saxe-Lauenbourg, qui est situé dans l'Allemagne du nord, dépendait du Danemark; mais la conférence de Vienne est en train de statuer sur son sort comme sur celui du Holstein et du Schleswig.

Les Hesses nous offrent un autre tableau que les Saxons. Nous allons trouver dans ces contrées des souverains qui, au lieu de devancer leur temps ou de seconder ses légitimes aspirations, semblent avoir pris à tâche d'opposer à des populations intelligentes et mûres pour la liberté, un *non possumus* plus digne du pape Pie IX que de princes protestants.

Hesse-Cassel, en conservant le nom suranné d'électorat, semble vouloir faire comprendre l'esprit d'aveugle résistance dont le gouvernement est animé. La majorité des habitants de ce pays montagneux, et dont le climat est assez rude, appartenant à l'Église réformée, n'éprouve aucune espèce de tendresse pour les institutions du moyen âge. Mais l'électeur Fré-

déric-Guillaume I<sup>er</sup> est loin d'avoir les mêmes vues que ses sujets !

Ce prince est de l'ancienne maison de Hesse, qui a joué un rôle considérable à l'époque de la réformation. Le landgrave Philippe le Magnanime, alors souverain de tout le pays de Hesse, embrassa la réforme, et employa les biens des couvents à fonder l'université de Marbourg. Philippe avait malheureusement des passions ardentes qui faisaient tort à ses grandes qualités, passions dont il est plus facile de retrouver la trace dans la vie de quelques-uns de ses derniers héritiers, que la tradition des actions héroïques auxquelles il doit son surnom. En mourant, il partagea ses États entre ses quatre fils. Cassel échut à Guillaume IV, dont le successeur Maurice, fut forcé d'abdiquer par son fils, Guillaume V. La veuve de Guillaume a laissé de précieux souvenirs dans la mémoire des Hessois. Elle gouverna comme régente avec la plus grande sagesse, et elle ajouta au territoire soumis à son autorité l'abbaye de Hersfeld et une partie du comté de Schauenbourg.

Guillaume IX qui prit, en 1813, le titre d'électeur et le nom de Guillaume I<sup>er</sup>, n'a pas su s'inspirer des exemples de la veuve de Guillaume V. Rentré dans ses États à la fin de 1813, il se signala parmi les princes qui ne virent dans la ruine de Napoléon qu'une heureuse occasion de restaurer tous les abus de l'ancien régime. Son digne héritier, Guillaume II, jugeant qu'un partisan dévoué du bon vieux temps avait le droit, comme un Louis XIV ou un Louis XV, d'avoir des maîtresses, affecta de donner le plus

grand éclat à sa liaison avec la comtesse de Reichenbach. Mais les Hessois, déjà fort irrités de ses tendances réactionnaires, saisirent avec empressement l'occasion d'éclater. Les circonstances contribuèrent, comme plus tard au temps de la faveur de Lola Montès en Bavière, à surexciter l'opinion. La révolution française de 1830 et la chute méritée de Charles X avaient réveillé partout les espérances du parti libéral. Au mois de septembre, lorsque le peuple de Cassel apprit que l'électeur et la comtesse se disposaient à venir habiter la capitale, où ils avaient depuis longtemps cessé de résider, une émeute éclata, et les autorités furent obligées de consentir à la formation d'une garde nationale. Une constitution, d'ailleurs peu conforme aux besoins du pays, n'ayant point empêché le renouvellement des manifestations contre la comtesse de Reichenbach, l'électeur éleva son fils à la dignité de co-régent (septembre 1831). Retiré à Francfort, Guillaume II profita de la mort de l'électeur pour épouser morganatiquement, en 1841, la femme qui avait eu une si fâcheuse influence sur sa destinée. Deux ans après, devenu veuf une seconde fois, il s'empressa de contracter un nouveau mariage avec mademoiselle Caroline de Berlepsch.

Tandis que Guillaume II s'efforçait d'oublier ses luttes contre les tendances d'un peuple éclairé, le prince électoral semblait avoir pour unique tâche de perpétuer les causes d'agitation. Frédéric-Guillaume n'avait pas pris la constitution au sérieux, tandis que les états (le parlement) n'entendaient nullement qu'elle restât une lettre morte. Une question person-

nelle vint encore ajouter à ces difficultés. Le prince n'avait point de maîtresse, mais il contracta un mariage morganatique dans des conjonctures qui ne rendirent nullement populaire la compagne qu'il avait choisie. On prétendit qu'il avait dû acheter le consentement de son premier mari à un divorce, qui devait transformer la femme d'un lieutenant prussien en comtesse de Schaumbourg et en princesse de Hanau. Si Hélène perdit Troie, le nom de Gertrude ne sonne guère mieux à l'oreille des Hessois, qui n'ont jamais compris comment le fils unique de Guillaume II n'a point voulu avoir d'héritier, et s'est obstiné à contracter, dans des circonstances au moins singulières, un mariage qui ne lui permet pas de voir un successeur dans aucun des membres de sa nombreuse postérité. Si la comtesse Gertrude avait essayé de donner au souverain une idée des devoirs et des nécessités du temps, on lui eût pardonné peut-être ce qu'il y avait de bizarre dans son élévation; mais comme l'électeur ne tenait aucun compte des réclamations que les états renouvelaient avec une persévérance germanique, elle n'était pas plus populaire que la comtesse de Reichenbach.

Il était réservé à la révolution de 1848 de faire comprendre aux tyranneaux qui abusaient de la patience sans égale du peuple allemand, les avantages d'un régime libéral. La crainte de la république plaça Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup> dans les rangs des convertis que la réaction de 1850 ne devait pas tarder à ramener à un système de gouvernement plus conforme à leurs instincts despotiques. Le trop célèbre Ha-

senpflug fut appelé au ministère le 22 février, et, le 1<sup>er</sup> novembre, les baïonnettes catholiques de l'Autriche, unies aux armes de la Prusse, venaient rétablir l'absolutisme dans un pays où Philippe le Magnanime avait préféré les cachots des Habsbourg à la honte de recevoir les ordres de Vienne. Le 22 mars 1852, la diète germanique, instrument aveugle de la réaction absolutiste, abolissait l'inoffensive constitution de 1831, et livrait une des populations de l'Allemagne les plus mûres pour le régime libéral aux fantaisies d'un prince dont l'intelligence offre si peu de garanties à son peuple.

Le grand-duché de Hesse-Darmstadt est gouverné par la branche principale de la ligne cadette de la maison de Hesse. En 1820, cette branche parut mieux que la branche aînée se rendre compte de la nécessité de renoncer aux errements de l'absolutisme, et le grand-duc Louis I<sup>er</sup> réalisa partiellement les promesses faites à l'époque de la guerre de l'indépendance. Mais depuis 1830, ses successeurs ont suivi une politique différente. J'ai trouvé en Russie deux descendants de Philippe le Magnanime. La sœur du duc régnant, Louis III, a épousé, en 1841, le grand-duc Alexandre, aujourd'hui empereur de Russie, et un frère de l'impératrice Marie et du grand-duc, le prince Alexandre, a pris pour femme, en 1851, pendant que j'étais à Pétersbourg, la fille du comte Hauke. La dernière fois que j'ai vu l'impératrice, on s'apercevait déjà, à l'expression de sa physionomie, qu'elle supportait difficilement l'impitoyable climat de Pétersbourg, et que sa pensée se reportait involontai-

rement vers les contrées fortunées où elle a vu le jour. Elle semblait languir sous un ciel glacé. Un rayon de soleil, me disais-je, en contemplant son front mélancolique, vaut bien mieux que la couronne de tsars, que toutes les grandeurs de ce monde!

Le landgrave de Hesse-Hombourg n'ayant point d'héritier, ce petit pays fera retour après sa mort au grand duché de Hesse-Darmstadt. Dans le landgraviat, l'immense majorité est protestante, tandis qu'on trouve dans le grand duché une forte minorité catholique, plus de 200,000 personnes appartenant à l'Eglise romaine sur une population qui n'atteint pas un million d'âmes. Mais cette minorité doit s'habituer insensiblement au libre examen dans un pays qui, en 1852, avait déjà mille six cents écoles élémentaires, deux écoles normales primaires, six écoles industrielles, sept lycées et une université à Giessen. L'industrie est active, l'agriculture avancée, et la douceur du climat favorise la culture de la vigne. Quiconque a voyagé dans ce riant pays se rappelle combien les intelligents vigneronns de Nierstein, de Laubenheim, de Bodenheim, d'Ingelheim, sont fiers des belles vignes qui les enrichissent.

Les duchés d'Anhalt, avec une population qui n'atteint pas cent soixante mille âmes, sont gouvernés par une des plus anciennes familles princières de l'Allemagne, branche de la célèbre maison d'Ascanie. Les membres de cette famille embrassèrent le protestantisme au xvi<sup>e</sup> siècle. Une branche des Anhalt, les Dessau, a donné naissance à un grand nombre de personnages illustres, parmi lesquels je me conten-



terai de citer cette princesse d'Anhalt-Dessau, nièce de Frédéric II, qui reçut d'Euler (1760-62), les leçons de mathématiques et de philosophie, publiées sous le titre de *Lettres à une princesse d'Allemagne*. A la branche de Zerbst, appartenait Catherine la Grande.

Aujourd'hui, par l'extinction des autres branches, il n'en reste que deux. Anhalt-Dessau a hérité d'Anhalt-Cœthen, après la mort d'Auguste-Frédérique-Espérance, fille de Henri XLIV, prince de Reuss. Le duc d'Anhalt-Dessau, Léopold-Frédéric, après avoir donné, en 1848, une constitution libérale, a profité de la réaction absolutiste pour l'abolir.

Le duc d'Anhalt-Bernbourg n'ayant point d'enfants, la branche cadette de la maison d'Anhalt est à la veille de s'éteindre. On sera tenté de le regretter en songeant que le souverain d'Anhalt-Bernbourg, Alexandre-Charles, a donné une charte, le 8 mars 1830. Le 8 octobre 1855, le duc, qui, à ce qu'il semble, ne juge pas les femmes indignes de gouverner, a décerné le titre de co-régente à la duchesse, Frédérique de Holstein-Sonberbourg-Gluksbourg.

La population des duchés d'Anhalt appartient en majorité à l'Église réformée, et la culture intellectuelle du pays est favorisée de la manière la plus heureuse par des écoles parfaitement organisées. L'industrie manufacturière y est bien moins avancée que l'agriculture. En somme, ces deux États sont tout aussi dignes d'institutions libres, que certaines contrées où l'on voit des paysans absolument illettrés, trancher avec un aplomb grotesque — grâce au suffrage universel — les questions qui exigent le

plus de lumières, de sagacité et d'expérience politique.

Je n'insisterai point sur le duché de Nassau, sur les principautés de Schwarzbourg (S. Sonderhausen et S. Rudolstadt), sur les principautés de Reuss (R. Greiz et R. Schleiz), sur la principauté et le comté de Waldeck, quoiqu'il me fût facile de me rappeler les conversations que j'ai eues, à Dresde et à Berlin, avec des membres de la famille qui règne dans le pays de Reuss. Ce que j'aurais à vous en dire ajouterait peu de chose à l'idée que j'ai essayé de vous donner de l'Allemagne centrale.

La ville libre ou république de Francfort-sur-le-Mein, mérite pourtant de nous arrêter un instant, puisqu'elle est le siège de la diète germanique, la patrie de Goethe et de cette Bettina d'Arnim dont je vous esquisserai dans ma prochaine lettre le portrait original. A l'époque où j'ai visité Francfort (1855), la population n'atteignait pas soixante mille âmes, dont l'immense majorité appartenait au protestantisme. On s'en aperçoit au grand nombre d'écoles que la ville possède et à l'immense développement de la presse. Le commerce de banque et d'entrepôt est considérable. Quand on a vu cette cité, les autres villes libres de l'Allemagne et les cantons protestants de la Suisse allemande, on ne peut échapper à la conviction que la famille germanique est de toutes les fractions de la race indo-européenne la mieux préparée au régime républicain.

## III

## L'ALLEMAGNE SEPTENTRIONALE. — LES PRUSSIENNES.

La cour de Prusse, au temps de l'apogée de la monarchie, différait en tout de la cour de Marie-Thérèse. Le roi philosophe, Frédéric II, entouré de libres penseurs, oubliant volontiers qu'il était « ministre de Dieu » avait plus de confiance dans son génie militaire et dans ses talents politiques que dans les théories surannées du droit divin. Il n'en était pas de même à Berlin lorsque j'y arrivai. La réaction contre les doctrines du XVIII<sup>e</sup> siècle, réaction qu'on nomme en Angleterre, en Suisse et en France méthodisme et en Prusse piétisme, et que ses partisans appellent eux-mêmes « réveil, » avait fini par s'asseoir sur le trône avec Frédéric-Guillaume III. Toutefois, en pays protestant, une transformation de ce genre ne parvient pas à comprimer l'irrésistible essor de l'esprit humain. Le règne de Frédéric-Guillaume III n'est-il pas la plus brillante époque de l'enseignement hégélien? Frédéric-Guillaume IV, quoique son intelligence ait fini par céder aux atteintes du mal secret qui la minait, était, mis en parallèle avec l'empereur Ferdinand I<sup>er</sup>, un esprit supérieur. On peut même dire que le royal disciple de Savigny, de Ritter et d'Ancillon eût soutenu la comparaison avec les hommes les plus distingués de l'Europe, si l'on tient compte de la variété et de

l'étendue de ses connaissances. Malheureusement un penchant bizarre au mysticisme paralysait déjà les brillantes facultés du roi de Prusse. J'ai été frappée plus d'une fois de l'entendre parler de vagues terreurs, de pressentiments singuliers, du même ton que les bonnes femmes du bord de la Sprée. Il m'était impossible alors de concilier les contradictions de cette intelligence déjà troublée. Le dénotement de son règne montre quelle était la cause véritable de ces alternatives de lumière et de ténèbres. Je suis d'autant moins disposée à m'appesantir sur ce pénible sujet, que j'ai conservé le meilleur souvenir de la bienveillance paternelle du roi.

L'influence de la reine de Prusse ne rappelait pas, sous Frédéric-Guillaume IV, le rôle éclatant joué par la reine Louise sous le règne de son prédécesseur. Que de fois n'ai-je pas contemplé au *Mausoleum* de Sans-Souci la merveilleuse statue de Rauch qui a si bien reproduit les beaux traits de la noble femme en qui s'incarna le patriotisme germanique ! Louise de Mecklembourg-Strélitz souffrit plus que personne des imprudentes humiliations que l'ambition de Napoléon infligea à l'Allemagne ; elle s'efforça de réveiller dans les âmes l'amour de la patrie outragée, et quand les désastres d'Iéna et de Friedland lui eurent enlevé toute espérance, elle donna l'exemple d'une résignation sans bassesse, comme elle avait donné l'exemple de l'énergie. Elle n'eut pas le bonheur de saluer le jour de la renaissance politique de son pays, et de voir les compatriotes de Hermann et de Witikind entonner, comme un seul homme, le

« chant des hussards de la mort, » cette *Marseillaise* des Allemands.

Plusieurs années s'étaient écoulées depuis que l'Allemagne, délivrée de l'étranger, était retombée sous le joug du pouvoir absolu et de la féodalité, lorsque Frédéric-Guillaume III, veuf depuis 1810, rencontra, aux eaux de Tœplitz, Augusta, comtesse de Harrach. Les Harrach sont une ancienne famille autrichienne et catholique, qui doit son titre de comte du saint-empire à l'empereur Ferdinand II. Née à Vienne, en 1800, la jeune Augusta était d'une éclatante beauté, et l'aménité de son caractère était en rapport avec le charme de sa physionomie. Le roi, qui s'en éprit, lui donna le titre de princesse de Liegnitz et de comtesse de Hohenzollern. Il l'épousa morganatiquement à Charlottenbourg, le 9 novembre 1824, en lui assurant un douaire considérable.

Ce mot imposant « morganatiquement » sonne d'une manière singulière pour toute oreille latine; car dans les pays où vit le souvenir de la « puissante matrone, » quelle femme accepterait un mariage qui la déclare indigne de porter le nom de son époux? Mais en Allemagne, pays essentiellement féodal, où le régime des castes — je dis des castes et non pas des classes, — est encore florissant, le mariage morganatique est toujours en vigueur. On n'est pas d'accord sur l'étymologie de ce beau mot. Les uns le font dériver de *morgengabe* (don du matin), par allusion au présent que le mari fait à sa femme le lendemain de ses noces. D'autres, avec plus de vraisemblance, le font venir du gothique *morjan* (abréger, écourter).

Les Français nomment ce mariage « mariage de la main gauche ; » parce que le mari donne à sa femme la main gauche au lieu de la droite. D'après le code prussien, le mariage morganatique n'assure pas à la femme tous les droits de famille et de rang que les lois accordent à l'épouse ordinaire, et ses enfants sont réputés bâtards à l'égard de certains droits civils et politiques. En Prusse, le privilège de contracter un pareil mariage n'appartient pas seulement aux membres de la famille royale et de la haute aristocratie, un hobereau ou un simple « conseiller royal » peut s'imaginer qu'il descend de sa haute position en prenant pour femme une bourgeoise, et ne l'épouser que morganatiquement.

De telles idées dominant parmi ses sujets, Frédéric-Guillaume III n'était pas assez porté aux innovations pour faire partager son trône à la comtesse de Harrach. Celle-ci ayant consenti à accepter la position assez délicate que lui faisait un mariage morganatique, sut se concilier la bienveillance générale. Sous le règne de Frédéric-Guillaume IV, sa situation était nécessairement devenue plus modeste encore. J'ai entendu dire que, dans une occasion où elle avait oublié les lois de l'étiquette, la princesse de Prusse lui rappela sévèrement la distance qui existe entre une demi-reine et l'héritière de la couronne. Quoi qu'il en soit de l'authenticité de l'anecdote, la veuve de Frédéric-Guillaume III recevait à Sans-Souci avec l'amabilité qui ne survit pas toujours à la perte de la beauté. J'ai entendu souvent chez la princesse une artiste allemande qui, après avoir, elle aussi, vu

s'abaisser devant elle la barrière qui sépare les cours de la nation, a dû retourner à la condition qui l'avait enrichie et rendue fameuse.

Henriette Sontag, une des plus célèbres cantatrices des temps modernes, naquit, en 1805, à Coblentz (Prusse rhénane). Dès l'âge de six ans, on lui confia des rôles d'enfant sur le théâtre de Francfort. A quinze ans, elle débutait comme cantatrice. Depuis cette époque, sa carrière artistique ne fut qu'une série de triomphes.

L'opinion de Paris ratifia le jugement de Vienne et de Berlin. En 1829, elle quitta la scène après avoir contracté avec le comte Rossi, chargé d'affaires de la cour de Sardaigne à la Haye, un mariage qui ne fut rendu public que l'année suivante. Comme elle accompagna son mari dans ses diverses missions, j'eus la bonne fortune de me trouver avec elle à Potsdam, et j'en étais d'autant plus joyeuse, que personne ne s'attendait alors à la voir remonter sur le théâtre. On disait cependant qu'elle regrettait souvent, dans l'*isba* (maison semblable à celle du paysan russe) de Potsdam où elle semblait mener une vie de famille fort heureuse, l'éclat qui entoure les reines de l'art. Le dérangement de sa fortune n'allait pas tarder à lui fournir l'occasion de briller d'un nouvel éclat sur les scènes de Londres, de Paris, de Vienne et de Berlin. En 1852, elle voulut même aller chercher des applaudissements dans l'Amérique du Nord. Une attaque de choléra l'enleva (1854) à l'admiration enthousiaste des Mexicains.

La reine Élisabeth-Louise, née en 1801, avait

presque l'âge de la princesse de Liegnitz. Fille du roi de Bavière, Maximilien I<sup>er</sup>, elle est sœur de la reine douairière de Saxe, de l'archiduchesse Sophie et sœur jumelle de la reine régnante de Saxe. Loin d'être destinée comme l'archiduchesse à devenir un des plus fermes appuis de Rome, la reine de Prusse avait abjuré le catholicisme, comprenant fort bien la méfiance qu'une souveraine catholique eût inspirée dans un pays essentiellement protestant. Mais la capacité, la beauté de la princesse de Prusse faisaient à la reine un rôle un peu effacé. En outre, comme la princesse avait eu le bonheur de donner des héritiers aux Hohenzollern, cette circonstance, dans un pays fort monarchique, ajoutait au prestige qui l'environnait.

Marie-Louise-Auguste-Catherine, dont Goëthe a célébré les premières années dans une lettre fort connue, appartient à une dynastie dont l'histoire, grâce à Charles-Auguste, rappelle les plus beaux jours de la littérature germanique. Sous Charles-Auguste, la résidence des ducs de Saxe-Weimar, put être nommée « le séjour des Muses. » Après la guerre de l'indépendance et la défaite de Napoléon, le grand-duc de Saxe-Weimar ne fut point ingrat envers son peuple comme la plupart des princes allemands. Son fils, Charles-Frédéric, eut de la grande-duchesse Maria-Pavlovna, sœur d'Alexandre I<sup>er</sup> et de Nicolas I<sup>er</sup>, princesse aimable et intelligente, la reine Auguste, dans laquelle revit l'esprit élevé de son grand-père, le protecteur des Goëthe, des Schiller et des Herder.



Attachée aux idées de sa maison, la princesse de Prusse se trouvait dans un milieu peu propre à leur développement. Frédéric-Guillaume IV était plus épris du moyen âge que des temps modernes. Quant au prince de Prusse, quoiqu'il ne fût pas comme aujourd'hui, aigri par les luttes qu'il a soutenues contre les irrésistibles tendances de son pays, le parti absolutiste et féodal comptait sur l'appui de l'héritier du trône, et même le croyait plus que son frère étranger aux opinions du XIX<sup>e</sup> siècle. Plus tard, je le sais, ce parti s'imagina que le prince avait passé dans le camp libéral. Aussi fut-il entouré de surveillants, tandis que la princesse, environnée d'artistes et de poètes, était vivement blâmée par une certaine coterie bigotte de sa prédilection pour la littérature. Fatiguée de leurs accusations, elle s'habitua à préférer Coblenz à Berlin, quoique le peuple fort intelligent de la capitale ne négligeât aucune occasion de lui témoigner sa vive sympathie, comme on put s'en convaincre lorsqu'elle célébra sa « noce d'argent, » le 11 juin 1854.

Pour mon compte, je suis de l'avis du peuple de Berlin, et j'ai longtemps gardé une pensée qu'elle avait cueillie pour moi après un dîner au château de Babelsberg.

Depuis 1861, la princesse de Prusse partage le trône de Guillaume I<sup>er</sup>, sans avoir probablement adopté les théories singulières dont ce prince semble aujourd'hui épris. En effet, un de ses biographes allemands dit que, « au seuil de la vieillesse, elle a conservé toute la jeunesse de son intelligence, et qu'elle

est aussi disposée que lorsqu'elle était une jeune princesse, à prendre part à la noble activité du genre humain. »

La princesse Charles de Prusse (Marie-Louise-Alexandrine) est sœur de la reine Auguste. Elle me faisait remarquer elle-même, « qu'elle avait du sang de tsars dans les veines. » Malgré cette parenté, il s'en fallait de beaucoup que Nicolas 1<sup>er</sup> pût compter au même degré sur les deux princesses de Saxe-Weimar. La princesse Auguste était, dès cette époque, hostile à la politique de l'empereur de Russie, qu'elle jugeait peu conforme aux besoins du temps. Il n'en était pas de même du roi Frédéric-Guillaume IV, dont la sœur occupait alors le trône de Catherine II.

Rien ne ressemblait moins à l'épouse de Pierre III que la compagne de l'empereur Nicolas. Elle n'en avait ni les goûts studieux, ni la profondeur d'esprit, ni les passions ardentes. On ne retrouvait pas non plus chez elle le mysticisme de son frère. Devenue orthodoxe en épousant le grand-duc Nicolas, elle ne semblait point regretter le culte austère de sa terre natale, et ne paraissait point s'être beaucoup éprise de notre rite. On aurait dit que les Slaves lui avaient inspiré un vif penchant pour la splendeur, qui contrastait avec la simplicité et l'amour de l'économie propres à la race germanique. Même dans un pays où l'on ne thésaurise guère, on remarquait qu'elle se montrait, dans les questions financières, aussi Russe que l'aristocratie elle-même. Mais elle avait conservé toute l'affabilité des Hohenzollern. Pour moi, je crois que l'impératrice Alexandra était non seulement une

souveraine bienveillante, mais qu'elle ne manquait pas de cœur. N'oubliez pas que dans les temps de réaction, les femmes exagèrent volontiers les rigueurs qu'elles entendent préconiser. Depuis 1848, qui n'a entendu de fort aimables personnes faire d'odieuses apologies de la potence, en exprimant le vif désir d'y voir accrocher tous les libéraux de l'Europe? Si la sœur de Frédéric-Guillaume III n'avait pas eu un véritable fond de bonté, elle n'eût pas manqué de pousser l'empereur dans la voie funeste qui menait infailliblement à tant de désastres. Or on ne put lui reprocher rien de pareil. Je sais que lorsque le vieux parti russe se montrait le plus irrité de mes idées, l'impératrice était fort loin d'encourager le fanatisme absolutiste de gens qui voulaient être « plus royalistes que le roi. » Elle leur rappelait, au contraire, qu'une « jeune femme de mon esprit et de mon caractère » avait quelque droit d'exprimer ses opinions.

Berlin n'était point alors une ville comme Vienne, où il ne restait guère d'attention que pour la cour. Sans parler des hommes éminents que possédait cette intelligente cité, plusieurs femmes de la noblesse ou de la bourgeoisie exerçaient à divers titres une influence plus ou moins grande sur l'opinion.

Rachel Varnhagen était morte depuis plusieurs années. Dans un charmant écrit de M. Édouard Schmidt-Weissenfels intitulé : *Rachel et son Temps* (Leipzig, 1857), vous trouverez des renseignements qui donnent la meilleure idée de la grâce et de l'ori-

ginalité hardie de madame de Varnhagen (1). Dans un ouvrage de son mari, *Galerie de portraits empruntés à la société et à la correspondance* de Rachel (Leipzig, 1836), vous verrez revivre les hôtes d'un salon où se rassemblait à cette époque l'élite intellectuelle de l'Europe; où parurent Henriette Mendelsohn, la fille de l'illustre philosophe israélite, et Caroline de Humboldt, femme d'un homme d'État qui était aussi un écrivain renommé.

Rachel Levin, que Varnhagen avait rencontrée pour la première fois à Berlin, en 1803, n'avait pour elle ni l'éclat du rang ni le prestige de la beauté, mais elle était douée d'une intelligence tellement exceptionnelle, que, dans un pays où l'on s'éprend aisément des dons de l'esprit, elle savait charmer les hommes les plus éminents de l'Allemagne. Elle se servait de cette influence pour inspirer de patriotiques résolutions aux âmes engourdies, et, après l'avoir écoutée, le prince Louis-Ferdinand, s'arrachant à de vulgaires amours, alla mourir glorieusement à Iéna, aux premiers rangs de l'armée prussienne. Aussi Varnhagen a pu dire, sans être accusé d'enthousiasme, « qu'elle lui représentait le type idéal de la nature humaine dans l'épanouissement complet de ses facultés. » Assurément ce jugement soulèverait dans ces jours d'orthodoxie ombrageuse bien des protestations.

Rachel, centre de la société philosophique dans l'Allemagne du Nord, était fort loin d'être piétiste.

(1) Voir aussi le livre de Varnhagen, *Rachel* (1833).

Dans un temps où la philosophie rendait à l'Allemagne abattue la mâle énergie des vieux Germains, elle avait admiré Fichte et applaudi ses magnifiques *Discours à la nation allemande*. Le grand Goethe, devenu suspect depuis 1848, était pour elle « le miroir que la nature avait créé pour se contempler elle-même. » Les plus bienveillants parmi les conservateurs de nos jours trouveraient cette manière de voir assez « aventureuse. » Mais Rachel, tout en entendant son spirituel et savant époux parler avec une admiration passionnée de l'auteur de *Candide*, tout en partageant probablement ses idées sur la nécessité, pour le progrès du monde, d'une union intellectuelle de la patrie de Voltaire et de la terre natale de Kant, Rachel conservait une bienveillance réelle pour des mystiques dont ni Voltaire, ni Kant n'eussent fait beaucoup de cas. Elle lisait avec le plus grand plaisir les écrits de Saint-Martin, « le philosophe inconnu » et les poésies de Jean Scheffler (*Angelus Silesius*). Son mari a publié un recueil des meilleurs passages du philosophe français et du poète de Silésie accompagnés de réflexions qui prouvent l'estime que Rachel leur accordait. (*Angelus Silesius et Saint-Martin*, 1834.)

Madame Varnhagen venait à peine de fermer les yeux (1833), que paraissait à Berlin la *Correspondance de Goethe avec un enfant* (1835).

Rachel, quoiqu'elle fût loin, — son mari en convient, — d'être hostile aux idées de la « jeune Allemagne, » n'aurait pas pu être appelée, comme la comtesse d'Arnim, « le sybille et la pythonisse » de cette école. Sans prendre la responsabilité de ces

qualifications médiocrement parlementaires, j'avouerais que les opinions de Bettina feraient un curieux contraste avec celles qui dominent aujourd'hui en Occident, et qu'elle manifestait avec beaucoup moins de réserve que ne l'avait fait madame Varnhagen d'Ense, son dédain pour les idées généralement acceptées.

Il est vrai que madame d'Arnim ne personnifiait pas fidèlement les Allemandes lettrées de cette époque, surtout les Allemandes du Nord. Fille du banquier italien Brentano, marié à Francfort sur le Mein, la jeune fille aux yeux ardents, aux joues brûlantes, aux cheveux noirs et crépus, qui dans une première entrevue, grimpe sur les genoux de Goëthe, et qui s'assoupit sur son cœur, rappelle la turbulence latine beaucoup mieux que le flegme germanique. Mais l'amour enthousiaste qu'elle éprouve pour la nature, amour qui s'exhale en effusions panthéistes, est un trait assez étranger à l'Italie. La lutte que produisait nécessairement dans son âme deux éléments aussi différents, est caractérisée par plus d'un passage de la *Correspondance avec Goëthe*. Son amie, la chanoinesse de Gùnderode, lui avait conseillé l'étude de la philosophie, dont le goût est inné chez les Allemands. La manière dont Bettina expose les résultats de cette étude, fait comprendre la fatigue qu'elle cause généralement aux Latins et le trouble qu'elle peut jeter dans leur ardente imagination. « Aussitôt que je fermais les yeux, j'avais d'immenses et lucides visions... dès que je les ouvrais, tout s'anéantissait... seulement je ne pouvais distinguer le monde appelé réel, — dans lequel les autres hommes se sentent vivre, —

de ce monde de la fantaisie ; je ne savais quelle était la veille, ni quel était le rêve ! »

La vie d'Élisabeth ou Bettina est tout entière dans ses ouvrages ; mais il faut la dégager des ornements que son inépuisable fantaisie y ajoute constamment. *La Gûnderode* (*Die Gûnderode*, Berlin 1840) est un tableau idyllique d'un genre vraiment gracieux, où l'auteur a su peindre avec talent deux caractères de jeunes filles aussi opposés que le sud et le nord. Bettina est déjà livrée à de telles agitations, que son frère, Clément Brentano, catholique ardent, la croit « possédée du démon ; » elle est déjà tellement excentrique, qu'elle monte le soir sur le toit, afin de « jouer sur le flageolet une sérénade au soleil couchant. » La belle chanoinesse, Caroline de Gûnderode, est, au contraire, studieuse, rêveuse, timide et mélancolique. Elle « pense avec douleur ; » elle prend déjà pour devise cette maxime qui semble annoncer sa fin prochaine : « Beaucoup comprendre et mourir jeune. » Bettina a, dans la *Correspondance avec Gœthe*, raconté le suicide de son amie. La chanoinesse se tua à cause de Creuzer, l'auteur de la *Symbolique*, livre dont la lecture ne ferait nullement supposer que le docte philologue ait pu inspirer des passions si tragiques.

Deux jours après la mort de Caroline, Bettina entra brusquement chez « madame la conseillère, » mère de Gœthe, qui demeurait comme elle à Francfort. « Je viens de perdre mon amie, dit-elle, dans la personne de la chanoinesse de Gûnderode, il faut que vous la remplaciez. » — « Essayons ! » répondit avec

flegme la conseillère. Bettina, préoccupée depuis un an de la pensée de Wolfgang, conçut dans ses longs entretiens avec la mère du poète, la bizarre passion dont la *Correspondance de Goethe avec un enfant*, est l'expression idolâtrique. Cet « amour sans frein, » pour parler comme un de ses biographes allemands, lui inspira le vif désir d'aller à Weimar, où se passa la scène étrange que je vous ai racontée. L'enfant (*das kind*) avait au moins dix-sept ans, — et probablement vingt-deux, — et Goethe, au moins cinquante-trois ans. Platonique ou non, la passion de « l'enfant » déplut à la femme de Goethe, qui pourtant n'était pas jalouse, et le prudent auteur de *Faust* fut obligé d'interdire sa maison à la jeune Francfortoise, tout en continuant de lui écrire et de se prêter avec une majesté « olympienne. » au culte dont il était l'objet.

En 1811, Bettina épousa le comte Achim d'Arnim. Son premier entretien avec le poète romantique rappelle quelque peu la célèbre entrevue avec Goethe. Le comte, qui était jeune et beau, se promenait « sous les Tilleuls, » tel est le nom de la principale promenade de Berlin. Bettina s'approche de lui, et lui prenant résolûment la main : « Si vous voulez, dit-elle, je vous épouse. » Une pareille façon de choisir un mari, est plus latine que germanique, les Allemands portant dans cette grave affaire leur circonspection habituelle. Cependant, cette union, qui fut très féconde, ne fut pas malheureuse. Mais, dit quelque part Clément Bréntano, « Arnim fut jusqu'à la fin tourmenté de l'histoire avec Goethe. »

Après la mort du comte (1831), Bettina qui vivait



tantôt à Berlin, tantôt à Wieperdorf, près Dahme, terre qui venait de son mari, commença à publier ses écrits. La *Correspondance* et la *Günderode* parurent à Berlin, en 1835 et en 1840. La *Correspondance* passionna les femmes et les étudiants, mais elle fut aussi sévèrement critiquée, soit au point de vue de l'exactitude, soit au point de vue de l'art. Il est bien prouvé aujourd'hui que Bettina traite les faits assez cavalièrement. Quant à son talent, s'il n'est pas contestable, il a été exagéré par ses admirateurs. La *Correspondance* contient des improvisations vraiment poétiques, mais monotones. Les hymnes à la nature appartiennent sans doute aux plus belles conceptions de l'école romantique, mais on trouve dans les sentiments, une extravagance, et dans les théories, un défaut de mesure qui choquent tous les esprits délicats. Sans aimer plus que Bettina le despotisme et les Philistins, — le Philistin est le Joseph Prudhomme de l'Allemagne, — on peut préférer à de vagues considérations sur la liberté illimitée et sur l'amour, des vues claires, pratiques et sensées, dont nos contemporains ont surtout besoin.

Dans *Ce livre appartient au roi* (1843), on remarque la même absence de logique et d'esprit positif. Si Bettina avait eu la moindre idée du caractère de Frédéric-Guillaume IV, elle n'eût pas essayé un seul instant de lui proposer de jouer le rôle de « premier démocrate de l'Allemagne. » Napoléon, pouvait, avec une souplesse particulière à sa terre natale, se donner comme le défenseur de l'égalité, et tout en abaissant les grands et le peuple sous l'inflexible

niveau du despotisme, prétendre être plus libéral que les hommes de 1789. Une attitude aussi équivoque aurait souverainement répugné au caractère du feu roi de Prusse. D'un autre côté, est-il sage d'avoir recours à un *dictateur*, quand on prétend fonder à la fois le règne de la liberté et de l'égalité? Le dictateur s'arrangera bien de l'égalité, mais il ne manquera pas de voir dans la liberté, bien des « prétentions aristocratiques. » En somme, l'ouvrage de Bettina se ressent de la tournure habituelle des idées de l'auteur et de l'inexpérience politique de cette époque. Tout en parlant avec le même dédain de la Bible et de l'Église romaine, — elle était catholique, — elle semble croire qu'un grand avenir est réservé au saint-simonisme et au fouriérisme, sans s'apercevoir — G. Sand n'a pas échappé aux mêmes illusions — qu'un système religieux ne saurait être supplanté par des conceptions philosophiques qui ne lui sont pas supérieures.

*Pamphilus et Ambrosie* (1847) est un livre du même genre. La *Couronne de Clément Brentano*, dernier ouvrage de l'auteur, est consacrée à un frère dont l'exaltation dépassait encore la sienne, et qui avait fini par consacrer toute son intelligence aux plus folles rêveries de l'illuminisme catholique. Ce mystique extravagant, ce secrétaire visionnaire de la sœur Emmerich, avait parfois d'heureuses inspirations, ce qui est loin d'être rare chez des hallucinés. Il disait spirituellement de sa sœur : « C'est un bouquet dénoué, les fleurs y sont, il y en a même de fort rares dans le nombre, mais, pour assembler tout cela, aucun lien ! »

La comtesse d'Arnim est morte en 1859, à l'âge de soixante-treize ans. Sa fille Gisèle, qui a épousé M. Hermann Grimm, et qui a publié deux volumes de drames, a hérité des dons poétiques de sa mère.

Une Prussienne de la province de Saxe, madame Louise Aston, réalisait mieux que Bettina le type de la « femme libre » tel que le rêvaient alors les socialistes français d'une certaine école. Née en 1820, dans les environs de Halberstadt, elle épousa fort jeune un riche négociant anglais, M. Aston. Les idées « d'émancipation » qu'elle avait conçues dès sa jeunesse n'étaient guère praticables en Angleterre où les habitudes s'accordent complètement avec les lois. Il en résulta des complications domestiques, qui aboutirent à une séparation de corps. Madame Aston vint, en 1846, à Berlin, qu'elle nomme « la ville de l'intelligence et de la pensée, » où, dit-elle, « le goût de la science est rangé parmi les élégances d'une femme du monde. » Cette cité lui semblait « tout à fait appropriée à l'exécution de ses plans, à l'accomplissement de sa vocation littéraire. » Si elle se fût bornée à cette vocation littéraire, » aucun Berlinoïse n'eût assurément réclamé, mais elle se mit à parcourir les rues, habillée en homme et le cigare à la bouche. Les Français se rappellent encore l'impression que produisit un célèbre écrivain de notre sexe lorsqu'il parut chez eux dans un pareil costume. En pays germanique, de telles excentricités sont encore plus graves qu'en pays gaulois; car la police allemande ne se croit pas seulement chargée de protéger le gouvernement et la propriété, elle s'imagine qu'il

est de son devoir de faire observer aux citoyens la morale luthérienne, calviniste ou catholique..... selon les lieux. La police prussienne, fidèle à « ces sages principes, » fit arrêter madame Aston. Elle comparut d'abord devant un employé, puis elle fut admise, vu l'importance du cas, à expliquer sa conduite devant le ministre, M. de Bodelschwing, qui lui dit :

— Pourquoi donc affichez-vous de ne pas croire en Dieu ?

— Excellence, parce que je ne suis pas hypocrite.

Elle ajoute dans son apologie (*Meine Emancipation*) qu'elle ne croit pas avoir offensé l'État soit en fumant, soit en invitant, au bal, des cavaliers. « Il n'y a pas, dit-elle, de salon de ministre prussien où ne soient tolérées de semblables invitations, toutes les fois qu'on y danse *un cotillon germanique* et chrétien. »

Comme après tout ni Luther, ni Mélanchthon n'ont point prévu le cas, — fort peu probable au *xvi<sup>e</sup>* siècle, — où un membre de notre sexe aurait assez peu de coquetterie pour prendre les vêtements de l'autre, l'affaire n'eut pas de suites bien sérieuses. On se contenta d'engager madame Aston à quitter Berlin. Cependant elle a cru devoir expliquer au public les motifs qui l'avaient engagée à entrer dans une voie si peu conforme aux tendances de sa race. Tel est le but qu'elle se proposa d'atteindre en écrivant *Mon Émancipation, mon renvoi et ma justification* (*Meine Emancipation, Verweissung, und Rechtfertigung*,

Bruxelles, 1846). La même année, elle publia, à Berlin, des poésies intitulées : *Roses sauvages*.

*Mon Émancipation* commence par une préface qui contient une profession de foi capable de donner une idée des doctrines de l'auteur :

« Notre plus haut droit, à nous femmes, notre plus haute consécration, c'est le droit de la libre personnalité, le droit de développer tout notre être sans être empêchées, ni gênées par aucune force étrangère, le droit d'obéir librement aux puissances intérieures qui font l'harmonie de l'âme, lors même que cette harmonie peut paraître une dissonance en face des croyances qui règnent dans ce monde. »

Le ton de cette déclaration, le surnom « d'Aspasie » que se décerne l'auteur à la fin de la préface, suffiraient déjà pour nous montrer dans madame Aston une admiratrice des opinions professées alors par madame G. Sand. Le début du récit ne nous laisse d'ailleurs aucun doute : « J'ai profondément senti, dit-elle, ce que la voix prophétique de George Sand annonçait aux générations futures : la douleur du temps, le gémissement de la victime torturée jusqu'à mourir dans des liens contre nature. »

Il resterait à examiner si le mariage tel qu'il existe en Prusse peut être appelé une « union contre nature ; » s'il « foule aux pieds et outrage la personnalité dans son sanctuaire ; » si un membre de l'Église réformée agit prudemment en demandant des « formes plus libres, » surtout quand il appelle de ses vœux « le bel avenir » dont « George Sand est la prophétesse. » On en pourra juger quand je parlerai

de la condition civile des femmes en Prusse. Mais la justice oblige de remarquer dès à présent que le mariage tel qu'il existait alors en Angleterre, étant de fait indissoluble, et la législation se montrant, comme elle se montre encore, assez malveillante pour l'épouse, madame Aston, mariée à un Anglais, pouvait avoir en vue plutôt la condition des Anglaises que celle des Prussiennes.

L'année 1848 fournit à madame Aston une occasion de prendre sa revanche contre la police prussienne. Cette police, alors aussi décontenancée qu'elle avait paru auparavant sûre de son droit, ne put l'empêcher de se lier avec les représentants du parti du mouvement. Voulant joindre l'action aux théories, elle partit pour le Schleswig-Holstein, où deux branches de la race germanique, les Scandinaves et les Allemands, se faisaient déjà une guerre acharnée. Aux yeux des derniers, tous les torts étant du côté des Danois, les sympathies de madame Aston étaient naturellement pour les adversaires du Danemark. Elle soigna les malades et les blessés dans les hôpitaux du Schleswig-Holstein avec un dévouement qui a été généralement reconnu par ses compatriotes. Moins heureuse que madame Aston, la princesse Belgiojoso a vu un Italien, le chef spirituel de cent cinquante millions de chrétiens, exciter, contre une femme qui avait exposé sa fortune et son repos pour l'Italie, l'innombrable clergé qui, dans les deux mondes, relève de son autorité, et elle a entendu du haut des chaires les anathèmes tomber de tous côtés sur sa tête et la poursuivre dans l'exil.

Cette phase agitée de madame Aston est l'époque de sa plus grande activité littéraire. Sans parler de romans tirés de sa propre existence (*Scènes de la vie d'une femme*, Hambourg, 1847; *Lydia*, Magdebourg, 1848) elle a fait paraître *Révolution et contre-révolution* (Manheim, 1849), dirigé contre le prince Félix Lichnowsky, tué dans une émeute. Depuis qu'elle a épousé le docteur Meier, de Brême, elle semble avoir renoncé à la littérature et à la réalisation de ses anciennes théories, théories qui ont plus d'une analogie avec les opinions de madame Mundt (Louise Mühlbach), femme d'un écrivain prussien. Mais je me propose de vous entretenir plus tard des écrits de L. Mühlbach.

Lorsque madame Aston donnait tant d'embarras à la police prussienne, mademoiselle Thérèse de Jacob, née aussi dans la province de Saxe, avait depuis longtemps quitté la Prusse pour suivre aux États Unis son mari, M. Robinson. Née en 1797 à Halle, cette femme distinguée a beaucoup plus fait pour la véritable « émancipation » de notre sexe que les auteurs de tant de beaux, mais inutiles discours sur « le servage » des femmes. En effet, l'auteur des *Idiomes indiens* et de l'*Aperçu historique sur les idiomes slaves* a prouvé que la femme, enfant malade et douze fois impure (1), pouvait, sur le terrain de la philologie et de l'érudition, rivaliser, — même en Allemagne, — avec les plus habiles, et devenir un digne correspondant des Grimm, des Humboldt et des Ritter.

(1) Alfred de Vigny, *la Colère de Samson*.

Quant à nous, Orientaux, nous devons savoir particulièrement gré à Talvi — tel est le pseudonyme choisi par mademoiselle de Jacob — d'avoir appelé l'attention de l'Occident sur un des plus beaux monuments littéraires de notre péninsule. Pendant son séjour en Russie, la jeune fille avait étudié les idiomes slaves avec le soin qu'elle devait porter plus tard dans l'étude des langues aborigènes de l'Amérique. Lorsqu'elle revint en Allemagne, elle était mieux que personne en état de faire connaître aux Occidentaux le magnifique recueil de Vouk-Stéphanovitch Karajich, *Chants serbes (Serbiesche lieder)*, qui excitèrent une si légitime admiration.

La province de Saxe, patrie de mesdames Aston et Robinson, est formée en grande patrie de territoires enlevés au royaume de ce nom par le congrès de Vienne. Ce congrès rattacha aussi à la Prusse le riche pays appelé maintenant Prusse rhénane. La province rhénane a donné le jour à madame Sontag, dont je vous ai déjà parlé et à madame Kinkel.

Née vers 1810, dans la jolie ville de Bonn, Jeanne Mockel devait voir son existence livrée aux agitations qui sont inséparables des temps de transition. Mariée fort jeune, elle se sépara de son mari presque immédiatement après la noce. Quelques années plus tard, elle fit connaissance avec M. Jean Kinkel, poète et homme politique, qui alors enseignait, comme *privat docent*, la théologie évangélique, à Bonn. Comme elle était catholique, elle ne put obtenir l'autorisation d'épouser M. Kinkel qu'en embrassant le protestantisme. Les tracasseries auxquelles



M. Kinkel fut en butte, à l'occasion de ce divorce, dans une province où le catholicisme exerce une grande influence, le déterminèrent à renoncer à la théologie. On sait que certains protestants — l'ex-reine de Grèce est de ce nombre — ont adopté les idées des catholiques sur l'indissolubilité du mariage. En 1848, M. Kinkel se jeta avec ardeur dans le mouvement révolutionnaire, et devint un des chefs du parti socialiste des bords du Rhin. Pris par les Prussiens dans le grand-duché de Bade, en 1849, il fut, en 1850, condamné à une prison perpétuelle dans la fameuse forteresse de Spandau. Sa femme, qui l'aimait éperdûment, ne l'abandonna pas dans une situation qui semblait d'autant plus désespérée, que toute évasion d'une pareille prison était jugée absolument impossible. Mais madame Kinkel, devenue audacieuse par dévouement, ne perdit pas l'espoir un seul instant. Plusieurs plans de fuite combinés par elle ayant échoué, elle finit par réussir grâce à l'intrépidité de l'étudiant Charles Schurz, élève de M. Kinkel, qui, condamné lui-même à mort, risqua sa tête pour délivrer son ancien maître. Madame Kinkel suivit son mari à Londres, où il continua la publication des ouvrages qui lui ont assuré une place importante dans la littérature allemande. Sa femme, compositeur distingué, s'est fait elle-même un nom comme *verfasserin* (féminin d'auteur) par des œuvres d'imagination que ses compatriotes nomment de « véritables petites perles. » Ses *Contes* qu'elle écrivit avec la collaboration de son mari, sont beaucoup plus connus que ses *Huit Lettres sur l'enseignement du*

*piano*, ouvrage d'une valeur toute pratique. Madame Kinkel est morte subitement à Londres, en 1858, sans avoir revu sa terre natale.

La Silésie n'est pas comme la province de Saxe et la province rhénane une récente annexion. Frédéric le Grand enleva cette province à l'Autriche, sauf les cercles de Troppau et de Teschen, qui sont restés aux empereurs apostoliques. Les femmes de lettres silésiennes n'ont point, comme madame Aston ou madame Kinkel, pris part aux agitations politiques et religieuses de notre époque, et elles semblent former, par le caractère et par les tendances, une transition entre la Prusse, tourmentée par les pensées les plus orageuses de ce siècle, et l'Autriche où dominent des opinions beaucoup plus paisibles.

Il est difficile de trouver un écrivain plus étranger que madame Henriette Hanke aux préoccupations de quelques femmes de notre temps. Il est vrai qu'elle n'est plus jeune, et qu'elle était dans ce monde avant la révolution française (1785). Ayant épousé un pasteur veuf, la lecture des écrits de la belle-sœur de son mari, Charlotte Haselich, lui donna l'idée d'écrire des romans. Le succès des *Filles adoptives* (1821) fut pour elle un encouragement si puissant, que ses *OEuvres complètes* (Hanovre, 1841—1850) ne forment pas aujourd'hui moins de 108 volumes. Sans m'attacher à signaler les inconvénients de cette production excessive, je me contenterai de faire remarquer que les idées de l'auteur ne dépassent guère l'horizon borné d'une bonne ménagère de la bourgeoisie silé-

sienne. Mais comme le style de ses ouvrages est élégant et facile, la moralité irréprochable, les mères qui croient que la lecture des romans peut avoir quelque utilité pour leurs filles, leur permettent volontiers *les Perles, la Belle-mère, les Tableaux du cœur et du monde, la Dernière Volonté, la Sœur, Une Dame propriétaire en Silésie*, qui sont les meilleurs romans de madame Hanke.

La baronne Ida de Reinsberg, qui visitait la Suisse et l'Italie pendant que j'étais en Prusse, appartient à une sphère littéraire fort supérieure à celle de l'auteur des *Filles adoptives*, Ida de Düringsfeld, dont le père, officier supérieur au service prussien, était originaire du duché d'Oldenbourg, est née dans le commencement du siècle (1815). Madame de Reinsberg a fait pour les Slaves de l'Ouest ce que madame Robinson a fait pour les Slaves du Sud. *Les Roses de Bohême (Böhmische Rosen, Breslau. 1851.)* contient une bonne traduction allemande des chants et des légendes les plus populaires de ce pays des Tchèques qui est justement fier des grands noms de Huss et de Podiebrab, et qui, de nos jours, se glorifie d'avoir produit une véritable pléiade d'écrivains, les Palatzki, les Schafarik, les Tchelakovski, les Hanka, les Pressl, les Jungmann. Mais comme madame Robinson, l'auteur des *Femmes de Byron* ne s'est pas borné aux études philologiques. Ses poésies, ses romans, consacrés généralement à la peinture de la vie aristocratique, ses récits de voyages, ses travaux sur l'histoire littéraire, ont permis de le comparer aux Trollope, aux Morgan, aux Gore, en un

mot aux femmes de lettres les plus connues de la Grande Bretagne.

Un critique allemand, après avoir loué l'activité vraiment exceptionnelle de la baronne, la félicite d'avoir échappé à la « direction émancipatrice » de la littérature féminine allemande. En effet, il est difficile de mettre madame de Reinsberg sur la même ligne que Bettina quand on lit ce passage de *Niko-Veliki* :

« Les femmes de la noblesse hongroise ont su rester de vraies grandes dames ; elles ont su conserver dans toute sa pureté d'ensemble grandiose et de détails élégants, ce beau type de femme, qui est presque effacé ailleurs.

« Comment ne le serait-il pas ? En visant à l'émancipation, les femmes ont renoncé à la supériorité que la *société moderne* leur avait octroyée. La femme doit être au dessous ou au dessus de l'homme, ou esclave ou souveraine (1). Les nobles hongroises ont compris cela ; elles n'ont pas aspiré à devenir les égales des hommes, elles sont restées leurs reines. (CHAP. VIII.) »

Au lieu de « société moderne, » on devrait dire avec M. Proudhon « le moyen âge, » qu'il nomme « l'âge de la femme. » Mais quand même on admettrait que le passé a eu vraiment pour notre sexe de si grands avantages, il faut avouer que l'ère féodale est bien finie. Tâchons donc de nous arranger de la vraie « société moderne » qui sera fondée non sur le privilège, mais sur la justice et sur l'égalité, sans

(1) Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité !

laisser la femme « esclave » et sans prétendre la transformer en « souveraine, » elle saura lui donner le rang que l'équité et la raison lui assignent.

Récemment, madame de Reinsberg a publié un roman-pamphlet, les *Gens de lettres*, dans lequel les écrivains allemands des deux sexes sont tournés en ridicule. Les *Gens de lettres* font songer aux *Jeudis de madame Cherbouneau*, par le comte de Pontmartin. Berlin n'est pas plus ménagé que Dresde dans le nouveau livre de l'auteur de *Thécla* et des *Esquisses du grand monde*. Je vous ai dit à propos de *Elle et Lui* ce que je pense de ce genre de romans. Sans avoir beaucoup de goût pour les monopoles, je conseille à notre sexe de laisser le pamphlet au sexe masculin.

La province de Prusse, plus grande encore que la Silésie, représente mieux que celle-ci les vraies tendances de l'esprit prussien. Aussi allons-nous retrouver dans le pays natal de Kant et de madame Lewald les idées qui se disputent aujourd'hui les intelligences.

Madame Fanny Lewald-Stahr est née, en 1811, à Königsberg, dans cette cité où j'ai, en 1855, trouvé toujours vivant le souvenir du plus grand penseur des temps modernes. Quoique compatriote de l'auteur de la *Critique de la raison pure*, madame Lewald-Stahr n'appartient point comme lui à la famille germanique, mais à cette race sémitique dont l'inépuisable génie, après avoir produit les fondateurs de trois grandes religions, Moïse, le Christ et Mahomet, a donné à l'Allemagne contemporaine les Henri Heine et les Meyerbeer. Mais le père de la jeune

Fanny, riche négociant, qui s'appelait Marcus avant d'avoir abjuré le judaïsme, croyant que la synagogue avait accompli sa mission, après avoir donné à sa fille une éducation brillante, l'encouragea à suivre son exemple et à entrer dans l'Église protestante. Elle se fit baptiser lorsqu'elle eut perdu un pasteur luthérien auquel on avait promis sa main. Cette perte lui laissa la faculté de continuer ses études et d'entreprendre des voyages dont l'utilité est si grande pour le développement de toute intelligence bien douée. Les Anglais l'ont admirablement compris puisqu'ils considèrent un séjour sur le continent comme aussi essentiel à tout homme qui se prépare à remplir ses devoirs de citoyen que les études classiques. Si les femmes, dont le rôle politique est aujourd'hui presque nul, n'en tirent pas le même genre de profit, du moins les voyages contribuent à élargir leur horizon, à rendre moins puissants les préjugés de race et d'éducation, et à les empêcher de considérer comme des monstres tout être humain qui ne dîne pas à la même heure que leurs compatriotes, qui n'a pas les mêmes distractions, qui fait le signe de la croix d'une manière particulière ou même qui pense qu'on peut être un fort bon chrétien sans croire à son efficacité. Des ouvrages tels que *Angleterre et Écosse* et *Tableaux d'Italie* prouvent avec quel fruit voyageait mademoiselle Lewald, qui n'avait pas encore épousé M. Stahr. Une autorité compétente, les *Frauen der Zeit*, affirme que « ces esquisses dépassent notablement ce que les plumes viriles ont produit en ce genre. » Assurément on n'en pourrait dire autant

ni des *Lettres de voyage*, ni des *Souvenirs de France* de la comtesse de Hahn-Hahn. S'agit-il de romans? Le parallèle ne tourne pas non plus à l'avantage de l'auteur de *Lewin*.

Depuis 1842, madame Lewald-Stahr a cultivé constamment ce genre de littérature. Ses débuts, *Clémentine*, *Jenny*, *Une question de vie*, trahissent quelque inexpérience dans la composition. Mais, grâce à l'heureuse nature de l'écrivain, on n'y trouve point ces hors-d'œuvre et ces rêveries sentimentales dont les femmes de lettres avaient alors le goût en Allemagne. La saine direction de son esprit était, avec raison, opposée par la critique germanique aux peintures maniérées de la vie aristocratique qui charmaient la comtesse Hahn. Ces comparaisons étaient déjà de nature à décourager la comtesse, quand le succès de *Diogena*, écrit dirigé contre elle et attribué à madame Lewald-Stahr, sembla un moment la dégouter de la vie littéraire.

On était à la veille de révolutions qui ne devaient pas produire sur l'âme énergique de madame Lewald-Stahr le même effet que sur la sensibilité mobile de la comtesse Ida. Les *Souvenirs de 1848* (Brunswick, 1850), attestent que ses convictions profondément libérales ne furent nullement ébranlées par des troubles dont les princes allemands étaient plus responsables que leurs peuples. Comment, en effet, avaient-ils récompensé le dévouement de leurs sujets dans les rudes épreuves de 1813? Après leur avoir fait les plus magnifiques promesses pour les précipiter sur l'opresseur de l'Allemagne, n'avaient-ils pas oublié,

après Waterloo, les serments les plus saints? Madame Lewald-Stahr avait un trop vif sentiment de la justice pour reprocher aux Allemands les conséquences d'un ressentiment trop légitime, et pour trouver dans des agitations passagères un prétexte pour abjurer aux pieds du despotisme et du jésuitisme les opinions qu'elle avait jusqu'alors défendues. « J'aime mieux, aurait-elle dit sans doute, une liberté agitée qu'un esclavage tranquille! »

La révolution de 1848 n'avait pas encore achevé sa carrière que madame Lewald-Stahr publiait de nouveaux romans. Le *Prince Louis-Ferdinand* (1849) est une heureuse conception médiocrement réalisée. Il n'en est pas de même des *Promenades* (1853) qui firent sensation. Les *Wandlungen* sont un tableau complet de la vie germanique, surtout du développement politique, religieux et social de la Prusse dans les trente années antérieures à la publication du livre. On remarque à la fois dans ce livre la nouveauté des idées, la force et la grâce de l'expression. Il serait aussi injuste de passer sous silence des écrits tels que *Récits de la dune et de la montagne* (1851). Mais comme le romancier de la *Mare au diable*, l'auteur de la *Vie allemande* ne peint pas avec autant de succès le monde aristocratique que les classes agricoles. Notre époque attend encore un Charles de Bernard féminin.

Si vous voulez suppléer aux lacunes de cette imparfaite esquisse, vous pouvez recourir à l'autobiographie dont madame Lewald a commencé la publication en 1860. Vous trouverez dans ce livre un tout autre intérêt que dans les prétendues confessions de



la comtesse Hahn. La franchise et l'émotion sincère s'y unissent à des qualités vraiment littéraires, la clarté, la simplicité, l'harmonie, qualités qui assurent à l'auteur d'*Adèle*, de la *Femme de Chambre* et de *Hela* un rang à part parmi les femmes de lettres de son pays.

Ce coup d'œil jeté sur la Prusse contemporaine vous montre qu'on a vu s'y produire un mouvement analogue à l'agitation que les Français ont nommée « émancipation des femmes. » Ce mouvement ne semble pas avoir eu la spontanéité qu'il est impossible de lui contester en France. Il semble plutôt dû à l'influence de la littérature française qu'à une manifestation naturelle du génie germanique. Madame Aston elle-même, qui a joué un rôle assez important dans l'école de « l'émancipation, » n'a pas tardé à renoncer à son existence exceptionnelle. Les Allemandes n'ont ni les traditions du droit romain, ni la personnalité peu maniable des Latines, ni la vivacité impétueuse des femmes du Midi. Elles devaient donc généralement accueillir avec assez d'indifférence des tentatives qui ne se produisaient pas sous une forme assez pratique. Faut-il en conclure qu'elles recevraient avec la même insouciance les réformes que leur condition comporte? Je suis loin de le penser. Il n'est pas de femmes en Europe qui parussent plus indifférentes à leur situation que les Savoyardes. Et pourtant quand il a été question de choisir une patrie, elles se sont montrées fort peu pressées de tomber sous la tutelle perpétuelle à laquelle elles voyaient les Vaudoises soumises, et enchantées d'échapper au

code de Charles-Albert, moins favorable à notre sexe que le code Napoléon, elles se sont toutes décidées, filles et femmes, jeunes et vieilles, à travailler pour l'annexion à la France. Les politiques à courte vue, qui s'imaginaient qu'on devait uniquement songer à satisfaire les diverses catégories du sexe masculin, ont été à la fois stupéfiés et révoltés d'une pareille manifestation. D'autres surprises pourraient bien leur être réservées, s'ils continuent à professer la vieille maxime : « ce n'est rien, c'est une femme qui se noie! »

Après vous avoir parlé des Prussiennes les plus distinguées, je voudrais bien vous donner une idée de la condition des femmes de ce pays.

Les Prussiennes sont en grande majorité de race germanique. Cependant il y a dans le royaume environ deux millions de Slaves, appartenant en très grande partie au rameau polonais des Slaves de l'Ouest. Dans la partie orientale de la Poméranie, les Slovines, Cachoubes ou Polonais qui sont protestants, seront complètement germanisés avant la fin du siècle. Dans la Prusse occidentale, la population est presque entièrement cachoube ou polonaise. Les Slaves de cette partie de la province de Prusse sont catholiques, et la germanisation est moins avancée parmi eux que chez les Slovines de la Poméranie. Les Mazures protestants, qui forment une fraction considérable de la population de la Prusse orientale, autre division de la province de Prusse, ne tarderont pas à être germanisés. Le grand-duché de Posen, presque entièrement polonais lorsqu'il fut annexé à la Prusse, est à présent à moitié germanique. Ce

court exposé montre que les mœurs de l'Allemagne, déjà dominante, ne tarderont pas à être celles de tout le royaume.

Le catholicisme résiste mieux que l'élément slave à l'influence de la majorité, et la pleine liberté accordée à tous les cultes rend sa situation très facile. En général, le protestantisme domine à l'Est et le catholicisme à l'Ouest. En 1855, il y avait en Prusse six millions et demi de catholiques, dix millions et demi de protestants et plus de deux cent mille israélites. Mais grâce au zèle admirable de l'État, le clergé romain n'a pu maintenir les Prussiennes catholiques dans l'ignorance, qui est la honte de quelques parties de l'Europe. La Prusse est le pays de notre continent où il est le plus largement pourvu aux besoins de l'instruction primaire. Les finances sont en bon ordre, parfaitement administrées, et la seconde chambre — quand M. de Bismark et le parti féodal le lui permettent — en surveille la gestion avec une admirable sollicitude. Le gouvernement n'épargne ni soins ni dépenses pour favoriser l'activité des paysans. Aussi l'agriculture et l'éducation du bétail ont-elles fait d'immenses progrès, quoique la maigreur du sol soit très grande dans beaucoup d'endroits du Brandebourg, de la Poméranie, des provinces de Prusse et de Posen. L'exploitation des mines n'a point cessé de se développer, et le mouvement commercial est des plus importants. Il reste à souhaiter à ce florissant État un souverain qui comprenne les nécessités de la société moderne et qui fasse enfin de la constitution prussienne « une vérité. »

Il me reste à vous dire maintenant quelques mots de la condition civile des Prussiennes.

L'Allemagne n'a pas de code civil qui soit reconnu par tous les États de la Confédération. Depuis la fin du dernier siècle, à des législations particulières sans nombre qui existaient autrefois à côté du droit romain et du droit germanique commun, ont succédé, dans la plupart des États allemands, des codes civils qui généralement excluent le droit romain et le droit germanique commun. Tels sont le code Napoléon, le code prussien (*Das allgemeine Landrecht für die preussische Staaten*) et le code autrichien. Le code Napoléon est resté en vigueur dans les provinces allemandes de la rive gauche du Rhin, et dans le grand duché de Bade. Le code prussien a force de loi dans toute la monarchie, sauf la province rhénane, l'ancien duché de Berg qui ont le code Napoléon, et quelques contrées de la Prusse, la partie du gouvernement de Coblenz qui est à l'est du Rhin, la Nouvelle Poméranie avec l'île de Rügen et les principautés de Hohenzollern, où le droit germanique commun (*Das gemeine Recht*, l'ancien droit allemand,) a conservé son autorité. Mais là même où est accepté le code prussien, il ne l'est pas toujours d'une manière absolue, puisque quelquefois il laisse subsister des droits particuliers ou statuts, et que dans certaines provinces ou territoires, il n'exige pas l'exécution des titres de la II<sup>e</sup> partie sur le mariage, le pouvoir paternel et les successions *ab intestat*.

De cette situation, il résulte des conséquences qui sembleront bizarres aux personnes habituées à l'unité

latine. Ainsi, quand même le contrat aurait exclu le régime de la communauté, les époux s'y trouvent soumis par le seul fait qu'ils prennent leur domicile, après la célébration de leur mariage, dans une partie du royaume où cette communauté est établie par les lois provinciales.

Sans entrer dans la discussion des principes adoptés par le code prussien en matière d'héritage, il suffit de dire que lorsqu'on a séparé de la succession du père tout ce qui n'en fait pas partie (par exemple les fidéi-commis, les biens de l'épouse, etc.), les filles ont le même droit que les garçons à l'héritage paternel. Le code prussien n'établit donc pas de distinction essentielle entre les garçons et les filles comme le fait la loi russe, beaucoup plus favorable aux femmes qu'aux filles auxquelles elle n'accorde, quand elles ont un ou plusieurs frères, que le huitième des biens meubles et le quatorzième des biens immeubles. Mais dans un intérêt aristocratique, la législation prussienne, comme la législation anglaise, revient aux théories de la loi russe. En effet, il n'est pas besoin de démontrer que les droits des filles sont complètement méconnus toutes les fois qu'il est question de fidéi-commis, institués pour immobiliser la fortune dans certaines familles, ou de ces fiefs dont la nature diffère, en Prusse, d'une province à une autre.

Les tendances féodales ne nuisent pas moins à l'établissement du mariage civil qu'au triomphe du principe d'égalité en matière d'héritage.

Quand une fille se marie, son mariage doit être annoncé par le ministre du culte auquel elle appar-

tient. Mais dans un pays où la majorité est protestante, et où les lois sont empreintes de l'esprit réformé, il n'était pas difficile de prévoir des conflits, dans la partie catholique de la Prusse, avec l'Église romaine dont les lois sur les mariages mixtes répugnent à tous les principes modernes. En outre, le développement du piétisme, qui comme le méthodisme a fait tant d'emprunts au catholicisme, ne devait pas tarder à troubler l'accord entre la législation et le clergé protestant. De fait, cet accord n'a duré que jusqu'en 1831. C'est alors que se produisit, en Poméranie, le premier cas de conflit, un pasteur ayant refusé de célébrer le mariage de deux protestants dont le divorce avait été prononcé légalement. Depuis 1845, les refus de célébration se sont fort multipliés, et en 1858 ils s'élevaient au chiffre énorme de 1906. Pour remédier à ces prétentions renouvelées non des Grecs, mais des Romains, la loi du 30 mars 1847 a admis la possibilité de se marier au moyen d'un acte civil; mais à condition qu'on sortirait de l'Église nationale. Le mal continuant de croître, le gouvernement présenta, en 1856, un projet de loi sur le divorce que l'opposition du clergé catholique fit échouer. En 1859, un nouveau projet, admettant dans certains cas le mariage civil facultatif et restreignant la faculté de divorcer, n'a pu obtenir la sanction de la Chambre des seigneurs, où domine le parti féodal et piétiste. Cette Chambre voulait bien rendre le divorce plus difficile, en supprimant comme cause de divorce, le consentement mutuel, l'incompatibilité d'humeur, les infirmités survenues depuis

le mariage, etc. ; mais les seigneurs n'entendaient nullement accepter le principe du mariage civil, exécration de 1789 !

Là ne s'arrêtent pas en Prusse les prétentions d'un esprit rétrograde qui, au lieu de s'inspirer des exemples de l'aristocratie anglaise, se met obstinément en contradiction avec les légitimes aspirations du XIX<sup>e</sup> siècle. Les obstacles que la législation met au mariage d'un gentilhomme avec une fille appartenant à l'ordre des paysans ou à la petite bourgeoisie, obligent encore de recourir au mariage morgantique.

Avant de vous expliquer les droits des femmes mariées, il est essentiel de vous faire remarquer qu'une femme n'est pas par le fait du mariage affranchie de la tutelle, et que j'aurai uniquement en vue les personnes dont l'émancipation légale est accomplie.

Les biens de la femme sont ou « réservés » ou « d'apport, » distinction qui rappelle les biens paraphernaux et les biens dotaux du droit romain.

Les biens réservés sont, en Saxe comme en Prusse, ceux dont elle a l'administration, l'usufruit et la libre disposition.

Sont classés dans cette catégorie tous les objets qui, par leur nature, sont destinés aux femmes, ainsi que le cadeau de noces (*morgengabe*, don du matin) que le mari a promis lors de la conclusion du mariage.

Une convention conclue soit avant, soit après le mariage, a la vertu de faire classer dans les biens réservés tout bien dont l'épouse entend se réserver l'administration et la jouissance. Cette convention

peut comprendre le contrat de mariage, les stipulations concernant la succession des conjoints, etc. Comme on a le droit de l'ajourner après le mariage, l'épouse est ainsi autorisée à conclure elle-même les arrangements qui lui semblent les plus conformes à ses intérêts. La loi exige seulement qu'elle soit assistée devant le tribunal d'une personne choisie par elle ou par le juge, ou qu'elle soit devant le notaire accompagnée de deux témoins.

Tout ce qui de sa nature ou par convention ne fait pas partie des biens réservés constitue « l'apport » de la femme. Le mari en a l'administration et l'usufruit, mais il est obligé de l'administrer en bon père de famille. En conséquence, il ne peut ni engager ni vendre les immeubles sans le consentement formel de sa femme. Il ne peut non plus ni encaisser, ni engager, ni aliéner de quelque manière que ce soit, les capitaux qui font partie de l'apport, ni ceux dont l'épouse a hérité depuis son mariage, ni ceux qui lui ont été donnés, sans avoir obtenu son autorisation. Qu'il s'agisse d'immeubles ou de capitaux, cette autorisation ne peut être donnée que dans certains cas et encore doit-elle l'être de l'avis d'un curateur que la loi constitue à l'épouse pour ce cas spécial. On a craint que l'influence du mari ne décidât la femme à sacrifier étourdiment ses intérêts, et ce qui serait plus grave encore, l'avenir de ses enfants. Si la femme refusait son consentement pour des raisons frivoles, le mari pourrait en appeler au tribunal.

Les bijoux, les objets d'or et d'argent que la femme reçoit de son mari ne peuvent être assimilés



ni aux biens réservés, ni à l'apport. Si la séparation de biens vient à être prononcée, on suppose qu'ils ont été prêtés par le mari, à moins que la donation ne puisse être constatée.

Non seulement il n'est point interdit à la femme de recevoir un bien par donation ou par testament, mais le donateur ou le testateur peut statuer que ce bien fera partie de ses biens réservés.

Ce que la femme épargne sur ses biens réservés augmente sa fortune personnelle.

Mais comme le propriétaire est malheureusement, dans bien des cas, obligé de protéger ce qui lui appartient contre la convoitise des fripons, la femme a le droit d'entamer tous les procès qui sont nécessaires pour défendre ses biens réservés, et cela sans avoir besoin de consulter son mari, tandis que celui-ci ne peut paraître en justice pour les affaires qui concernent les biens d'apport de sa femme s'il n'est muni de son approbation.

La femme étant forcée, plus d'une fois, de redouter la cupidité de son époux autant que celle des étrangers, la loi a eu soin de lui donner des garanties. Ainsi, si le mari possède des immeubles, elle peut, même sans son consentement, faire inscrire dans le registre hypothécaire soit les biens d'apport, soit les biens réservés par convention avant ou après le mariage. Ces hypothèques ont un privilège légal et prennent rang avant toutes les autres dont le mari peut grever sa fortune. S'il fait faillite, ces hypothèques sont mises à la quatrième classe et l'administration avec l'usufruit de l'apport reviennent à la

femme. Quant aux prêts à intérêt qu'elle aurait pu faire à son conjoint à l'aide de ses biens réservés, son rang parmi les créanciers n'est fixé que par la qualité de la garantie qu'elle a obtenue, c'est à dire qu'elle est mise à la troisième classe si elle a une hypothèque, dans la sixième si elle a une lettre de change et dans la septième si elle n'a qu'un billet.

Lorsque le mariage est rompu par la mort de l'époux, le juge doit accorder la préférence aux personnes désignées par son testament comme dignes d'être chargées de la tutelle des enfants. Si le défunt n'a pas nommé de tuteur, il est obligé de donner la préférence à la mère, à moins qu'il n'y voie quelque inconvénient pour les pupilles, inconvénient dont il devrait tenir également compte s'il s'agissait d'un tuteur choisi par le mari. Une mère qui se remarie perd par le fait la tutelle de ses enfants, et elle ne peut la reprendre après un divorce, si elle a eu des enfants de ce nouveau mariage.

Jusqu'à la promulgation de la loi du 24 avril 1854, la législation prussienne, préoccupée surtout d'empêcher l'infanticide, non-seulement autorisait la recherche de la paternité, mais elle semblait à de graves jurisconsultes allemands « franchir toutes les bornes au profit de la femme. » Pour échapper à cet inconvénient, la loi de 1854 a statué :

1° Que les droits de l'enfant illégitime ne peuvent être reconnus que lorsque ceux de sa mère sur l'auteur de la grossesse sont établis ;

2° Que l'enfant ne peut entrer dans la famille de son père, ni dans celle de sa mère, quoiqu'il porte le

nom de celle-ci, ni appartenir à sa classe si elle est noble;

3° Les parents ou grands parents de l'auteur de la grossesse ne sont jamais obligés de fournir à la fille séduite aucune indemnité pour l'entretien et l'éducation de l'enfant; si le coupable n'a point de fortune, l'obligation retombe sur la mère ou, à son défaut, sur ses parents.

L'Allemagne septentrionale, dont la Prusse est le principal État, est un vaste territoire, plat, sablonneux, marécageux, qui s'élève insensiblement à mesure qu'on s'avance vers le midi. Outre le royaume de Prusse, dont la province rhénane, séparée du reste du royaume par des territoires non prussiens, appartient à l'Allemagne centrale, nous y trouvons le royaume de Hanovre, les grands duchés de Mecklembourg et d'Oldenbourg, les duchés de Brunswick et de Holstein (auquel la conquête vient d'ajouter le Schleswig), les principautés de Lippe, enfin les villes libres ou républiques de Hambourg, de Brême et de Lubeck.

Depuis l'époque où la maison de Brunswick-Lunebourg prit, dans la personne de Georges-Louis, possession du trône de la Grande Bretagne (1714), jusqu'en 1837, les destinées du Hanovre ont été unies à celles de l'Angleterre. L'électorat de Hanovre, érigé en royaume par le Congrès de Vienne, a aujourd'hui, des souverains particuliers. Guillaume IV, prédécesseur de la reine Victoria a été le dernier roi d'Angleterre et de Hanovre. Le roi actuel de Hanovre, Georges V, qui est aveugle, et étranger aux idées de son siècle, semble vouloir prouver aux Anglais com-

bien ils ont été heureux que la loi salique ne leur ait pas imposé le cousin germain de la reine Victoria.

Le roi Georges, depuis le commencement de son règne, s'épuise en luttés contre le parti libéral, parti qui lui donne d'autant plus d'embarras que la civilisation hanovrienne est essentiellement protestante. En effet, le recensement de 1854 atteste que sur une population de un million huit cent dix-neuf mille sept cent soixante dix-sept mille âmes, il n'y avait dans le royaume que deux cent seize mille cent quarante-quatre catholiques. L'université renommée de Göttingue, qui a compté au nombre de ses professeurs des hommes tels que Blumenbach, Heeren, Ottfried Muller, Mitscherlich, les frères Grimm, etc., est un foyer de lumières pour tout le pays. Des gymnases, des progymnases, des écoles normales primaires, travaillent, de leur côté, à propager l'instruction dans toutes les classes. C'est assez dire que dans ce royaume, pour lequel la nature a si peu fait, sur ces froides rives de la mer du Nord, les femmes ne seront jamais condamnées comme dans des contrées beaucoup plus riantes à croupir dans l'ignorance et dans la superstition.

Les grands-duchés de Mecklembourg sont gouvernés par une famille d'origine slave, qui est la plus ancienne maison régnante de l'Europe. La duchesse d'Orléans qui appartenait à la branche de Mecklembourg Schwerin, a failli être régente de France. M. Proudhon s'irrite qu'on ait pu défendre ses droits à la régence. « Si, dit-il, (*Justice*, T. IV) on accorde la régence à une femme, pourquoi pas la royauté ? »

Les princes de la branche de Mecklembourg-Schwérin, qui ont été élevés avec mes frères dans le célèbre institut du docteur Blochmann, disciple de Pestalozzi, paraissaient avec raison fiers de l'estime qu'on accordait au caractère de la duchesse Hélène. En revoyant, en 1855, dans la capitale de la Prusse, le frère du grand-duc, je ne pouvais m'empêcher de songer tristement au temps où le prince Frédéric-Guillaume servait avec mon excellent frère Matthieu, dont la mort a été si prématurée, dans le 11<sup>e</sup> régiment de hussards.

Quoique l'esprit de la vieille féodalité germanique se montre plus farouche dans les duchés de Mecklembourg qu'ailleurs, l'influence du protestantisme oblige le gouvernement à propager des lumières peu favorables à ses tendances ultra-conservatrices. La population mecklembourgeoise reçoit une instruction solide dans de nombreuses écoles. Le Mecklembourg-Schwérin n'a pas moins de mille écoles de village. Aussi ces duchés ont-ils vu, de nos jours, naître plus de femmes distinguées que beaucoup de grands États.

Outre la duchesse d'Orléans et la comtesse de Hahn-Hahn, le Mecklembourg-Schwérin a donné le jour à madame Fanny Tarnow, et le Mecklembourg-Strélitz, à madame Clara Mundt, connue sous le pseudonyme de Louise Mühlbach.

Née à Gustrow en 1783, madame Tarnow publia son premier roman en 1804, à Mecklembourg. Elle a habité quelque temps Pétersbourg. Aussi lui attribue-t-on le roman intitulé : *Deux Ans à Saint-Pétersbourg*, tableau de l'empire russe vers la fin du règne

d'Alexandre I<sup>er</sup>. On a réuni en deux collections, intitulées : *Choix des écrits de Fanny Tarnow* et *Recueil de contes*, les meilleurs écrits de cette dame. Quoique son imagination ne soit pas optimiste, elle n'a pas demandé à une « conversion, » comme la comtesse de Hahn, ou aux théories nouvelles, comme Louise Mühlbach, une consolation à ces épreuves de la vie qu'elle décrit volontiers.

Madame Clara Mundt, femme d'un écrivain berlinois, a professé des idées aussi radicales que les opinions de madame Aston. L'auteur de la *Vie des femmes* (Altona, 1839) est né, en 1814, au Nouveau-Brandebourg, dans le duché de Mecklembourg-Strélitz. Elle épousa à l'âge de vingt-cinq ans le professeur Mundt, un des chefs de l'école littéraire qu'on nomme la Jeune Allemagne. A peine mariée, madame Mundt commença à publier des romans qui ont fait connaître son nom à l'Allemagne entière.

Dans la première partie de sa carrière comme femme de lettres, madame Louise Mühlbach semble constamment préoccupée de l'envie de populariser au delà du Rhin les théories que madame G. Sand défendait en France à cette époque. Comme l'écrivain français, elle prêchait « l'émancipation des femmes ; » comme lui elle mettait à nu les plaies cachées que la société dissimule avec plus de prudence dans les pays germaniques que partout ailleurs. Mais quoique madame L. Mühlbach ne soit dénuée ni d'imagination ni de savoir, le talent ne permettait pas chez elle d'oublier combien la crudité de certaines peintures répugne à la nature féminine. « Un peu

moins de courage et plus de retenue aurait mieux valu, » disait un des écrivains les plus distingués de l'Allemagne contemporaine, M. Robert Prutz. Un *Roman à Berlin*, les *Histoires de cour* et les *Mémoires d'un enfant de la société* exposèrent surtout l'auteur aux protestations des moralistes.

Vers 1838, madame L. Mühlbach, fatiguée des questions sociales — graves questions qui, du reste, n'avancent guère dans les romans — surprit ses lecteurs en entrant dans une voie nouvelle. On sait pour quelles raisons un roman historique devient difficilement une œuvre artistique. Pourtant, quand l'histoire n'est pas trop défigurée, ce genre de composition donne à une foule de lecteurs une idée superficielle des personnages les plus remarquables et des époques héroïques de la vie nationale. A ce point de vue, les critiques allemands croient que l'auteur de *Frédéric le Grand et sa cour* a rendu des services aux abonnés des cabinets de lecture de leur pays. Mais ils lui reprochent de n'avoir pas su résister au travers des romanciers de notre temps, la fécondité excessive, et de n'avoir pas attaché assez d'importance à l'unité du plan et à l'élévation du style. Madame Mundt a écrit aussi plusieurs comédies.

Le grand-duché d'Oldenbourg est gouverné par le chef du second rameau de la branche cadette des Holstein-Gottorp, qui prend les titres de « grand-duc d'Oldenbourg, héritier de Norwége, duc de Sleswig-Holstein, Stormann, de Ditmarschen et d'Oldenbourg, prince de Lubeck et de Birkenfeld, seigneur de Jever et de Kniphausen, etc. » Ce sou-

verain si riche en qualifications possède un territoire qui, au temps des conquêtes de Napoléon, ne formait qu'un seul département, les Bouches-du-Weser. La capitale peut avoir sept mille habitants.

Dans mon dernier voyage en Orient, j'ai trouvé sur le trône d'Athènes une princesse d'Oldenbourg qui a eu quelque temps une certaine célébrité dans le monde politique. La reine de Grèce, Marie-Frédérique-Amélie, est née en 1818. Lorsque la fille du grand-duc Paul-Frédéric-Auguste quitta son modeste duché pour devenir reine de Grèce, on dut penser que la cour de Bavière avait préféré aux richesses et à l'appui d'un État puissant les dons du cœur et de l'intelligence. Les Hellènes furent assurément de cet avis, et l'accueil enthousiaste qu'ils firent à la reine Amélie exprimait assez leur conviction. Les souveraines ont comme les nouvelles mariées leur lune de miel, et les mêmes illusions naissent des mêmes causes chez les reines et chez les épouses. Toute jeune femme, à moins qu'elle ne soit réellement laide, acquiert un nouveau charme sous le diadème. Quelle reine n'est pas nécessairement « gracieuse? » Ceux qui l'ont dit d'abord sans conviction, finissent si bien par le croire, qu'il se trouve un moment où le pays tout entier voit dans la compagne du prince, une personne parée de tous les agréments. Une souveraine douée d'un véritable bon sens, d'une bienveillance sincère, d'un attachement réel au pays, saura profiter de ces heureux moments pour jeter les bases d'une popularité durable. C'est ainsi que la reine Victoria s'est tellement identifiée avec son peu-



ple, que tout Anglais confond la vénération qu'il a pour Sa Majesté britannique avec le culte qu'il professe pour les libertés et la gloire de son pays.

Il y avait bien dans le caractère de la reine Amélie un côté qui correspondait aux aspirations de la Grèce. On sait que les Hellènes tournent sans cesse leurs regards vers Constantinople, et qu'ils n'ont pas perdu l'espoir, — malgré le nombre croissant des populations slaves qui occupent maintenant une grande partie de la péninsule (1), — de voir un jour un empereur de leur race recevoir à Sainte-Sophie des mains du patriarche œcuménique la couronne de saint Constantin. La reine partageait volontiers cet espoir, et elle eût volontiers risqué quelque chose pour frayer aux palicares la route qui pouvait la mener d'Athènes à Byzance, tandis que le roi, plus réfléchi, plus calme, moins porté à se laisser éblouir par de brillants mirages, semblait moins disposé à compromettre une position solide par des entreprises dont il était impossible de prévoir les conséquences.

Mais à mesure que le temps marchait, les rêves splendides dont s'était bercée la reine s'évanouissaient l'un après l'autre. La guerre d'Orient, dans laquelle elle avait vu un moyen de rendre possible l'exécution de ses plans, ne lui apporta que d'amères déceptions. La sympathie qu'elle avait montrée, ainsi que le roi, pour l'empereur Nicolas, excita contre les deux souverains le ressentiment des puissances ma-

(1) Voir la curieuse carte ethnographique de la Turquie d'Europe, par G. Lejean. Gotha, 1861.

ritimes, dont ils n'avaient pas su deviner la force. Athènes fut occupée par leurs troupes, et la reine considéra comme une injure personnelle l'entrée au ministère des adversaires du parti russe. En outre, quoiquel'immense majorité des Hellènes eût approuvé l'attitude du gouvernement, les résultats de cette attitude exaspérèrent l'amour-propre national. Un certain nombre d'esprits vraiment politiques commencèrent à comprendre que, dans la lutte qui s'était engagée entre les trois puissances protectrices, il eût été beaucoup plus sage de garder une prudente neutralité. La fougue de la reine parut dès lors un guide peu sûr au peuple, et lorsqu'il eut cessé de lui attribuer une capacité exceptionnelle, il fut plus frappé des défauts que l'âge rendait chaque jour plus sensibles.

En effet, la reine avait conservé sur le trône de Grèce tous les travers de la féodalité germanique. Aussi avait-elle soumis ses sujets à une étiquette qui eût paru singulière, même dans un vaste empire militaire. Le contraste de cette étiquette, digne de la Chine, avec la petitesse du royaume, non seulement provoquait les moqueries des étrangers, mais il irritait perpétuellement un peuple, assurément fort monarchique, mais nullement porté par ses traditions démocratiques à faire le moindre cas des habitudes féodales de l'Allemagne. En outre, la reine, à mesure qu'elle vieillissait, se prenait d'un beau zèle pour la « vertu » de la nation. Elle se croyait, comme le pape, obligée de veiller sur la moralité de ses sujets et de ses sujettes. Un tel système mène à une espèce

d'inquisition qui, dans une petite ville comme Athènes, est particulièrement vexatoire. Il en résultait des scènes tragi-comiques dont des familles influentes gardaient un ressentiment profond, qui n'attendait que l'occasion d'éclater. La naïve ardeur de la reine pour le *cant* allait si loin, qu'elle refusa, dit-on, de recevoir une grande dame italienne dont le genre de vie ne lui semblait pas assez conforme aux habitudes oldenbourgeoises. Malheureusement, cette dame ayant lutté énergiquement contre la domination étrangère, on supposa que Sa Majesté hellénique s'était empressée de profiter d'un prétexte puéril pour faire sa cour à l'Autriche. En effet, la sympathie pour l'Autriche avait succédé au zèle pour la cause de Nicolas I<sup>er</sup>, quand l'empereur François-Joseph se fit en Europe le patron de l'absolutisme. Elle déplaisait d'autant plus aux Hellènes que l'Autriche a été toujours fort hostile à l'Orient chrétien ; que la situation des Italiens ressemblait beaucoup à la leur, et que l'Italie s'efforçait comme eux de réunir les membres trop longtemps dispersés du même corps.

On aurait peut-être été plus indulgent pour la reine, si la nation n'avait pas attribué à sa stérilité, — dans les petites villes aucun détail ne semble au public indigne de son examen — la triste destinée de la dynastie. Si elle avait donné à ses sujets un prince né sur leur sol, élevé dans leur culte, ils auraient mieux supporté les inconvénients de la situation. Mais la perspective d'avoir de nouveau un prince bavaïois, formé par les jésuites et dévoué à l'Autriche, si peu favorable à leur nationalité, en un mot, la

crainte de retomber encore une fois dans tous les inconvénients de la xénocratie, exaspérait le pays tout entier.

Tel était l'état des esprits quand je débarquai au Pirée, en mai 1860. Je vis du premier coup d'œil qu'une révolution était imminente. La fermentation qui régnait en Italie, les succès du général Garibaldi, secrètement appuyé par les Anglais, tout faisait croire aux Hellènes qu'ils pourraient réaliser leurs plans favoris en renversant le roi Othon et en se tournant du côté de l'Angleterre qui fait maintenant la loi en Orient. Lorsque je vis la reine Amélie, au palais, rien dans un entretien de plus de deux heures n'indiqua qu'elle eût la moindre idée de la gravité de sa position. Ses préoccupations portaient sur des points tellement secondaires, que je m'étonnais d'avoir entendu certaines gens lui accorder quelque capacité politique. Devenue très forte avec le temps, elle ne conservait aucune trace des agréments qu'elle avait, dit-on, lorsqu'elle arriva en Grèce. Habitée à entendre ces paroles flatteuses dont on est malheureusement trop prodigue en Orient pour les souverains, elle s'étonna probablement de ma froideur. Je n'avais contre elle aucune prévention; j'aurais plutôt vu avec plaisir une femme exercer une grande influence dans l'Europe orientale; car rien n'eût été plus propre à combattre les préjugés asiatiques qui règnent dans la péninsule contre notre sexe. Mais au lieu d'une sainte Héléne ou d'une sainte Pulchérie, animée de l'esprit nouveau et pleine de grandes pensées, je me trouvais en présence d'une princesse incapable de comprendre la diversité des peuples et la dif-

férence des civilisations, et qui semblait par dessus tout préoccupée de l'opinion de quelque Quimper-Corentin teutonique. Quoique préparée à ce spectacle par les discours de plusieurs Athéniens, je n'ai aucun talent pour la dissimulation, et mes impressions devaient se lire très clairement sur mon visage. Je songeais, tout en parlant, à ces princes orientaux dont j'avais pu autrefois étudier les idées et le caractère, à mon parrain Grégoire IV Ghika le restaurateur, à Lioubitza, l'héroïque princesse des Serbes, au Vladika du Montenegro, Pierre II. Quelle différence d'attitude, de regard, d'énergie, entre le roi Othon et le prince Grégoire! Comme la reine Amélie eût semblée effacée à côté de Lioubitza, dont le regard lançait des éclairs quand elle racontait les longues épreuves et les batailles de la Serbie, batailles où elle avait joué son rôle! Le Vladika avait, malgré son caractère épiscopal, un air d'autorité et d'intrépidité que n'avaient pas les souverains de la Grèce. Beau, fier, intrépide, aussi habile à composer une *piesma* qu'à frapper d'une balle une orange lancée en l'air, il apparaissait dans le palais des Bourbons de la branche aînée, comme une brillante personification de l'Orient chrétien ressuscité. Milosch lui-même, quoiqu'il n'eût reçu aucune instruction, faisait une autre impression que le roi et la reine de Grèce. Ce pâtre soldat a fondé un État et une dynastie, et M. Billecocq, ancien consul général de France à Bukarèst, était souvent surpris de trouver chez lui un sens politique dont le roi Othon et la reine Amélie étaient complètement dénués.

Ces comparaisons me semblent établir que l'importation d'une dynastie bavaroise en Orient, n'était pas une idée des plus heureuses. Des personnages tels que Grégoire IV Ghika, Lioubitza, Milosch I<sup>er</sup> Obrénovitch, Pierre II et Daniel I<sup>er</sup>, prouvent que les chrétiens orientaux trouveront toujours dans leurs rangs des hommes beaucoup plus capables de les gouverner, qu'un petit prince d'Oldenbourg ou de Lippe, élevé dans des traditions féodales qui diffèrent si profondément du génie de l'Orient, et convaincu par dessus tout, qu'un pays pour être « civilisé » et « honnête, » doit commencer par se germaniser, comme si la variété des types et des civilisations n'était pas une des grandeurs de la noble humanité!

Depuis que j'ai quitté la Grèce, de maladroits amis, pour justifier la reine Amélie et le roi Othon, ont, en Allemagne et même en France, fait les plus sombres tableaux du royaume hellénique. Ils ont répété sur tous les tons qu'on n'y trouvait plus cette abnégation patriotique, ce zèle enthousiaste pour la cause de l'indépendance, cet amour passionné du sol natal qui avaient fait oublier à l'Occident les travers et les fautes des contemporains de Botzaris et de Miaoulis. Mais si la république, malgré les désordres qu'on lui a reprochés, a pu former des caractères virils et des cœurs dévoués à la patrie, n'en doit-on pas conclure qu'un gouvernement national aura toujours une influence plus salutaire qu'une dynastie d'origine étrangère? Plus on s'attache à donner une idée désavantageuse de la génération élevée par le gouvernement déchu, plus on la montre livrée à de

misérables ambitions, à des luttes à la fois enfantines et acharnées, à une cupidité sans frein, plus on rend suspects les maîtres qui pendant tant d'années ont veillé, longtemps avec un pouvoir absolu, et jusqu'à la fin avec une autorité trop peu contrôlée, à la direction de l'esprit public ; les souverains qui affichaient un si grand zèle pour la cause de la morale, et qui ont, — s'il faut en croire leurs apologistes, — laissé les âmes plus perverties qu'elles ne l'étaient après la domination des sectateurs du prophète. Il est d'autant plus étonnant que cette remarque ait échappé aux plus habiles défenseurs de la dynastie bavaroise, qu'ils en ont fait cent fois l'application à la reine Marie-Sophie et au roi François II des Deux-Siciles. N'ont-ils pas répondu aux journaux légitimistes, qui s'épuisaient en doléances sur la corruption des Napolitains de ce temps, qu'il fallait en accuser le gouvernement des Bourbons, qui avait fait leur éducation par des moyens que toute l'Europe connaît aujourd'hui ? Il est singulier qu'on s'obstine à se servir toujours de deux mesures, et que lorsqu'il s'agit des populations orientales, on n'admette aucune des circonstances atténuantes, qu'on plaide avec tant d'éloquence, quand il est question des nationalités de l'Occident.

La population du duché de Brunswick est un peu moins nombreuse que celle de l'Oldenbourg. Cette population qui, sauf quelques villages wendes, est entièrement d'origine saxonne, professe le protestantisme. Aussi l'instruction a-t-elle fait parmi les habitants du Brunswick des progrès merveilleux. Nulle

part on ne trouve dans les campagnes d'écoles mieux tenues. L'agriculture y est également fort avancée, et c'est à peine si dans tout le pays quelques morceaux de terre restent improductifs. L'industrie n'est pas dans un état de prospérité moins satisfaisant.

La famille de Brunswick-Wolfenbuthel, qui gouverne le duché, est à la veille de s'éteindre, et le Brunswick sera réuni au royaume de Hanovre, où règnent les Brunswick-Lunébourg. Les femmes pouvaient porter la couronne ducale, fait unique, je crois, dans l'Allemagne du Nord. Quelques princesses de Brunswick ont eu des aventures assez tragiques pour que toute l'Europe s'en soit occupée. Charlotte-Christine-Sophie, qui, à cause de ses grandes qualités, avait été choisie par Pierre I<sup>er</sup> pour épouse de son fils Alexis, eut constamment à souffrir de l'humeur sauvage du tsarévitch. Représentant de la vieille barbarie asiatique, Alexis Pétrovitch qui semblait voir dans sa compagne la personnification de la civilisation européenne, ne lui épargna ni les outrages ni les mauvais traitements. Lorsqu'elle succomba, en 1715, à l'âge de vingt et un ans, Pierre devait déjà être convaincu que son fils compromettrait tous les résultats de son règne. Il se crut donc obligé de le déshériter en 1718. Après la mort du tsarévitch, qui eut lieu quelques mois après, il se décida à confier à une Suédoise, Marthe Rabe, le soin de continuer son œuvre. Marthe qui avait quitté l'Église réformée pour l'Église orientale, et qui avait pris alors le nom de Catherine, fut couronnée en 1724, avec une pompe extraordinaire. « Catherine I<sup>re</sup>, dit



l'Écossais Gordon, qui a laissé un *Journal* précieux pour l'histoire du règne de Pierre le Grand, était une fort jolie femme et de bonne mine, qui avait du bon sens. On ne lui a jamais vu un moment de chagrin ni de caprice. Obligeante et polie avec tout le monde, elle n'oubliait point sa première condition. »

La fin prématurée de l'épouse d'Alexis mit en éveil les imaginations. Comme elle avait défendu qu'on l'embaumât, on a prétendu qu'elle avait pu se soustraire par un stratagème aux cruelles épreuves que lui préparait le caractère farouche de son indigne époux. Après un simulacre de funérailles, elle aurait pu, à l'aide de la comtesse de Kœnigsmark et de quelques personnes dévouées, s'enfuir en France, et de là dans une colonie française, la Louisiane, où elle aurait épousé un gentilhomme nommé d'Aubant. Mais Voltaire, ce grand dénicheur de fables, affirme que tout ce roman a été inventé par une femme vaniteuse. « Une Polonaise, dit-il, arriva en 1772, à Paris, et se logea à deux pas de la maison que j'occupais ; elle avait quelques traits de ressemblance avec l'épouse du czarévitch. Un officier français, nommé d'Aubant, qui avait servi en Russie, fut frappé de la ressemblance ; et cette méprise donna à la dame envie de trancher de la princesse. Elle avoua ingénument qu'elle était la veuve de l'héritier de la Russie, et qu'elle avait fait enterrer une bûche à sa place (1). D'Aubant, amoureux d'elle et de sa princi-

(1) On ne savait pas que selon l'usage, l'épouse d'Alexis avait dû être exposée la face découverte.

pauté, ayant été nommé gouverneur d'une partie de la Louisiane, l'amena en Amérique. Le bonhomme est mort, persuadé qu'il avait épousé la belle-sœur d'un empereur d'Allemagne et la bru de l'empereur de Russie ; ses enfants le croiront de même, et ses petits-enfants n'en douteront pas. »

Sophie-Dorothee et Caroline n'ont pas été plus heureuses que Charlotte-Christine après leur mariage avec les héritiers du trône d'Angleterre.

Mariée avec George-Louis, prince héréditaire de Hanovre, depuis George I<sup>er</sup>, Sophie-Dorothee ne put, malgré sa beauté, captiver ce prince, qui la traita avec grossièreté et qui la laissa exposée aux persécutions de sa maîtresse, la comtesse de Platen. Le comte de Koenigsmark, frère de la célèbre Aurore, ayant témoigné un vif intérêt au sort de la princesse délaissée, George prétendit qu'elle lui avait promis de le suivre en France, et d'y embrasser la religion catholique, afin de s'assurer la protection de la cour de Versailles. Prenant à la fois le rôle de juge et celui de bourreau, George s'empressa de faire tuer Koenigsmark et d'enfermer sa femme au château d'Ahlden, où elle mourut, en 1726, après trente-deux ans de captivité. Ce drame sinistre a fort occupé en Angleterre et en Allemagne, la sagacité des historiens, les uns prétendant que l'enquête secrète ordonnée par George, a été favorable à Sophie-Dorothee, et ne voyant en elle qu'une victime des calomnies de la comtesse de Platen, les autres affirmant qu'elle était réellement disposée à s'enfuir et à se mettre sous la protection du roi de France. La publication

du journal de Sophie-Dorothée et d'autres études qui de nos jours ont paru en Allemagne, ne laissent plus de doute sur les principales circonstances de ce drame. Il est certain, pour ne parler que du dénouement, que la comtesse avait été aimée de Koenigsmark, et que pour se venger de son infidélité, elle l'attira dans le guet-apens où il périt.

Sans être aussi tragique, la vie d'Amélie-Élisabeth-Caroline, n'a pas donné lieu à moins de controverses. Mariée, en 1795, au prince de Galles, depuis George IV, elle en eut la princesse Charlotte, première femme de Léopold I<sup>er</sup>, roi des Belges. Mais à peine était-elle relevée de ses couches, que le prince, qui ne l'avait épousée que par contrainte, se séparait d'elle avec éclat. L'opinion publique se prononça pour la princesse, ainsi que la commission d'enquête, présidée par lord Grenville, qui fut chargée d'examiner sa conduite. En 1813, la princesse de Galles, fatiguée de ces luttes, obtint la permission de voyager en Allemagne, en Italie et en Orient. A son retour, elle s'établit sur les bords enchanteurs du lac de Côme. Mais Georges, devenu roi, crut qu'il pourrait obtenir de la Chambre des lords la rupture des liens qui l'unissaient à Caroline. Quoique cette Chambre pût, en certains cas, rendre une sentence de divorce, l'impopularité du roi, le talent de l'*attorney* de la reine, aujourd'hui lord baron Brougham et Vaux, rendaient le résultat du procès assez douteux. Cependant, la majorité de la Chambre haute ne partagea pas l'opinion du public, passionné pour la cause de la reine, et 123 voix contre 95 déclarèrent fondées les

accusations portées contre la reine. Mais, au moment où le bill de condamnation allait être voté, les ministres eux-mêmes demandèrent l'ajournement, le procès fut considéré comme non avenu, et le gouvernement cessa de contester à Caroline le titre de reine de la Grande Bretagne et d'Irlande. Les ministres et le roi avaient pu remarquer qu'une forte minorité avait jusqu'au dernier moment pris parti pour Caroline. En effet, quoique les faits reprochés à la reine ne parussent pas sans fondement, la jeunesse scandaleuse de George IV, et ses tentatives déloyales pour annuler la liberté de la presse, si justement chère aux Anglais, avaient donné la plus mauvaise idée de son caractère. En France, où chacun se rappelait la conduite perfide de George envers Napoléon, réclamant du prince régent les droits sacrés de l'hospitalité, le roi d'Angleterre n'était pas plus populaire que dans son pays. Tout esprit impartial était donc tenté de songer à la mémorable sentence rendue par le Christ dans un procès analogue (*Jean*, VIII, 3-11), et chacun s'étonnait de voir un souverain, qui était fort loin d'être « sans péché, » s'empresser de « jeter la première pierre » à Caroline.

La nationalité du duché de Holstein n'est pas contestée, mais les Scandinaves et les Allemands se disputaient récemment, avec le plus grand acharnement, le duché de Schleswig. Jusqu'à ces derniers temps, ces deux duchés, appartenant l'un et l'autre, comme les principautés de Lippe, à la civilisation protestante, étaient soumis au gouvernement danois, dont j'appré-

cierai plus tard les tendances (1), mais le Holstein faisait partie de la confédération germanique. J'ai vu souvent à la cour de Dresde des princesses de Holstein, sans me rappeler à quelle branche elles appartenaient. La branche aînée (Holstein-Gottorp), règne aujourd'hui à Pétersbourg, à cause de son alliance avec les Romanov. Une autre branche (Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg), occupe les trônes de Danemark et de Grèce.

Madame Schoppe, née en 1791, et morte en Amérique (1858), est la femme de lettres la plus distinguée de ces frontières de la confédération. L'auteur des *Récits et Nouvelles* et du *Ménage bourgeois*, a raconté lui-même les diverses phases de son existence dans son meilleur ouvrage, les *Souvenirs de ma vie* (Altona, 1858). Conduite à Hambourg, par sa mère qui s'était remariée, Emma-Sophie Weisse, fille d'un médecin au service holsteinois, étudia en même temps les sciences et les lettres. Après la mort de son mari, le docteur Schoppe, elle se mit à écrire en vers et en prose. Les *Récits et Nouvelles* trahissent une composition hâtive, et l'absence du sentiment poétique. Les ouvrages que madame Schoppe a composés pour la jeunesse valent mieux que ses romans, et ne sont pas inconnus en dehors de l'Allemagne.

Les trois villes libres de Hambourg, Brême et Lubeck sont les seules cités qui appartiennent maintenant à la fameuse ligue des villes hanséatiques. L'immense majorité de la population qui habite leur

(1) Voir les Scandinaves.

territoire est protestante; mais à Hambourg, il y a un assez grand nombre d'israélites. Chrétiens et juifs rivalisent d'activité. Aussi, la république hambourgeoise est-elle un des États les plus florissants de l'Europe, quoiqu'elle ait eu à supporter de rudes épreuves depuis le commencement du siècle; que Napoléon lui ait fait expier son patriotisme par d'impitoyables vexations (1806) et qu'un terrible incendie ait depuis ravagé Hambourg (1842).

Dix ans après cette catastrophe, l'ensemble du commerce de Hambourg représentait une valeur de 886 millions de marcs (1,627,000,000 de fr.), c'est à dire qu'il égalait la moitié du commerce extérieur de la plus laborieuse des nations catholiques. Or la France avait alors trente-six millions d'habitants et la république de Hambourg trois cent mille. Cependant la patrie de Reimar n'a jamais voulu regarder le négoce comme son unique préoccupation. Les établissements d'instruction publique y sont florissants et on y trouve un grand nombre d'écoles primaires. Les sociétés philanthropiques ne sont pas moins communes que les sociétés savantes et les riches bibliothèques. L'impartialité oblige d'ajouter que les proscrits venus de l'étranger, par exemple, les calvinistes persécutés par le fanatisme de Louis XIV, ont beaucoup contribué à sa prospérité. Les pays latins, ayant l'heureuse habitude de proscrire périodiquement les hommes les plus distingués qu'ils produisent, n'ont pas le droit de s'étonner si les États qui les accueillent profitent de leurs lumières et de leur passion pour le travail. C'est ainsi qu'au xvi<sup>e</sup> siècle, la Suisse a en-

levé à la France et à l'Italie, Calvin, Théodore de Bèze, Farel et ces Italiens poursuivis par l'inquisition, dont M. Eynard a écrit l'histoire (*Lucques et les Burlamacchi*); que la Hollande est devenue, au xvii<sup>e</sup> siècle, la patrie de Richard Simon et de Bayle, et que Voltaire a dû, au xviii<sup>e</sup> siècle, chercher à l'étranger un asile où il pût défendre la tolérance sans s'exposer à mourir à la Bastille. Cette triste légende ne finit pas malheureusement en 1789, et depuis la révolution française, l'Italie, l'Espagne et même la France, ont vu plus d'une fois les hommes les plus éminents et les plus modérés — un Santa-Rosa, un comte de Toreno ou un Thiers! — prendre la route de l'exil.

Je vous ai dit quels liens rattachent Fernan Caballero à la république hambourgeoise. Elpis Méléna est, comme Fernan Caballero, fille d'un négociant de Hambourg; comme elle, elle est née sur la terre étrangère; comme elle, elle n'est connue que sous un pseudonyme. Ce pseudonyme, emprunté à la langue d'Athènes et qui a été composé comme celui de Mélancthon (Schwartz-Erde), fait déjà comprendre que madame S. a étudié le grec. Elle apprit aussi le latin, l'allemand, le français, l'anglais et l'italien. Son premier mari s'étant tué, elle épousa, en 1844, un banquier de Hambourg, avec qui elle entreprit un long voyage en Orient. Elle parcourut, la plupart du temps à cheval, la Grèce, la Turquie, l'Asie Mineure et l'Égypte. Etablie à Rome, en 1849, elle publia, en 1850, le journal de son voyage en Afrique. Quelques années plus tard (1855), les liens qui

l'unissaient à son second mari étaient rompus par un divorce.

En Italie, Elpis Méléna a fait connaissance avec le libérateur des Deux-Sicules, qu'elle a visité assez souvent à Caprera, et dont elle a traduit les Mémoires en allemand. Dans un écrit consacré à raconter le voyage qu'elle fit à cheval, en cent un jours, de Rome à Lucerne, elle raconte une de ces visites à Caprera, (Hambourg, 1860). Après la catastrophe d'Aspromonte, elle a prodigué au général des soins qui montrent que parmi les Allemands tout le monde ne confond pas la cause de l'Autriche avec celle de la patrie germanique. Du reste, cet écrivain est loin d'avoir des idées autrichiennes. Elpis Méléna, dit-on, demande elle-même à être « comptée parmi les libres penseurs de la Jeune Allemagne. »

Hambourg a aussi donné naissance à Amélie Sieveking, morte en 1859. En Allemagne, mademoiselle Sieveking; en Angleterre, miss Florence Nightingale, deux personnes auxquelles les *Frauen der Zeit* ont consacré des biographies intéressantes, ont prouvé que les corporations monastiques n'étaient point nécessaires à l'exercice de la charité chrétienne, et que la femme n'avait pas besoin de revêtir le froc et de prononcer des vœux plus ou moins absurdes pour écouter la voix de son cœur avide de dévouement.

Brême, patrie de Heeren, qui n'a pas l'importance de Hambourg, a pourtant joué un rôle important dans les grands événements qui ont décidé du sort de l'Allemagne. A l'époque de la réformation, elle se signala par son attachement à la ligue de Smalkalde,



et son attitude énergique après la bataille de Muhlberg ne contribua pas peu à sauver les protestants d'une ruine complète. Dans la guerre de l'indépendance (1813), elle combattit Napoléon avec la même ardeur qu'elle avait déployée contre les Habsbourg, et elle obtint, par les services qu'elle rendit à l'Allemagne, d'être rétablie dans son ancienne indépendance. Cette république a vu, depuis cette époque, son habile marine prendre un puissant essor, et ses relations commerciales s'étendre aux deux Amériques, à l'Afrique, à l'Hindoustan, à la Chine et à l'Australie.

Madame Ida Kohl, femme d'un écrivain de Brême, qui est connu par de nombreuses et savantes publications, a fait paraître (1843), en commun avec son mari, des *Esquisses sur l'Angleterre*, sujet que M. Esquiroz traite maintenant avec un talent exceptionnel, et deux ans plus tard, elle a publié seule *Paris et les Français*. Lorsque parut le livre de mistress Trollope (*Paris and the Parisians*) les critiques des bords de la Seine s'irritaient des appréciations étrangères. Aujourd'hui, ils sont eux-mêmes assez sévères pour leur capitale; *la Nouvelle Babylone* de M. Pelletan, député de Paris, prouve que les grands peuples se préoccupent de plus en plus de l'idéal et qu'ils n'attendent pas qu'on vienne leur apprendre qu'il leur reste à faire bien des conquêtes morales, bien plus difficiles que les victoires remportées sur les champs de bataille.

Lubeck, dont Travemünde est le port, a beaucoup souffert dans les guerres de Napoléon avec les États

germaniques. Les Suédois lui rendirent son indépendance en 1813. Son commerce est aujourd'hui très florissant. Déjà en 1857, le mouvement commercial était de 2,242 navires, jaugeant 300,000 tonneaux. Or Lubeck n'avait alors que quarante-trois mille deux cent vingt-cinq habitants.

#### IV

##### L'ALLEMAGNE MÉRIDIONALE. — LES AUTRICHIENNES.

La cour de Vienne a toujours formé un contraste éclatant avec les cours de l'Allemagne du Nord. Dans le Nord, les princes doivent leur couronne à des événements auxquels il est impossible de donner un caractère mystique. La grandeur de la Prusse date du jour où Albert de Brandebourg a renoncé à ses vœux monastiques pour se marier. Le Hanovre est devenu un royaume à la suite des événements produits par la révolution française. Il n'en est pas de même de l'Autriche. Quoique l'empire d'Allemagne ait été détruit par Napoléon, quoique les Habsbourg se soient éteints avec Marie-Thérèse, les Césars de Vienne se regardent toujours comme les continuateurs de Charlemagne, et ils renoncent volontiers au nom de leur ancêtre François de Lorraine pour se rappeler qu'ils descendent par les femmes de l'antique dynastie fondée en 1273 par un gentilhomme argovien. En outre, cet empire déjà oriental, qui

compte parmi ses sujets tant de Slaves, de Magyars, de Roumains, etc., ne perd jamais de vue qu'il commande à plusieurs nations soumises autrefois aux autocrates de Byzance, et la double tête de son aigle regarde aussi bien vers Constantinople que vers Francfort. Aussi « l'empereur apostolique » n'est pas un simple chef d'État, comme le roi de Saxe et de Prusse, mais un de ces princes dont l'attitude et l'entourage font songer aux souverainetés théocratiques du moyen âge. Quand j'arrivai à Vienne, cette impression était plus vive qu'elle ne le serait aujourd'hui, l'empereur ayant été obligé après Solferino de devenir un souverain constitutionnel. Mais, alors on était loin de prévoir de « pareils désastres. » Vienne avait vu, en 1815, proclamer dans une assemblée européenne, le droit politique du moyen âge sous le nom de légitimité, et le prince de Metternich, qui régnait alors sous le nom de Ferdinand I<sup>er</sup>, était un des champions les plus décidés du droit divin.

La physionomie de Vienne et de Berlin ne diffère pas moins que les antécédents des deux monarchies. En effet, la cité superbe que couronne la flèche de Saint-Étienne, parée de dentelles de pierre et surmontée d'un aigle aux ailes dorées, planant au milieu des airs, est dans une situation exceptionnelle. Dans les délicieuses campagnes que fertilise l'immense Danube, les magnifiques châteaux, les gracieuses villas, les opulentes abbayes méritent l'admiration du voyageur, presque autant que les pittoresques vallées et les riantes collines. Ici, le paysage ne dispose pas les imaginations, comme la plaine

aride qui environne Berlin à se préoccuper avant tout des graves soucis de la politique et des agitations de la pensée. Une nature souriante inspire, au contraire, aux Viennois ce goût du plaisir, cette gaieté sincère, cette passion de la danse qui étonnent les admirateurs de la gravité et du flegme germaniques. On se rend mieux compte des habitudes de Vienne, en visitant la poétique vallée de la Brühl, que les Autrichiens nomment leur Suisse, et qui s'ouvre au midi du grand château impérial de Schoenbrunn; le beau parc qui entoure Laxembourg, autre château impérial; les environs de la petite ville de Baden, séjour d'été de l'aristocratie (et, à cette époque, de Ferdinand I<sup>er</sup>); la riche abbaye de Mœlk, bâtie sur la rive gauche du Danube, au sommet d'un rocher de soixante mètres, et dont les caves sont tellement vastes, qu'on y peut circuler en voiture. Partout on est frappé de l'uniforme physionomie des institutions les moins semblables. L'acétisme n'existe pas plus dans les somptueuses abbayes de Mœlk, de Klosterneburg et de Heiligenkreutz, que dans les villas de Hietzing ou dans les chalets de Gersthof. Il est douteux que le concordat qui portera dans l'histoire le nom de François-Joseph, ait changé cet état de choses. Le besoin de jouir de la vie, supprime parfois la distance qui sépare les rangs; il rapproche le prêtre du paysan, le moine du bourgeois. C'est ainsi, que pendant le carnaval, la moitié de Vienne se précipite à l'Elysium, et qu'on y voit côte à côte le prince et l'étudiant, la grisette et la comtesse. La politique du prince de Metternich encourageait ces

tendances qui lui semblaient mieux servir la cause du pouvoir absolu, que les géoliers redoutés du Spielberg.

Aussi les fêtes succédaient aux fêtes ; car, à aucune époque, la monarchie autrichienne n'avait paru plus inébranlable. Le peuple semblait, il est vrai, avoir conservé une espèce de culte pour le « vieux maître » (der alte Herr), et on s'imaginait que cette vénération, assez peu raisonnée, s'étendait au successeur de François I<sup>er</sup>, qu'on nommait déjà Ferdinand le Bon (der Gütige). Tout le monde dans les classes éclairées ne partageait pas assurément les illusions du gouvernement. Mais la race germanique est la plus prudente et la plus patiente de toutes les races, et les Viennois se gardaient bien de laisser apercevoir quelque sentiment qui pût paraître à une police véritablement inquisitoriale, ne pas ressembler à un dévouement aveugle.

Le carême ne faisait pas tort à la gaité. Dans les villes où l'unique préoccupation est d'échapper à l'ennui, le culte lui-même devient un sujet de distraction. La synagogue avait des voix d'une telle beauté, que le vendredi soir à la nuit tombante, le temple des israélites attirait plus d'un disciple de Jésus-Christ, je vous en parle par expérience. L'excellent orgue des luthériens n'était pas dédaigné de celles qui allaient admirer à Saint-Étienne la belle musique de la métropole catholique. La différence des cérémonies piquait également la curiosité des Viennoises. Toutes les formes du culte oriental se trouvent réunies dans la capitale. Les Grecs ortho-

doxes de l'Alte-Fleischmarkt et de Hafnerteig et les grecs unis au pape de l'église Sainte-Barbe rivalisaient d'ardeur. La variété des nationalités surpassait encore la variété des rites. Les arméniens célébraient leurs fêtes au couvent des mékhitaristes; les Slaves, dans le beau sanctuaire de Maria-Stiegen, fondé dès le ix<sup>e</sup> siècle; les Magyars, à l'église de l'ordre de Malte; les Italiens à l'église des minorites, bâtie par Ottokar de Bohême.

La chapelle du palais « impérial et royal » offrait un double attrait. Chaque dimanche, on y exécutait, à onze heures, la meilleure musique d'église de tout l'empire, et on y retrouvait les personnages sur lesquels était fixée l'attention universelle; car dans un pays où la monarchie est sans limites, elle est le centre vers lequel convergent les regards et les imaginations. Habituellement on faisait de longs récits et d'interminables commentaires sur les plus vains détails de l'étiquette. A plus forte raison, une cérémonie comme celle du jeudi-saint mettait-elle toutes les Viennoises dans une agitation exceptionnelle.

J'étais dans la tribune des ambassadeurs — faveur fort enviée — pendant que l'empereur Ferdinand lavait les pieds à douze vieillards, venus de tous les points de ses États et que l'impératrice rendait le même service à douze vieilles femmes. « Quel beau spectacle, disaient les personnes qui attachent plus d'importance aux apparences qu'aux réalités, de voir l'auguste successeur de Rodolphe de Habsbourg et de Marie-Thérèse, servir à table les pauvres de Jésus-Christ, et la fille de rois, héritière de la gloire de

Victor-Amédée II et de Charles-Emmanuel III, couverte des vêtements noirs de la pénitence, s'humilier jusqu'à devenir la servante de quelques paysannes accablées d'années ! Avec quelle reconnaissance ces braves gens vont emporter les cadeaux qu'ils doivent à la munificence impériale, la cruche précieuse dans laquelle leurs souverains leur ont versé la bière et jusqu'aux mets restés du festin ! On semble lire sur leurs visages qu'ils retourneront chez eux pleins d'une nouvelle confiance en la Providence et d'une foi plus vive, en voyant la croyance qui les a soutenus dans les longues épreuves de leur vie complètement partagée par les arbitres de l'empire, les dominateurs légitimes de l'Allemagne, par ceux dont les successeurs doivent conserver dans l'âme de leurs enfants le respect des lois, de la morale et de la religion. » J'avais quelque peine à ne pas opposer à ces beaux raisonnements quelques-unes des objections qui se pressaient en foule dans mon esprit. Je me demandais ce que devenait à Milan ou à Venise ce respect du droit et de la justice dont on faisait tant de bruit à Vienne, et si c'était par zèle pour la morale évangélique que les forteresses autrichiennes étaient devenues depuis 1815 le tombeau des plus nobles cœurs de l'Italie. L'impartialité m'oblige d'ajouter que si François I<sup>er</sup> se rendait bien compte de la situation, je doute que son successeur en eût la moindre idée. L'empereur n'était qu'un fantôme. Aussi, avant de vous mener au bal de la cour, je vous demande la permission de vous conduire d'abord chez le ministre qui gouvernait l'empire... et l'empereur.

Le petit salon de la princesse de Metternich était ordinairement rempli de monde. Quelques fauteuils, destinés aux femmes des ministres, restaient d'abord vides des deux côtés du canapé placé à gauche de la porte d'entrée, sur lequel la princesse trônait avec un aplomb digne de la compagne du véritable souverain de l'Autriche. La princesse avait une physionomie régulière, elle semblait belle quand elle était assise. Mais sa tête était trop forte pour son corps ramassé. Son costume était en harmonie avec sa personne. Elle portait des robes de moire épaisse, et des couronnes de fleurs entouraient son front comme un turban. En face d'elle, toutes les notabilités des ambassades et des ministères se tenaient debout dans une attitude respectueuse et attentive. Ces messieurs échangeaient des phrases plus ou moins insignifiantes ou examinaient avec assez d'indifférence les personnes qui entraient. Le prince, peu soucieux, à ce qu'il paraît, de retrouver la diplomatie et les affaires, causait à l'autre bout du salon, où l'on mettait quelques rangs de chaises pour les dames et les demoiselles, parmi lesquelles on remarquait la plus jeune de ses filles.

Clément-Wenceslas-Népomucène, prince de l'empire d'Autriche, duc de Portella, grand d'Espagne de première classe, docteur de l'université d'Oxford, etc., était, sous certains rapports, l'opposé de la princesse. Loin d'être lourd et massif, il était frêle et souple comme au temps où le beau sexe l'occupait beaucoup plus que les destins de l'Europe. Cependant à l'élégance primitive et à la grâce ancienne



avait succédé plus de raideur dans les mouvements, quoiqu'un observateur attentif pût retrouver dans les gestes quelques traces du passé. L'expression émoussée des traits indiquait que le penchant aux satisfactions matérielles l'avait emporté sur le noble goût des jouissances de l'esprit. Trop souvent l'attitude révélait l'infatuation fatale, mais presque inévitable, qu'amènent les longs succès et les artifices des flatteurs. Tout en s'indignant secrètement de lui voir employer des expressions qui ne convenaient qu'à un souverain, on prodiguait au prince assez d'éloges enthousiastes pour qu'il pût se croire nécessaire à l'harmonie du monde. Sans avoir assez de bon sens pour imposer silence à ce concert de basses adulations, il savait mieux que beaucoup d'autres se préserver dans le monde du pédantisme de « l'homme d'État. » Il était aussi prévenant et aussi accessible que la princesse l'était peu. Loin de se plaire à effrayer les gens que sa position intimidait, il les mettait à leur aise avec la souple dextérité d'un esprit singulièrement flexible. Dénué de sentiment artistique et de profondeur philosophique, il montrait pourtant de l'intérêt aux artistes et aux savants. Longtemps notoirement incrédule, il professait alors un catholicisme probablement plus officiel que sincère, à moins que l'âge n'eût amené chez lui une de ces transformations fort communes. Mais il avait conservé la crainte des fanatiques et surtout de ceux qui exploitent leurs passions farouches ; car il déclarait hautement qu'il « détestait le jésuitisme comme la peste et qu'il était son plus grand ennemi. » Beau-

coup plus intraitable en matière de gouvernement que sur le terrain religieux, il avait pris pour devise « le maintien de ce qui est. » Toutefois, cette inflexibilité n'apparaissait nullement dans les salons. Là personne n'aurait pu soupçonner que sous le gouvernement d'un tel homme eussent pu se passer des scènes qui ont rendu son nom aussi odieux à la Galicie qu'à l'Italie. Mais ces contrastes existent comme naturellement dans le système qui croule partout en Europe. La tendre marquise de Sévigné ne riait-elle pas des paysans bretons que Louis XIV faisait pendre en foule? Les voluptueuses Espagnoles de la cour du roi catholique ne couraient-elles pas aux *auto-da-fé* comme à une fête? Tandis que le régent agissait à Versailles en véritable épicurien, n'envoyait-il pas pourrir dans les galères de Sa Majesté très chrétienne des pauvres gens qui refusaient de reconnaître dans Dubois « cardinal de la sainte Église romaine » le légitime successeur des héroïques pécheurs de Galilée?

Cependant, quoiqu'on ne vit d'abord dans le prince qu'un gentilhomme posé, appliqué aux attentions les plus délicates, usant de son tact afin d'écarter tous les embarras, même pour les personnages les plus modestes, un examen plus attentif éveillait la défiance. Sa voix traînante et nasillarde ne tardait pas à produire une impression désagréable. La lenteur de la conversation montrait un homme qui pèse tous les mots et qui a d'excellentes raisons pour ne pas se laisser deviner. On ne pouvait s'empêcher en regardant cette physionomie d'abord impénétrable, mais

où l'indifférence d'un scepticisme égoïste finissait toujours par se montrer, de penser au jugement cruel de Guillaume de Humboldt : « Ministre faux et perfide que les événements couvriront finalement de confusion. » Malgré la réserve et le choix des expressions, on s'apercevait sans beaucoup de peine que la forme l'emportait sur le fond, et que le diplomate regardé comme infaillible, perdait trop aisément le fil de ses idées. On comprenait qu'on eût pu déjà accuser d'absence de force réelle et de vues profondes l'homme d'État qui s'était fait tant d'illusions sur don Carlos, sur dom Miguel, sur les Bourbons de la branche aînée, sur tant de causes dont un esprit plus pénétrant eût prévu aisément la défaite.

Le prince de Metternich s'était marié trois fois, d'abord à Éléonore de Kaunitz, fille du célèbre ministre de Marie-Thérèse, puis à la baronne de Leykam-Beilstein, dont il a eu le prince Richard, aujourd'hui ambassadeur à Paris, enfin à Mélanie, comtesse de Zichy-Ferraris. Méprisant également les Latins, les Hellènes et les Slaves, il croyait que la race germanique devait faire de grandes concessions à la belliqueuse Hongrie, aussi favorable que l'Allemagne au principe aristocratique. Ses deux premières femmes étaient Allemandes, et il avait fini par épouser une Hongroise, afin de prêcher par son exemple l'union des Magyars et des Germains. Il affectait dans toutes les occasions de se montrer le modèle des maris et d'assurer à sa femme dans la haute société une influence qui fût en rapport avec sa propre si-

tuation. Aussi ses courtisans attachaient-ils une importance excessive à rester en bons termes avec la princesse. Malheureusement la bienveillance de celle-ci, aussi décidée dans ses antipathies que dans ses préférences, semblait échapper à toute combinaison. Sa conversation impérieuse et heurtée, assez semblable à un interrogatoire, déconcertait aisément les jeunes filles qu'on lui présentait. Quand elle voulait se montrer aimable pour l'une d'elles, si elle interrompait avec quelque peine l'entretien qui semblait l'absorber, après cette petite manœuvre destinée à marquer les distances, elle daignait se soulever de son canapé, pour saluer et dire « qu'elle serait enchantée de revoir souvent chez elle » la personne qu'on lui présentait. Nous allons retrouver la princesse au Burg.

Le château impérial, situé dans la ville proprement dite, amas de rues étroites, tortueuses et sombres, mais animées par la foule, est un édifice sans caractère, construit à différentes époques. La statue de l'empereur François orne la place (Burgplatz). Combien de jeunes Autrichiennes l'ont, en allant au bal, saluée du regard, et murmuré en entrant dans la Rittersaal le *Gott erhalte den Kaiser!* (Dieu protège l'empereur!) Tant que la famille impériale n'était pas arrivée, la princesse de Metternich était l'objet de l'attention universelle. Sa toilette était naturellement plus riche que dans son salon, mais son attitude n'était pas moins gourmée. Elle était évidemment de ces gens qui n'ont pas lu *la Bruyère* ou qui n'en ont pas profité. Aussi semblait-elle ignorer que la vraie

grandeur « n'est pas de verre » et qu'elle n'a pas peur de se briser en s'inclinant. Elle restait muette et froide au milieu de la foule brillante, à laquelle la diversité et la richesse des costumes donnaient un aspect féérique. Les Magyars surtout étalaient un luxe asiatique. Quelques-uns de ces fiers descendants des compagnons d'Attila portaient en pierreries l'équivalent d'une fortune.

Lorsque sonnait le dernier coup de sept heures, paraissait la famille impériale. Ferdinand de Lorraine, empereur d'Autriche, roi de Bohême, de Hongrie, de Dalmatie et d'*Albanie*, etc., n'avait aucun des traits sous lesquels on aime à se représenter le souverain de près de quarante millions d'hommes. Ses facultés engourdies n'avaient pas été développées par une éducation intelligente. On l'avait confié à des maîtres orthodoxes, mais incapables, un de ses deux gouverneurs était devenu fou. Les études héraldiques avaient paru seules éveiller en lui quelque curiosité, et le blason avait été la principale préoccupation du monarque absolu appelé à diriger un des empires les plus vastes du monde chrétien. Mais on s'étonne de voir les princes attacher tant d'importance à une autorité sans limites ; puisqu'ils ne la revendiquent que pour l'abandonner à leurs favoris... ou à leurs favorites. Ferdinand I<sup>er</sup> n'avait pas même eu l'embarras du choix, son prédécesseur lui ayant évité la peine de trouver un Richelieu. Du reste, il est douteux que le pauvre empereur portât quelque intérêt à ce genre de questions. Petit et chétif, il penchait tantôt à droite et tantôt à gauche d'une manière si bizarre une

tête mal assise sur son cou, que j'aurais eu, la première fois que je le vis, quelque peine à conserver ma gravité, sans la profonde pitié que m'inspira la mélancolique compagne de cet étrange empereur. Maigre et grande, Marie-Anne, fille de Victor-Emmanuel I<sup>er</sup>, roi de Sardaigne, faisait paraître encore moins élevée la taille du débile César. Un sourire triste donnait une expression bienveillante à son visage sympathique qui trahissait les épreuves d'une femme unie à un homme privé d'intelligence et les anxiétés d'une dévotion minutieuse que son vieux confesseur ne parvenait jamais à calmer. On comprend aisément que, à l'époque où les révolutions vinrent compliquer cette situation, elle ait conseillé à Ferdinand I<sup>er</sup> d'abdiquer en faveur du jeune François-Joseph, fils de son frère François-Charles, et qu'elle se soit empressée de se retirer avec l'ex-empereur au Hradschin de Prague, ancienne demeure de Charles X exilé.

Le regard des étrangers se portait ensuite sur le groupe des archiducs, qui venaient immédiatement après les chefs de leur famille. Parmi eux était ce neveu de l'empereur qu'un poète courtisan a nommé depuis « la fleur des Habsbourg, tendre et délicate. » J'ignorais alors que ce prince dût un jour lancer un décret d'excommunication contre mon libéralisme et recommander la réfutation de mes écrits à ses défenseurs officiels, zèle qui, selon l'usage, n'a contribué qu'à propager les idées qu'il voulait combattre. Le triomphe de madame de Staël et le peu de résultats produits par les mesures prises contre l'Allemagne,

aurait dû préserver le jeune empereur de ces actes irréfléchis. Je n'aurais pas osé rappeler cet exemple éclatant, si un des défenseurs de la politique autrichienne n'y avait pas lui-même fait allusion en censurant mes opinions. Il est du moins un point où le parallèle est exact. Après de vaines et puérides persécutions, Napoléon I<sup>er</sup> et François-Joseph ont dû avouer qu'une femme peut donner de bons conseils à un despote, et l'*Acte additionnel aux constitutions de l'empire* ainsi que la Constitution autrichienne prouvent assez que je ne m'étais pas plus trompée que l'illustre auteur de *l'Allemagne* en prédisant dans *la Suisse* que ni les prétoriens, ni les concordats ne forceraient le noble peuple de Vienne, — témoin de sa bravoure, j'ai le droit de lui rendre hommage, — à courber perpétuellement la tête sous le joug d'un pouvoir justement condamné par les lumières du siècle et par l'opinion unanime des nations germaniques.

Une fois l'empereur installé dans la salle de bal, il murmurait d'une voix basse et chevrotante quelques phrases inintelligibles que l'impératrice, — qui ne le quittait pas un instant, — se hâtait d'interpréter à l'aide de la méthode qui servait à expliquer les oracles de la Pythie. Les longs et fréquents bâillements de Ferdinand I<sup>er</sup> trahissaient la lassitude que lui causait le spectacle qu'il était obligé de subir. Aussi, avant onze heures, se retirait-il dans ses appartements pour y souper, et pour se reposer des fatigues du bal... plus accablantes pour lui que le sceptre du « roi » Marie-Thérèse.

Ce triste spectacle faisait naître dans mon esprit

une multitude de réflexions. Il me semblait avoir découvert les pieds d'argile du colosse qui pesait sur l'Europe centrale et sur la poitrine de la pauvre Italie. En voyant ces nobles Magyars, dont l'attitude chevaleresque révélait les goûts militaires, je me demandais si la faible main d'un empereur incapable de tenir une épée pourrait longtemps river les fers des Hongrois, des Italiens et des Roumains. Les événements qui ne tardèrent pas à éclater prouvèrent assez que, malgré la solidité apparente de ses bases, l'empire gouverné par le prince de Metternich était à la veille d'une crise qui est loin d'être terminée; car au moment où j'écris (mars 1864) la moitié de l'Autriche « constitutionnelle » est dans une situation qui ressemble beaucoup à l'état de siège.

On ne prévoyait pas alors l'importance du rôle réservé à l'archiduchesse Sophie. Ma mère, qui allait quelquefois chez elle, ne m'a jamais dit qu'elle parût préoccupée de politique. Sophie-Frédérique-Dorothée, née le 27 janvier 1805, fille de Maximilien I<sup>er</sup>, roi de Bavière, passait dans son pays natal pour une princesse heureusement douée et chez laquelle on avait remarqué de bonne heure un caractère décidé. Mariée en 1824 à l'archiduc François-Charles, elle ne trouva dans la famille impériale ni les goûts littéraires, ni la bonhomie dont on avait déjà contracté l'habitude à la cour de Munich. Sous François I<sup>er</sup>, la vie intellectuelle et politique n'était pas plus active que dans le reste de l'empire et l'étiquette régnait en souveraine au Hofburg. L'avènement de Ferdinand I<sup>er</sup> (1835) aurait dû, ce semble, changer la po-



sition de l'archiduchesse. Comme on pensait que l'empereur n'aurait pas d'enfants, on commençait, il est vrai, à se tourner discrètement vers l'épouse de l'héritier présomptif; mais le prince de Metternich interdisait à l'archiduchesse toute espèce d'influence sur les affaires. Elle était donc obligée de consacrer son activité à l'éducation de ses fils, dont elle s'occupait avec une louable ardeur. On lui a reproché, depuis la publication du concordat, d'avoir confié les jeunes archiducs à des maîtres dévoués aux idées féodales et au catholicisme du comte de Maistre, et d'avoir ainsi préparé les fautes les plus graves du règne de François-Joseph.

Pendant, la conduite de François-Charles en 1848, n'était pas de nature à faire croire que personnellement l'archiduc et l'archiduchesse fussent épris du pouvoir absolu. L'archiduc ayant présenté une adresse libérale à l'empereur, on supposa qu'il avait contribué à la publication de la Constitution du 15 mai, et l'on sut bon gré à l'archiduchesse de l'attitude de son époux. Depuis le mois de mars, — époque de la fuite de M. de Metternich et de la princesse, qui, également détestés, avaient quitté, déguisés, le château impérial, tapis au fond d'une voiture de blanchisseuse, — l'archiduchesse partagea la faveur populaire avec l'archiduc Jean. Ce prince ayant épousé morganatiquement, en 1827, mademoiselle Anna Flochel, fille d'un simple maître de poste, passait pour favorable aux idées nouvelles. Mais quand on soupçonna que la cour voulait gagner du temps à l'aide d'une de ces comédies constitutionnelles dont

notre siècle a vu tant d'exemples, les pacifiques Viennois devinrent furieux contre l'archiduchesse, qu'on rendit responsable de toutes les mesures réactionnaires. Que de fois n'ai-je pas entendu la musique discordante des charivaris organisés en son honneur ! L'impératrice douairière, quatrième femme de François I<sup>er</sup>, n'était pas oubliée dans ces scènes tumultueuses. La presse attaqua l'archiduchesse avec tant de violence, qu'elle fut forcée de quitter momentanément la capitale.

A son retour à Vienne, les troubles d'octobre ne l'y laissèrent pas longtemps tranquille. J'étais logée près des capucins, et j'entendais fort bien la fusillade qui, le 6, retentissait sur la place et jusque sous les voûtes de Saint-Étienne. Tandis que je prêtais une oreille émue aux rumeurs de la révolution qui remplissait la ville (deux voyages que j'ai faits à Vienne ont coïncidé avec les insurrections de mai et d'octobre), la cour quittait Schoenbrunn pour se retirer à Olmütz. Là, dans des conseils où l'archiduchesse fut appelée, une double abdication fut jugée nécessaire au salut de la dynastie, et en voyant son fils monter sur le trône, elle dut abandonner l'espoir de porter jamais la couronne (décembre 1848). Mais il ne semble pas qu'elle ait renoncé aussi facilement à l'influence qu'une mère de son caractère exerce sur un fils encore jeune. Aussi, les journaux libéraux ont-ils supposé qu'elle avait pris une part active à la plupart des mesures rétrogrades qui ont signalé la première période du règne de François-Joseph. La confiance qu'elle semblait accorder aux meneurs du

parti catholique, spécialement au jésuite Klinkowstreum, était de nature, il faut l'avouer, à donner beaucoup de crédit à ces conjectures. A-t-elle été éclairée par les événements, et comprend-elle aujourd'hui les conséquences désastreuses de la politique absolutiste et cléricale? J'aimerais à le penser. Mais l'archiduchesse n'est plus jeune, et l'histoire des États catholiques prouve assez qu'en vieillissant les femmes — je ne parle pas des hommes, — savent rarement échapper à l'influence toute puissante d'un clergé qui prétend tenir les clefs du ciel et qui fait trembler « les bonnes âmes » par la seule pensée de tomber dans les griffes de Satan.

Je ne vous parlerai, ni de l'impératrice douairière, ni de Venise, où venait souvent l'archiduc Régnier, vice-roi du royaume lombardo-vénitien. Ce n'est pas que je n'aie noté sur mon journal plus d'un détail relatif à des personnages qui occupaient alors les plus hautes positions de l'empire. Mais je crois en avoir dit assez pour vous donner une idée du rôle des femmes à la cour d'Autriche. En somme, ce rôle était loin d'être celui d'une espèce inférieure. A Venise, la vice-reine me parut aussi aimable que spirituelle. A Vienne, l'impératrice et l'archiduchesse Sophie, montraient certainement autant d'intelligence que leurs époux, et l'archiduchesse passait si bien pour la personne la plus résolue de la famille impériale, que nous avons vu les Viennois attribuer à son initiative les principales résolutions prises par le gouvernement dans la crise de 1848. Personne assurément n'est moins porté que moi à

justifier sa prédilection pour le parti clérical. Mais il ne faut pas oublier que, après les agitations de 1848, une foule de catholiques, hommes d'État, philosophes, journalistes, romanciers, etc., ne voyaient de salut « pour la religion, la famille et la propriété » que dans la doctrine transformée si imprudemment en articles de foi par le pape Grégoire XVI. Cette manie n'est pas assez passée de mode pour qu'il soit impossible, en 1864, d'apprécier les ravages qu'elle exerçait alors parmi des personnes qui se croient fort supérieures à toutes les archiduchesses de l'univers.

Après vous avoir parlé de la cour, je voudrais vous dire quelques mots des femmes de l'aristocratie viennoise, dont la beauté est célèbre, sans qu'on puisse dire avec l'auteur de *Niko Veliki* qu'elles sont « les plus splendidement belles de l'Europe. »

En Autriche, où la constitution sociale est essentiellement aristocratique, les classes sont séparées par les plus solides barrières.

La haute noblesse, étrangère aux idées du temps, affectait alors de conserver toute son admiration pour les idées et les mœurs féodales. L'Autriche étant une armée et non une nationalité, les traditions exclusivement militaires doivent tenir la première place dans les hautes sphères de la société. Cependant les rapports de l'empire avec le reste de l'Allemagne sont trop fréquents pour qu'on puisse s'y soustraire complètement à la culture germanique. Le savoir trouve un asile, non seulement dans la bourgeoisie, mais dans la noblesse éloignée de la cour, qui forme un contraste frappant avec « la

crème » et qui partage jusqu'à un certain point les goûts des bourgeois.

Vous comprendrez sans peine que l'éducation tient plus de place que l'instruction dans les habitudes de la classe la plus élevée. On travaille à faire d'une jeune fille un ornement inoffensif pour un salon, et à lui donner un caractère aussi pacifique que celui des moutons. L'idéal est quelque chose de correct, de froid et d'insipide, comme ces dahlias que le vulgaire préfère à la pervenche bleue comme l'azur des lacs de Lombardie, ou à ces gracieuses anémones que le soleil a fait naître dans les vallons embaumés de la Grèce, du sang d'Adonis et des larmes d'Aphrodite. Le triomphe est complet quand on obtient l'éclat et la fadeur de cette « crème » dont la haute aristocratie viennoise aime à porter le nom. L'essentiel est de n'être ni « philosophe » ni bas-bleu ; deux choses aussi insupportables que dangereuses pour une personne destinée à vivre dans le grand monde. Le plus simple, n'est-il pas de considérer l'empereur comme le type de la justice, et le prince-archevêque de Vienne, comme l'incarnation de la religion ?

A cette époque, les promenades aux bastions et aux glacis étaient les meilleures distractions pour les jeunes filles de l'aristocratie. Enfant, on devait regarder comme le comble du bonheur, d'aller boire du lait de chèvre et manger des oublies hors la porte Caroline. Quelques années plus tard, on prenait part à des amusements moitié littéraires et moitié gastronomiques ; très conformes aux goûts de l'Allemagne méridionale. Une fois par semaine, on allait trouver,

dans quelque vénérable hôtel de la Schenker-Strasse, quelques compagnes de la « crème des crèmes. » Chacune lisait à son tour un rôle d'une tragédie française, afin de s'exercer dans une langue qui est commune aux nations civilisées ; on dissertait sur les marrons glacés, on hasardait un parallèle entre les plumes de Lannoy et les chapeaux d'Adèle. La musique et la danse, qu'on aime passionnément à Vienne, terminaient la journée. Tout le monde revenait enchanté, après avoir beaucoup dansé et fait une consommation, qui paraîtrait fabuleuse à une jeune Italienne, de thé, de gâteaux et des bonbons achetés chez Dehne, illustration de la Michaeler-Platz, qui n'a pas, je crois, perdu sa vogue. Les études de la semaine n'étaient guère propres à préparer d'autres succès. Comme la noblesse exclue de la cour et les banquiers, — qu'on appelait dédaigneusement « l'autre société » et « les gens d'argent, » — représentaient mieux les tendances intellectuelles dont l'Allemagne est justement fière, « la crème » répétait qu'il fallait laisser à ces braves gens leur « unique satisfaction » et leur permettre de transformer leurs filles en « professeurs. »

Bien déchu aujourd'hui de sa splendeur passée, le *Prater*, situé dans la plus grande île du Danube, se partageait le monde élégant avec la *Bastei* (vieux bastion) que la démolition, commencée en 1855, des murailles qui séparaient la cité de ses vastes faubourgs, devait rendre moins agréable.

Quoiqu'on ait mille fois appelé « démagogues » les intrépides jeunes gens qui, en 1848, sont morts à

Vienne pour renverser le pouvoir absolu, il n'en est pas moins certain, que de ce temps date le réveil de l'Autriche. Les Allemands, qui sont la race dominante, comprennent de plus en plus qu'ils ne sont pas d'un autre sang que leurs frères de Dresde ou de Carlsruhe, et que si ceux-ci jouissent des bienfaits d'un régime libéral, le temps est venu pour eux de sortir du long sommeil où s'engourdissaient les instincts élevés de leur race.

Malheureusement plus d'un obstacle rend extrêmement difficile la régénération de l'empire. Le premier de ces obstacles est l'omnipotence de l'Église romaine. En 1854, le catholicisme, qui est la religion de l'État, comptait en Autriche 25 millions de sectateurs des deux rites. L'Église orientale (3,500,000) et l'Église réformée (3,000,000), mal vues par un gouvernement qui a constamment travaillé à « convertir » leurs membres, ne peuvent être qu'un contre-poids fort insuffisant au pouvoir d'une théocratie, d'autant plus redoutée, qu'elle possède d'immenses richesses. Ces richesses pourront seules payer les dettes de l'empire, quand un gouvernement patriote, au lieu de faire de puérils concordats, aura le courage de mettre les intérêts du pays et du peuple avant les convoitises des moines et des prêtres.

Marie-Thérèse, elle-même, quoique dévote, avait déjà été frappée du mal que le jésuitisme faisait à ses États. Une seule femme a régné à Vienne — il ne s'agit pas ici de la Hongrie — et les historiens appellent son règne « l'âge d'or de la monarchie autrichienne. » L'énergique souveraine qui ranima l'agri-

culture; qui fit fleurir le commerce et les arts; qui fonda des universités, eut la gloire de fermer les couvents des héritiers de Loyola. Les fils de Marie-Thérèse, Joseph et Léopold, plus pénétrés que leur mère des idées du xviii<sup>e</sup> siècle, continuèrent son œuvre en Allemagne et en Toscane. L'empereur Joseph II, loin d'avoir en horreur les « schismatiques » de son empire, se montra presque autant qu'eux hostile aux prétentions et aux traditions de la papauté. C'est ainsi qu'il ordonna qu'aucune bulle papale n'aurait de valeur pour ses sujets, si elle n'était revêtue de l'approbation du pouvoir civil. C'est ainsi qu'il introduisit dans les Églises catholiques l'usage des psaumes allemands. Pensant comme les protestants autrichiens que les ordres monastiques étaient l'armée du pouvoir formidable qu'il voulait dompter, il supprima 800 couvents dans l'espace de huit jours. En même temps, le célèbre « édit de tolérance » accordait aux chrétiens réformés et orientaux le droit d'exercer librement leur culte. De son côté, Léopold, secondé par le célèbre évêque de Pistoia, Ricci, dont le Belge L. de Potter a si exactement exposé les théories (3<sup>e</sup> édit., Bruxelles, 1857), Léopold, depuis empereur d'Allemagne, fit triompher en Toscane les théories de son auguste frère.

Mais à peine le neveu de Joseph venait-il d'ériger à Vienne une statue à son oncle (1807) que le faible François, incapable de comprendre les vastes plans de ses oncles, se disposait à s'entendre avec les hommes que Joseph regardait, dit un de ses biographes, « comme un obstacle à toute liberté de la science, de



même qu'à tout essai de réforme que pourraient tenter les princes dans leurs États. » Depuis la conclusion de la Sainte-Alliance, le nombre des couvents d'hommes n'a cessé d'augmenter. En 1834, on n'en comptait pas moins de huit cent vingt et un, avec une population de six mille huit cent vingt-cinq moines, appartenant à vingt-cinq ordres différents. Les femmes avaient mieux résisté que le sexe masculin à cette ardeur monacale. A la même date, le nombre de leurs monastères ne s'élevait qu'à cent vingt-trois, et celui des nonnes qu'à deux mille cent trente-sept personnes, presque exclusivement occupées du soin des malades et de l'éducation des filles (1). Le Tyrol a toujours été, dans les provinces germaniques, le principal foyer de l'ultramontanisme, et les crédules montagnards de la partie allemande de cette province ont été témoins des scènes que je vous ai décrites en parlant de « la patiente de Capriana. » Marie de Moerl, « l'extatique de Kaldern, » membre du tiers ordre de Saint-François, n'est pas moins fameuse parmi les amateurs de visions que Domenica Lazzari, et elle a trouvé de complaisants historiens, en Allemagne, dans Joseph Gœrres; en France, dans l'auteur des *Stigmatisées du Tyrol* (Paris, 1843). On porte à quarante et un mille personnes le chiffre des

(1) Il s'en faut que l'histoire des couvents des nonnes soit suffisamment connue; mais chaque jour nous apporte quelque nouveau document. Ainsi il vient de paraître un ouvrage plein des plus curieuses révélations. Il est intitulé : *I Misteri del Chostro napolitano, memorie di Enrichetta Caracciolo de' Principi di Forino, ex-monaca Benedettina*, Firenze, Barbera.

pèlerins qui vinrent la visiter du mois de juillet au mois de septembre 1833. Le 2 février 1834, — année à laquelle se reporte la statistique des couvents que je viens de mettre sous vos yeux, — elle reçut ces stigmates que l'auteur de la *Mystique chrétienne* a décrits avec une admiration si naïve.

Cet étrange phénomène de la stigmatisation qui joue un si grand rôle dans la vie de plusieurs religieuses, vient d'être l'objet d'un examen très approfondi dans l'intéressante étude sur François d'Assise, par M. Ch. Berthoud. (Paris, M. Lévy.)

L'orthodoxie bien connue de François-Joseph I<sup>er</sup> n'était pas de nature à diminuer le zèle pour la vie monastique. Le professeur J. Schopf, parlant, en 1857, des monastères de femmes, dit avec joie que « le nombre des couvents augmente d'une façon surprenante. » En Autriche, les nonnes ne sont pas comme en France gênées par ce qui reste de la législation de 1789. Ainsi elles peuvent faire « les vœux solennels » de chasteté, de pauvreté et d'obéissance. La « profession » les rend incapables d'hériter, de tester et de faire des actes entre vifs. Avec le consentement du mari, elle suffit pour rompre les liens du mariage, ce qui n'empêche pas l'Église romaine de tonner contre le divorce ! Une fois les vœux prononcés, il est interdit aux nonnes de rentrer dans le monde, à moins qu'elles n'obtiennent une dispense de l'autorité ecclésiastique.

Un autre obstacle à la renaissance de l'Autriche consiste dans les éléments hétérogènes qui composent l'empire, éléments qui parviendront difficile-

ment à s'entendre. En France, en Prusse, en Russie, la masse compacte de Gaulois, d'Allemands, de Slaves qui constitue la nationalité, pourrait se passer des populations annexées à cette masse. La France, sans la Corse et sans l'Alsace, ne cesserait pas d'être une grande nation. En Autriche, au contraire, tout démembrement peut causer la dislocation d'un empire qui n'est qu'un assemblage de peuples. En 1854, les populations de l'empire se divisaient de cette façon :

## I. — RACE INDO-EUROPEENNE.

1° *Famille slave :*

Tchèques, Croates, Serbes, etc. . . . . 16,870,000

2° *Famille pélasgique :*

Italiens . . . . .	4,956,000
Roumains . . . . .	2,871,000
Hellènes. . . . .	4,000
	<hr/>
	7,831,000

3° *Famille germanique :*

Allemands de l'Archiduché, du Tyrol, etc. . . . . 6,750,000

4° *Famille hindoue :*

Bohémien . . . . . 110,000

5° *Famille iranienne :*

Arméniens . . . . . 14,000

## II. — RACE SÉMITIQUE.

Israélites. . . . .	853,000
---------------------	---------

## III. — RACE FINNO-MONGOLE.

Magyars. . . . .	4,850,000
------------------	-----------

Un coup d'œil jeté sur ce tableau prouve que l'empire était, en 1854, plutôt slavo-latin que germanique. Il est vrai que depuis 1860, l'Autriche a perdu la Lombardie. L'élément allemand n'en reste pas moins en minorité. Mais il a pour lui une instruction supérieure, une persévérance exceptionnelle, une union que sa position rend indispensable, enfin le goût et l'habitude du gouvernement. Les autres populations, au contraire, non seulement ne sont point d'accord pour atteindre le même but, mais la plus considérable est partagée en fractions séparées par la distance et par la différence de religion. Ainsi les Slaves de l'Ouest (Polonais, Tchèques, etc.), ne sont point voisins des Slaves du Sud (Croates, Serbes, etc.). Ainsi, telle population slave, les Croates, par exemple, appartient à l'Église romaine; telle autre, comme les Serbes du Banat reconnaît l'autorité de l'Église orientale, enfin une troisième, comme les Slovaques, est en majorité réformée. En outre, presque partout parmi les Slaves, les classes supérieures sont d'une autre race que les gens du peuple.

Si vous rencontrez à l'étranger quelque dame riche née dans les pays slaves de l'Autriche, ne vous

attendez pas à trouver chez elle le moindre rapport avec le reste de la population. La noblesse est germanisée en Bohême, en Moravie, en Styrie, en Carniole; elle est magyare chez les Slovaques; généralement italienne en Istrie et en Dalmatie. En Bohême, en Moravie, en Galicie, en Croatie, dans la Carinthie, dans la Carniole, dans l'Istrie, parmi les Slovaques, les bourgeois doivent en grande partie leur origine à des familles venues du dehors, à des Allemands, à des Italiens, à des Israélites. Il faut aller en Croatie et dans les contrées serbes qui relevaient autrefois de la Hongrie, pour rencontrer une classe supérieure ayant la même origine que la masse du peuple. Les Serbes orthodoxes possèdent aussi une bourgeoisie indigène, active et commerçante.

Permettez-moi de ne pas m'occuper des Slaves de l'ouest plus que des Slaves du sud, et de laisser de côté les Tchèques et les Polonais, aussi bien que les Croates et les Serbes. Dans *les Femmes en Orient*, j'ai dit mon opinion sur la condition des femmes chez les Slaves occidentaux et chez les Slaves méridionaux. Quant aux israélites, je vous renverrai aux romans de M. Léopold Kompert, qui a peint avec tant de succès la vie des juives autrichiennes. Il me reste donc à vous parler des Allemandes et des Magyares.

L'empire d'Autriche, même dans les provinces germaniques, est un pays notablement moins avancé que la Saxe. Ni l'agriculture, ni l'industrie, ni l'instruction des deux États ne peuvent être mises sur la même ligne. La Suisse catholique et la Suisse réformée présentent le même contraste. En Autriche, l'industrie

est moins arriérée que l'agriculture. Quant à l'instruction, le nombre des écoles élémentaires s'étant considérablement accru depuis 1830, beaucoup de femmes du peuple savent lire et écrire. La Hongrie est la partie de l'empire où l'instruction populaire a fait le moins de progrès. Comme l'instruction secondaire et l'instruction supérieure sont, aussi bien que l'instruction primaire, dans les mains du clergé, les Autrichiennes de toutes les classes restent, plus que les Saxonnnes et les Prussiennes, étrangères au mouvement philosophique.

La condition civile des Autrichiennes n'offre pas les mêmes diversités que leurs habitudes. En effet, il n'y a que deux législations pour tout l'empire, une pour le royaume de Hongrie et l'autre pour l'immense majorité des sujets de Sa Majesté Apostolique.

Tout me porte à croire qu'en Autriche pas plus qu'en Hongrie, on ne conteste le droit de notre sexe à porter la couronne. Les Slaves autrichiens savent que leurs frères de Pologne et de Russie n'ont jamais exclu les femmes du trône; il suffit pour le prouver de citer les noms des Vanda, des Hedwige et des Catherine. Chez les Magyars, Marie I<sup>re</sup>, Elisabeth, Marie II (Marie-Thérèse) ont ceint le diadème de Saint-Étienne.

Il est vrai que lorsque l'empire d'Allemagne existait, un homme seul pouvait être élu, et que Marie-Thérèse fut obligée de faire couronner à Francfort un fantôme d'empereur, son mari François de Lorraine. Mais aujourd'hui qu'il n'y a plus qu'un empire héréditaire d'Autriche, rien n'empêcherait, ce me

semble, les apparences d'être en rapport avec la réalité, et un rejeton féminin de la maison de Lorraine-Habsbourg pourrait porter fort légalement le sceptre que la pragmatique de Charles II de Hongrie (Charles VI d'Allemagne) assura en 1713 aux femmes de sa maison.

Quand on croit qu'une femme peut gouverner l'État, on n'a aucune raison pour exclure ses sujettes de la vie politique. L'Autriche semble être de cet avis ; car les Autrichiennes sont depuis quelques années autorisées à prendre part à la nomination des députés des diètes et des représentants de la commune.

Vous savez que l'empire possède dans chaque province des parlements provinciaux, dont la mission est de s'occuper des intérêts de la province et de nommer des députés au conseil de l'empire (Reichsrath). Les membres de ces diètes sont élus par les propriétaires des « grandes terres » (« terres nobles » du Tyrol). Le cens varie d'une province à l'autre ; mais le sexe n'établit point de différences essentielles entre les électeurs. Toute femme propriétaire ou copropriétaire d'une grande terre, peut intervenir dans l'élection des députés. Seulement, elle doit émettre son vote par le moyen d'un mandataire.

Toute « bourgeoise » peut également prendre part à l'élection des représentants de la commune. Elle exerce ce droit par l'entremise de son mari, et si elle est fille, veuve ou séparée de son époux, par un mandataire. Le mot « bourgeoise » n'a pas en Allemagne le même sens qu'en France. Il s'applique moins à un état social qu'à une certaine situation légale dans la

commune. Ainsi, en Autriche, sont « bourgeois » toutes les personnes qui ont reçu la bourgeoisie d'une commune dans les conditions voulues par la loi du 17 mars 1849, et celles qui paient un impôt soit pour une propriété située dans la commune, soit pour une industrie qui exige légalement la résidence sur le territoire de cette commune.

Il n'est pas difficile d'apercevoir les motifs qui ont disposé le gouvernement autrichien à entrer dans un ordre d'idées qui épouvanterait en France et en Angleterre des démocrates fort avancés. L'aristocratie de la Grande Bretagne, dont la puissance et les richesses sont si grandes; la démocratie française, plus fière de ses triomphes que pressée de songer aux causes de ses défaites, ne croient nullement avoir besoin du concours de notre sexe. Mais les empereurs d'Autriche, voyant l'unité de l'empire gravement compromise par le réveil des nationalités, ont imité la politique des césars attaqués par le patriat républicain, ils ont accordé aux femmes des droits qui leur semblent d'autant plus propres à les attacher à leur autorité, que la condition de notre sexe est assez misérable parmi certains peuples de l'Autriche, assez disposés à briser le lien qui unit leur destinée à celle des Allemands de l'archiduché.

Le code de 1811, qui règle la condition civile des femmes, a pour base le droit romain. Toutefois il en diffère en beaucoup de points importants.

Les filles ont les mêmes droits en matière de succession que leurs frères, s'il ne s'agit ni d'un majorat ni d'un fief. Il n'existe aucune distinction entre les



deux sexes pour l'âge de majorité. Toute fille âgée de vingt-quatre ans peut administrer ses biens et contracter mariage sans avoir besoin d'un consentement spécial. Cependant le « consentement politique » existe encore pour certaines classes de personnes; mais il suffit qu'il soit obtenu de la commune ou de l'autorité politique dont le fiancé relève. Cet usage suranné, débris des coutumes du moyen âge, sera, tout porte à le croire, prochainement abrogé.

Si la fiancée ne possède pas personnellement un bien suffisant pour lui constituer une dot convenable, c'est à dire un bien qui puisse être assuré à l'époux pour subvenir aux dépenses de la société matrimoniale, son père et sa mère, et, à leur défaut, l'aïeul et l'aïeule, ont l'obligation de lui en donner une proportionnée à leur état de fortune. Dans le cas où les parents auraient refusé leur consentement au mariage pour des raisons jugées suffisantes par les tribunaux, ils se trouveraient dégagés de cette obligation.

Si la fiancée est majeure et qu'elle ait du bien dont elle puisse disposer elle-même, elle peut prendre avec son fiancé, pour la dot et autres dons réciproques, les arrangements qui lui conviennent. Parmi les riches, il est rare qu'on constitue un bien dotal et chacun des époux reste en possession de sa fortune personnelle. Si la fiancée est mineure, le contrat doit être fait par son père ou par son tuteur, avec l'approbation du conseil de tutelle. Ce contrat est ordinairement la seule règle qui détermine les droits des époux. Il peut être fait avant la noce ou immédiatement

après. Mais, circonstance digne d'être remarquée, les conjoints peuvent plus tard prendre d'autres dispositions. Il suffit qu'ils se mettent d'accord et qu'ils respectent les droits acquis des tiers.

Si la dot consiste en biens immeubles, en droits ou en meubles dont on peut faire usage en ménageant la substance, l'épouse en conserve la propriété. S'il s'agit, au contraire, d'argent comptant, de créances ou bien de choses qui peuvent être consommés, l'époux en devient propriétaire absolu.

A la mort de l'époux, la dot revient à la femme.

Les femmes ont la liberté de disposer de leurs biens paraphernaux ou extra-dotaux.

Si les époux ne font pas de contrat, on n'en conclut pas, comme en France, qu'ils doivent être soumis au régime de la communauté, mais, — ce qui est beaucoup plus raisonnable, — qu'ils entendent conserver leurs biens séparés.

Tant que l'épouse n'a pas manifesté d'intention contraire, on suppose qu'elle a confié à son mari l'administration de ses biens comme à son représentant légitime. Il est astreint aux obligations de n'importe quel mandataire. Si sa manière d'agir fait craindre un dommage urgent, l'administration de ces biens peut lui être enlevée, quand même elle lui aurait été accordée expressément et pour toujours.

La communauté des biens est adoptée le plus souvent surtout parmi les bourgeois et les paysans. En cas de mort d'un des conjoints, le survivant a le droit de réclamer la moitié des biens communs.

Le pouvoir du mari sur la femme est loin d'être aussi grand que dans la loi française. La femme est bien obligée d'habiter le domicile conjugal, mais dans un grand nombre de circonstances, elle n'est pas forcée de suivre son époux; par exemple, elle en serait dispensée s'il voulait aller dans un endroit où il y aurait quelque danger pour sa liberté, pour sa vie et même *pour sa santé*. Elle peut aussi se refuser à de perpétuelles pérégrinations — à moins que son mari ne soit militaire — et à tout établissement en pays étranger.

La direction des enfants doit être le résultat d'une entente entre les parents, mais en cas de désaccord, la volonté paternelle l'emporte. Cependant les juriconsultes autrichiens déclarent que, s'il s'agit d'une proposition de mariage, il serait très téméraire de se passer du consentement d'une mère dont l'œil pénétrant devine tous les secrets du cœur de ses enfants, et qui sait mieux que personne quel fiancé convient au caractère de sa fille. Il resterait à convertir en loi ces sages conseils que l'expérience inspire à la prudence germanique.

Sans être aussi libéral que l'ancien code Napoléon sur la question du divorce, le code civil autrichien est plus raisonnable que la législation qui régit actuellement l'empire français. Il a supposé que rien ne serait plus ridicule que d'accorder aux dissidents la liberté de pratiquer leur culte, si on leur refusait en même temps l'exercice d'un droit essentiel que ce culte leur reconnaît, et qui ne compromet en rien l'ordre social. Chez les israélites et chez les acatho-

liques — d'à privatif, en Allemagne on évite les qualifications impertinentes de « schismatiques » et « d'hérétiques » — le divorce se fait d'après les lois spéciales des diverses communautés religieuses.

Pour les catholiques, les vœux solennels rompant seuls le mariage, ils n'ont d'autre ressource que la séparation légale, telle qu'elle est réglée par la loi du 8 octobre 1856. La date de cette loi en indique assez l'esprit. Aux autorités ecclésiastiques ont été confiées des décisions que la législation française réserve avec sagesse aux tribunaux.

Les lois relatives à la condition des veuves offrent quelques dispositions dignes d'être signalées.

Si le mari meurt avant que la femme ait atteint l'âge de vingt-quatre ans, elle retombe sous le pouvoir paternel.

En principe, les personnes du sexe féminin n'étant pas jugées aptes à être chargées d'une tutelle, dans le cas où le père n'aurait pas nommé de tuteur, la tutelle devrait être confiée à l'aïeul paternel ; la mère ne vient qu'après, encore est-il nécessaire qu'elle soit toujours assistée d'un subrogé-tuteur.

L'héritage de l'époux mort est réglé par le contrat de mariage. S'il n'y a point de contrat, le survivant est assimilé aux enfants, pourvu qu'il y en ait au moins trois. S'il y en a un moindre nombre, il a, durant sa vie, la jouissance du quart de la succession. S'il n'y a point d'enfants, mais s'il y a un autre héritier légal, le survivant reçoit le quart de la succession en toute propriété, et la succession entière, s'il n'y a pas d'héritier.

La loi autrichienne admet la recherche de la paternité. Quiconque est convaincu par son aveu, par des écrits, etc., d'avoir cohabité avec la mère d'un bâtard sept mois avant sa naissance, est considéré comme le père de l'enfant et subit les dépenses que la loi a jugées devoir être mises à sa charge. S'il a séduit la fille par une promesse de mariage, on ne qualifie point, comme en France, cet acte d'insigne déloyauté de pure étourderie, il est, d'après le code pénal, passible d'un emprisonnement de un à trois mois. Loin d'abandonner un pauvre enfant, fort innocent de la faute de sa mère, aux chances les plus funestes, le code civil autrichien s'occupe de son avenir avec une sollicitude qui fait vraiment honte à la dure insouciance du code Napoléon. En cela, il n'est pas inspiré seulement par un véritable sentiment d'humanité chrétienne, mais par une haute intelligence des intérêts de l'État, auquel il importe beaucoup que les bâtards ne deviennent pas presque nécessairement la proie du vice ou du crime.

Les gouvernements et les individus qui manquent de prévoyance doivent s'attendre aux plus dangereuses complications.

La législation hongroise est contenue dans le *Corpus juris hungarici*. Elle a pour bases le droit coutumier, rédigé par Étienne de Verbock, fameux jurisconsulte du xvi<sup>e</sup> siècle et les recez des diètes magyares depuis saint Étienne jusqu'à nos jours.

Cette législation reconnaît que l'héritage des parents doit être réparti par portions égales entre les garçons et les filles. En principe, celles-ci doivent

rester en tutelle jusqu'à leur mariage. Cependant, une fille qui ne se marie pas et dont la conduite présente les garanties nécessaires peut être délivrée de la tutelle par l'autorité civile. Il n'existe aucune loi qui défende notre sexe contre la séduction ; mais il n'est pas interdit aux magistrats de punir les séducteurs dont les actes leur sembleraient particulièrement répréhensibles.

Toute fille qui veut se marier doit avoir l'autorisation de ses parents. S'ils sont morts, et qu'elle ait un tuteur, elle est obligée d'obtenir son assentiment. Il n'existe point de « consentement politique » ou d'intervention de l'État dans les mariages.

L'épouse a l'administration de ses propres biens. En cas d'adultère, le mari non seulement aurait le droit de s'emparer de la dot de sa femme, mais il pourrait réclamer sa tête. Il est inutile de dire que l'échafaud ne se dresse plus pour des cas semblables.

Les dissidents peuvent se conformer aux règles de leur Église qui leur permet le divorce.

La veuve ne subit aucune tutelle, et elle est de droit tutrice de ses enfants.

Si le mari ne laisse pas de descendants, les acquêts sont attribués à la veuve. Les biens héréditaires du mari ne lui reviennent que si le défunt n'a laissé ni descendants, ni ascendants, ni collatéraux. Quant au mobilier, la veuve reçoit une part égale à celle des enfants, sans compter l'anneau nuptial, les habits, le carrosse avec les chevaux de carrosse du mari.

Quoique la vie intellectuelle soit bien loin d'être aussi active en Autriche que dans l'Allemagne du Nord, cependant on peut citer les noms de quelques Autrichiennes qui, dans ces derniers temps, ont appelé l'attention sur leurs écrits.

Tandis que j'étais à Vienne, on s'occupait déjà d'une femme qui est devenue célèbre, et qui a donné des preuves d'une persévérance singulière et d'une énergie vraiment rare chez les Allemandes du Sud.

Née à Vienne, à la fin du siècle dernier (1795), Ida Pfeiffer fut saisie de la passion des voyages dans une condition où l'on contracte ordinairement les goûts les plus sédentaires. Tant que vécut son mari; tant que ses deux fils ne furent pas établis, elle sut imposer silence à un penchant qui se confondait dans son âme avec le noble désir d'augmenter la masse des connaissances humaines. En 1842, à l'âge de quarante-sept ans, elle prenait la route de Jérusalem. Ordinairement, quand on fait ce voyage, on s'embarque à Trieste ou à Marseille, et on arrive en Palestine, sans avoir couru d'autres dangers que les périls inséparables de la traversée. Une pareille manière de voyager n'était nullement dans les idées d'Ida Pfeiffer. Seule et sans protection, n'ayant d'autres ressources que ses modestes économies, elle traversa la Turquie d'Europe et la Turquie d'Asie, et, après avoir vu la Palestine, elle poussa jusqu'en Égypte. L'ouvrage dans lequel elle raconte ses débuts dans cette carrière de périls est intitulé : *Voyage d'une Viennoise en terre sainte* (Vienne, 1844). Elle

visita ensuite la Suède, la Norwége, la Laponie et même l'Islande, où elle souffrit beaucoup du climat. « Les voyages en Islande, dit-elle, sont beaucoup plus pénibles que les voyages en Orient. Je supportais plus aisément la chaleur excessive de la Syrie que ces affreux ouragans accompagnés de vent et de pluie, que l'apreté de l'air et la rigueur du froid qui glace cette île. » Elle a consacré au récit de cette expédition son *Voyage au nord de la Scandinavie et en Islande dans l'année 1845*.

Ces lointaines excursions auraient pu satisfaire une âme moins avide d'apprendre. Mais Ida Pfeiffer avait de plus vastes projets. Elle voulait faire un voyage autour du monde. Elle partit donc de Vienne, le 1<sup>er</sup> mai 1846, pour s'embarquer à Hambourg. Dans cette ville, elle rencontra le comte Berchtold, avec lequel elle voyagea quelque temps, mais dont elle ne tarda pas à se séparer. Arrivée au Brésil, au lieu de se borner, comme on le fait généralement, à visiter les villes de la plage, elle s'enfonça dans les forêts vierges de l'Amérique méridionale, sans craindre l'humeur capricieuse des sauvages qui les habitent. Une lutte sanglante qu'elle soutint dans un lieu désert avec un nègre fugitif donne une idée des dangers qu'elle bravait. Dans l'Océanie, elle fit à pied le tour de l'île de Taïti. Malheureusement, le chef du céleste empire se montra moins hospitalier pour elle que les indigènes du Brésil, et les mandarins ne lui permirent pas de dépasser Canton. Il n'était guère plus facile, à cette époque, de visiter l'Hindoustan, à cause de ces étrangleurs, à qui l'auteur du *Juif Errant* a fait



une réputation méritée. Sans craindre leur lacet, madame Pfeiffer alla de Calcutta à Bénarès, l'Athènes de l'Inde; de Bénarès à Delhi, l'ancienne capitale de l'empire mongol; de Delhi à Bombay, sur les côtes de la mer d'Arabie, qui forme le golfe persique. Puis elle pénétra dans le golfe, remonta le Tigre, vit Bagdad, la cité des califes, les ruines de Ninive, franchit les quatre cents lieues qui séparent Mossoul de Tauris, visita la Perse, arriva aux frontières de la Russie méridionale, d'où elle gagna Constantinople, et enfin la Grèce. De retour à Vienne (1848), elle publia son *Voyage d'une femme autour du monde* (Vienne, 1850). Elle repartit au printemps de 1851 pour compléter ses excursions dans l'Océanie et dans les deux Amériques. L'épisode le plus intéressant de ce voyage est l'excursion qu'elle fit à pied, au centre de l'île de Bornéo, au milieu des Battaks anthropophages. A peine son *Second Voyage autour du monde* (Vienne, 1856) avait-il vu le jour, qu'elle s'embarquait pour Madagascar, où la reine des Hovas, veuve de Radama, fort hostile aux Européens, régnait alors par la terreur. A son retour à Vienne, elle y mourut, le 27 octobre 1858, épuisée de fatigue, ayant contribué plus qu'aucun voyageur de nos jours au progrès de la science géographique et de l'étude des diverses races qui couvrent notre globe, et cela dans des circonstances particulièrement défavorables. Son sexe, son manque de naissance et de fortune, tout semblait rendre impossible l'exécution de ses gigantesques desseins. La plupart du temps, les voyageurs qui s'aventurent dans des contrées infiniment plus sûres

que Bornéo ou Madagascar, obtiennent des gouvernements un appui énergique, des ressources, et des recommandations de toute espèce. Tel n'était point le cas d'Ida Pfeiffer, la nullité de la marine autrichienne ne portant pas le gouvernement de Vienne à s'intéresser, comme les puissances maritimes, à ces lointaines et périlleuses explorations. Aussi faut-il une grande dose d'intelligence et d'énergie chez un membre de ce sexe, que tant de gens vouent à l'ignorance et dont « la faiblesse » est si souvent raillée, pour accomplir une œuvre telle que celle qui a fait dire à Alexandre de Humboldt que « madame Ida Pfeiffer était célèbre, non seulement par la noble et courageuse confiance qui l'avait conduite, — au milieu de tant de dangers et de privations, — deux fois autour du globe, mais aussi par la rectitude et la philanthropie de ses jugements, par l'indépendance et la délicatesse de ses sentiments. »

Cette voyageuse avait trop d'énergie et « d'indépendance » pour ne pas appartenir à l'opinion constitutionnelle. Aussi n'a-t-elle pas voulu laisser ignorer à ses lecteurs la joie que lui causa la révolution de Vienne. « C'était à ne pas y croire! » écrit-elle à Athènes dans son journal. « Quel réveil après une si longue léthargie! » Les événements de mars l'avaient enchantée « au point qu'elle était fière d'être Autrichienne. » (I<sup>er</sup> *Voyage*, ch. XXIV.)

Cet esprit, naturellement libéral, s'étonnait plus d'une fois, en revoyant le monde civilisé, de le trouver en certains points plus arriéré que la société asiatique elle-même. Arrivée à la frontière russe, en revenant

de son premier voyage autour du monde, les vexations qu'on lui fait subir à cause de son passeport, lui inspirent ces curieuses réflexions : « O mes bons Arabes, ô Turcs, Persans, Hindous, j'ai traversé paisiblement vos contrées ! Qui m'aurait dit que je rencontrerais tant d'obstacles sur cette terre chrétienne ! »

Parmi les femmes de lettres de l'Autriche, il n'en est point qui ait encore acquis la renommée de madame Pfeiffer. Caroline Pichler, dont madame de Staël a parlé, et dont la maison était un centre de réunion pour les littérateurs et les artistes, madame Pichler, morte en 1843, vivait encore lorsque j'allai à Vienne pour la seconde fois. Dans les *Souvenirs de ma vie*, publiés après sa mort, on découvre des détails intéressants, gâtés par la prolixité fatigante qu'on retrouve dans ses romans. L'histoire de Caroline Pichler est celle de la multitude des romanciers. Fort célèbre de son vivant, l'auteur d'*Agathoclès* vit ses ouvrages traduits dans presque toutes les langues de l'Europe. Aujourd'hui, ils ont encore moins de lecteurs que ces populaires romans d'Eugène Sue qui faisaient, avant 1848, les délices de la société européenne, et que se disputaient les journaux de Paris !

Où sont les neiges d'antan ?

Caroline Pichler avait écrit pour le théâtre plusieurs pièces médiocres, dont la plus connue est le drame de *Ferdinand II*. Le goût de la littérature dra-

matique semble s'être conservé chez les Autrichiennes. Madame Pinzer, qui vit en Styrie, et dont le pseudonyme est Ernest Ritter, a composé, outre plusieurs récits, des pièces de théâtre dont la meilleure est *Die Neuberin*. Madame la baronne Elner, née comtesse Dubsy, qui écrit sous le nom d'Eschenbach, a composé une tragédie de *Marie Stuart*, qui a eu du succès. Les triomphes du baron de Münch-Bellinhausen (Frédéric Halm), justement applaudi à cause du *Gladiateur de Ravenne* et du *Fils du désert*, sont bien faits pour exciter une vive émulation chez ses compatriotes.

Parmi les auteurs de récits, outre madame de Pinzer, on doit citer Hedwige Wolf; parmi les poètes, Betty Paoli (Élisabeth Glück, d'origine israélite) et mon amie d'enfance, l'auteur anonyme d'*Irène*. Parmi les artistes, feu madame de Schmerling occupait un rang distingué. Pauline, baronne de Kondelka, fille d'un officier général, propriétaire du 40<sup>e</sup> régiment d'infanterie, née à Vienne en 1806, reçut une instruction exceptionnelle. M. Joseph Bergmann, directeur du cabinet impérial des antiquités de Vienne, qui fut chargé par son père de lui enseigner les langues anciennes, sut lui inspirer une vive admiration pour la littérature hellénique. Son mariage avec le chevalier Antoine de Schmerling, aujourd'hui ministre d'État et chef du parti constitutionnel, fut célébré en vers par les écrivains les plus estimés de l'empire, spécialement par le baron de Hammer-Purgstall, le docte historien de l'empire ottoman, et par Caroline Pichler. Madame

de Schmerling est morte de la poitrine en 1849. La galerie impériale du Belvédère possède un tableau de fleurs dû au pinceau délicat de cette Rachel Ruysch de l'Autriche. M. Bergmann conserve une aquarelle, faite en 1822, qu'elle a ornée d'une sentence d'Euripide.

L'Allemagne du Sud, ou haute Allemagne, située entre les Alpes et les montagnes de l'Allemagne centrale, comprend, outre l'empire d'Autriche, deux royaumes, la Bavière, le Wurtemberg, un grand-duché, Bade, et deux petites principautés, Lichtenstein et Hohenzollern, cette dernière réunie à la Prusse en 1850. La théocratie catholique est bien loin d'exercer dans ces États la même influence qu'en Autriche.

En Bavière, par exemple, un tiers de la population appartient à l'Église réformée. L'influence du climat y a fait triompher le catholicisme et une morale peu sévère. Le nombre des naissances illégitimes y est considérable, il est d'un cinquième dans tout le royaume, et même à Munich d'une moitié. Malgré ces mœurs faciles, la population de la capitale s'est montrée, vous l'avez vu, fort irritée des amours de son vieux roi avec Lola Montès. Quand j'ai fait mon voyage de Grèce, un fils de Louis I<sup>er</sup> occupait encore le trône d'Athènes. Les exemples paternels n'avaient point fait d'impression sur l'esprit du roi Othon, et aucun souverain n'était plus propre à donner aux Hellènes une haute idée de la chasteté germanique.

Auparavant, j'avais trouvé des princesses de Bavière dans toutes les cours de l'Allemagne. L'ex-reine

de Saxe, la reine régnante, la reine de Prusse, ont toutes quitté Munich pour occuper des trônes allemands. Une abdication a seule privé l'archiduchesse Sophie du diadème impérial. Plusieurs années après, dans un voyage que j'ai fait sur le territoire de la confédération, j'ai pour la première fois visité la cité qui a donné naissance à tant de personnages dont le souvenir est fortement gravé dans ma mémoire. Le roi Maximilien II, prince ami des lettres, mais d'un caractère excessivement indécis, flottait entre la philosophie de Schelling et les influences ultramontaines, entre l'esprit féodal et le libéralisme. Fort instruit lui-même, il favorisait le développement de l'instruction populaire, qui a fait de véritables progrès dans ces derniers temps. Malheureusement, malgré la salutaire influence de la reine mère, le règne de Louis II semble devoir être le signal d'une réaction jésuitique.

Dans le Wurtemberg, État beaucoup moins grand que la Bavière; mais dont l'influence dans l'ordre des idées est bien plus considérable, domine la civilisation protestante, les deux tiers des Wurtembergeois appartenant à l'Église réformée. L'agriculture et l'instruction y sont fort avancées. L'université de Tubingue, a, de nos jours, joué un grand rôle en Allemagne, à cause de la part qu'elle a prise aux controverses sur les origines du christianisme. Il suffit de citer les noms des docteurs Strauss et Baur, le fondateur de la fameuse « école de Tubingue, » pour constater que l'influence philosophique et théologique du Wurtemberg est infiniment plus étendue

que ses frontières. La capitale du royaume, Stuttgart, est la patrie de Hegel. Cette ville a aussi donné naissance (1800) à madame Charlotte Birch-Pfeiffer, qui s'est fait une réputation comme actrice et comme auteur dramatique. Le public et la critique allemande, qui sont unanimes sur ses talents comme actrice, n'ont pas pu parvenir encore à se mettre d'accord sur son mérite comme écrivain. Tandis que ses pièces, à peine publiées, sont jouées sur les meilleurs théâtres de l'Allemagne et partout fort bien accueillies, la presse lui reproche de prendre pour modèles les Scribe et les Kotzebue, et de se préoccuper beaucoup plus des effets de théâtre et des goûts de ses auditeurs que de l'étude du cœur humain et des règles éternelles de l'art. Mais ils sont rares aujourd'hui les auteurs dramatiques qui ne préfèrent pas une production active et fructueuse aux questions d'esthétique. Madame Birch-Pfeiffer, qui a paru sur le théâtre de toutes les grandes villes que j'ai vues ou habitées, à Munich, à Berlin, à Vienne, à Pesth, etc., a épousé à vingt-cinq ans le docteur Christian Birch, de Copenhague, connu en Allemagne par sa biographie du roi des Français, Louis Philippe I<sup>er</sup>.

Quoique dans le grand-duché de Bade le catholicisme soit la religion de la majorité, cet État, qui possède l'université de Heidelberg, que j'ai visitée en 1855, n'est nullement soumis à la politique ultramontaine. Le gouvernement du grand-duc Frédéric compte parmi les plus éclairés, les plus patriotiques et les plus libéraux de l'Allemagne.

La Forêt Noire, qui s'étend dans le grand-duché et

dans le Wurtemberg, est habitée par des populations dont le caractère est digne d'être étudié. Si vous voulez avoir une idée des habitudes des paysannes de cette rude contrée, vous en trouverez un tableau fidèle dans *Histoires villageoises de la Forêt Noire*, publiées en 1844, dans une des principales villes du duché, Mannheim, par un Israélite, M. Berthold Auerbach. Quant aux juives qui sont en grand nombre sur les deux rives du Rhin, leurs mœurs originales ont été fort spirituellement décrites par un écrivain qui appartient à l'enseignement supérieur dans l'université de France. J'ai pu me convaincre, en l'entendant, que M. Daniel Stauben (je respecte le voile du pseudonyme) a fait une étude consciencieuse de ces populations israélites de l'Alsace qui se rapprochent de plus en plus de la civilisation chrétienne.

## V

## LES SCANDINAVES.

La fraction de la race germanique dont le sang est le plus pur d'éléments étrangers est assurément la famille scandinave qui forme, au nord de l'Europe, deux États d'une étendue fort inégale, le royaume de Suède et de Norwége et le royaume de Danemark. L'importance des Scandinaves dans l'histoire ne doit pas se mesurer aux territoires qu'ils occupent aujourd'hui. L'empire de Russie a eu pour fondateur Rurik



le Normand (862); un chef scandinave, Rol, a fondé le duché de Normandie (919); le royaume des Deux-Sicules a dû son origine à l'audace héroïque de quelques aventuriers normands (1043), enfin du règne d'un des descendants de Rol, Guillaume le Conquérant (1066-87), date la grandeur de l'Angleterre.

Après cette orageuse période d'expansion au dehors, les Scandinaves travaillent à s'organiser de manière à pouvoir résister à leurs voisins. Au xiv<sup>e</sup> siècle, une femme de génie, la belle Marguerite, fille de Waldemar, roi de Danemark, réunit en un seul État les trois royaumes scandinaves (1397). Mais l'union de Calmar, œuvre de l'héroïne de Falkœping, ne tarda pas à être compromise par les passions anarchiques des hommes du moyen âge. Malgré le peu d'accord qui régnait au xvi<sup>e</sup> siècle entre les Scandinaves sur les questions politiques, ils suivirent unanimement l'impulsion donnée par Luther à l'Allemagne. Les nations qui avaient énergiquement soutenu la Saxe dans sa lutte intrépide contre les armées et les moines de Charlemagne ne pouvaient hésiter un moment à obéir à la voix du grand réformateur saxon.

Comme presque tous les pays où la réforme a triomphé, les royaumes scandinaves assurent aux femmes une instruction fort satisfaisante. En Suède, malgré la difficulté d'organiser des écoles élémentaires, dans une contrée où souvent les habitations sont isolées, toutes les paysannes savent lire et la plupart peuvent écrire lisiblement. Chez les Danois, la culture intellectuelle a fait les plus remarquables

progrès. L'instruction primaire étant obligatoire depuis plus d'un demi-siècle, on ne trouve plus une seule fille adulte qui ne lise et n'écrive parfaitement. « A ce propos, disait mélancoliquement, il y a quelques années un écrivain français, il est difficile de ne pas faire un rapprochement entre ce magnifique résultat et le déplorable état où, — malgré les belles promesses de chacune de nos dix ou douze révolutions, — se trouve encore l'instruction primaire en France. »

Dans ce royaume de Suède où la reine Christine et la reine Ulrique-Éléonore montrèrent une si grande ardeur pour la culture des lettres, vous ne serez pas étonnée de trouver des femmes dont les écrits ont attiré l'attention de l'Europe civilisée. La plus célèbre est, assurément, mademoiselle Frédérique Bremer.

Mademoiselle Bremer est née en Finlande, à l'époque (1802) où cette province appartenait encore à la Suède. Elle quitta son pays natal à l'âge de trois ans, et depuis elle a toujours vécu dans la péninsule scandinave, excepté pendant les années où elle a fait ces voyages qu'elle a racontés dans la *Vie au nouveau monde* et dans la *Vie dans le vieux monde*. La comtesse de Hahn-Hahn, qui l'a vue en visitant la Suède, a décrit avec soin son habitation, le pays voisin et les principaux traits de sa personne, « ses yeux pleins d'expression, son front clair et large, sa figure petite, mais pleine de charme. »

Mademoiselle Bremer, qui faisait des vers dès l'âge de huit ans, a publié vingt ans plus tard le roman

intitulé : *la Fille du président*, qui produisit en Suède une grande sensation. *Les Voisins*, qui parurent ensuite, mirent le comble à sa réputation, et ses écrits, franchissant rapidement la frontière scandinave, ne tardèrent pas être traduits en allemand, en français, en anglais et en hollandais. Depuis cette époque, elle a continué de composer des romans, dont une collection parut à Stockholm (1835-1843) sous le titre d'*Esquisses de la vie de tous les jours*. Cette collection fut suivie d'une autre du même genre (1844-1848). Le titre donne une idée du genre de talent de l'éminente romancière. Elle excelle à peindre des scènes empruntées à la vie des familles scandinaves, et vous ne pouvez pas prendre de meilleur guide pour étudier les sentiments et les habitudes des Suédoises. Tout en montrant qu'elle s'est fait de justes idées sur le monde, dont elle apprécie les travers avec une bienveillante ironie, elle manifeste pour la rude nature du Nord un enthousiasme sincère qui donne à ses tableaux une couleur vraiment originale et poétique. L'Académie suédoise a, en 1831, décerné une médaille d'or à l'écrivain qui a tant contribué à la gloire de la littérature nationale.

Je n'avais eu avec mademoiselle Bremer que des rapports de correspondance, lorsque j'eus l'avantage de la trouver à Athènes, en 1860. Je regarde cette rencontre comme une des bonnes fortunes de mon voyage. En effet, le caractère de mademoiselle Bremer est en complète harmonie avec ses écrits. Dans un temps où le plus obscur chroniqueur fatigue le

public de l'enthousiasme qu'il professe pour lui-même, l'auteur des *Voisins*, dont l'Amérique a accueilli les écrits avec la même bienveillance que l'Europe, a conservé la modestie qui est l'apanage du véritable talent. Quoique mademoiselle Bremer exprime franchement toutes ses opinions, elle n'essaie point de les imposer avec l'autorité d'un hautain pédantisme. On ne trouve jamais chez elle la moindre trace de cette jalousie hargneuse qui est le fléau des siècles de décadence littéraire. Elle attache sans doute à l'opinion du public éclairé une importance légitime, mais elle ne croit pas avoir besoin pour l'obtenir de parler avec un esprit de dénigrement des écrivains qui ont embrassé plus tard qu'elle la carrière des lettres. Ses écrits prouvent, au contraire, qu'elle est heureuse de trouver l'occasion de leur manifester une sympathie fraternelle.

On a souvent reproché aux Suédois une intolérance peu conforme aux principes protestants. Je n'ai remarqué rien de pareil chez mademoiselle Bremer. Son zèle pour la réforme ne va pas jusqu'à regarder comme dignes d'admiration les rêveries du piétisme et les exagérations du méthodisme. Il m'a semblé qu'en général, elle faisait peu de cas des prétentions des sectes; qu'elle croyait avec l'Évangile que la charité était le fond de la loi nouvelle, et qu'il ne fallait pas prétendre être plus orthodoxe que le fondateur du christianisme.

Sans doute, ses appréciations politiques et les miennes différaient en plus d'un point. Quand je lui disais qu'une révolution était inévitable en Grèce,

elle paraissait croire que le gouvernement serait assez habile et assez fort pour la prévenir. Mais elle s'intéressait comme moi à l'avenir d'un peuple dont le nom rappelle de si beaux souvenirs et de si grands services rendus à la civilisation européenne. Elle désirait sincèrement que l'Orient chrétien pût, en se régénérant, reprendre sa position dans le monde. En cela, elle se montrait fort supérieure à une Viennoise fameuse, madame Pfeiffer, qui, après avoir traversé bravement les gorges terribles de l'Afghanistan, accueillait tous les contes que lui faisaient en Grèce les Autrichiens de l'ambassade, et qui a prouvé dans son *Premier Voyage autour du monde* (ch. xxiv), qu'elle avait étudié les Hellènes avec beaucoup moins de soins que les Parsis de Bombay et les Kourdes de Ravandus.

Madame Carlén et la baronne Knorring ont aussi, la première surtout, attiré l'attention de la presse européenne. Sans avoir la célébrité du poète suédois Isaïe Tegner, de mademoiselle Bremer et du Danois Christian Andersen, madame Carlén a beaucoup de lecteurs en Allemagne, et son nom est loin d'être inconnu en France. Un peu plus jeune que mademoiselle Bremer, Émilie Schmidt naquit à Stockholm en 1810. Comme l'auteur des *Voisins*, elle montra un goût précoce pour la littérature. Toutefois elle ne prit rang parmi les gens de lettres qu'après son mariage avec le musicien Flygare. Ce mariage ayant été rompu par un divorce, elle a épousé, en 1841, un jurisconsulte de Stockholm, M. Carlén. Elle n'a jamais publié de voyages, ayant toujours vécu retirée dans la capitale de la Suède.

Si l'on trouve dans les romans de mademoiselle Bremer la bienveillante ironie, la grâce et le génie poétique de la « douce Suomi, » madame Carlén a dans sa manière le tour fier et hardi des énergiques Scandinaves. Malheureusement, comme elle écrit beaucoup trop—depuis 1838, elle publie environ cinq ou six gros volumes par an — on peut signaler dans ses innombrables récits des longueurs fatigantes qui font penser au mot de Pascal : « Je n'ai pas eu le temps d'être plus court. » Un traducteur habile, qui appliquerait à ses romans le procédé dont M. Forgues use avec les romanciers anglais, pourrait mettre en relief un talent de création incontestable, un esprit d'observation assez pénétrant, enfin faire connaître beaucoup de détails sur la vie des classes inférieures, spécialement des paysans.

Parmi les artistes suédois, on doit citer en première ligne Jenny Lind, née à Stockholm, en 1821. Ses triomphes dans les deux mondes ont eu tant de retentissement, qu'il suffit de rappeler ici le nom de cette cantatrice. Jenny Lind, après avoir épousé M. Goldschmidt, s'était fixée à Dresde, où elle est morte, en 1860.

Ce n'est point dans la vie des romancières et des artistes scandinaves de notre temps qu'il faut chercher les incidents dramatiques, mais plutôt dans l'existence des femmes qui ont partagé la destinée des souverains de la péninsule scandinave (Suède et Norwège) et du Danemark.

Le 8 novembre 1781, naissait dans une colonie hellénique, Bernardine-Désirée-Eugénie Clary, ré-

servée à une haute destinée, et qu'une fantaisie paternelle devait seule priver de la couronne impériale. M. Clary, riche marchand de Marseille, avait marié une de ses filles à l'aîné des frères Bonaparte, le futur roi de Naples et d'Espagne. Napoléon lui ayant demandé la main d'Eugénie, il répondit : « C'est assez d'un Bonaparte dans la famille ! » Le sort apportant obstinément à la jeune fille le diadème que son père avait repoussé, elle épousa, en 1798, un ancien avocat gascon, alors général de la république française, depuis, prince de Pontecorvo, enfin roi de Suède et de Norwége, sous le nom de Charles-Jean XIV. Cette fille du Midi eut tant de peine à quitter son pays natal, qu'elle laissa Bernadotte changer son titre de prince royal pour celui de roi (1818), sans pouvoir se décider à partir pour la Suède. Elle ne quitta la France qu'en 1829, quand depuis près de vingt ans son mari était établi à Stockholm. Mais elle sut si promptement se faire aimer des « Français du Nord, » que les Suédois lui pardonnèrent bien vite sa répugnance à vivre sous leur ciel glacé. Cette femme excellente, d'un cœur noble et élevé, qui contribua à populariser la dynastie française, vit, dans sa longue carrière, mourir sa sœur, son mari et même son fils, le roi Oscar. Quand elle-même quitta ce monde, sa mort causa un deuil universel dans la péninsule.

Louise, comtesse de Danner, est sortie d'une condition encore plus modeste que la reine Eugénie. Son histoire est un vrai roman, où se révèle dans toute sa naïveté le caractère sentimental des races

germaniques. Le prince Frédéric, depuis roi de Danemark, manifesta dès sa jeunesse une grande affection pour le peuple et un penchant pour les idées démocratiques, fort rare chez les princes de sa race. Ses voyages et un long séjour à Genève, fortifièrent ses goûts simples et ses opinions libérales. Mais une pareille manière de voir ne se conciliait nullement avec la politique du roi Frédéric VI. Ce souverain, sans tenir aucun compte du désir que le prince avait de choisir une femme selon son cœur, l'obligea, à son retour en Danemark, d'épouser sa fille cadette. Ce mariage forcé resta stérile, et le roi, mécontent du peu de soumission de son gendre, le relégua au Jutland. Là, il trouva une jeune fille de seize ans, dont la beauté et le caractère aimable le charmèrent. Devenu libre par un divorce, il eût volontiers épousé Louise-Christine Rasmussen. Son père, proclamé roi sous le nom de Christian VIII, crut qu'il le détacherait de Louise en le faisant revenir à Copenhague et en l'unissant à la belle Caroline de Mecklembourg-Strélitz. Louise, obligée de quitter le Danemark et d'errer à l'étranger, semblait un faible obstacle au succès des projets de Christian, et cependant ce second mariage devait, comme le premier, finir par un divorce. J'ignore, si, comme on l'a dit, le prince Frédéric retrouva Louise, dont il n'avait pu obtenir aucune nouvelle, dans le tumulte d'un incendie où le danger avait rassemblé tous les habitants de Copenhague. Quoi qu'il en soit, Frédéric, devenu roi, le 20 janvier 1848, put réaliser, dans le gouvernement, ses idées libérales, et céder en même temps



aux penchants de son cœur si longtemps contrariés. Louise Rasmussen, qui avait exercé loin du Danemark les professions les plus modestes, devint baronne et ensuite comtesse de Danner. Le 7 août 1850, la nouvelle comtesse recevait dans l'église de Friedericksbourg, le titre d'épouse morganatique du roi Frédéric VII. Sa position n'en était guère plus facile. Le parti aristocratique, qui applaudissait à la réaction dont l'Allemagne était le théâtre, se flattait déjà d'entraîner le roi. Afin d'affaiblir l'influence de la comtesse qu'il croyait favorable aux aspirations populaires, il ne perdait aucune occasion de faire croire que la nation lui était hostile. Mais dans un pays où l'instruction est universelle et le sens politique fort développé, la majorité du peuple danois comprit qu'elle avait intérêt à soutenir l'épouse de Frédéric VII, qu'un caractère résolu et généreux rendait vraiment digne de sa fortune. Le Danemark n'a pas eu à se plaindre de son influence, et si Frédéric VII a paru un moment ébranlé dans ses convictions par le spectacle de la réaction qui triomphait presque partout, il n'a pas tardé à comprendre qu'il s'agissait d'une crise passagère, et que son royaume était préparé par ses lumières à jouir de solides institutions libérales. Aussi est-il mort (1863), fort regretté des Danois, sans avoir pu, toutefois, pour des raisons qu'il serait trop long d'exposer, aussi bien réussir, auprès de ses sujets allemands.

On sait quelles ont été pour le Danemark les conséquences de cette irritation des Allemands des duchés. Aujourd'hui les Danois, s'ils veulent échapper

à la conquête germanique, n'ont d'autre chose à faire que de travailler à la restauration de l'union de Calmar, œuvre de la grande Marguerite. Un royaume scandinave, composé de la Suède, de la Norvège et du Danemark, constituerait assurément une puissance respectable. Mais que le Danemark soit absorbé par la Confédération germanique ou par la Confédération scandinave, son existence dans sa forme actuelle est trop précaire pour que je croie nécessaire de m'occuper de la manière dont la législation danoise règle la condition des femmes. Il me semble plus important de vous parler des lois de la Suède et de la Norvège.

Le Code suédois, qui date de 1734, a subi et subit sans cesse des modifications.

Jusqu'en 1845, il reconnaissait à tout garçon, s'il était noble ou paysan, le droit de prendre une part double dans l'héritage des parents. Depuis 1845, s'il n'y a pas de testament, les filles héritent comme leurs frères. Elles peuvent se faire déclarer majeures à vingt-cinq ans et prendre en main l'administration de leur fortune.

La condition civile de la femme est moins bonne. Le mari seul peut administrer les biens de la communauté. Il acquiert même la propriété de tous les meubles. Mais il ne peut vendre un immeuble sans le consentement de la femme. Les enfants ne relèvent que de son autorité. En cas de divorce, pour cause d'adultère, la puissance paternelle est confiée au conjoint jugé innocent. La loi n'admet qu'un autre cas de divorce, l'impuissance.

La veuve ne peut exercer les fonctions de tutrice; toutefois elle partage jusqu'à un certain point l'autorité du tuteur.

Les veufs et les veuves héritent de la moitié de toute la fortune mobilière et des immeubles situés dans les villes. Les immeubles situés à la campagne passent aux enfants ou aux plus proches héritiers, à moins qu'il n'y ait un testament.

La recherche de la paternité est autorisée.

La Norwége possède une législation commune à tout le royaume dont les principaux articles ont été empruntés au *Code du Nord*, publié en 1687, par le roi Christian V. Toutefois, ce code a été profondément modifié par des lois promulguées depuis cette époque.

En matière d'héritage, la loi norvégienne n'admet aucune distinction entre les garçons et les filles, celles-ci sont majeures à dix-huit ans comme leurs frères. Tant qu'elles ne sont pas mariées, elles dépendent, pour ce qui regarde les biens qu'elles auraient pu acquérir par héritage ou par donation, d'un curateur désigné par le tribunal. Si une fille, avec le consentement de son père et de sa mère, a pris un état qui la sépare d'eux, par exemple, si elle est entrée en condition, les parents ne peuvent élever aucune prétention sur ce qu'elle acquiert dans cette situation.

Les enfants illégitimes ne sont pas à la charge de leur mère; mais tout Norvégien doit entretenir l'enfant qu'il a eu sans être marié.

Avant l'âge de vingt-cinq ans, une fille ne peut contracter mariage sans avoir obtenu le consentement de ses parents.

Le régime de la communauté, qui est la règle générale en Norwége, assure au mari l'administration des biens de la femme et à celle-ci, en cas de mort de l'époux, la moitié des biens communs. Cependant si la femme avait quelques biens personnels, soit en vertu d'une convention conclue avant ou après les noces, soit par suite d'un testament fait en sa faveur, ces biens devraient être administrés par un curateur.

Le divorce peut avoir lieu par ordonnance royale ou par décision des tribunaux. Dans le premier cas, on ne peut se marier sans l'autorisation du roi, autorisation qu'il n'est pas aisé d'obtenir. Si le mariage a été rompu par une décision judiciaire, les deux parties ont le droit de se remarier. L'adultère condamne le coupable à un célibat provisoire. Au bout de trois ans, s'il peut constater par des certificats en bonne forme que sa conduite a été irréprochable, l'interdiction cesse.

Toute veuve est réputée majeure et dispose librement de ses biens. Elle peut garder ses enfants chez elle tant qu'elle ne se marie pas. Si elle demande l'autorisation de « résider avec ses enfants sans partage de biens, » elle jouit de l'usufruit de la succession de son époux. Mais cet état de choses cesse soit par un second mariage soit par le fait que les enfants ont atteint leur vingt-cinquième année.

## VI

## LES ANGLO-SAXONNES.

Le monde germanique s'est étendu à l'Occident par d'importantes conquêtes sur les nations celtiques. Après avoir passé le Rhin, les Germains ont occupé une partie de la Suisse. Les deux îles qu'on appelle aujourd'hui Grande Bretagne, ont gardé le nom de ces Bretons dans lesquels il est impossible de ne pas reconnaître des frères des Gaulois. Mais obligés de reculer devant les Germains, les Celtes ont conservé les « hautes terres » de l'Écosse et l'Irlande que leurs poètes nomment « une émeraude enchâssée dans les mers. »

Mélange d'éléments celtiques et germaniques, la nation anglaise conserve les traits de sa double origine.

L'Allemande a toujours préféré le calme du foyer domestique, l'Anglaise a plus d'une fois déployé une activité vraiment gauloise sur une scène plus étendue. L'amour de Henri VIII pour Anna Boleyn décida l'impétueux Tudor à rompre avec la cour de Rome. Mais le roi, partagé entre ses sympathies pour les idées absolutistes et ses rancunes contre la papauté, devrait plutôt être appelé « le bourreau de la réforme que son fondateur en Angleterre, » comme le dit fort bien un des historiens de la réformation, M. Merle d'Aubigné. Les tergiversations de Henri

étaient de nature à encourager les espérances des catholiques. Aussi, après le règne assez court d'Edouard VI, essayèrent-ils de reprendre la direction des affaires. La docte et charmante Jane Grey, petite-fille de Henri, qui personnifiait l'idée protestante, paya de sa vie son attachement à la réformation. J'ai pu m'apercevoir, en examinant ses lettres à Zurich, que l'on conserve dans tous les pays protestants, un souvenir sympathique à cette reine d'un jour qui a inspiré un poème à Young, une tragédie à M<sup>me</sup> de Staël, à MM. Brifaut et Soumet, et qui a donné à Eugène Delacroix l'idée d'un de ses meilleurs tableaux.

Le catholicisme triompha avec Marie la Sanglante (Bloody Mary), fille de Henri et de l'Espagnole Catherine. En épousant le fils de Charles-Quint (Philippe II), cette souveraine, instruite, résolue, mais bigote et entêtée, compromettait l'indépendance politique de son pays, en même temps qu'elle livrait aux inquisiteurs ses libertés religieuses. Mais elle trouva tant de résistances, qu'elle fut obligée de couvrir l'Angleterre de bûchers et d'échafauds.

Il était réservé à une vraie Anglaise, à la fille de Henri et d'Anne Boleyn, de venger son pays des complots de Rome et de l'Espagne. Du règne de la grande Elisabeth date la prospérité toujours croissante de l'Angleterre, et si la maison de Habsbourg fut obligée de renoncer au projet de soumettre l'Europe au sceptre de l'Espagne et au joug de la papauté, il faut l'attribuer à cette reine savante, énergique, habile à exécuter les plus vastes desseins, dont les

Anglais gardent précieusement la mémoire. La puissante nation qui obéit aujourd'hui à Victoria I<sup>re</sup>, le souverain le plus libéral du monde chrétien, la nation qui doit son rang éminent dans le monde aux règnes glorieux d'Elisabeth, d'Anne et de Victoria, ne saurait méconnaître les services que notre sexe lui a rendus.

Il appartenait à une femme qui, par le côté maternel, se rattache à la race royale des Plantagenets, de raconter l'histoire des reines qui ont illustré son pays. Préparée aux grands travaux par une forte éducation, qui alliait les sciences aux études historiques et archéologiques, ainsi qu'aux langues anciennes, miss Agnès Strickland entreprit d'écrire la vie des reines d'Angleterre depuis la conquête jusqu'à Victoria I<sup>re</sup> (*The lives of the queens of England*, 1840-1851, 8 vol. in-8°), ouvrage auquel travailla une de ses sœurs, miss Élisabeth. Encouragé par l'immense succès de ce livre, — chacun des volumes dont il se compose obtint les honneurs de plusieurs éditions avant que l'ouvrage fût terminé, — le poète qui avait chanté le *Champ de bataille de Worcester*, l'auteur des *Scènes historiques*, a publié de 1852 à 1856, la biographie des reines d'Écosse (*The lives of the queens of Scotland*, 4 vol. in-8°). Si le style de la noble fille des « cavaliers » n'a pas beaucoup d'éclat, il a de solides qualités, et l'on trouve dans ses écrits une étude consciencieuse des sources et un habile arrangement des matériaux. On a surtout remarqué, dans *les Reines d'Écosse*, son étude sur l'infortunée Marie Stuart, qui essaya d'opposer à la victorieuse Élisabeth l'in-

fluence de ses charmes et la puissance de Rome. Appartenant à une famille qui avait sacrifié sa fortune aux Stuarts, miss Strickland a évidemment étudié l'histoire de Marie avec un soin particulier. Sa collection des lettres de la reine d'Écosse (*Letters of Mary, queen of Scots*, 1845), qui contient tant de documents inédits, jette une vive lumière sur l'histoire du temps. Grâce à cette publication et à celle du prince Labanov (1844), M. Mignet a pu porter sur Marie Stuart un jugement impartial (1851), qui n'est pas précisément à l'avantage de la rivale d'Élisabeth.

L'Angleterre, délivrée définitivement par la fille de Henri VIII, du joug de la théocratie, avait encore une autre conquête à faire. Malheureusement, les faibles successeurs d'Élisabeth, les Stuarts, étaient loin de continuer son œuvre. Entichés des théories du droit divin, Jacques I<sup>er</sup> et Charles I<sup>er</sup>, voulaient faire triompher le pouvoir absolu, et Charles II unissait aux mêmes tendances un penchant décidé vers le catholicisme. Jacques II, son frère et son successeur, devait, en abjurant les doctrines protestantes, assurer la victoire de la réforme et des institutions libérales. Mais si Jacques était infidèle à toutes les traditions nationales, il n'en était pas de même de sa fille Marie. Cette princesse n'hésita pas un moment à « laisser les morts enterrer leurs morts » et à prendre parti pour le protestantisme et pour un régime politique conforme aux irrésistibles instincts de l'Angleterre. Aussi, de même que le nom d'Élisabeth est inséparable de la grande révolution religieuse du xvi<sup>e</sup> siècle, le nom de Marie II, la digne compagne



de Guillaume III, rappellera toujours aux Anglais la mémorable révolution politique de 1688, comme le nom de Anne renouvelle dans leur mémoire le souvenir d'une lutte glorieuse contre le roi de France Louis XIV, personnification du despotisme religieux et politique.

L'histoire du xvi<sup>e</sup> siècle nous permet déjà de constater une différence entre les Allemandes et les Anglaises. Catherine de Bora et les femmes de son temps, se montrent à nous comme des épouses paisibles et constantes qui se prêtent avec docilité au grand mouvement de la réformation. En Angleterre, elles jouent un rôle bien autrement actif. Anne Boleyn entraîne Henri VIII; Jane Grey expose sa tête; Élisabeth brave les poignards des jésuites et l'invincible Armada; Marie Tudor déploie une égale ardeur contre le protestantisme. Loin de céder docilement à l'influence masculine, les femmes occupent la première place dans les deux camps. Si vous avez, dans un salon, comparé la physionomie et l'attitude d'une Anglaise, au calme invincible d'une Allemande, vous vous rendrez compte de cette différence de rôles.

On serait disposé à croire que dans un pays où les femmes ont exercé une si grande influence, la législation a dû leur faire une très grande part. Il est loin d'en être ainsi, et l'auteur de l'*Histoire de la femme*, s'étonne qu'aucune souveraine « n'ait eu assez de résolution pour tirer parti d'une situation exceptionnelle, et fonder des lois capables d'améliorer la condition générale de son sexe. » Il ajoute que « s'il s'en fût trouvé une seule, son œuvre n'eût point péri,

et son nom eût été à jamais inscrit à côté des plus grands bienfaiteurs de l'humanité. »

Le droit romain n'étant point la base de la législation anglaise, les filles ne profitent point des améliorations que Justinien y a introduites. Comme la majeure partie du sol britannique est possédée par l'aristocratie, l'aîné des familles aristocratiques est saisi des biens immeubles de son père par voie de substitution. Les filles sont, il est vrai, appelées au partage de la fortune mobilière, mais la loi laissant au père de famille la faculté d'en disposer, cette omnipotence les expose à être privées de leur dernière ressource. Cette faculté n'est pas réservée aux membres de la noblesse; tout bourgeois qui prétend devenir souche de nobles n'est point comme en France gêné par la loi, et il peut enlever à ses fils et à ses filles, pour enrichir l'aîné de ses enfants, sa fortune tout entière. Les mœurs n'étant point, comme dans les pays latins, hostiles à ces penchants, et les imitateurs de M. Jourdain n'étant nullement ridicules en Angleterre, une fille élevée dans le bien-être peut se trouver exposée aux plus rudes épreuves.

Le mariage n'améliore nullement sa position. Le mari non seulement devient son gardien légal, mais l'unique propriétaire de toute sa fortune. « Elle ne peut rien posséder, me disait un *gentleman* distingué, pas même la robe qu'elle a sur elle. » Si elle fait des dettes, elle n'en est pas plus responsable qu'un mineur. Cette situation lui rend impossible toute industrie et tout commerce. Telle est la loi, et elle obtient ses effets toutes les fois qu'aucune convention

n'intervient. Aussi les filles qui ont quelque bien se marient-elles rarement sans faire une convention, convention qu'il ne faut pas confondre avec l'acte qui constitue le mariage civil. Mais cet arrangement est loin de sauvegarder leurs intérêts. En effet, non seulement la femme ne peut administrer le bien protégé par la convention, mais elle est obligée d'en remettre l'administration à des *trustees* (fidéi-commissaires) et de l'abandonner complètement à leur probité. Ils ont le pouvoir d'en user et d'en abuser et ne sont liés que par le sentiment de l'honneur. Sans doute on trouve beaucoup d'honnêtes gens en Angleterre, mais pourquoi la loi les expose-t-elle à de dangereuses tentations? Tant que l'épouse vit, on doit s'attendre à d'éternelles discussions entre son mari et les *trustees* sur le meilleur emploi des fonds dont ceux-ci disposent.

Une fille qui s'enfuierait de la maison paternelle ou qui se marierait sans le consentement de ses parents se verrait dans l'incapacité légale de faire une convention. Dans toute hypothèse, cette convention doit être signée avant le mariage, car si le mariage est accompli sans cette précaution, tout ce que la femme possède devient la propriété absolue du mari.

Ces dispositions font pressentir que la mère n'a aucune autorité légale sur les enfants. En cas de divorce, ou lui confie les enfants s'ils n'ont pas atteint l'âge de huit ans et si elle n'a pas donné de preuves d'un caractère dissolu. S'il était établi que le père est un débauché, les enfants seraient laissés à

la mère qui exercerait sur eux l'autorité paternelle.

Avant le bill de réforme de 1857, une femme abandonnée par son mari, se trouvait dans l'impuissance absolue de défendre ses intérêts. En outre, on voyait se produire de plus en plus les désordres qui existent dans tout pays où le mariage est indissoluble. On s'effrayait, par exemple, du développement de la bigamie qui joue un si grand rôle dans les romans anglais, spécialement dans les écrits de miss Bradon. L'Angleterre, repoussant à la fois et la séparation admise dans les pays latins et le divorce accepté par les protestants du continent, se voyait exposée aux objections des deux Églises qui se partagent l'Occident.

Mais les Anglais craignent plus que la mort de paraître imiter la *furia francese*. Quand il s'agit de toucher aux anciennes lois, on est d'une prudence sans égale. Heureusement que dans ce cas on n'avait point à contredire les principes de la législation, le divorce ayant été admis en théorie depuis la réformation. Je dis « en théorie » parce que toute demande de divorce devant être portée devant la chambre des lords et entraînant des dépenses considérables, dans la pratique le divorce était à peu près impossible. Cela est si vrai que, avant 1857, on ne connaît qu'un exemple de divorce accordé à la demande de la femme.

Maintenant un tribunal spécial est chargé de ces causes, et l'on peut s'adresser à lui sans s'exposer à des dépenses excessives. On a admis à la fois la sépa-

ration et le divorce. Les cours de justice jugeant avec le jury peuvent statuer sur la séparation. Si le mari abandonne sa femme; s'il la traite avec cruauté, ou s'il commet un adultère avec une femme qu'il aurait le droit d'épouser s'il était libre, elle a le droit de demander la séparation. La loi nouvelle se montre tellement favorable à l'épouse délaissée, que les magistrats de police métropolitaine et les juges de paix dans les comtés (provinces) peuvent lui accorder le droit de disposer de ses biens comme si elle n'était pas mariée. Or toute fille non mariée dès qu'elle a vingt et un ans a les mêmes droits que les hommes.

L'adultère est le seul cas qu'un mari puisse invoquer contre sa femme pour obtenir le divorce. La femme peut se prévaloir de l'adultère accompagné de certaines circonstances aggravantes et de deux autres cas fort rares. Mais l'adultère même, s'il était commis dans des circonstances qui feraient supposer un mutuel consentement au divorce, cesserait d'être une cause suffisante de rupture du lien conjugal.

La veuve ne rentre point en possession des droits qu'elle a perdus par le mariage. Elle ne reprend point les biens qui ont fait l'objet de la convention. Une portion de l'intérêt lui est assignée pour son entretien par les *trustees*, le reste est donné aux enfants. La convention doit déterminer si elle peut recouvrer d'un seul coup la possession de son bien dans le cas où le mari viendrait à décéder sans postérité. Quant à la portion de sa fortune qui n'aurait pas été comprise dans la convention, elle appartient tellement au mari, qu'il peut la léguer à qui bon lui semble.

Les Français, fort hostiles à toute recherche de la paternité, continuent de publier de telles caricatures de la loi anglaise, que je crois nécessaire de rétablir les faits.

Il est vrai qu'au terme de la vieille législation des paroisses, toute fille mère qui se déclarait enceinte des œuvres d'un homme était crue sur parole, et le père supposé, s'il n'aimait mieux épouser la mère, était tenu de fournir des aliments à l'enfant ; en cas de refus, les magistrats avaient même le droit de recourir à la contrainte par corps. Cette coutume avait donné lieu à des abus dont on a beaucoup parlé sur le continent. L'instinct du calcul étant fort développé parmi les populations germaniques, il ne manquait pas de jeunes filles disposées à s'abandonner au premier venu, dans la pensée d'obtenir, à défaut du mariage, une pension alimentaire ; les plus effrontées trafiquaient même du pouvoir de dénonciation que leur accordait la loi ; elles levaient des contributions sur les jeunes gens en les menaçant, pour le cas où ils ne leur donneraient pas une certaine somme, de les citer devant les magistrats. La loi de 1835, tout en voulant empêcher ces abus, n'a pas dérogé au principe des législations germaniques qui admettent sagement la recherche de la paternité ; mais elle a décidé que tout enfant naturel resterait à la charge de la fille mère jusqu'à l'âge de seize ans. et que, dans le cas où elle se verrait dans l'impossibilité de l'entretenir, l'enfant retombant à la charge de la paroisse, les gardiens auraient le droit de sommer le père présumé de pourvoir à son entretien.

Dans ce cas, le témoignage de la fille n'est plus suffisant, il faut d'autres témoignages que le sien et des indices en quelque sorte matériels pour déterminer cette imputation de paternité. Si la paroisse est encore autorisée à saisir les revenus ou le salaire du père, comme gage de la pension alimentaire, elle ne peut plus faire usage de la contrainte par corps.

La loi écossaise diffère en plus d'un point de la loi qui régit l'Angleterre, proprement dite. En Angleterre, le mariage civil, qui est le seul obligatoire et qui doit précéder le mariage religieux, est célébré par le greffier du district, en présence de témoins, vingt et un jours après que les futurs ont fait inscrire sur les registres du greffe leur intention de se marier et que le greffier leur a donné acte de cette déclaration. Pour se soustraire à ces formalités, les couples qui tenaient pour une raison quelconque à être mariés sans délai, franchissaient la frontière de l'Écosse où, pour se marier, il suffit de déclarer sa résolution devant un témoin. Comme la première maison écossaise se trouvait être une forge de Gretna-Green, le forgeron a dû à cette circonstance une nombreuse clientèle et une célébrité qu'il conserve encore dans les romans. Mais un acte du parlement (31 décembre 1856) a exigé vingt et un jours de résidence en Écosse pour que le mariage d'un Anglais, contracté d'après la loi écossaise, fût valable en Angleterre.

Il vient de se passer en Irlande un fait d'une bien autre portée que tous les épisodes dont la frontière de l'Écosse a pu être le théâtre. La cour du banc de la reine, à Dublin, a décidé que les femmes auraient le

*droit de vote* dans les élections municipales. Ce fait, rapporté par la *Presse* de Paris (26 janvier 1864), ne semblerait-il pas prouver qu'en Irlande on a été frappé du rôle attribué aux femmes par les nouvelles lois de l'empire d'Autriche, et qu'on tient à prouver que toute sujette de Sa Majesté britannique est aussi digne que les Autrichiennes de prendre part à la vie politique du pays? S'il en faut croire un rédacteur de *l'Opinion nationale*, M. Édouard de Pompery, la reine serait loin d'être hostile à de pareilles réformes. « Ce n'est un secret pour personne, disait-il quelques jours avant qu'on connût sur le continent l'arrêt rendu à Dublin, que la reine Victoria est animée de sentiments et d'idées qui dépassent de beaucoup l'horizon de l'aristocratie anglaise. Les dernières publications (1), permises par sa gracieuse Majesté, en sont la preuve. »

Les Anglo-Saxons établis aux États-Unis ont conservé, ainsi que l'atteste l'ouvrage du juge Bishop, de la législation matrimoniale de la mère patrie tout ce qui était compatible avec les institutions démocratiques. Chez eux la femme reste mineure, elle ne peut pas plus tester que conserver ses biens, à moins qu'elle ne fasse une réserve par une convention ; mais le droit d'aînesse n'existe pas, elle hérite comme ses frères. Les parents ont bien la faculté de favoriser quelques-uns de leurs enfants aux dépens des autres, mais les mœurs répugnent à cette pratique.

(1) Il s'agit d'écrits religieux publiés par Sa Majesté, écrits conformes aux doctrines libérales de Zachokke.



Le divorce est admis comme en Angleterre, mais il est beaucoup plus facile. Chaque État faisant partie de la confédération ayant des lois particulières sur ce sujet (sauf la Caroline du Sud qui admet le mariage indissoluble), je me bornerai à vous renvoyer à l'ouvrage de M. Bishop, *Mariage on divorce*, en constatant que lorsque les époux veulent se divorcer, et que la loi de leur État n'est pas favorable à ce dessein, il leur suffit de passer dans un autre, où le cas qu'ils veulent faire valoir est admis comme une cause de divorce. L'abus des liqueurs fortes et l'ivrognerie habituelle sont, avec raison, dans certains États comme dans quelques cantons suisses, mis au nombre des causes de divorce, la femme s'étant évidemment proposé d'épouser un homme et non une brute.

Quant à la séparation légale, quoiqu'elle soit admise par quelques États, les Américains la regardent, en général, comme immorale. Cette seule appréciation donne une idée des profondes différences qui existent entre les opinions des nations catholiques et celles des nations protestantes.

On a beaucoup déclamé en Europe contre l'abus du divorce aux États-Unis. Sans entrer dans le fond de la question, il suffit de faire remarquer que dans les cas dont on a le plus parlé, le divorce a été ordinairement demandé par les femmes pour des motifs qui, au jugement des tribunaux, faisaient peu d'honneur à leurs époux. Sans croire avec A. de Tocqueville, le célèbre apologiste de la démocratie des États-Unis, que la « grande régularité des mœurs américaines » fait un contraste frappant avec les

mœurs anglaises, je me borne à constater qu'il voit « dans la mâle raison et dans l'énergie toute virile » des Américaines, la cause des progrès de la république depuis la guerre de l'indépendance. « Si l'on me demandait, dit-il, à quoi je pense qu'il faille principalement attribuer la prospérité singulière et la force croissante de ce peuple, je répondrais que *c'est à la supériorité de ses femmes* (1). » On peut ajouter que si la grande république avait suivi les patriotiques conseils de M<sup>me</sup> Beecher-Stowe, elle ne donnerait pas aujourd'hui aux ennemis des institutions républicaines, le spectacle le plus propre à les combler de joie.

L'Anglo-Saxonne des États-Unis, ayant pleine conscience des services qu'elle rend au pays, se résigne moins que sa sœur d'Angleterre à subir le joug d'une législation contraire au principe d'égalité qui est la base de la république des États-Unis. L'instruction donnée aux filles étant en général plus soignée que celle des garçons, pressés de prendre part à l'activité commerciale, il n'est pas rare de voir les jeunes personnes apprendre le latin, les mathématiques et la physique. Elevées ainsi et dans un pays démocratique, elles ont plus d'une fois réclamé l'égalité civile. Plusieurs d'entre elles, irritées du peu de succès de leurs demandes, ont tourné leur ardeur d'un autre côté. Cette agitation n'a pas été dénuée de résultats. Il est maintenant reconnu aux États-Unis que la femme peut exercer utilement la médecine, et deux écoles ont été créées pour notre sexe à Boston

(1) *De la Démocratie en Amérique*, IV, 104.

et à Philadelphie. En outre, les écoles médicales de Cincinnati et de Syracuse ont admis des élèves du sexe féminin. Aussi un certain nombre de femmes ont-elles pris leurs grades et pratiquent-elles l'art de guérir.

Vous savez que l'antiquité helléno-romaine admettait les femmes aux honneurs du sacerdoce. Le christianisme, qui se vante d'avoir tant fait pour elles, leur ordonne de « se taire » dans le temple. Cette décision qui, du reste, appartient non à Jésus-Christ, mais à saint Paul, l'apologiste du célibat, n'a pas empêché des communautés presbytériennes des États-Unis, appartenant à une secte connue pour sa rigidité, d'admettre des femmes aux fonctions de pasteur. Le nombre des femmes ministres du culte et prédicateurs étant devenu depuis assez élevé, on doit supposer que d'autres églises ont suivi l'exemple des presbytériens.

Une autre cause est de nature à fortifier les prétentions des Anglo-Saxonnes, je veux parler du grand nombre d'écrivains distingués qu'elles produisent.

Sans doute l'instruction est loin d'être aussi répandue en Angleterre qu'aux États-Unis, puisque l'Angleterre est, en matière d'instruction primaire, la plus arriérée des nations où domine l'élément germanique. Malgré cet état peu satisfaisant de l'instruction, la Grande Bretagne est une des contrées les plus riches en femmes auteurs. *L'authoress* fait, on peut le dire, partie essentielle de la vie britannique contemporaine, et après avoir résisté bravement aux

épigrammes lancées contre le « bas bleu, » elle occupe maintenant un rang éminent dans la poésie, la science et le roman.

Pendant mon premier séjour à Florence, s'y trouvaient réunies trois Anglaises, célèbres à différents titres, dont deux n'étaient pas éloignées de la fin de leur carrière. Mesdames Trollope et Browning ont maintenant cessé de vivre ; mais madame Somerville continue de cultiver les sciences physiques avec une distinction vraiment exceptionnelle. J'ai vu mistress Trollope (Frances Milton) dans un âge fort avancé, entourée des soins pieux que lui prodiguait son excellente famille, son fils, M. Adolphe Trollope, l'auteur de la *Jeunesse de Catherine de Médicis*, sa belle-fille, madame Théodosie Trollope, avantageusement connue dans la presse anglaise, et que les Italiens comptent parmi les défenseurs les plus zélés de leur nationalité. Les œuvres de madame Trollope rangées dans la bibliothèque de son *villino*, formaient une véritable collection, et cependant elle avait quarante ans quand elle a publié son premier ouvrage. Ses nombreux écrits se divisent en deux catégories : les romans et les voyages. Les derniers ont beaucoup contribué à sa réputation, tout en l'exposant au ressentiment des peuples qui se croyaient jugés trop rigoureusement par elle. Mais on aurait dû ne pas perdre de vue que les nations germaniques sont disposées à se croire supérieures aux autres. En outre, à l'époque où elle écrivait, on se figurait volontiers que le patriotisme obligeait à une grande sévérité envers les autres pays. On oubliait trop que tout

écrivain doit se rappeler qu'il est avant tout « citoyen du genre humain, » pour me servir de la belle expression de l'allemand Cloutz. Les Français — des ouvrages comme la *Grèce contemporaine* de M. About l'attestent assez — malgré leur génie sympathique, étaient fort loin de se montrer exempts du défaut reproché aux touristes anglais. J'ajouterai que certains jugements de mistress Trollope, qui paraissent inacceptables, sembleraient aujourd'hui moins hasardés. Il est bien certain que les États-Unis, où la femme est restée mineure et le nègre esclave, ne méritaient pas tout l'enthousiasme qu'ils inspiraient à Tocqueville. Tocqueville est aujourd'hui accusé d'optimisme. On m'a reproché, comme à cet éminent publiciste, des appréciations trop indulgentes. Entre le système de mistress Trollope et le mien, il sera toujours difficile de tenir le milieu. Ceux qui, comme l'auteur des *Mœurs domestiques des Américains*, ont un peuple idéal, ou qu'on croit tel, toujours placé devant les yeux, sont assez mécontents du résultat de leurs observations. Ceux qui, comme moi, se sont beaucoup occupés de l'histoire du genre humain, qui se rappellent et son humble point de départ et les scènes atroces dont chaque pays a été le théâtre jusqu'à notre siècle, sont peut-être trop disposés à l'indulgence pour nos contemporains et portés à croire que les hommes ne retomberont plus dans les sottises et dans les horreurs du passé.

Mistress Browning (Élisabeth Barrett), sans avoir la fécondité de mistress Trollope, de mistress Gore ou de mistress Jameson, joignait à une imagination

poétique une connaissance du grec ancien fort rare chez les femmes de notre temps. Sa traduction en vers du *Prométhée* atteste ses connaissances philologiques et la sûreté de son goût ; car il y a peu d'œuvres plus dignes de la méditation des poètes et des penseurs que la tragédie de cet Eschyle, dont Shakespeare rappelle le génie créateur sans jamais atteindre à son art vraiment hellénique. Entre Adam qui mange les fruits de l'arbre de la science et le Titan qui dérobe le feu du ciel, il existe des analogies qui semblent avoir décidé l'auteur des *Poésies diverses* à traiter de nouveau un sujet abordé avec tant de succès par Milton. Son *Drame de l'exil* ne parut pas indigne d'être lu même après le *Paradis perdu*. Madame Browning, que sa santé obligeait de passer à Florence une partie de sa vie, et qui devait y mourir, avait l'âme trop généreuse pour ne pas s'intéresser aux malheurs de la pauvre Italie. Le remarquable tableau qu'elle a publié, en 1851, de l'état politique de la Péninsule peignait des souffrances qui étaient à la veille de cesser... Hélas ! j'oubliais Rome et Venise !

Madame Somerville (Marie Fairfax) a, comme madame Browning, étudié soigneusement le grec ancien sans négliger l'étude du latin ni les beaux-arts. Mais au lieu de rivaliser avec madame Dacier sur le terrain de l'érudition, elle a préféré être pour l'Angleterre ce que Sophie Germain a été pour la France. Que dirait Nicolas Boileau, sieur Despréaux, et l'immortel Molière s'ils savaient que les descendants du bonhomme Chrysale ne rougissent

pas d'appeler madame Somerville « célèbre mathématicienne et astronome ? » L'auteur du *Mécanisme des cieux*, de la *Connexion des sciences physiques* et de la *Géographie physique* n'est-il pas une preuve éclatante, par la profondeur et la variété des connaissances scientifiques, que « l'espèce inférieure » commence à rivaliser avec son « maître » — *master*, pour me servir de l'expression de lady Morgan — dans une sphère qu'on croyait inabordable à notre sexe.

Si j'ai trouvé dans une petite colonie anglaise, à Florence, plusieurs femmes d'un aussi grand mérite, vous n'aurez pas de peine à croire que l'Angleterre est un des pays de l'Europe où notre le sexe féminin cultive les lettres avec le plus de succès.

A la génération qui, comme mistress Trollope (née en 1791), vit le jour à la fin du dernier siècle, se rattachent lady Morgan (1783), mistress Anna Jameson (1797) et mistress Catherine Gore (1799). Toutes quatre sont mortes dans ces dernières années, après avoir exercé une influence plus ou moins étendue.

Lady Morgan et mistress Jameson avaient l'Irlande pour patrie. Miss Frances Brown, poète, est aussi née en Irlande (1818). Dans lady Morgan (Sidney Overson), il y a à la fois un voyageur, un romancier et un historien. Mais dans ces diverses manifestations de sa pensée, l'auteur de la *Harpe d'Erin* et de la *Jeune Irlandaise* n'oublie point qu'il descend des Mac Owen, et ne perd jamais de vue la pensée de relever son pays. Autant mistress Trollope admire l'Angleterre et les Anglais, autant lady Morgan est favorable aux Celtes et à la verte Erin. Sans

avoir dans l'esprit toutes les préventions qu'on retrouve dans un Celte de la Bretagne, M. Aurèle Kervigan (*l'Angleterre telle qu'elle est*, 1860), elle aime, dans ses romans, à opposer la finesse et l'aménité celtiques à la lourdeur et à la taciturnité anglo-saxonnes. Quelle que soit l'exactitude de ce parallèle, il nous fournit une heureuse occasion d'étudier les Irlandais et les Irlandaises. Une petite-fille de madame de Staël, madame d'Haussonville, née princesse de Broglie, a montré aussi beaucoup de zèle pour les Irlandais dans un roman intitulé : *Robert Emmet*. Lady Morgan ne joint pas, comme M. Kervigan, les rancunes religieuses à des prédilections très faciles à comprendre pour la terre natale. Son *Italie* (1821) n'aurait pas été considérée par lord Byron comme un tableau fort exact de la Péninsule à cette époque, si elle avait regardé le papisme de l'auteur de *l'Angleterre telle qu'elle est* comme une doctrine conforme aux besoins de notre siècle. Lady Morgan ne ressemblait nullement à ces Irlandais si nombreux de nos jours, qui déclament en faveur de l'indépendance de leur île, et qui voudraient voir l'Italie rester sous le joug de la théocratie alliée à l'Autriche. La vieille Gaule, gouvernée par le dernier des Bourbons de la branche aînée ne semblait pas non plus un paradis à cette fille de la race celtique, et les ouvrages qu'elle publia en 1827 et 1830 (*La France et la France en 1829*) parurent à plus d'un critique français aussi peu conformes au bon goût qu'à la vérité. Nous autres Orientaux nous n'avons pas oublié que Charles X agit d'une manière digne du génie généreux de la



France, en ordonnant les expéditions de Morée et d'Alger, qui ont porté un coup terrible à la barbarie musulmane; mais un écrivain habitué aux libertés de l'Angleterre, devait parler avec quelque irritation d'un pays qui semblait à la veille de tomber sous la domination des enfants de Loyola.

Ennemie de l'absolutisme religieux comme du despotisme politique, l'auteur de *la Femme et son Maître* (*Woman and her Master*) s'attaqua, à la fin de sa carrière, au représentant le plus renommé de la théocratie en Occident, dans un spirituel écrit intitulé : *Letter to cardinal Wiseman* (1850). Devenue aveugle dans sa vieillesse, lady Morgan est morte en 1859, et la presse anglaise fut unanime à louer ses écrits et sa personne. Elle avait commencé la publication de son autobiographie, dont il faut chercher la suite dans le livre de M. Fitzpatrick, *The Friends, Foes and Adventures of lady Morgan*.

Lady Morgan n'avait pas poursuivi son histoire de la femme au delà de la chute de l'empire romain. Mistress Jameson (Anna Murphy), moins préoccupée du passé que des siècles chrétiens, a, dans une série d'écrits estimés, jeté une lumière très vive sur l'histoire de notre sexe. *Les Vies des reines célèbres, les Beautés de la cour de Charles II, les Héroïnes de Shakespeare, les Sœurs de charité catholiques et protestantes*, prouvent que l'auteur a compris combien il est devenu important de montrer sous son véritable jour, le rôle que les femmes ont joué dans l'histoire. *Les Amours des poètes* sont dus à une pensée semblable, mistress Jameson se proposant de constater dans cet

ouvrage l'influence que les femmes ont exercée sur les écrivains illustres. Cette personne distinguée traite avec tant d'ardeur les questions relatives à la condition de son sexe, qu'un écrivain français l'accuse d'avoir dans ses *Memoirs and Essays* « prêché l'émancipation de la femme. » « Émancipée » ou non, mistress Jameson justifie dans les écrits dont je viens de parler une phrase célèbre du docteur Hecquet, médecin français du XVIII<sup>e</sup> siècle : « Il n'y a que les femmes qui connaissent les femmes. » Aussi Allan Cunningham, dans ses *Esquisses de la littérature anglaise moderne*, remarque-t-il qu'on trouve dans les *Characteristics of the female of Shakespeare*, — sujet traité depuis par mistress Clarke — outre la finesse ordinaire de mistress Jameson, une parfaite connaissance des « mystères de son sexe. »

Dans ses longs voyages, mistress Jameson eut plus d'une occasion d'exercer « son regard profond, pénétrant dans les secrets du cœur, » pour me servir de l'expression d'un de ses biographes allemands. Les *Esquisses et récits de voyages*, qui contiennent son excellent *Diary of Ennuyee* (*Journal d'une ennuyée*, voyage en Italie, son premier ouvrage); ses *Scènes de la vie allemande*, ses *Études et promenades au Canada*, nous la montrent dans les villes savantes de l'Occident et parmi les Peaux-Rouges de l'Amérique du Nord. A Dresde, elle fut présentée à la princesse Amélie de Saxe, dont elle a traduit les comédies en anglais. A Weimar, elle se lia avec le grand Goëthe et avec sa belle-fille Ottilie.

Les dernières années de la vie de mistress Jame-

son (elle est morte en 1860) ont été employées à des travaux sur l'art et sur les artistes que les Français qualifient de « sérieux ; » mais auxquels la critique allemande, beaucoup plus difficile à satisfaire, n'accorde qu'une « importance passagère dans l'étude des arts. » Sa principale production en ce genre, espèce de trilogie consacrée à l'art religieux, a été regardée par ceux qui l'avaient, quelques années auparavant, accusée d'idées socialistes, comme une rétractation suffisante. Mistress Jameson joignait à des connaissances variées l'habitude de manier la parole, et elle se fit entendre plusieurs fois dans des assemblées philanthropiques. Elle dessinait fort bien, et les principales gravures jointes aux *Femmes de Shakespeare* sont de l'auteur du livre.

Mistress Gore (Catherine-Grace Francis), née en 1799, n'échappa point, dès son début, au travers qui a fait un si grand tort à ses écrits. Son premier roman, *Theresa Marchmont*, fut composé en une semaine. Le succès que de pareilles improvisations obtenaient à cet époque, était de nature à encourager les gens de lettres qui avaient plus de souci des contemporains que de la postérité. Les écrivains qui ressemblent à mistress Gore s'attachent exclusivement à un genre qui, tout en procurant une popularité passagère, n'exige qu'une somme minime de connaissances. Ils entassent volumes sur volumes — mistress Gore a fait une cinquantaine de romans — sans s'apercevoir qu'on se fatigue de les entendre toujours chanter Aphrodite et Eros. Quand on est jeune, que les passions sont vives et l'imagination ardente, le

conteur peut exprimer avec bonheur des sentiments qu'il éprouve réellement. Mais le public sait trop si, quand on a des cheveux blancs, on est capable de répéter avec quelque grâce et une inspiration réelle le poème de la vingtième année!

Pour déguiser la monotonie du fond, on a, il est vrai, la faculté de passer du roman historique au roman pastoral, du roman pastoral au roman maritime, etc. Mistress Gore, qui avait le sentiment pratique des Anglaises, s'aperçut, après quelques années d'une production si active, que les catalogues trimestriels des libraires contenaient toujours l'annonce d'une nouvelle signée de son nom, que les récits historiques passaient de mode. Dans un pays aristocratique où la *high-life* excite un intérêt universel, où le roman de sir Henry Bulwer, *Pelham*, a eu un succès exceptionnel, il n'est pas difficile d'intéresser les lecteurs en promettant de révéler les mystères d'une société qui reste inaccessible à la foule. Mais le talent de mistress Gore, en abordant une autre sphère, ne grandit pas d'une manière sensible, et la fécondité resta sa qualité dominante. Cependant on trouve dans ses romans les facultés qui ne manquent pas toujours aux improvisateurs, de l'enjouement, de la malice et une certaine connaissance du monde.

Il paraît que cette production sans limite de romans n'épuisait point toute l'activité de mistress Gore; car elle trouva le moyen de composer plusieurs drames ou comédies et un poème dramatique. Un charmant ouvrage, le *Livre des roses* (*the Book of rose, or rosenfancier's manuel*), prouve qu'elle aurait pu rivaliser

avec les femmes de lettres les plus distinguées, si elle avait consenti à appliquer son esprit à des sujets véritablement intéressants, et à fortifier son intelligence par la méditation et par l'étude. On doit aussi lui reconnaître un véritable talent pour la musique. Des airs pour les poésies de Burns, par exemple *And ye shall walk in silk attire*, n'ont pas tardé à devenir populaires.

Mistress Gore, après avoir épousé en secondes noces lord Thyrone (1853), perdit la vue plusieurs années avant sa mort, arrivée au mois de février 1861.

Miss Martineau ne saurait être accusée, comme mistress Gore, d'avoir consumé son existence en travaux sans importance. Peu d'écrivains ont, au contraire, abordé avec une résolution aussi grande les questions dont sont préoccupés tous les penseurs contemporains. Miss Henriette Martineau appartient à cette race énergique de Gaulois protestants, qui faisaient au xvii<sup>e</sup> siècle la grandeur de la France, et que Louis XIV eut la folie d'obliger à quitter le sol natal. Henriette, née au commencement du siècle (1802), était sourde et d'une faible santé. Séparée du mouvement extérieur par son infirmité, elle se livra de si bonne heure aux études sérieuses, qu'elle put écrire un livre à l'âge de dix-neuf ans. Ses premiers ouvrages sont naturellement l'expression des croyances qu'elle avait reçues de sa famille, c'est à dire qu'ils reproduisent les opinions des unitaires.

Un acte de colère aveugle du peuple de Manchester, qui avait brisé des machines, décida le jeune auteur

à essayer de populariser parmi les classes inférieures des idées saines et pratiques sur l'économie politique. Recourant tour à tour à la forme romanesque et à la démonstration, elle publia une série d'écrits, dont quelques-uns — par exemple plusieurs de ses contes et les *Éclaircissements de l'économie politique* (1832-1841, 8 vol. in-8°), — ont fait connaître son nom dans toute l'Europe.

Elle ne songeait pas seulement à éclairer le peuple, pour lequel elle a toujours montré une ardente sympathie, elle avait aussi en vue le progrès intellectuel de son sexe. « Aussi, dit un de ses biographes, n'a-t-elle reculé devant aucune espèce de peines ni de fatigues, pour mettre à la portée des femmes celles même des sciences qui ont en général le moins d'attrait pour elles, telles que l'économie politique et la statistique. » Dans ses nombreux ouvrages, on la voit porter constamment son attention sur la position de notre sexe; parler de la nécessité d'améliorer l'enseignement populaire, et surtout insister sur la nécessité d'assurer aux femmes une instruction moins insuffisante. L'institutrice de campagne, qui pourrait contribuer si activement au succès de cette œuvre, lui a donné l'idée du roman de *Deerbook* (1839).

Un esprit aussi actif ne s'enfermait pas dans son île. Miss Martineau a voulu voir cette Terre Sainte, qui lui a inspiré dans sa jeunesse les *Traditions de Palestine*; cette Arabie, où est né le fondateur d'un des grands systèmes religieux qui se partagent le monde; cette Égypte, où la race couschite a la première fondé un État civilisé. De ce voyage est résulté l'*Orient d'au-*

*trefois et d'aujourd'hui* (1848). Déjà elle avait cédé, comme l'ont fait mistress Trollope et mademoiselle Bremer, à l'attrait qui porte les écrivains du vieux monde à étudier aux États-Unis les mœurs d'une grande société républicaine. Elle fut accueillie avec l'empressement le plus flatteur. Miss Martineau a consigné ses observations sur le principal État de l'Amérique du Nord dans *Society in America* (1837), et *Retrospect of Western Travels* (1838).

Son seul ouvrage historique, *Histoire d'Angleterre durant la paix de trente ans*, a eu assez de succès pour prouver qu'elle aurait réussi dans ce genre élevé, si ses goûts ne l'avaient entraînée à s'occuper de questions beaucoup plus délicates.

Les Latins ont l'air de considérer l'auteur de *Mademoiselle la Quintinie* comme un écrivain « fort téméraire. » Que diraient les critiques de Paris ou de Turin s'ils s'avisait d'étudier quelques ouvrages de miss Martineau, par exemple les *Lettres sur la condition sociale et le développement de l'homme*. En traduisant la *Philosophie positive*, d'Auguste Comte, miss Martineau s'exposait à des tempêtes bien autrement redoutables que si elle avait publié un roman contre le parti clérical. On se rappelle que récemment, après un réquisitoire de M. l'évêque d'Orléans, l'Académie française a fermé ses portes au principal disciple de Comte. Aussi les Anglais eux-mêmes, quoique beaucoup mieux disposés que les Latins en faveur du libre examen, n'ont pas vu sans « terreur » un de leurs écrivains les plus populaires entrer dans une voie où l'on dépasse si hardiment la doctrine des

unitaires. La Grande Bretagne n'est pas encore, comme l'Allemagne, habituée à discuter sans faveur et sans colère, en un mot, avec le calme de la vraie science, toutes les théories philosophiques. Mais miss Martineau est dans des conditions d'indépendance telles, qu'elle peut exprimer librement toutes ses idées. En 1832, elle a refusé une pension que lord Grey lui proposa au nom du gouvernement, et, en 1839, elle n'a pas mieux accueilli les offres de lord Melbourne. Cependant elle était, en 1839, si épuisée par le travail et la maladie, que les médecins la croyaient perdue. C'est à cette phase de son existence que se rapporte la *Vie d'une malade* (1844), dont les meilleurs critiques allemands parlent comme « d'esquisses remplies de fortes pensées et de remarques psychologiques attrayantes. »

Il faut ajouter que, même dans une position moins indépendante, miss Martineau aurait eu quelque peine à dissimuler ses opinions. Elle redoute si peu le reproche d'excentricité, que dans un pays où l'originalité n'est nullement vue de mauvais œil, l'auteur de la *Correspondance avec Atkinson* a plus d'une fois étonné ses compatriotes. Miss Martineau se promène des jours entiers et même des semaines au milieu des montagnes, avec un havre-sac sur le dos, et dans son jardin elle manie la bêche avec une habileté rare chez les personnes qui se servent de la plume aussi bien qu'elle. Du reste, excellente ménagère, d'un caractère ouvert, elle aime à s'occuper des pauvres et à leur donner des conseils vraiment maternels. Son style est comme son caractère, vif et animé, et la



solidité de ses connaissances ne lui a nullement enlevé l'accent poétique.

Sans avoir des idées aussi avancées que les unitaires, les quakers scandalisèrent pourtant le monde chrétien, quand ils s'avisèrent d'enseigner que tous les sacrements sont des inventions humaines, et que Jésus-Christ n'a fondé aucune hiérarchie ecclésiastique. On s'est habitué aux doctrines de cette secte, quand on l'a vue donner aux autres l'exemple de la probité et de la charité. La célèbre Élisabeth Fry, née en 1780 et morte en 1845, a consacré sa vie à des œuvres philanthropiques, dont vous trouverez l'énumération dans un écrit publié par ses filles, *Memoirs of the life Elisabeth Fry* (Londres, 1847).

« La mysticité qui s'est mêlée à ses actes, dit M. Philarète Chasles, ne doit pas empêcher de rendre justice à cette existence vraiment sublime, dont toutes les journées ont été marquées par un bienfait. » Mistress Ellis (Sarah Strickney), représente aujourd'hui en Angleterre la morale des quakers qu'elle a exposée dans une série d'ouvrages sur ses compatriotes : *les Jeunes filles en Angleterre; les Épouses en Angleterre; les Mères en Angleterre. Les Femmes en Angleterre* (1838) offrent un intérêt spécial, l'auteur s'attachant à constater l'influence qui leur appartient par leurs qualités ou par leurs talents. Mistress Ellis est, comme miss Martineau, née au commencement du siècle (1800).

Je n'ai point la prétention de vous faire connaître toutes les *authoresses* qui ont écrit des romans. Je me bornerai à vous indiquer le nom de celles qui

vous fourniront le plus de détails sur la vie des Anglaises.

Lady Lytton-Bulwer a voulu peindre, dans *Cheveley*, cette aristocratie anglaise dont Dickens et Thackeray, et parfois le mari de lady Lytton-Bulwer lui-même, ont fait un tableau médiocrement flatté. Le *Budget de la famille Bubble* renferme des scènes satiriques de la vie bourgeoise. L'auteur de *la Fille du pair*, de *Bianca Capello*, de *l'École des maris*, et des *Mémoires d'un Moscovite*, ne s'est pas borné à décrire la vie sociale de l'Angleterre. Lady Lytton-Bulwer est loin d'être un écrivain mystique. — *Miriam Sedley* est là pour l'attester.

Il n'en est pas de même de lady Fullerton (Georgina Leveson Gower). L'auteur d'*Ellen Middleton* et de *Lady Bird* représente une fraction de l'aristocratie anglaise, qui, exagérant les tendances d'un romancier tory, qui est aussi un homme d'État, M. d'Israëli, s'est prise de passion pour l'Église de Rome, en haine de cette démocratie dont la marche victorieuse est devenue irrésistible.

Mistress Gaskell, loin de rêver, comme la fille du comte Granville, une restauration impossible de l'Église et de la féodalité du moyen âge, aime à s'occuper des classes inférieures dont la situation laisse tant à désirer dans « la joyeuse Angleterre » (*merry England*). Elle décrit dans *Cranford* la condition des paysans et des paysannes ; mais on a été surtout frappé, en Angleterre comme sur le continent, des détails que *Mary Barton* et *Nord et Sud* contiennent sur l'état et les souffrances des ouvriers et

des tristes compagnes de leur existence. Mistress Gaskell, qui a épousé un ministre unitaire de Manchester, un des centres de la vie industrielle, était bien placée pour voir les choses de près. Miss Jewsbury, née à Manchester, a aussi consacré un de ses romans (*Marianne Whifers*) à de curieuses peintures de la classe ouvrière.

Charlotte Brontë (Currer Bell), dont les sœurs, Emily et Anna, ont aussi cultivé les lettres, s'est renfermée volontairement dans un cercle d'impressions plus personnelles. Fille de pasteur, gouvernante, plus tard femme du vicaire d'Harworth (M. Nichols), l'auteur de *Jane Eyre*, un des meilleurs romans qu'ait produits l'Angleterre contemporaine, s'est attaché à exprimer, avec la passion contenue d'une Anglaise et d'une protestante, les sentiments qu'elle avait éprouvés dans les situations qu'elle avait traversées. On peut la considérer comme l'organe d'une classe d'Anglaises dont la vie, souvent fort agitée, révèle la femme de caractère.

Mistress Bray, auteur d'un roman historique sur le règne de Marie Tudor, a consacré une œuvre d'imagination aux *Épreuves de la famille*, épreuves qui ne sont pas particulières à la Grande Bretagne, tandis que miss Braddon a surtout entretenu ses nombreux lecteurs d'une des plaies sociales de son pays, la bigamie, délit dont l'origine remonte aux temps où le mariage était indissoluble.

Je n'ai pas besoin de vous dire que les romanciers de notre sexe ne se bornent pas à la peinture de la vie anglaise. Miss Pardoe a embrassé à la fois l'Orient

(*la Cité du sultan, le Roman du harem, etc.*) et l'Occident (*les Confessions d'une jolie femme, la Femme jalouse, etc.*). Miss Kavanagh, avant de peindre la vie anglaise dans *Grace Lee* et *Rachel Gray*, avait, soit dans des romans soit dans de spirituelles esquisses, essayé de faire connaître à ses compatriotes la France du Midi et les Françaises du xviii<sup>e</sup> siècle. *Mistress Lee*, sortant du monde civilisé, recueillait, pendant son séjour au cap de Bonne Espérance, les matériaux d'un intéressant recueil (les *Contes étrangers*) destiné à révéler aux Anglais les coutumes des tribus sauvages.

Le trait fondamental des romans écrits par les anglaises, trait qui, du reste, frappe les observateurs les moins pénétrants, est la manière dont elles envisagent la destinée de la jeune fille et ses rapports avec la société. Les pays latins pensent comme l'Orient qu'elle ne doit jamais s'écarter de l'aile maternelle, et que tout autre système offrirait les plus graves dangers. Les Anglo-Saxons de la Grande Bretagne et leurs frères des États-Unis croient, au contraire, que la jeunesse est, pour notre sexe, l'âge de la liberté, et que la vie sédentaire doit commencer avec le mariage. Là ne s'arrêtent pas les diversités. On laisse à la jeune Anglaise une grande liberté dans le choix d'un mari — la seule pensée d'un tel désordre épouvante M. Proudhon — et l'Américaine du Nord a plus d'indépendance encore dans une affaire si grave. A l'âge de douze ans, elle n'a pas même besoin du consentement légal de sa famille pour se marier. Ces mœurs, si différentes des nôtres, ont

excité l'admiration de l'auteur de *la Démocratie en Amérique*, et M. Moke, professeur à l'université de Gand, dans un ouvrage sur « le sort de la femme » (Bruxelles, 1860), n'est pas éloigné de les proposer pour modèle à la Belgique.

Tout s'explique par la différence du milieu et des habitudes. L'Anglo-Saxonne a de bonne heure l'esprit de calcul assez développé pour éviter la « furie française » et l'étourderie italienne. Même en Amérique, les intimes causeries de la *flirtation* ne sauraient faire oublier à la *miss* la plus vive le génie prévoyant de sa race. En outre, les Anglais et surtout les Américains ont une attitude qui fait un contraste frappant avec celle des hommes de notre continent. Une fille de quinze ans peut circuler dans l'immense territoire des États-Unis du nord au sud, et de l'est à l'ouest, sans entendre un mot, sans voir un geste de nature à blesser sa pudeur. Quelle que soit l'opinion qu'on embrasse sur les deux systèmes, faisons des vœux pour que les nations latines profitent de l'excellent exemple que leur donnent ces peuples qu'elles accusent si volontiers de rudesse, et qu'elles aiment à supposer trop dominés par l'esprit mercantile, pour se rappeler les traditions dont la chevalerie était si fière.

L'activité fiévreuse des Anglo-Américains s'exerçant plutôt dans l'ordre matériel que dans le domaine des lettres, on serait porté à croire que les femmes des États-Unis sont plus que les Anglaises étrangères à la vie littéraire. Cependant, il est bien loin d'en être ainsi.

Parmi les Américaines qui ont défendu contre leurs compatriotes du Sud la grande cause de l'égalité des hommes et combattu énergiquement l'esclavage, le premier rang appartient incontestablement à madame Harriet Beecher-Stowe, le célèbre auteur de *la Cabane de l'oncle Tom* et de *Dred*. On doit aussi citer Lydia-Maria Child, « puissant adversaire de l'esclavage, » les sœurs Sarah et Angelika Grimké, de la Caroline du Sud et les demoiselles Weston du Massachusetts.

Le recueil intitulé : *les Poètes féminins de l'Amérique*, par R. W. Griswold ne comprend pas moins de soixante et dix écrivains. Une autre collection, publiée par John J. Hart, *les Prosateurs féminins de l'Amérique, avec portraits, notices biographiques et morceaux choisis de leurs écrits*, montre que les Anglo-Américaines n'ont pas moins bien réussi dans la prose. Les femmes poètes les plus estimées sont miss Julia Ward, mistriss Hove et feu la comtesse Ossoli (née Marguerite Fuller). Parmi les prosateurs, on doit citer miss Catherine-Maria Sedwick, auteur du *Roman de la Nouvelle Angleterre*; miss Cumming, auteur de *l'Allumeur de réverbères*: mistress Kirkland (sous le pseudonyme de Mary Clavers), auteur de *la Vie des forêts*; miss Suzanne Warner (sous le pseudonyme d'Élisabeth Wetherell), auteur du roman *le Monde, le vaste monde*; sa sœur miss Anna (sous le pseudonyme d'Amy Lothrop), auteur de *Dollars et Cents*; miss Anna C. Johnson, auteur de *la Vie des paysans en Suisse*, et les collaboratrices de *l'Atlantic Monthly*, A.-D. Whitney, Louisa-A. Alcott,

P. Akers, Lucy Larcom, Harriet Prescott, Gail Hamilton.

Les femmes de ce pays jouent un fort grand rôle dans la pédagogie. Beaucoup d'Américains se félicitent d'avoir étudié les annales de leur pays dans l'*Histoire de l'Union* d'Emma Willard et la vie des plantes, dans sa *Botanique*. Le respect que les citoyens de la grande république ont pour notre sexe est si grand, que M. Adolphe Kolatschek, auteur d'un intéressant ouvrage sur les Américaines (*Die Stellung der Frauen in Amerika*, Vienne, 1864), a vu dans une ville du Masachussets une maîtresse enseignant la géométrie et la trigonométrie à des garçons de quatorze ans qui se conduisaient en véritables *gentlemen*.

Dans le domaine des arts, il faut mentionner deux sculpteurs, miss Lardner et Harriet Hosmer.

Les Américaines se sont aussi fort distinguées dans l'étude des sciences. L'astronome Maria Mitchell et d'autres dames prennent part, dans les réunions des savants, à côté d'hommes tels que M. Agassiz, aux discussions les plus approfondies.

Je terminerai cette esquisse de la vie des Anglo-Saxonnes par un curieux tableau que me fournit le dernier dénombrement fait en Angleterre. Il résulte de ce dénombrement qu'en 1863 on trouvait des femmes dans des professions qui sur notre continent ne sont guère exercées que par des hommes :

Banquiers . . . . .	10
Agents de change . . . . .	54
Imprimeurs . . . . .	419

Commis voyageurs . . . . .	35
Employés dans le commerce . . . . .	274
Négociants . . . . .	38
Docteurs en médecine. . . . .	12
Maréchaux-ferrants. . . . .	29
Sténographes . . . . .	6
Sacristains . . . . .	3
Professeurs d'élocution. . . . .	4
Dentistes. . . . .	17
Équarisseurs. . . . .	2
Naturalistes . . . . .	4
Astronomes . . . . .	4
Sorciers . . . . .	4
Ouvriers agricoles . . . . .	43,964

Beaucoup d'Anglaises, vous le voyez, sont employées aux travaux des champs. On aimerait à croire qu'elles ont une existence heureuse, dans un pays où l'agriculture est si justement honorée. Mais il ne semble pas qu'il en soit ainsi : « J'ai parcouru bien des pays, disait M. Cobden à Rochdale, en novembre 1863, j'en ai peu vu où la condition des laboureurs et des paysans soit aussi affligeante que dans la riche Angleterre. En France, la terre est morcelée, divisée entre les travailleurs, mais connaissez-vous dans nos comtés agricoles un homme maniant la bêche ou la charrue qui puisse se vanter de remuer un morceau du sol à lui appartenant? « En général, dans ce pays éminemment aristocratique, la condition des classes inférieures est loin d'être brillante. « Le climat de cette société, disait en 1850 un économiste français, Léon Faucher, est tout à fait mortel aux pauvres gens. » La Grande



Bretagne, comme la France, n'a donc accompli que la moitié de sa tâche. La première a conquis la liberté religieuse et politique, la seconde est aujourd'hui en possession de l'égalité. Mais la liberté sans égalité ne satisfait pas ce besoin de justice qui est au fond du cœur de l'homme moderne ; mais l'égalité sans liberté est si peu l'idéal d'une société chrétienne, qu'on a vu plus d'une fois les empires asiatiques confondre tous les rangs dans une servitude qui pour être universelle n'en devenait pas plus glorieuse.

## VII

### LES SUISSSESSES.

La Suisse était, comme la Grande Bretagne avant les invasions germaniques, habitée par une population celtique. Mais les Helvètes, placés entre les Gaules, la Germanie et l'Italie, ont dû, comme les Bretons, reculer devant la conquête. Les Romains annexèrent ces vallées à leur vaste empire. Plus tard, l'occident et une partie du centre jusqu'à la Reuss tombèrent au pouvoir des Burgondes ou Bourguignons, qui s'étendirent fort au delà du Jura. Le nord et une autre partie du centre furent occupés par les Alemanni, qui étaient maîtres de vastes territoires au delà du Rhin. Les tribus germaniques, qui se succédèrent dans le nord de la péninsule italienne,

les Goths, les Wisigoths, les Lombards s'emparèrent du Tessin et de la partie méridionale de la Rhétie, laquelle avait jadis servi d'asile à des colonies qu'on suppose avoir quitté le territoire étrusque pour échapper à la fureur des Gaulois. Dans les cantons où les Alemanni avaient derrière eux les masses germaniques, l'allemand a fini par l'emporter; l'occident et le sud, voisins de la France et de l'Italie, ont, au contraire, conservé, avec des idiomes latins, une civilisation latine qui, dans les Grisons, recule maintenant devant la langue et les mœurs de l'Allemagne. Le recensement de 1857, approuvé par l'Assemblée fédérale, montre que l'allemand est dominant dans la Confédération, puisqu'il est parlé par un million six cent soixante et dix mille Suisses, tandis que le français n'est employé que par quatre cent soixante-quatorze mille; l'italien par cent trente-trois mille cinq cents, et le romanche par quarante-deux mille cinq cents. L'élément germanique triomphe dans la religion comme dans la langue; car le même dénombrement compte un million quatre cent dix-sept mille sept cent soixante-treize protestants et neuf cent soixante et onze mille huit cent vingt et un catholiques. Quant à l'élément sémitique, il est représenté seulement par huit mille cent quarante-huit israélites, qui se glorifient d'avoir vu naître Rachel parmi les juifs argoviens.

J'ai esquissé la physionomie des cantons allemands, de la Suisse française et de l'Helvétie italienne dans *la Suisse allemande* et dans *Au Bord des lacs helvétiques*. Dans la deuxième et dans la troisième partie

des *Femmes en Occident* (1), publiées par la *Pandore* d'Athènes (1860-64), j'ai fait le portrait des Suissesses illustres, depuis la reine Berthe jusqu'à madame Necker de Saussure, et j'ai essayé d'apprécier leurs actes ou leurs écrits. Depuis la mort de l'auteur de *l'Éducation progressive*, les femmes de la confédération semblent avoir cessé de prendre une part active au mouvement intellectuel. Aussi l'auteur de *la Vie dans le vieux monde*, mademoiselle Bremer, dit-elle qu'elle n'a trouvé en Suisse aucune femme assez célèbre pour en entretenir ses nombreux lecteurs. Il est vrai que l'influence du méthodisme, popularisé par madame de Krüdener, tout en contribuant à la moralisation de la multitude, n'a pas eu sur l'intelligence des femmes d'une condition aisée une action féconde comme le mouvement philosophique du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans *les Femmes en Occident*, je crois avoir montré que, à cette époque, notre sexe a brillé d'un vif éclat chez les compatriotes de mademoiselle Huber (2), de madame Necker, de madame de Staël, de madame Necker de Saussure (morte en 1841), dans le pays adoptif de madame de Charrière. Les Suissesses sont trop fières des souvenirs de cette époque, pour qu'elles ne s'efforcent pas, un jour ou l'autre, de retrouver la trace d'écrivains qui sont l'honneur de la confédération. Mais, diront certaines personnes, l'avenir de cet État est trop compromis par le réveil des nationalités,

(1) Dans la première, il est question des femmes de l'Occident avant le christianisme.

(2) L'auteur des *Lettres sur la religion essentielle à l'homme*.

pour que les femmes qui l'habitent puissent songer à rajeunir ses traditions littéraires. Pour moi, je suis d'un autre avis. Les nations diverses qui composent la Suisse se sont tellement attachées au régime républicain; elles sont tellement enchantées de n'avoir à supporter ni armées permanentes, ni impôts pesants, ni dépenses vaines et improductives; elles sont tellement habituées à une entière liberté de discussion; leurs institutions sont tellement en harmonie avec leurs traditions et avec leur caractère, qu'aucune considération ne les déciderait à faire partie des monarchies qui les environnent. Il est, en outre, d'une grande utilité pour le progrès de l'Europe, que des populations, qu'on a tant de fois déclarées indignes de la liberté, le Latins, par exemple, continuent de prouver, par la sagesse et la fermeté de leur attitude, qu'elles peuvent supporter le régime le plus démocratique, sans que le pays qu'elles habitent soit livré à ces fléaux dont les publicistes dévoués à l'absolutisme menacent sans cesse les peuples libres, et sans qu'un « pouvoir fort » — c'est ainsi, qu'on nomme aujourd'hui par euphémisme les pouvoirs plus ou moins absolus — ait besoin de se constituer le tuteur impérial de leur démocratie.

Il est difficile de donner des notions exactes sur la condition civile des Suissesses. En effet, chaque canton — et même dans quelques cas chaque demicanton — a sa constitution (1) et sa législation

(1) Voir le *Texte officiel de la Constitution fédérale et des vingt-cinq Constitutions cantonales* (Fribourg, Marchand).

particulière. J'irai plus loin : dans beaucoup de cantons, les districts et même quelquefois les communes sont régis par des lois différentes, surtout en matière d'héritage et de police. Avant 1830, il y avait en Argovie au moins une douzaine de législations sur les successions. Je me bornerai donc à vous donner une idée générale de la situation des femmes suisses et à vous dire mon opinion sur les discussions animées qui ont eu lieu récemment en Occident sur les Suissesses et sur certains usages de la Suisse.

Les voyageurs les moins prévenus en faveur de la confédération rendent justice au zèle des gouvernements pour l'instruction populaire. « La meilleure institution de la Suisse, *commune aux deux sexes*, dit fort bien M. Norbert Billiard, est, selon moi, celle-ci : *L'instruction primaire est obligatoire.* »

Il ne suffit pas de rendre l'instruction obligatoire, il faut la confier à des personnes intelligentes. Or la condition des instituteurs primaires est assez satisfaisante, pour que des hommes instruits se chargent de ces utiles et modestes fonctions. A Bâle, le minimum du traitement annuel est de 2,200 fr., et le maximum de 2,800. Après deux années de service, il est ajouté un supplément de 200 fr.; après quinze ans, un nouveau supplément de 500 fr. A Zurich, le minimum est de 2,000 fr. à 3,000 fr. A Saint-Gall, il est de 2,000 fr. A Bienne (Berne) et à Fribourg, il est de 1,100 fr. A Fribourg, après quatre ans d'exercice, il est ajouté pour chaque période de trois ans un supplément de 100 fr. Après quinze ans d'exercice, même supplément tous les deux ans. Dans

l'opulente France, le minimum est tout au plus de 600 fr.

Si la confédération est, sur ce terrain, tellement supérieure à ses puissants voisins, il faut l'attribuer à la persévérance de la nation, qui unit à l'énergie des Celtes l'esprit politique des Germains. En effet, ce n'est point sans peine qu'on est arrivé à un pareil résultat. Dans les cantons catholiques, les moines et le clergé, tout-puissants autrefois, et qui le sont encore beaucoup trop, s'arrangeaient admirablement — comme tous les pouvoirs qui comprennent les véritables intérêts de l'absolutisme — d'une démocratie illettrée. Dans les cantons protestants, les gouvernements dominés par l'esprit aristocratique et les traditions de la Sainte-Alliance, montraient un zèle médiocre pour l'instruction du peuple. La révolution française de 1830, qui réveilla les esprits en Suisse, comme en Portugal et en Espagne, et même en Italie, fut le début d'une ère nouvelle en matière d'instruction. La loi Guizot, votée en 1833 par les Chambres de Paris excita une salutaire émulation. En 1847, la défaite du Sonderbund, c'est à dire du parti monacal, accéléra ce mouvement, devenu aujourd'hui irrésistible, quoique les lumières aient encore de la peine à lutter contre le monachisme qui, dans la petite Suisse catholique, possède encore une cinquantaine de couvents, et contre l'influence du nonce papal établi à Lucerne et jouissant sur le territoire helvétique de la double autorité d'un métropolitain et d'un représentant politique de « l'infaillible vicaire de Dieu. »

Les défenseurs du « principe d'autorité, » qui depuis quelque temps n'épargnent à la Suisse républicaine ni les épigrammes, ni les attaques, se montrent souvent scandalisés de ses lois relatives à la recherche de la paternité. Il est étonnant que les gens qui ordinairement affichent tant de zèle pour la morale publique, s'élèvent contre une législation destinée à la protéger. On écouterait plus volontiers leurs critiques s'ils se bornaient à condamner les parties réellement faibles de cette législation. En Suisse comme en Allemagne, les législateurs ont trop aisément confondu deux ordres de choses qui doivent être profondément séparés, et ils ont agi plus souvent en théologiens qu'en hommes politiques. L'organisation des municipalités helvétiques, qui assure de grands avantages à leurs membres, nommés « bourgeois, » les portait aussi à voir de fort mauvais œil la naissance d'enfants qui entraient dans la « bourgeoisie » sans que leur mère eût satisfait l'Église par un mariage, et l'État par l'obtention de son consentement à ce mariage. L'intérêt fortifiait ainsi les scrupules religieux et leur donnait plus d'âpreté.

Les rapports illégitimes entre les sexes peuvent être considérés de deux façons : on peut supposer que la faute est complètement volontaire chez les deux coupables, ou que l'homme a eu recours à la séduction pour entraîner la femme.

En général, la législation suisse, confondant des faits d'un caractère fort différent, regarde comme un délit tout acte d'impudicité. Les deux cantons de la

Suisse italienne, Tessin (catholique) et les Grisons (mixte) le punissent, le premier de l'amende et des « arrêts domestiques ; » le second comme une contravention qui relève de la police. Dans la Suisse romande, les deux cantons les plus importants ont une législation différente. Vaud (protestant) n'a aucune pénalité contre la violation du sixième précepte du décalogue, et Fribourg (catholique) ne punit que la troisième grossesse (un ou deux ans de maison de correction). La Suisse allemande est fort divisée. Zurich (protestant), Thurgovie (mixte) ne mettent point les actes d'impureté au nombre des délits. Saint-Gall (mixte), Lucerne (catholique) débutent par l'amende, et châtient la récidive— Saint-Gall, la première, Lucerne, la seconde— par la prison. Du reste, ces châtiments tombent impartialement sur les coupables des deux sexes. Je fais une exception pour Argovie (mixte), où ordinairement la fille seule est punie quand elle devient grosse.

Si dans quelques cantons les peines « vont, comme on l'a dit, jusqu'à la cruauté ; » si l'on « fouette les femmes jusqu'au sang, » l'écrivain qui parle avec une légitime indignation de ces châtiments atroces, ne doit pas oublier que ces scènes déplorables se passent dans des pays appartenant à l'Église dont il fait partie, « surtout dans les cantons de Schwytz, de Zug, de Lucerne, d'Unterwald, » et dans les Rhodes intérieures d'Appenzell. Les faits les plus révoltants auraient récemment eu pour théâtre Sarnen et Lucerne, c'est à dire des contrées où règne encore le fanatisme du moyen âge, parmi ces fau-



teurs du Sonderbund qui viennent d'enlever audacieusement ses enfants à l'anabaptiste lucernois, Laubert. Malheureusement le suffrage universel, cette panacée de nos jours, n'est pas un remède contre le fanatisme. Dans les cantons de Vaud et de Zurich, parmi des populations éclairées et protestantes, il ne souffrirait assurément rien de pareil. Mais dans des contrées où règnent les vieilles superstitions, il peut devenir le plus terrible instrument d'oppression, et sanctionner stupidement les actes les plus arbitraires et les plus odieux. Les choses en étant là, il est fort possible que les démocrates orthodoxes de Schwytz, de Zug, de Lucerne, d'Unterwald et des Rhodes intérieures d'Appenzell se permettent les choses gracieuses dont on les accuse; que « le nerf de bœuf » soit en usage dans ces cantons, — « les verges étant spécialement le lot des femmes; » — qu'à Zug, la prison préventive soit « une cage immonde, une cage de mort, » qu'à Schwytz, qui n'a pas encore de code, « le pilori soit installé à demeure fixe; » que la « torture primitive, cette horreur du moyen âge » se maintienne dans l'Unterwald; que dans les Rhodes intérieures d'Appenzell se trouve toujours le « banc de la schlague » (*Prügelbank*); que le nerf de bœuf y « constitue une partie essentielle du système pénal et aussi un moyen d'arriver à la découverte de la vérité, » enfin qu'on « y fustige le beau sexe en pleine place publique (1). » N'ayant point visité la Suisse depuis quelques années, je n'ai pu vérifier sur les

(1) Norbert Billiard, *En Suisse*, 1863.

lieux l'exactitude des récits faits au voyageur que je viens de citer. Je sais seulement que quelques cantons traitent parfois cruellement les filles mères et que, en général, les législateurs catholiques ont la passion des répressions impitoyables. L'Espagne a eu pendant des siècles, elle avait encore, au temps de Montesquieu et de Voltaire, d'horribles sacrifices humains; encore aujourd'hui, elle envoie aux galères ceux qui lisent les Bibles protestantes. En Savoie, l'auteur le plus célèbre de la province, le comte J. de Maistre a, de nos jours, fait de l'échafaud la base de l'ordre social et a osé défier le bourreau et l'inquisition. Dans la France de 1864, l'organe le plus accrédité de l'Église, *le Monde*, apologiste du saint-office, comme l'auteur du *Pape*, appelait récemment la propagande contre la peine de mort — propagande assez tardive — « un signe de l'affaiblissement du sens moral. » De telles appréciations étonnent d'abord un Prussien ou un Saxon, mais il se rappelle bientôt que le pays où elles sont possibles a été, à différentes époques, le théâtre des plus affreuses boucheries catholiques, les massacres de Mérindol et de Cabrières, la Saint-Barthélemy, les Dragonnades et la Terreur blanche. Sans approuver aucun des actes reprochés aux ultramontains de la confédération, on a pourtant le droit d'affirmer que la Suisse catholique a su se préserver de pareils excès.

Si tout esprit éclairé doit féliciter les cantons de Zurich, de Vaud et de Thurgovie d'avoir renvoyé au tribunal de la conscience les simples délits contre le sixième commandement, tout ami de l'égalité les louera

den'avoir pas cédé à l'esprit antidémocratique et d'avoir ncoservé les peines contre la séduction. La législation de Zurich, qui n'épargne pas les proxénètes, décrète contre les séducteurs l'emprisonnement et une amende qui peut s'élever jusqu'à 400 francs. Vaud les menace de la maison de correction (de un à six ans), avec privation temporaire ou perpétuelle de la puissance paternelle. Thurgovie les condamne aussi à la prison (maximum deux ans) avec perte des droits civils et des emplois. Sans multiplier les exemples empruntés à la Suisse française et à la Suisse allemande, il suffit d'ajouter que la Suisse italienne n'est pas moins ferme. Tessin punit d'un emprisonnement du second degré (de cinq à dix ans) la séduction d'une mineure, et s'il y a des circonstances aggravantes, de la détention du troisième degré (onze à quinze ans.)

La sévérité de ces lois, le petit nombre d'enfants naturels signalés par les statistiques, l'interdiction de la prostitution dans la plupart des cantons, ont porté quelques écrivains à penser, comme M. de Laveleye, rédacteur de la *Revue des Deux Mondes*, que la Suisse était un pays où la chasteté était particulièrement florissante. D'autres, comme M. l'avocat Billiard, se servent de certains faits et spécialement du *Kiltkang* pour soutenir une thèse complètement opposée. Nous retrouvons ici la discussion qui passionne les Germains et les Latins, et un écrivain appartenant à un pays germanique — M. de Laveleye est belge — devait défendre contre un Latin la vertu d'un pays où domine la civilisation teuto-

nique. Il me semble qu'aucun n'a évité les exagérations qui ne manquent jamais de se produire quand on veut résoudre d'une manière absolue des problèmes de ce genre.

En effet, s'il est certain que la statistique ne donne, en pareille matière, que des résultats incomplets — à Lucerne ces résultats semblent peu satisfaisants — l'interdiction de la prostitution n'est pas non plus un signe fort décisif. Prohibée dans ses manifestations ordinaires, la prostitution peut se transformer comme à Rome, et en échappant à la surveillance des autorités, ses inconvénients sont loin de diminuer. D'un autre côté, l'existence du *Kiltkang* ne semble nullement une raison suffisante d'accuser d'immoralité un pays que son climat doit préserver des violentes passions qui plus d'une fois ont éclaté avec tant d'impétuosité sur les rivages brûlants de la Méditerranée ou de l'Adriatique.

Le *Kiltkang* a probablement pour origine la terreur qu'inspire aux Germains les mariages précipités. Ils se moquent des Latins qui ont fait du mariage une union indissoluble et qui se marient sans se connaître le moins du monde. De leur côté, les Latins rient de ces « fiancés » qui vivent dans une intimité que la pétulance de leur caractère ne leur permet point de considérer comme exempte des plus graves désordres. Ainsi est faite l'espèce humaine; mais un juge qui veut être impartial se gardera bien de prendre pour règle de ses jugements les illusions de la vanité nationale.

Dans une grande partie de la Suisse, toute jeune

paysanne peut permettre à un homme non marié de passer chez elle la nuit du samedi au dimanche. Cet usage se nomme *Kiltkang*, du vieux allemand *Kilten* (soirée). Mais dans le voisinage des fabriques, une expression inoffensive sert trop souvent de voile à des abus qu'on retrouve dans toutes les contrées où l'industrie l'emporte sur l'agriculture et où le nom même de *Kiltkang* est inconnu.

Assurément cette coutume, même parmi les montagnards restés en dehors du mouvement industriel, n'est pas exempte d'inconvénients. Cependant il faut se rappeler qu'elle existe dans des cantons où des lois sévères contre la séduction veillent à la porte de chaque cabane ; que l'opinion fait un devoir au *Kilter* d'épouser la fille qu'il a fréquentée, enfin qu'il s'agit ordinairement de vallées où un rude hiver tempère les ardeurs de la jeunesse. D'autres montagnards, les Basques du versant français des Pyrénées, qui jouissent d'un climat plus doux, ont aussi le *Kiltkang*, et je n'ai jamais entendu accuser d'immoralité ce peuple actif et énergique. La même observation s'applique à des provinces montagneuses de l'Autriche, par exemple au Tyrol et à la Styrie, où le *Kiltkang* est connu sous le nom de *feusterln* (aller à la fenêtre, monter par la fenêtre). Il n'est donc point le résultat du régime républicain, puisqu'on le retrouve dans les contrées les plus monarchiques de l'Occident. On peut même affirmer que parmi les Tyroliens le *feusterln* produit des abus plus graves que parmi les autres montagnards. On ne peut pas non plus l'attribuer à l'influence de telle ou telle Église ; car il

existe à la fois dans les vallées des Bernois et des Basques.

Quant aux villes suisses, les actes de libertinage qui peuvent s'y commettre comme partout n'y sont jamais attribués au *Kiltkang*. Quoique la nature humaine n'y soit pas plus qu'ailleurs impeccable, les gouvernements continuent de penser qu'une fille de quinze ans ne devrait pas être réputée majeure pour acquérir le triste droit de grossir la foule des prostituées. On est assez disposé à voir la paille dans l'œil de son voisin, sans s'apercevoir qu'on a dans le sien une poutre qui le crève. Combien de Français que révolte le *Kiltkang* semblent trouver parfaitement naturel l'étrange usage auquel je fais allusion !

Avant 1830, la législation s'était plus préoccupée de la vertu des filles que de leurs droits comme héritières, et M. Billiard n'a pas tort de recommander à certains cantons arriérés la partie du code Napoléon qui les met sur un pied d'égalité complète avec leurs frères. Mais depuis la révolution de juillet, qui a eu une si heureuse influence sur tout l'Occident, les législateurs suisses ont montré généralement le désir d'assurer aux filles la fortune qui leur revient. Dans la plupart des cantons, les filles ont, dans la succession du père et de la mère, les mêmes droits que les fils. Toutefois s'il s'agit de biens fonds ou d'établissements industriels, ceux-ci ont le droit de les réclamer, mais en les payant d'une « manière équitable. » Il est possible que l'estimation de la valeur de ces propriétés ne soit pas, comme on l'adit, faite toujours d'une façon impartiale. Malheureusement il est peu de pays où les

hommes, en appliquant les lois, ne fassent pas pencher la balance de la justice de leur côté. La loi n'est de notre sexe que dans le domaine de quelques mythes, et les anciens Hellènes avaient eu la franchise d'en faire un être masculin (*ὁ νόμος*).

Les fiançailles n'ont pas dans tout l'Occident la même importance. Cet usage existait chez tous les peuples de l'Orient asiatique, chez les nations de race jaune comme chez les nations blanches. On n'en trouve guère de traces chez les anciens Hellènes; mais les Romains les regardaient comme une cérémonie fort intéressante. Les enfants pouvaient être fiancés dès l'âge de sept ans, et la petite fiancée recevait pour arrhes le dur anneau de fer, bien lourd pour ses mains enfantines.

Tout en abandonnant avec raison la coutume extravagante de ces fiançailles précoces, les chrétiens d'Occident conservèrent l'essentiel de la coutume. En France, depuis la révolution, les fiançailles n'ont plus de caractère légal. « L'Allemagne protestante et les royaumes du nord, dit M. Pecqueur, sont les pays où elles se prennent aujourd'hui le plus au sérieux. » Il en est de même en Suisse. Dans le cas où un fiancé ou une fiancée refuserait de se marier sans motifs suffisants, on aurait le droit de lui demander des dommages intérêts. Si l'un des fiancés meurt et qu'il reste un enfant, cet enfant peut être légitimé par le juge.

Quoique la politique des gouvernements cantonaux consiste à encourager le mariage, il n'est pas toujours aisé de se marier en Suisse. Du côté des parents,

il n'y a point de difficulté, leur approbation n'étant point nécessaire. Mais l'Église et la commune sont moins accomodantes que la famille. Dans les cantons où la population appartient à deux communions, les lois de l'Église romaine rendent parfois difficiles les mariages mixtes. D'un autre côté, cette Église est parfois trop indulgente, car on l'a vue, comme dans certains cantons ultramontains, essayer de faire regarder comme valides les bizarres mariages contractés en Italie. Manzoni dans les *Fiancés*, parle de ces mariages. On surprend le curé avec deux témoins et on lui arrache le sacrement par surprise. En Suisse, il en résulte des conflits auxquels l'institution du mariage civil peut seul mettre un terme. Aussi les cantons mixtes de Genève, Thurgovie, Saint-Gall se sont-ils décidés à l'établir. Mais comme des Suisses de différents cantons contractent des mariages, les cantons protestants de Zurich (Suisse allemande) et de Neuchâtel (Suisse française) ont agi de la même manière. Ce mouvement tend heureusement à s'étendre. Il sera plus difficile d'abolir « le consentement politique. » En effet, les communes qui sont obligées de supporter la charge des « bourgeois » pauvres, n'ont aucune envie de voir cette classe de citoyens devenir plus nombreuse. En outre, les gouvernements cantonaux semblent eux-mêmes tenir au consentement politique qui, disent-ils, existe sous divers noms presque partout. La France n'a-t-elle pas reconnu au pouvoir civil le droit d'établir des « empêchements » dirimants et prohibitifs (code Napoléon, art. 161-63, 128, et code pénal, art. 220)? En Allemagne, on a parfois telle-



ment usé et abusé du « consentement politique, » que les paysans mecklembourgeois ne peuvent se marier sans la permission du seigneur, et cela dans un pays où les filles mères sont impitoyablement bâtonnées ! Loin d'admirer ces extravagances de l'esprit féodal, la législation actuelle de la Suisse tend à diminuer les obstacles que le « consentement politique » pourrait mettre au mariage. Dans la plupart des cantons, la loi détermine les causes qui donnent à la commune le droit de s'opposer au mariage de deux « bourgeois. » Les causes sont une maladie incurable chez un de ces individus, une parenté trop proche, ou l'impossibilité d'entretenir une famille. Mais comme les communes pourraient interpréter cette dernière interdiction d'une manière trop rigoureuse, celui qui se croit lésé peut recourir au gouvernement cantonal qui est complètement désintéressé dans la question.

Sans insister sur les cérémonies du mariage, il suffira de faire remarquer que les étrangers y découvrent parfois des bizarreries qui n'existent que dans leur imagination. Ils s'étonneraient moins, par exemple, de voir la fiancée des cantons allemands aller au temple habillée de noir, s'ils savaient que cette couleur, qui se trouve dans les drapeaux de la Prusse, de l'Autriche et de l'Allemagne libérale, ne déplaît point aux Allemandes comme aux femmes latines, et qu'elles portent, les jours de fête, des vêtements noirs dont l'aspect sévère leur semble en harmonie avec ces « mystères » du christianisme que Boileau ne craignait pas de nommer « terribles. »

Outre la dot que les filles obtiennent généralement de leurs parents — dans la plupart des cantons ceux-ci sont obligés de les doter convenablement — elles reçoivent de l'époux un cadeau de nocés. C'est le don du matin (*morgengabe*) que l'ancien usage germanique attribue à la nouvelle mariée.

Les cantons protestants, comme les cantons catholiques, ont des peines contre l'adultère. Mais M. Billiard affirme que les catholiques déploient, dans cette circonstance comme dans les autres, leur zèle pour les châtimens du moyen âge. Outre l'amende, la prison et les pénitences infligées par l'Église, on emploie aussi le knout. Vous savez qu'en Hongrie, le mari ou tragé, pourrait, si l'on s'en tenait au texte des vieilles lois, réclamer la tête de l'épouse, et cela dans un pays où il n'existe aucune loi contre la séduction, et où, par conséquent, l'honneur des filles est livré à tous les dangers ! On pourrait recommander cette législation à M. M. de Schwytz.

Ces mêmes cantons catholiques achèvent de prouver leur zèle pour « le principe d'autorité » en repoussant le divorce, quoique l'Autriche elle-même l'ait accordé aux dissidents, et quoique Napoléon, qui pourtant n'était point démocrate, n'ait pas voulu l'interdire à ses sujets même catholiques. Mais les cantons protestants regardent tous le divorce comme légitime, sans avoir la même législation sur cette matière. Le consentement mutuel est quelquefois admis comme une cause suffisante. Le mariage peut être défendu pour quelques années à l'épouse reconnue coupable par le tribunal du divorce. Dans

tous les cas, la femme divorcée garde le nom de son mari.

La condition de la veuve offre les plus bizarres contradictions. D'un côté, elle est traitée avec une si grande faveur, que les Françaises doivent lui porter envie. En effet, si un Français meurt sans faire de testament, sa compagne n'a droit à sa succession qu'à défaut de parents au douzième degré, disposition que M. Billiard avoue n'avoir « jamais pu bien comprendre. » Il ajoute qu'il en est autrement en Suisse ; car « le droit de la femme sur l'héritage de son mari est ordinairement de moitié en nue propriété et de moitié en usufruit, s'il n'y a pas d'enfants, et de l'usufruit du tout, s'il y a des enfants. Le moins qu'elle puisse avoir est une part d'enfant. » D'un autre côté, favorisée dans l'ordre matériel, la veuve suisse n'a pas, généralement, l'indépendance de la veuve française. Elle a non pas un tuteur, mais un assistant (*beistand*) dont elle est obligée de prendre l'avis pour le placement des capitaux et sans lequel elle ne peut vendre ses immeubles. Toutefois, plusieurs cantons ont émancipé la veuve. Tel est Zurich, un des cantons les plus éclairés de la Suisse. Argovie prépare une loi qui abolira « l'assistance, » assistance dont les veuves argoviennes peuvent parfaitement se passer.

Tout porte à croire que si le mouvement qui a amené la défaite du Sonderbund avait été énergiquement poursuivi, la législation helvétique laisserait aujourd'hui beaucoup moins à désirer. Mais après la victoire du parti national et libéral sur le parti

catholique, instrument de l'étranger, on s'est engagé dans une voie de concessions qui n'ont pas été sans inconvénients pour la dignité de la démocratie. C'est ainsi que la nouvelle constitution a consacré une distinction qui n'est plus de notre temps, entre les chrétiens et les non chrétiens. C'est ainsi que l'esprit rétrograde, banni du conseil fédéral, mais empressé de prendre sa revanche dans les cantons, a maintenu obstinément des règlements en opposition avec l'esprit même du nouveau régime. Il en est résulté que lorsqu'il a été question, en 1863, de signer un traité de commerce avec la France, la situation des Israélites et les gênantes entraves mises, — malgré l'exemple éclatant de l'Angleterre, des États-Unis, de la Suède, de la Belgique, de la Hollande, de l'Espagne, etc., — à la liberté de circulation, et d'établissement, ont fourni aux journaux officieux de Paris des occasions, trop favorables pour être négligées, de gémir sur « l'esprit étroit et tracassier des démocraties. » *L'Indépendance belge* avait déjà signalé ces abus et elle en avait le droit, puisqu'ils ont disparu du sol de la Belgique. Mais la liberté de circulation est loin d'être complète en France, puisqu'elle n'existe que pour les Anglais et pour les nations qui chez elles l'accordent aux sujets de l'empereur Napoléon ; mais point pour les Français. En outre, quand on sait qu'elle était la situation de la Suisse en 1847, quand on calcule de quelles forces disposent encore, ici la politique jésuitique, là les traditions bureaucratiques dont l'esprit germanique se débarrasse si difficilement, et dont M. E. Reclus a si bien montré les bizarres consé-

quences dans *les Corporations et la petite industrie en Allemagne* (1), on ne s'étonnera nullement des résistances que le génie du siècle rencontre encore dans certains cantons que leur situation préserve le mieux de l'esprit du temps. Mais un pays qui possède une presse complètement indépendante, des chambres librement élues par un peuple doué d'un esprit politique naturel, qui fait chaque jour des progrès dans l'instruction, et qui travaille avec persévérance à se délivrer des influences théocratiques, un tel pays ne tardera pas, j'en ai la conviction, à faire disparaître de ses codes les derniers restes du moyen âge auquel les héroïques soldats de Morgarten, de Sempach, de Næfels, de Granson et de Morat ont porté autrefois des coups si rudes.

## VIII

### LES BELGES.

Les Pays-Bas sont comme la Suisse une contrée où la civilisation latine et la civilisation germanique se disputent le terrain. Ce riche territoire, qui formait en 1830 un seul royaume, est aujourd'hui partagé entre deux États, le royaume de Belgique et la Néerlande ou Hollande. Je vous parlerai d'abord de la partie méridionale des Pays-Bas, de la Belgique

(1) *Revue germanique*, 1<sup>er</sup> mai 1864.

dont l'importance dépasse l'étendue, et où j'ai fait un séjour de plusieurs mois en 1855.

Les Belges, qui paraissent appartenir non à la race celtique mais à la race germanique, faisaient partie de la Gaule lorsque César entreprit de s'en emparer. Ils opposèrent au futur dictateur une résistance qui prouve que l'esprit d'indépendance a de profondes racines dans ces populations. Une fraction des Belges, une fois la conquête accomplie, finit par se latiniser. On nomme aujourd'hui Wallons ces Belges qui ont adopté la civilisation latine. Ils occupent les provinces de Hainaut, de Liège, de Namur, de Luxembourg et une partie du Brabant. Dans le Luxembourg, on trouve un groupe important qui parle l'allemand. Les Flamands, qui sont restés fidèles aux mœurs teutoniques, habitent les deux Flandres, les provinces d'Anvers et de Limbourg. Il existe entre les Wallons et les Flamands des diversités qui dégénèrent parfois en luttes sérieuses. Dès le moyen âge, nous voyons la comtesse Richilde montrer contre les Flamands une antipathie qui s'exalte jusqu'à la fureur.

Fille de Régnier III, comte de Hainaut, Richilde épousa en 1050 Baudoin VI, comte de Flandre. Ce mariage réunit sous le même gouvernement les Wallons du Hainaut et les Flamands. Mais Baudoin en mourant n'ayant laissé à sa veuve aucune autorité sur ses enfants, cette femme ambitieuse et vindicative prétendit que le comte en nommant tuteur de ses fils un Flamand, son frère Robert le Frison, avait voulu assurer la domination de la Flandre sur le Hainaut. Associant le pays à sa vengeance, elle s'en-

ferme avec ses enfants au château de Lessines ; elle appelle auprès d'elle les seigneurs du Hainaut, et par son activité et par ses intrigues elle finit par contraindre Robert à prendre la fuite. Guillaume d'Osbern, un des aventuriers qui avaient suivi le duc de Normandie à la conquête de l'Angleterre, l'ayant secondée avec ardeur, elle récompensa son dévouement en l'épousant.

Mais dans ce XI<sup>e</sup> siècle qu'on a si bien nommé un « siècle de fer, » il était rare qu'on sût user modérément de la victoire. Augustin Thierry, dans son savant et dramatique ouvrage, nous a montré comment les Normands traitèrent les Saxons vaincus. Guillaume d'Osbern, qui avait pris part à tant d'actes de violence, n'était pas homme à pousser Richilde dans les voies de la modération. Aussi la vit-on abandonner les Flamands aux fureurs de ses Wallons, et pour leur prouver qu'elle partageait leurs rancunes, livrer au bourreau tous ceux qui osaient se plaindre, comme le grand bailli d'Ypres, Jean de Gavre, qui jouissait de l'estime universelle.

Le sac de Messines auquel Richilde présida en personne avec une farouche insensibilité, la mort des soixante députés d'Ypres qu'elle fit décapiter, portèrent au comble l'exaspération des Flamands. Dès que Robert le Frison eut reparu parmi eux, ils se levèrent comme un seul homme au cri de : « Flandre au lion ! » Le mouvement fut tellement unanime que bientôt Richilde, assiégée dans Lessines, fut obligée de s'enfuir à Lille. Là, après avoir essayé de se débarrasser de ses adversaires par la trahison, elle

alla en France implorer la protection du roi Philippe I<sup>er</sup>. Ce prince lui ayant donné une armée, elle livra à Robert sur le mont Cassel un sanglant combat, dans lequel elle fit face à l'ennemi comme le plus brave des soldats. La perte de la bataille et la mort de son mari n'abattirent pas son courage. Elle se déclara vassale de l'évêque de Liège qui lui donna de l'argent et des troupes. Mais étant tombée dans les mains de ses adversaires à la bataille de Brouqueroy, elle passa treize ans dans une forteresse, d'où elle ne sortit que pour finir sa vie à l'abbaye de Messines. L'existence agitée de Richilde qui a fourni à M. Coomans le sujet d'un roman (*Richilde ou épisodes de l'histoire de la Flandre au XI<sup>e</sup> siècle*), montre assez quel parti l'ambition des grands tirait des antipathies qui séparaient les races.

Les violences de Richilde n'empêchèrent pas les Flamands de conserver aux femmes le droit de porter la couronne comtale. Dans la dynastie d'Alsace et de Hainaut, on remarque Marguerite I<sup>re</sup> (1191-94), Jeanne (1206-44) et Marguerite II (1244-80); dans la dynastie de Dampierre, Marguerite III (1384-1405) et Marie (xv<sup>e</sup> siècle) dans la dynastie de Bourgogne. Les règnes de Jeanne, de Marguerite II et de Marie donnent une idée des troubles qui agitèrent la Belgique, mais qui empêchaient si peu la laborieuse et indépendante bourgeoisie de ce pays de s'enrichir, que Jeanne de Navarre, épouse du roi de France, Philippe le Bel, frappée de la splendide parure des femmes de Bruges, s'écria : « Je croyais être seule reine ici ; mais en voilà mille autres ! »



En donnant sa main à Maximilien, depuis empereur d'Allemagne, Marie assura la domination des Pays-Bas à la maison d'Autriche. Maximilien I<sup>er</sup> eut de la fille de Charles le Téméraire, Marguerite d'Autriche, qu'il chargea en 1506 de le remplacer dans les États qui avaient appartenu à sa femme avec le titre de gouvernante. Dans son magnifique palais de Malines, la gouvernante parut se consoler aisément de son triple veuvage en se livrant aux préoccupations de la politique et aux distractions que donnent les lettres et les arts. C'est là qu'Erasmus reçut un accueil digne de son esprit et de ses talents ; c'est là que la belle Marguerite composait pour ses filles d'honneur ces vers où l'on constate le peu de goût de la maison d'Autriche pour les impétueux chevaliers de la Gaule :

Belles paroles en paiement  
 A ces mignons présomptueux  
 Qui contrefont les amoureux,  
 Par beau semblant ou autrement.

Sans nul *credo*, mais promptement,  
 Donnez pour récompense à eux  
 Belles paroles en paiement.

Mot pour mot, c'est fait justement.  
 Ung pour ung, aussi deulx pour deulx ;  
 Le devis ils font gracieux,  
 Répondez gracieusement  
 Belles paroles en paiement.

La gouvernante détestait encore plus les réformés que les Français. La réformation était aux yeux des membres de la maison d'Autriche un fait essentiellement satanique. Assurément Marguerite était une des princesses les plus éclairées de son temps et une des plus fortes têtes politiques de son époque. Elle aimait les lettres et les cultivait elle-même ; elle protégeait les arts ; elle sentait la nécessité d'encourager l'agriculture et de travailler à la prospérité du peuple confié à ses soins. La composition de sa bibliothèque, où la galanterie fort peu naïve du xvi<sup>e</sup> siècle était amplement représentée, prouve qu'elle n'était point tourmentée de scrupules. Mais dès qu'il s'agissait de l'Église et du pape, Marguerite devenait une autre femme. Aussi décima-t-elle par de sanglantes proscriptions ces protestants, qui voulaient délivrer les Pays-Bas du joug de Rome et de l'Espagne. Ses édits changèrent la Hollande en une *carnificine*, — c'est l'expression de son ami Erasme. Du reste, quand le clergé catholique gênait sa politique, il n'échappait pas à son absolutisme, et elle menaçait les plus hardis de ses membres de les châtier en les faisant « mettre au sacq ou en ung bateau pour les noyer au fond. »

Si Marie ne parvint pas à étouffer la réforme, elle profita habilement de l'étourderie de François I<sup>er</sup> pour faire subir à la France les plus dures conditions. Après avoir travaillé à ce traité de Madrid qui imposait à François la restitution de la Bourgogne et du Charolais, elle fut chargée par son neveu Charles-Quint de le représenter aux conférences de Cambrai.

Là parut une princesse dont le caractère inspire bien plus de sympathie que celui de la tante de l'empereur. Je veux parler de Marguerite de Valois, sœur de François, l'auteur des *Marguerites de la Marguerite des princesses*. Le spirituel et aimable poète fit fleurir le commerce et favorisa les lettres dans son royaume de Navarre. Mais la sœur de François I<sup>er</sup>, aussi tolérante que la gouvernante était fanatique, donna un asile dans ses États à Calvin et à Dolet. Marguerite sembla renaître, mais plus austère, dans sa fille, Jeanne d'Albret, mère de Henri IV, princesse d'un grand cœur, qui conserva et agrandit les établissements de sa mère, et qui, malgré son zèle pour la réforme, a laissé dans un pays aussi catholique que le Béarn une mémoire toujours adorée. Malheureusement pour la France, la situation que l'imprévoyance de François lui avait faite était si mauvaise, que sa mère, sa sœur et Louise de Vendôme ne purent obtenir aucune concession d'un politique aussi ferme et aussi habile que l'était la gouvernante des Pays-Bas. « La paix des Dames » ajouta en Europe à la renommée de Marguerite. Cependant cette princesse, qui avait montré tant de résolution et même de gaieté, qui savait

. . . . . chanter et rire  
Danser, jouer, tant bien rire et écrire,

fut, à la fin d'une carrière dont M. Altmeyer nous a fait connaître les incidents variés (Liège, 1841), saisie de terreurs étranges que les prêtres ne parvinrent

pas à calmer. Elle se retira au couvent des Annonciades de Bruges, où elle voulait comme Richilde expier ses péchés, lorsque la mort la surprit dans la nuit du 30 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 1530. Marie de Hongrie, sœur de l'empereur, dont un historien belge, M. Théodore Juste, a écrit la vie, succéda à Marguerite d'Autriche comme gouvernante des Pays Bas.

Marguerite de Parme, fille naturelle de Charles-Quint et d'une Belge, fut appelée, en 1559, par Philippe II à remplir les fonctions élevées de gouvernante. Elle s'établit à Malines comme Marguerite d'Autriche et comme Marie de Hongrie. Elle ressemblait beaucoup à Marguerite d'Autriche, sa tante. Comme elle, elle aimait passionnément la chasse à courre et les exercices virils. Mais ces goûts ne l'empêchaient point d'avoir un caractère pacifique. Douée d'un jugement excellent, d'une compréhension prompte, disposée à s'accommoder aux circonstances, elle voyait mieux que l'inflexible Philippe qu'il était impossible de traiter les insurgés avec une rigueur qui exaspérait l'âme indépendante des populations des Pays-Bas. Elle se conduisit avec tant de prudence et de douceur, qu'elle eût peut-être fini par triompher de l'insurrection. Mais Philippe II, qui ne goûtait nullement une politique clémente, ayant chargé le farouche duc d'Albe d'en finir avec « la révolte, » la gouvernante crut devoir se démettre de ses fonctions, puis elle rejoignit son mari en Italie, où elle mourut en 1586.

La terreur catholique et « le tribunal de sang, »

les trahisons du clergé et de l'aristocratie ont empêché la Belgique de suivre l'exemple de la Hollande. Tandis que la Hollande, régénérée par le libre examen, donne l'exemple de toutes les vertus héroïques et travaille avec ardeur au progrès des sciences et de la philosophie, la Belgique, restée sous le joug étranger, marche à grands pas dans la voie de la décadence. La douceur de cette Isabelle dont M. Potvin a raconté la vie (1), le caractère bienveillant de Marie-Élisabeth peuvent rendre moins sensibles les maux du pays sans améliorer sa situation. On voit les fières communes du moyen âge perdre leur opulence, et l'agriculture décliner en même temps que le commerce. Les nonnes et les moines s'enrichissent seuls, et leur influence devient si grande, que lorsque l'empereur Joseph II essaie de supprimer les ordres contemplatifs, de proclamer la tolérance et d'établir le mariage civil, la Belgique se soulève comme un seul homme. Elle dut pourtant, après la révolution de 1789, accepter de la main des Français des réformes plus radicales. Mais lorsque, après la chute de Napoléon le royaume des Pays-Bas fut créé, le clergé séculier et les couvents recommencèrent leurs conspirations contre les libertés nationales. Le nouveau royaume avait une législation fort libérale pour cette époque de réaction. Les femmes n'étaient point exclues du trône, le code Napoléon ne subissait aucune mutilation, et le roi proposait une charte qui garantissait la liberté des cultes, la liberté de la

(1) Voy. *Albert et Isabelle*, leur règne.

presse, l'égalité admissibilité de tous les citoyens aux emplois. L'épiscopat ayant condamné solennellement la constitution, l'assemblée des notables eut la faiblesse de la repousser par 796 voix contre 527.

Mais l'opposition du clergé ne put empêcher Guillaume de travailler à la propagation de l'instruction. L'ignorance était générale en Belgique et les femmes du peuple étaient, surtout en Flandre, pays que la langue sépare comme la Bretagne du monde civilisé, plongées dans de profondes ténèbres. On sait quel est le zèle des Hollandais pour l'enseignement primaire. Le roi rougissait de l'état intellectuel de ses sujets du Midi. Dans l'intervalle de onze ans, 1,146 écoles et 668 habitations d'instituteurs furent construites ou réparées, 1,977 instituteurs et 168 institutrices furent brevetés. Malgré ces efforts, malgré les réclamations des libéraux belges, même aujourd'hui, « l'Église libre » maîtresse de l'enseignement, n'a pas permis à la Belgique de suivre l'exemple de la Hollande, et les masses y sont encore assez illettrées pour que le parti catholique commence à parler de ce suffrage universel qui lui rend en France de si éclatants services.

Le roi Guillaume, irrité des résistances du fanatisme, finit par recourir à des mesures arbitraires qui indisposèrent le parti libéral. Ce parti en s'unissant aux catholiques et en s'appuyant sur la France parvint à partager les Pays-Bas en deux petits États dont le plus méridional se croit maintenant assez menacé par l'humeur conquérante des Français pour que le roi Léopold, prince prévoyant, ferme défen-

seur des libertés et de l'indépendance de la Belgique, ait jugé nécessaire de faire travailler avec activité aux fortifications d'Anvers.

Un des premiers actes de la Belgique indépendante fut d'exclure « perpétuellement » de la royauté les femmes et leur descendance. Proclamer aussi solennellement l'inégalité des sexes était une malheureuse idée, surtout quand les traditions nationales n'étaient nullement favorables à la loi salique; surtout dans une contrée où les gouvernantes des Pays-Bas ont donné des preuves d'un esprit politique supérieur. Peut-être faut-il voir dans cette disposition une concession aux théories du parti clérical. Mais cette concession — on lui en a fait plusieurs autres dont les conséquences n'étaient pas moindres — n'a point modifié sa politique d'une manière essentielle, ainsi que l'attestent ses organes, spécialement le *Bien public* de Gand.

Le congrès qui rédigea la constitution belge eut du moins le bon esprit de ne pas imiter l'exemple donné en France par « la chambre introuvable, » et de conserver au code Napoléon son caractère primitif. Ce code constitue aujourd'hui comme à cette époque le droit civil de la Belgique. La condition civile des femmes est donc réglée par les mêmes principes qu'en France, sauf quelques différences dont une est de la plus haute importance.

L'ancien code Napoléon admettait que le mariage est rompu « par la condamnation devenue définitive de l'un des époux, à une peine emportant mort civile. » Cette législation que l'empereur avait empruntée au

droit romain, en l'aggravant plutôt qu'en la mitigeant, réduisait au rôle de concubine la femme du condamné et considérait comme enfants naturels les enfants qui pouvaient naître de leur union. La constitution belge (art. XIII) déclare que « la mort civile est abolie et ne peut être rétablie. » La France s'est décidée à entrer dans la même voie, et les dispositions sur la mort civile ont été mises à néant par une loi du mois de mai 1854.

Le code Napoléon a considéré la parenté naturelle dans les degrés déterminés par les articles 161-163 comme un obstacle insurmontable au mariage. Le congrès belge, par une loi du 28 février 1831, adopte un autre système de législation.

« Le congrès national,

« Considérant que l'article 162 du code civil prohibe, d'une manière absolue, le mariage entre personnes alliées au degré de frère et sœur, que cependant il peut être utile d'accorder des dispenses dans certains cas,

« Arrête :

« Article unique. Il est loisible au gouvernement de lever, pour des causes graves, la prohibition consacrée par l'article 162 du code civil, pour le mariage entre alliés au degré de frère et sœur.

« Néanmoins les dispenses ne pourront être accordées que lorsque le mariage est dissous par la mort naturelle de l'un des époux. »



Malgré le grand nombre de voix dont le parti catholique disposait dans le congrès, on maintint les décisions du code Napoléon sur le divorce. Le congrès comprit que ces décisions étaient une conséquence inévitable de la liberté des cultes, et que le code n'aurait jamais pu songer — après 1789 — à donner une si grande autorité à l'époux, si le divorce n'avait pas fourni à la femme une ressource contre les abus que pouvait produire l'autocratie maritale.

Voici les causes de divorce admises par l'ancien code Napoléon et adoptées par la législation belge. Je passerai sous silence ce qui regarde la mort civile dont je vous ai déjà parlé.

Le mari peut demander le divorce pour cause d'adultère de sa femme (art. 229).

La femme a le même droit, toutefois on retrouve ici une violation du principe d'égalité. En effet, pour que la femme puisse réclamer le divorce pour cause d'adultère de son mari, il faut que celui-ci ait « tenu sa concubine dans la maison commune » (art. 230).

Les époux ont la faculté de demander le divorce pour excès, sévices ou injures graves, de l'un des époux contre l'autre.

Le consentement mutuel et persévérant des époux, exprimé de la manière prescrite par la loi, sous les conditions et après les épreuves qu'elle détermine, prouve suffisamment que la vie commune leur est insupportable, et qu'il existe une cause péremptoire de divorce (art. 233).

Le législateur, préoccupé de l'abus qu'on peut faire

du consentement mutuel, insiste sur les « conditions » qui lui semblent nécessaires pour donner son approbation au divorce.

Le consentement mutuel n'est point admis si le mari a moins de vingt-cinq ans ou si la femme n'a que vingt et un ans (art. 275).

On ne peut demander le divorce par consentement mutuel qu'après deux ans de mariage (art. 276).

D'un autre côté, on n'a pas le droit de le réclamer après vingt ans de mariage, ni lorsque la femme a atteint l'âge de quarante-cinq ans (art. 277).

Le consentement des époux ne peut suffire que s'il est autorisé par leur père et leur mère, ou, à leur défaut, par leurs ascendants vivants (art. 278).

Les époux décidés à recourir au divorce par consentement mutuel sont obligés de faire d'abord l'inventaire et l'estimation de tous leurs biens, et de régler leurs droits respectifs, sur lesquels, toutefois, ils pourront transiger (art. 279).

Ils sont également tenus de constater, par écrit, leur convention sur les trois points suivants :

1° A qui seront confiés les enfants, soit pendant le temps des épreuves, soit après le divorce ;

2° Dans quelle maison la femme devra habiter pendant le temps des épreuves ;

3° Quelle somme l'époux devra payer à sa femme pendant le même temps, si elle n'a pas de revenus suffisants pour pourvoir à ses besoins (art. 280).

Voyons maintenant quels sont les effets du divorce :

Les époux qui divorcent, pour quelque motif que ce soit, ne peuvent plus se réunir (art. 295).

Dans le cas de divorce prononcé pour une cause déterminée, l'épouse divorcée ne pourra se remarier que dix mois après le divorce (art. 296).

Si le divorce est le résultat du consentement mutuel, aucun des deux époux ne pourra contracter un nouveau mariage que trois ans après la prononciation du divorce (art. 297).

Dans le cas de divorce admis en justice pour cause d'adultère, l'époux coupable ne pourra jamais se marier avec son complice. La femme adultère sera condamnée par le même jugement, et sur la réquisition du ministère public, à la réclusion dans une maison de correction, pour un temps déterminé, qui ne pourra être moindre de trois mois, ni excéder deux années (art. 298). Si le coupable est le mari, le ministère public ne peut rien contre lui.

Pour quelque cause que le divorce ait lieu, hors le cas du consentement mutuel, l'époux contre lequel le divorce a été admis perd tous les avantages que l'autre époux lui a faits, soit par leur contrat de mariage, soit après le mariage contracté (art. 299).

L'époux qui a obtenu le divorce conserve les avantages qu'il a obtenus de l'autre époux, encore qu'ils aient été stipulés réciproques et que la réciprocité n'ait pas lieu (art. 300).

Si les époux ne se sont fait aucun avantage, ou si ceux qui ont été stipulés ne paraissent pas suffisants pour assurer la subsistance de l'époux qui a obtenu le divorce, le tribunal peut lui accorder, sur les biens de l'autre époux, une pension alimentaire qui ne doit pas excéder le tiers des revenus de cet autre

époux. Cette pension serait révocable dans le cas où elle cesserait d'être nécessaire (art. 301).

Les enfants sont confiés à l'époux qui a obtenu le divorce, à moins que le tribunal, sur la demande de la famille ou du procureur du roi, n'ordonne, pour le plus grand avantage des enfants, que tous ou quelques-uns d'eux seront confiés aux soins soit de l'autre époux, soit d'une tierce personne (art. 302).

Quelle que soit la personne à laquelle les enfants sont confiés, les père et mère conservent respectivement le droit de surveiller l'entretien et l'éducation de leurs enfants, et sont tenus d'y contribuer à proportion de leurs facultés (art. 303).

La dissolution du mariage par le divorce admis en justice ne prive les enfants nés de ce mariage d'aucun des avantages qui leur ont été assurés par les lois ou par les conventions matrimoniales de leur père et de leur mère; mais il n'y a d'ouverture aux droits des enfants que de la même manière et dans les mêmes circonstances où ils se seraient ouverts s'il n'y avait pas eu de divorce (art. 304).

Dans le cas de divorce par consentement mutuel, la propriété de la moitié des biens de chacun des deux époux est acquise de plein droit, le jour de leur première déclaration, aux enfants nés de leur mariage : le père et la mère conserveront néanmoins la jouissance de cette moitié jusqu'à la majorité de leurs enfants, à la charge de pourvoir à leur nourriture, à leur entretien et à leur éducation, conformément à leur fortune et à leur état, le tout sans préjudice des autres avantages qui pourraient être

assurés aux enfants par les conventions matrimoniales de leur père et de leur mère (art. 305).

La législation belge sur le divorce n'exclut pas la séparation.

Dans le cas où il y a lieu à la demande en divorce pour cause déterminée, il est libre aux époux de demander la séparation de corps (art. 305).

Elle est intentée, instruite et jugée de la même manière que toute autre action civile : elle ne peut avoir lieu par le consentement mutuel des deux époux (art. 307).

La séparation de corps emporte toujours la séparation de biens (art. 311).

J'ai cru devoir insister sur cette partie de la législation belge, d'abord parce que des lois semblables ont régi, sous Napoléon I<sup>er</sup>, le vaste empire français, retombé depuis sous un régime plus conforme aux traditions romaines qu'aux principes de 1789, enfin parce que ces lois prouvent jusqu'à quel point le libéralisme des Belges est supérieur aux théories des populations méridionales et de l'Occident. Si vous voulez bien vous rappeler ce que je vous ai dit de la législation de l'Espagne et du Portugal et du projet de code préparé pour le royaume d'Italie, vous n'aurez pas de peine à vous convaincre qu'on a, à Bruxelles, sur la liberté de conscience, des idées beaucoup plus justes que celles qui dominent à Lisbonne et à Turin.

La condition civile des nonnes est également réglée par le code Napoléon. Les libéraux qui ont travaillé à la Constitution belge se figuraient naïve-

ment que les prescriptions de ce code empêcheraient les abus de la mainmorte. Les cléricaux, qui siégeaient en grand nombre au congrès, se sont résignés à l'abolition des anciens privilèges des couvents, convaincus que le code civil n'opposerait aucun obstacle sérieux à la résurrection triomphante du monachisme. Ils ne se sont point trompés. « L'Église libre dans l'État libre » a couvert le sol belge de monastères de tous les ordres qui menacent d'accaparer les richesses du royaume.

Un jour, à Gand, en parcourant un guide destiné aux voyageurs, je fus frappée du nombre prodigieux de couvents que possédait la cité d'Artevelde. Déjà, en 1830, on comptait, en Belgique, 251 corporations, avec 3,645 moines ou nonnes. En 1846, il y avait 11,968 religieux ou religieuses, autant que sous la domination autrichienne. Dix ans plus tard, le royaume possédait 993 congrégations avec 14,630 personnes ; cette année (1864), le chiffre des couvents dépasse 1,200, c'est à dire qu'on en rencontre plus d'un par deux communes ! L'Église belge, qui a fourni aux jésuites leur général actuel, dispose donc de 15,000 religieux, sans parler de 100,000 membres de congrégations laïques, de 3,000 chaires, de 6,000 confessionnaux et d'une multitude de journaux. L'éducation des filles, qui est dans les mains des couvents, assure sa domination sur la famille. On peut dire que le clergé, maître de l'enseignement, n'exerce guère moins d'influence sur les garçons que sur les filles. En effet, outre les écoles des monastères, il dirige les écoles primaires de l'État, et il a

deux fois autant d'établissements d'instruction secondaire que le pouvoir civil. L'université catholique de Louvain lui permet de donner aux jeunes gens un enseignement supérieur conforme aux principes ultramontains.

On se demande naturellement comment les monastères ont pu, sous un régime éminemment libéral, arriver à une pareille prospérité. Sous la domination autrichienne, qui reconnaissait les vœux solennels, et qui voyait dans les couvents des « personnes civiles, » on conçoit qu'ils aient pu se multiplier et s'enrichir. Le code Napoléon interdisant la mainmorte, on comprend moins aisément le développement actuel de la vie monastique. Mais les nombreux procès, dont *l'Indépendance belge* a parlé dans ces derniers temps, nous ont appris que le code lui-même est devenu, grâce à la fourberie monastique, l'instrument docile de l'insatiable avidité des moines et des nonnes. Le contrat de société, le testament, l'acte de vente, ont suffi pour accumuler d'immenses richesses dans les mains du clergé régulier. 1° Le contrat de société permet de constituer une société civile d'une durée illimitée. 2° Par le testament, chaque personne de cette société transmet ses biens à tel ou tel membre de la société. 3° Enfin, on se met à l'abri des réclamations que pourrait élever un père ou une mère, par des actes de vente sous seing privé, avec la date et le nom des acquéreurs en blanc, qu'on peut régulariser au besoin après décès. L'Église romaine, devenue une vaste institution politico-financière, accumule dans une partie de l'Eu-

rope une énorme quantité de capitaux qui, dans un siècle où la puissance de l'argent a remplacé le prestige de la noblesse et du talent, lui assurent dans la politique contemporaine une part d'influence chaque jour plus considérable.

Il n'est pas besoin de dire que les femmes — ce sont toutes les Belges, sauf quelques exceptions dans la bourgeoisie — élevées par les nonnes servent, avec une dévote ardeur, la politique du parti noir. On voit « l'Église libre » fonctionner dans les élections, avec une rare ardeur parmi les amis du progrès, et le prêtre renoncer franchement à son ministère spirituel, oublier que le royaume de Jésus « n'est pas de ce monde (Jean, XVIII, 36), » pour se transformer en courtier électoral. Le dimanche, les prédicateurs répètent sur tous les tons que ceux qui voteront pour les libéraux brûleront éternellement dans les abîmes de l'enfer. Quelle pensée pour une pauvre femme qui voit son mari ou ses fils lire *l'Indépendance* ou *le Siècle* ! Dans le confessionnal, le curé ne manque pas de porter son épouvante au comble. L'électeur récalcitrant n'a pas seulement à résister aux avances d'un parti qui dispose de richesses incalculables, qui compte dans ses rangs l'aristocratie et les grands propriétaires, qui, par son influence, peut faire le plus grand tort à ses affaires ; il doit, au foyer domestique, lutter contre les prières d'une épouse et d'une fille qui le conjurent de ne pas s'exposer ici-bas à la ruine, et, dans l'éternité aux tortures de l'enfer.

Pour compléter ce tableau, je devrais passer en



revue l'armée des nonnes qui élèvent les femmes belges. Mais je vous ai déjà parlé des principales congrégations. Il existe cependant, en Belgique, une catégorie de religieuses qu'on ne voit, je crois, ni en France, ni dans les pays catholiques du Midi, et dont l'organisation est originale. Je veux parler des béguines qu'on trouve à Malines et dans d'autres villes de la Belgique.

Un écrivain allemand, M. Hallmann, a écrit l'*Histoire de l'origine des béguines belges* (Berlin, 1843). Il paraît qu'à la fin du XI<sup>e</sup> siècle (1080), un prêtre de Liège, nommé Lambert le Bèghe, aurait fondé une institution de ce genre. Il y avait alors des béguins et des béguines. Dès le XV<sup>e</sup> siècle, les béguines étaient tellement décriées en France pour la licence de leurs mœurs, que leur institut disparut du sol gaulois. Mais il subsista dans les Pays-Bas et en Allemagne. Les béguines sont des filles ou des veuves qui, sans faire de vœux, se réunissent pour vivre dans la dévotion. Elles doivent apporter au monastère ce qui est nécessaire à leur entretien. Une fois admises dans le couvent, elles prennent un vêtement noir et contractent l'engagement d'obéir à la supérieure. Elles s'occupent d'œuvres de charité sans se mêler d'enseigner. Si la fantaisie leur prend de se marier, elles peuvent quitter le cloître et rentrer dans le monde.

Quand on se promène pour la première fois à Ostende, cité que fréquente, dans la saison des bains, l'aristocratie européenne, on serait tenté de croire que la plupart des femmes de la ville appartiennent à

quelque congrégation semblable aux béguines. Couvertes d'une vaste pelisse noire, dont l'énorme capuchon flotte autour de leur tête, elles ressemblent à de véritables nonnes. Voici comment les Belges expliquent l'origine de cet accoutrement singulier que je portais moi-même quand je faisais mes promenades en bateau. C'était autrefois une pelisse raide, tendue et brillante qui enveloppait les femmes de la tête aux pieds. Aujourd'hui cette pelisse est noire, sans aucun ornement, et, dans les villes, elle peut servir aux personnes riches comme aux cuisinières. Cependant, à mesure que les modes françaises gagnent du terrain, ces costumes nationaux tendent à disparaître. Déjà la faille (manteau-voile), qui jadis servait de parure aux dames de Bruxelles, ne se conserve plus que dans les derniers rangs de la bourgeoisie. Les campagnes, naturellement, résistent mieux à l'influence étrangère. En Flandre, dans cette contrée dont le romancier catholique, M. H. Conscience, aime à décrire et à idéaliser les usages, l'habillement des paysannes du centre ressemble au costume qu'offre l'antique statue de la déesse Néhalénia, preuve de la fixité des modes en ce pays éminemment conservateur. Le long des côtes, l'épaisseur des vêtements atteste le soin extrême avec lequel on a toujours songé, sur ces humides rivages, à se préserver du froid.

Quant au genre de vie des femmes du peuple, il diffère singulièrement selon les occupations ou la richesse du sol. Les dentellières de Malines et de Bruges, dont les doigts de fée sont célèbres dans

toute l'Europe, ne ressemblent guère aux paysannes de la stérile Campine (Anvers et Limbourg) ou de la sauvage Ardenne (Luxembourg). Comme la plupart des États européens, la Belgique a d'opulentes provinces et des territoires plus ou moins incultes. Mais, dans ce pays si bien exploité par les couvents, la paysanne ne vit pas ordinairement dans l'aisance. Un écrivain qui a fait de profondes études sur l'économie rurale des Pays-Bas, M. Émile de Laveleye, professeur à l'université de Liège, croit pouvoir affirmer que « la condition des hommes laborieux qui ont amené l'agriculture à un si haut degré de perfection n'est point en rapport avec la masse des produits qu'ils récoltent. » Il ajoute que « l'ouvrier agricole des Flandres est peut-être celui de tous les ouvriers européens qui, travaillant le plus, est le plus mal nourri. » Du reste, la condition des paysans et des paysannes laisse beaucoup à désirer en Europe. Dans les pays latins, leur ignorance égale, en général, leur pauvreté. Si, dans les contrées germaniques, leur intelligence est beaucoup plus cultivée, si leur existence matérielle est plus satisfaisante, les traditions féodales — traditions qui se résument trop souvent dans l'emploi du bâton comme moyen de gouvernement — leur rendent la vie assez pénible pour que l'émigration en Australie ou aux États Unis paraisse chaque année à des milliers d'Allemands préférable « au régime paternel » dont ils jouissent sur le sol natal. En Belgique, où la population est si dense, le caractère libéral des lois ne pousse point les paysans à l'émigration. Mais pour-

quoi un gouvernement éclairé comme celui du roi Léopold ne songerait-il pas à imiter l'exemple de la Hollande qui trouve, dans ses florissantes colonies, un moyen d'utiliser et d'enrichir une partie de la population néerlandaise?

Peut-être s'occuperait-on avec plus de zèle de l'amélioration de la condition des paysannes belges, s'il se trouvait dans les classes supérieures des femmes capables de défendre les intérêts de leur sexe. Mais dans un pays où le clergé et les nonnes donnent aux femmes toutes leurs idées, on a bien soin de les engager à rester étrangères à de pareilles préoccupations. Aussi les femmes belges qui, de nos jours, ont attiré l'attention appartiennent-elles aux arts et non à la philosophie ou à la science. Telles sont, dans la peinture, madame Fanny Geefs, veuve du sculpteur Guillaume Geefs, qui s'est fait connaître par des tableaux de genre et des portraits, et, dans la musique, madame Pleyel (Marie-Félicité Moke), pianiste qui a donné des concerts dans toute l'Europe. L'auteur belge du *Coup d'œil sur l'état des sciences, des lettres et des arts en Belgique, depuis 1830*, ajoute aux noms de mesdames Geefs et Pleyel ceux de quelques poètes : mademoiselle Poulet, « moissonnée dans toute la fleur de ses espérances, » madame de la Motte, et mademoiselle Louisa Stappaerts, « dont la touchante et religieuse naïveté rappelle madame Tastu. » Il dit aussi que mademoiselle Gatti de Gamond, « par ses écrits sur les devoirs et l'éducation des femmes, s'est placée tout près de madame de Sausure et de madame Guizot. » Mais si l'auteur des *Lettres*

*sur la condition sociale des femmes au XIX<sup>e</sup> siècle* a vu le jour à Bruxelles, il est né de parents français, et les tendances philosophiques, dont ses écrits fournissent tant de preuves, ne semblent point avoir exercé beaucoup d'influence sur les femmes appartenant incontestablement à la nationalité belge.

## IX

### LES HOLLANDAISES.

Le nord des Pays-Bas n'est point comme le Midi, une contrée que se disputent la civilisation latine et la civilisation teutonique. Tandis que la Belgique s'habitue de plus en plus aux mœurs françaises, la Néerlande est restée un État essentiellement germanique. Si plusieurs savants ont rattaché les Belges aux Gaulois, ou du moins ont prétendu qu'il y avait parmi eux de nombreux éléments celtiques, aucune hypothèse de ce genre ne pourrait s'appliquer à la Hollande. Les plus anciens habitants de ce pays dont l'histoire ait conservé le souvenir, sont une tribu germanique, les Bataves, et l'opinion générale des historiens hollandais est, que leurs compatriotes en descendent. Quoi qu'il en soit, les Frisons, les Saxons et les Franks qui envahirent la contrée et qui se mêlèrent aux Bataves, n'appartenaient pas assurément aux populations gauloises. D'ailleurs, si le caractère des Belges, qui ressemble tant à celui des

Français du Nord, peut faire naître quelques doutes sur leur origine, il suffit de s'entretenir une heure avec un Hollandais proprement dit, un Frison ou un habitant de la Gueldre, pour se convaincre que toutes les fractions du peuple néerlandais sont du plus pur sang germanique.

Les habitants de la Hollande que Charlemagne obligea d'embrasser le catholicisme, recouvrèrent leur indépendance politique sous ses faibles successeurs. Dès le x<sup>e</sup> siècle, la Hollande proprement dite, avait des comtes, tandis que les autres provinces qui composent aujourd'hui le royaume étaient gouvernées par des chefs relevant plus ou moins du saint-empire. Les femmes pouvaient porter la couronne des comtes de Hollande. En effet, la dynastie d'Alsace a deux comtesses, Gertrude de Saxe (1062-66) et Ada (1203-1204); la dynastie de Bavière en a également deux, Marguerite (1345-51) et la célèbre et romanesque Jacqueline (1417-36).

La fille de Guillaume VI, comte de Hollande, de Zélande et de Hainaut, était déjà veuve du dauphin de France quand elle prit les rênes du gouvernement. Jean IV, duc de Brabant, qu'elle épousa en secondes noces, ne tarda pas à lui déplaire. Ce prince mou et indolent n'était point fait pour captiver une femme hautaine et passionnée. L'énergique Jacqueline, honteuse de la faiblesse de son mari, qui avait abandonné pour dix ans la Hollande, la Frise et la Zélande à Jean de Bavière, s'adressa au pape Martin V pour le décider à rompre son mariage. Martin refusa. Mais comme l'Eglise romaine du

xv<sup>e</sup> siècle avait négligé de conserver sa fameuse « unité » on pouvait obtenir d'un pape ce que son confrère ne voulait pas accorder. Jacqueline s'adressa à Benoît XIII que les Romains regardaient comme un antipape. Celui-ci, heureux de voir son autorité reconnue par la comtesse, s'empressa de lui permettre d'épouser le duc de Glocester, frère de Henri V, roi d'Angleterre. Mais le duc, qui n'avait pas l'énergie du vainqueur d'Azincourt, n'était point capable de tenir tête à la puissante maison de Bourgogne. Il s'enfuit lâchement en Angleterre et laissa sa femme tomber dans les mains du duc Philippe le Bon, qui convoitait ses États. Jacqueline parvint à s'échapper déguisée en homme et confia sa défense au parti des « Hameçons » (leur emblème était un hameçon, *koek* avec lequel on prend les cabillauds), rivaux des « Cabillauds » (*kabeljaauws*, emblème du parti des nobles, poissons qui dévorent le fretin) et au comte François de Borselen qu'elle avait épousé secrètement sans s'inquiéter des liens qui l'unissaient au duc de Glocester; car dans ce « bon vieux temps » on n'avait pas grand souci de la légalité. Malheureusement pour Jacqueline qui aimait passionnément son quatrième époux, Borselen fut fait prisonnier par le duc de Bourgogne, et la comtesse fut obligée, pour le sauver, de renoncer à des provinces sur lesquelles elle ne possédait plus qu'une autorité fort contestée.

La Hollande fit partie des vastes territoires que Marie, fille de Charles le Téméraire (1477-32), laissa à la maison d'Autriche, et elle obéit, comme la Belgique, aux gouvernantes des Pays-Bas. Mais les des-

cependants des fiers Bataves et des belliqueux Frisons devaient se montrer moins dociles que les Wallons et les Flamands. Dès 1523, la réforme s'était établie en Hollande, où elle fit de rapides progrès. Le peuple néerlandais, convaincu qu'il faut d'abord affranchir son âme quant on veut devenir un peuple libre, montra le plus vif empressement à rompre avec la papauté, et n'ayant plus à redouter les complots des prêtres et des couvents, il engagea avec la puissante Espagne la lutte héroïque racontée par J.-L. Motley (*Fondation de la République des Provinces-Unies*), lutte qui obligea les rois catholiques à reconnaître l'indépendance des sept provinces (Hollande, Zélande, Gueldre, Utrecht, Frise, Over-Yssel et Groningue). Après avoir défendu contre Louis XIV la liberté de conscience et l'autonomie des États protestants, la Hollande, envahie par les républicains français en 1795, devint la république batave. Gouvernée aujourd'hui par la maison de Nassau, qui a tant contribué à l'expulsion des Espagnols et dont les membres ont été, au temps de la République des Provinces-Unies, chargés plusieurs fois des hautes fonctions de *Stathouder* (lieutenant), le royaume des Pays-Bas est un des rares États où une constitution libérale n'est pas une lettre morte, et où un roi honnête homme, montre le plus grand respect pour les libertés nationales. Chef d'un pays qui, en y comprenant les colonies hollandaises en Afrique, en Amérique et dans l'Océanie, contient plus de vingt millions d'habitants, Guillaume III est resté fidèle à des habitudes d'économie, d'ordre et de simplicité, qu'on ne trouve pas



chez certains principicules allemands. La liste civile d'un prince dont l'autorité s'étend sur les plus riches territoires de la Malaisie, (Java, Sumatra, etc.), n'est que de 800,000 florins.

Quoiqu'il y ait en Hollande un groupe important de catholiques (1,220,087 en 1858), les membres de l'Église romaine évitant généralement de fréquenter les universités du royaume et restant étrangers au mouvement intellectuel, la civilisation néerlandaise est essentiellement protestante. Cette civilisation favorisant le développement de notre sexe, on ne doit point s'étonner de ce que les Hollandaises aient commencé à cultiver les lettres dès que furent finies les longues guerres qui avaient, au xvi<sup>e</sup> et au xvii<sup>e</sup> siècles, mis en question l'indépendance des Provinces-Unies. Au xviii<sup>e</sup> siècle, Elisabeth Bekker, Agathe Deken et Agnès Isabelle-Emilie de Tuyll van Seeroskerken, se firent par leurs écrits une réputation que la critique de notre temps a pleinement confirmée.

Elisabeth Bekker, l'une des gloires de la littérature néerlandaise, naquit en 1738, à Flessingue (Zélande), patrie de l'héroïque amiral Ruyter. Après la mort de son mari, le pasteur Wolff, elle se lia si intimement avec Agathe Deken, fille d'un paysan élevée à l'hospice des orphelins d'Amsterdam, qu'il est impossible de dire laquelle a le plus contribué à l'œuvre commune. Les romans d'Élisabeth Bekker et d'Agathe Deken, surtout *Historie van Willem Lewend*, *Historie van Sara Burgehart*, *Brieven van Abraham Blankaart*, enfin, *Historie van Cornelia Wildschut*, sont comptés au nombre des ouvrages classi-

ques de la Hollande. On y trouve une peinture des mœurs nationales qui fait le plus grand honneur à la pénétration de leurs auteurs. Agathe Deken a aussi cultivé la poésie lyrique et un grand nombre de ses cantiques religieux ont été adoptés par la liturgie protestante. Elle repose avec son amie, à laquelle elle ne survécut que quelques jours, dans le cimetière de Scheveningen, village aussi fréquenté dans la saison des bains que le port belge d'Ostende.

Mademoiselle de Tuyll était née à Utrecht d'un père qui avait été ambassadeur des états généraux près du grand Frédéric. On la nommait Belle (abréviation d'Isabelle) dans la maison de son père, et la cour du *stathouder* trouva que ce nom lui convenait parfaitement. Elle eut pour gouvernante une demoiselle Prévot, de Genève, avec laquelle elle fit très jeune un voyage au pays de Vaud, où elles séjournèrent à Rolle, chez M. de Salgas. Lorsqu'elle fut en âge d'être mariée, plusieurs brillants partis se présentèrent. Mais elle refusa d'épouser le marquis de Bellegarde, appartenant à une maison fort considérée de la Savoie, parce que le pape exigeait qu'elle se fit catholique; quant à lord Wemmys, il trouva la dot trop peu considérable. Après de longues hésitations, Isabelle se décida à donner sa main à M. de Charrière qui la conduisit à Colombier (Neuchâtel). J'ai raconté dans *les Femmes en Occident* (1) quelles furent ses relations avec les Suisses et comment, après avoir débuté en Hollande par une nouvelle (*le Noble*, 1763) elle

(1) Voir *la Pandore*, revue d'Athènes, 1860-64.

prit la part la plus active à la vie littéraire de son pays adoptif.

Si Élisabeth Bekker et Agathe Deken ne vécurent pas jusqu'à l'établissement de la monarchie, madame de Charrière mourut l'année même où l'avènement au trône de Louis Bonaparte mit fin à la république batave. Mais l'empereur ne tarda pas à trouver le roi trop indépendant, et son frère ayant préféré l'abdication au rôle que le vainqueur de Marengo voulait lui faire jouer, la Hollande fut réunie à la France. Quoique les Hollandais aient profité avec le plus vif empressement des revers du dominateur de l'Europe pour secouer le joug étranger, ils ont gardé le code Napoléon. Ce code règle encore la condition civile des femmes. Il va sans dire que les sages dispositions sur le divorce ont été conservées; parce qu'elles étaient complètement conformes aux principes de liberté religieuse à laquelle la Hollande est si attachée. Il n'en fut pas de même de la loi salique contraire aux traditions du pays. La loi fondamentale du 24 août 1815 détermina les droits des femmes de la maison de Nassau à la couronne des Pays-Bas. Si la descendance mâle directe vient à manquer, le droit de succession passe aux filles, mais toujours d'après le droit de progéniture.

Le caractère hollandais n'a pas subi de modifications essentielles depuis le temps où Élisabeth Bekker et son amie en faisaient une peinture admirablement exacte. Tenaces, laborieux, économes et flegmatiques, les habitants de la Néerlande sont moins susceptibles d'enthousiasme que les Allemands, dont la

froideur habituelle n'exclut point les élans passionnés. Cependant le calme du Hollandais ne le rend nullement incapable de dévouement à une cause que sa solide raison lui a démontrée légitime, et toutes les fois que la patrie et la réformation ont été en danger; toutes les fois qu'il s'est agi de défendre la gloire du drapeau néerlandais au milieu des farouches populations des îles de la Malaisie, ce peuple a montré un indomptable héroïsme que l'histoire a cent fois constaté. Mais dans la vie ordinaire, le calcul et la prudence sont plus en évidence que l'esprit chevaleresque. Aussi a-t-on pu dire que le Hollandais avait plus de probité que de générosité. Cependant cette maxime ne semble pas pouvoir être appliquée sans restriction aux Hollandaises. « En Hollande, dit un écrivain qui a fait une étude approfondie de la vie néerlandaise, on trouve le nom d'une femme à l'origine de presque toutes les institutions charitables. » M. Esquiros cite, entre autres, madame Heasje Klaas, qui a fondé l'hospice des orphelins de la classe bourgeoise d'Amsterdam, et les établissements du même genre dus à la baronne de Reed de Renswoude.

Si le désir de s'occuper d'œuvres philanthropiques ou quelque motif aussi grave peut décider une Hollandaise à quitter sa confortable demeure, elle n'est point, comme les femmes françaises ou belges, attirée par les distractions extérieures, par les promenades ou par les théâtres. Je vous ai déjà fait remarquer que les Allemandes et les Anglaises se renferment volontiers au foyer domestique. Ce goût

est encore plus prononcé chez les Hollandaises. Il est si puissant, qu'on aurait quelque peine à faire comprendre à une dame d'Amsterdam ou de La Haye le genre de vie des Italiennes et des Espagnoles. Au lieu de se précipiter aux *corsi* ou de courir au spectacle, une Hollandaise se plaît à embellir sa demeure, à la rendre agréable, à l'orner de fleurs, à y réunir les belles porcelaines apportée du Japon ou les chinoiseries venues de Batavia. Mais comme les personnes les plus sérieuses ont besoin de quelques récréations, assise paisiblement sur sa chaise, elle emploiera des heures entières à regarder ce qui se passe dans la rue à l'aide de deux miroirs placés en manière d'angle, miroirs qu'on nomme vulgairement « espions. » Voir sans être vue, ce qui serait un supplice pour une fille du Midi, semble la suprême distraction pour les timides et diaphanes beautés de la Néerlande.

Les occupations et les plaisirs des Hollandaises qui vivent dans les villes ont, vous le voyez, un caractère essentiellement bourgeois. En effet, la Hollande n'est point, comme l'Autriche, un pays aristocratique. La noblesse féodale a disparu de bonne heure, et depuis longtemps la classe moyenne domine dans les conseils néerlandais. Commerçants et marins, les républicains des Provinces-Unies ne laissaient aux gentilshommes qu'une influence restreinte. Aujourd'hui l'activité nationale se tourne vers l'agriculture, mais rien ne fait croire que ce changement dans les inclinations rende à la noblesse des privilèges contraires aux traditions et aux habitudes du pays.

Quand je parle de « changement dans les inclinations, » je me sers d'une expression peu exacte. Les circonstances avaient porté presque exclusivement le Hollandais vers le commerce, mais, ainsi que tous les peuples germaniques, il est *naturfreund*, diraient les Allemands, il aime et il aimera toujours la vie des champs. Le goût de la campagne se retrouve chez la bourgeoise de Rotterdam, comme chez la paysanne de la Frise, et depuis qu'on a pu abattre les vieux murs élevés contre les Espagnols, les cités ont pris un caractère essentiellement agreste et la campagne semble embrasser et envahir la ville. L'art hollandais, que Louis XIV n'aimait pas et qui pourtant est justement admiré, a obéi aux mêmes tendances. Il suffit de citer les Jean Both, les Wouwermans, les Ruisdael, les Paul Potter et les Van de Velde.

Il est vrai, que les noms de « village » et de « paysan » n'éveillent pas en Hollande les pensées lugubres qu'ils rappelaient à la Bruyère; il est vrai que la Hollande, — glorieux asile des proscrits, — n'est pas une terre inculte et à moitié déserte comme certaines provinces espagnoles dépeuplées par le fanatisme acharné des moines, des inquisiteurs et des « rois catholiques. » Transportons-nous un moment dans les terres basses, dans la région verte de la Frise, nous y trouvons à la tête de la ferme, la reine du logis, « la fermière au diadème d'or, » qui gouverne la laiterie et la baratte. Si les Hollandaises des villès ont adopté les modes françaises, les paysannes ont conservé leur costume national; elles sont restées fidèles aux riches et bizarres ornements que

portaient leurs mères. Autrefois, les femmes nobles du Nord avaient sur la tête des cercles d'or. Aujourd'hui les paysannes de presque toute la Hollande portent des « fers d'or » dont la forme varie d'une province à l'autre. Ces diadèmes sont d'un assez grand prix, puisqu'ils coûtent de deux à trois cents florins (le florin de Hollande vaut 2 fr. 16 c.) Un pareil luxe ne doit pas étonner dans un pays où, grâce au travail obstiné et à la persévérance des habitants, le domaine agricole est évalué au chiffre énorme pour l'étendue du territoire, de *neuf milliards* de fr.

La coiffure des femmes n'est pas la seule manifestation d'opulence qu'on remarque chez les paysans. Avec quelle surprise le voyageur ne contemple-t-il pas dans le *Beemster* les pièces d'argenterie et les vases de la Chine et du Japon sur des tables et sur des dressoirs rangés dans les stalles des vaches. A l'intérieur de la maison, on aperçoit de massives armoires pleines de linge, de bijoux et de robes de soie, richesses transmises par les ancêtres, et dont les ménagères sont fières. Depuis que le beurre et le fromage ont presque doublé de prix, ces paysans ne se sont pas contentés de couverts et de services à thé en argent, ils ont fait faire en ce métal de grands vases et des ustensiles de ménage. Quelques-uns, trouvant l'argent vulgaire, ont voulu avoir des services en or. Un cultivateur qui possède une « tonne d'or » (216,000 fr.) ne passe point pour riche dans cette fertile contrée, ancien lac desséché de 1608 à 1612. En effet, dans ce pays éminemment actif on dessèche un lac comme ailleurs une mare, et sous

le règne du roi Guillaume III, nous avons vu transformer en terres fécondes l'immense lac nommé « mer de Harlem. » On a même parlé de dessécher un golfe entier de la mer du Nord, le Zuyderzée.

Malgré le zèle avec lequel les Hollandais étendent leur territoire, il reste l'hiver assez de cours d'eau glacés pour exercer le talent des patineurs.... et des patineuses. Dans la Frise, ce pays des lacs, on trouve des clubs de patineurs et de patineuses. Les belles paysannes frisonnes passent sur la glace « comme des apparitions — je me sers des expressions d'un de leurs admirateurs — belles, hardies et graves, la tête couronnée d'un nimbe d'or et de dentelles. » Les jeunes Frisons, cette race indomptable, envient l'honneur d'attacher les patins aux pieds de ces charmantes filles du Nord, honneur brigué avec d'autant plus d'ardeur qu'il est récompensé par un baiser.

La saleté qui déshonore dans presque toute l'Europe l'habitation des ouvriers agricoles est aussi odieuse aux paysannes qu'aux bourgeoises de la Hollande. Tous les voyageurs sont d'accord sur ce point. Déjà, sous le règne du frère de Napoléon I<sup>er</sup>, un Français qui a écrit un *Mémoire sur la cour* de Louis Bonaparte (Paris, 1828) était frappé d'un spectacle qui faisait un contraste remarquable avec la condition des cultivateurs de son pays natal, condition dont M. About dans le *Progrès* (1864) donne encore une idée fort peu satisfaisante. Ce passage est trop curieux pour n'être pas cité textuellement :

« On ne peut, disait l'auteur du *Mémoire*, s'empêcher d'admirer l'aisance dont paraît jouir en général



le paysan hollandais ; en lui, chez lui, aucune apparence de cette misère qui attriste à l'aspect du paysan français. Les habitations des villageois hollandais sont aussi bien tenues que leurs vêtements sont propres et bons, tout annonce l'abondance et la prospérité. Les campagnards de ces contrées ont, pour la plupart, le bouton d'or au col et au poignet de la chemise, d'autres boutons d'or ou d'argent à la ceinture, une montre et une chaîne d'argent, des boucles de jarretière en or et des boucles d'argent aux souliers. Les femmes ne leur cèdent en rien dans la richesse des étoffes et des bijoux. »

Depuis le règne de Louis Bonaparte les Hollandaises ont conservé leur réputation de ménagères actives. M. de Laveleye a admiré « la propreté exquise » des fermières frisonnes. « En Hollande, dit de son côté M. Esquiros, on est propre sans le savoir. » Le même écrivain ajoute que les jours de « nettoyage général (trois fois par semaine), les servantes, ordinairement si calmes, ressemblent à des « bacchantes de la propreté. » Il attribue à ces soins éminemment hygiéniques, « la belle santé » des Hollandais, qui réunis, le dimanche, dans leurs villages, forment une « population forte, saine et bravement vêtue. »

Les Hollandais ont compris dès le commencement du siècle, que le bien-être matériel est peu de chose si les intelligences restent plongées dans les ténèbres de l'ignorance et de la superstition. La loi de 1806 sur l'instruction primaire a posé en Hollande les fondements de l'éducation publique. Les classes

les plus misérables n'ont point été oubliées, et M. Cousin, qui constate « l'état florissant de l'instruction primaire, » attribue une grande influence morale à ces « excellentes écoles des pauvres » qu'il a partout rencontrées (*de l'Instruction publique en Hollande*). Grâce à ces salutaires institutions, le goût des livres est tellement général, que dans la Flandre zélandaise les gros villages aussi bien que les petites villes ont des imprimeries qui ne restent pas oisives. Dans les riches fermes de l'opulente province de Groningue, — la Groningue était un pays pauvre au siècle dernier, — où l'on trouve des cultivateurs qui possèdent plusieurs « tonnes d'or, » les laboureurs ne suivent pas seulement le progrès de la science agricole, ils ne veulent point rester étrangers au mouvement philosophique du xix<sup>e</sup> siècle. Les paysans mennonites surtout s'occupent avec ardeur des débats théologiques dont la Hollande est aujourd'hui le théâtre, et dont un pasteur de Rotterdam, M. Albert Réville a écrit l'histoire dans la *Revue des Deux Mondes* (15 juin 1860).

La nourriture des paysannes hollandaises ne saurait être complètement en rapport avec l'opulence du pays. Les herbages occupant beaucoup de place, la Hollande récolte peu de céréales, et le pain de froment ne se rencontre que chez les gens riches. On consomme généralement le pain de seigle dans les campagnes et même dans les villes. Un million et demi d'hectolitres de sarrasin sert en grande partie à l'alimentation des agriculteurs. Les pommes de terre entrent pour une large part dans l'alimentation

du peuple. Quant à la boisson, elle laisse beaucoup à désirer. Elle se compose de café et de thé très faibles et de genièvre dont on abuse trop souvent, moins pourtant qu'en Angleterre. Mais les populations rurales absorbent une grande quantité de produits animaux. En somme, le Néerlandais est le mieux pourvu de notre continent; puisque, en Hollande, le chiffre du produit brut équivaut à 150 francs par tête, tandis qu'il n'est que de 110 francs en Belgique, pays où l'agriculture a fait de grands progrès.

Mais ce brillant tableau a ses ombres. L'activité de la Hollande ne s'étant tournée qu'assez tard vers l'agriculture, il s'en faut que la culture ait transformé toute la contrée, et que la situation des paysannes soit la même dans tout le royaume. Au delà des riches terres d'alluvion qui bordent presque partout les côtes, s'étend une région moins basse et bien moins favorisée. La zone sablonneuse occupe environ 1,700,000 hectares. Il résulte de cette constitution géologique d'une partie du pays, une grande différence entre le *sandboer* (cultivateur des sables) et le *kleiboer* (cultivateur de l'argile). Aussi le voyageur qui se trouverait transporté du Beemster dans la Veluwe pourrait croire qu'il a quitté la Hollande pour visiter quelque steppe de l'Europe orientale. Mais, quoique les difficultés que le sol présente soient immenses, la culture est en voie de progrès dans les divers cantons de la région sablonneuse, et tout fait espérer que la ténacité et l'activité hollandaises finiront par triompher d'une nature rebelle.

Les baigneurs de tous les pays qui fréquentent

Scheveningen sont exposés à se faire des idées peu exactes de la condition des femmes du peuple en Hollande. La pêche est sur les côtes néerlandaises dans un état de souffrance qui condamne les pêcheurs et leurs familles à une existence fort gênée. En Hollande pas plus qu'ailleurs on n'a pris les précautions nécessaires pour la conservation et la reproduction du poisson. En Italie, j'ai mille fois vu vendre dans de grands paniers du frai d'anguille et d'autres poissons. Cette manière d'agir, qui fait songer au proverbe « manger son blé en herbe » est d'autant plus déplorable, que « l'agriculture de la mer, » jusqu'à présent si mal comprise, pourrait donner plus de profits à ceux qui l'exploitent que les plus riches produits du sol. Aussi, Franklin disait-il : « Tout homme qui pêche un poisson tire des flots une pièce de monnaie. » Les résultats de la pêche sur les côtes néerlandaises font comprendre cette assertion, puisque dans le Zuyderzée la pêche de l'anguille donne encore par an 40,000 florins, et la pêche de l'anchois, 260,100 florins. Mais l'esturgeon et le saumon, magnifiques poissons qui faisaient sur ces côtes la richesse des familles de pêcheurs, ayant déjà complètement disparu, ne peut-on pas prévoir que la misère des marins ira croissant à mesure que les espèces échappées à la destruction deviendront plus rares? En attendant, on se figure ce que peut être la vie des femmes au sein de ces laborieuses familles, privées de leur chef qui est constamment à la mer et de servante qu'on ne saurait payer. L'éducation de nombreux enfants, la culture des terres,

le chanvre qu'il faut filer pour les agrès, les habillements qu'il est nécessaire de fabriquer et de réparer, le linge qu'on doit blanchir, le ménage et la cuisine : tels sont depuis l'âge de vingt et quelques années les soins qui remplissent une existence qui diffère en tant de points de la vie des paysannes des terres basses. En France, la loi draconienne qu'on nomme « inscription maritime » ajoute à ces épreuves, puisqu'elle permet à l'État d'enlever à leurs mères ou à leurs femmes les matelots qui ont dix-huit ans et qui n'ont pas atteint l'âge de cinquante ans. Or l'inscription maritime n'a cessé d'être en progrès depuis trente années, et en 1854, elle réclamait quarante-neuf mille sept cent deux hommes. L'auteur du *Progrès* vous dira combien l'armée de terre a, depuis 1815, coûté de milliards et combien de millions d'hommes elle a arrachés à l'agriculture.

La Hollande jouissant de la liberté religieuse la plus complète, on y trouve, outre les israélites, la plupart des sectes qui se partagent aujourd'hui le christianisme.

Pour commencer par la religion de la majorité, les Hollandaises protestantes n'appartiennent pas toutes à la même tendance. Les unes, à l'exemple du poète feu Da Costa, juif converti, et de M. Groen van Prinsterer, un des hommes les plus distingués de son pays, ont des opinions aussi conservatrices en religion qu'en politique. Les professions de foi qui ont été rédigées par les austères théologiens calvinistes du xvi<sup>e</sup> siècle, leur paraissent seules conformes à l'enseignement de Jésus-Christ et des

apôtres. L'orthodoxie a pour centre l'université d'Utrecht.

D'autres, adoptant les idées qui exercent maintenant tant d'influence sur les universités germaniques, se rapprochent plus ou moins des doctrines qu'un prêtre célèbre a autrefois professées dans votre église d'Alexandrie. L'arianisme ressuscité compte aujourd'hui plus d'un partisan en Hollande. L'université de Groningue, voisine du Hanovre, dont les théories sont représentées par le recueil : *la Vérité dans la Charité (Waarheide in Liefde)*, a la première favorisée les novateurs, mais Leyde, où enseignent avec beaucoup de distinction MM. Kuenen et Scholten, est aujourd'hui plus avancée. La nouvelle école repousse le mystère de la Trinité, elle nie la prédestination enseignée par Calvin, parce que, dit-elle, elle ne diffère en rien du fatalisme, et qu'elle est contraire à l'idée que nous devons avoir de la bonté divine, enfin elle écarte le dogme de la rédemption qu'elle appelle « théologie de sang. » Le jour où le roi assista, à Amsterdam, à un sermon du pasteur Meyboom, les hétérodoxes crurent que la vieille dogmatique calviniste avait reçu un coup mortel. Il est certain que la théologie arienne a maintenant des partisans dans toutes les classes. Un jour, allant de Bâle à Carlsruhe, je trouvai dans le wagon un digne bourgmestre hollandais qui partageait toutes les idées des docteurs de Leyde. Sa femme pensait absolument comme lui, et je ne me lassais pas d'admirer le calme avec lequel elle exposait des opinions qui, selon M. Guizot et tant d'autres, ébranlent

les bases de la société moderne. L'excellente femme n'avait pas l'air de s'en douter ! Elle parlait de MM. Athanase Coquerel, Colani, Zaalberg, des théologiens ariens français et hollandais, comme de fort bons chrétiens, et elle-même semblait fort attachée au christianisme. Ce ménage avait un air d'honnêteté et de sincérité fort différent de la physionomie qu'on prête aux adversaires de « la religion, de la famille et de la propriété. » Le mari dont la boutonnière portait le ruban du Lion néerlandais et qui parlait du roi et des institutions de son pays, avec l'expression du plus sincère dévouement, eût été fort étonné de s'entendre traiter d'ennemi de « l'ordre social. » L'ardeur des controversistes les emporte évidemment au delà des limites tracées par le bon sens et l'intervention de la politique dans les questions philosophiques et religieuses égare beaucoup d'intelligences. L'expérience de tous les jours devrait prouver à ces disputeurs entêtés qu'on peut différer d'avis sur la manière d'expliquer des textes excessivement obscurs, écrits en grec, il y a bientôt deux mille ans, sans être le moins du monde un jacobin et un babouviste.

Les Wallons, qui étaient des réformés expulsés de la Belgique par les sicaires du roi catholique ou des français protestants fuyant la Saint-Barthélemy et les dragonnades, ont fondé l'Église wallonne, dont la langue et l'organisation subsistent encore. Si l'on en juge par les écrits de M. Albert Réville, pasteur de l'église wallonne de Rotterdam, spécialement par son *Manuel d'instruction religieuse* (Rotterdam, Kra-

mers, 1863), cette Église n'aurait pas tout entière conservé l'orthodoxie calviniste. Pour M. Réville, « Jésus-Christ est fils de Dieu par son amour pour Dieu, un avec Dieu par sa sainteté. » (*Manuel*, pag. 218.)

Les jansénistes sont aussi des proscrits qui ont cherché en Hollande un refuge contre les fureurs catholiques du « grand roi. » Le jansénisme est né dans les Pays-Bas. Un Hollandais, Jansénius, évêque d'Ypres, en Belgique, voulait délivrer l'Église belge et son pays de la domination du pape et de l'Espagne. Admirateur de la constitution de l'Église orientale, zélé partisan de saint Augustin et de Calvin, s'il ne put accomplir ses vastes projets, il laissa en mourant un livre, l'*Augustinus*, dont l'effet fut immense et dont vous trouverez une intéressante analyse dans le *Port-Royal* de M. Sainte-Beuve. En France, un grand nombre de femmes dont l'histoire a conservé le nom, Jacqueline Arnauld, Gabrielle Arnauld, Jeanne Arnauld, Jacqueline Pascal, madame Périer, sœur et biographe de l'auteur des *Provinciales*, madame de Sévigné, etc., se prononcèrent en faveur des jansénistes contre les jésuites, protégés par la cour. Le jansénisme, comprimé par la force, fut obligé d'ajourner ses projets. Les disciples de Jansénius, persécutés en France, trouvèrent un asile sur cette terre qui avait déjà servi de refuge au célèbre philosophe français, Pierre Bayle, l'apôtre de la tolérance et le précurseur de Voltaire. Leurs descendants forment dans la ville d'Utrecht une cité à part, et leur évêque, toujours excommunié par le



pape quand il prend possession de son siège, porte le titre d'évêque de l'Église catholique hollandaise. Les femmes jansénistes d'Utrecht habitent de petites maisons dont l'aspect silencieux et calme est bien en rapport avec le caractère mystique de la secte qui a fondé Port-Royal.

On trouve en Hollande des débris de communautés chrétiennes plus anciennes que les Églises wallonne et janséniste. Je veux parler des frères moraves et des mennonites.

Le nom de moraves indique l'origine slave des premiers. Lorsque le réformateur tchèque dont j'ai raconté la vie et la mort au commencement de *la Suisse allemande*, eut subi le dernier supplice à Constance, les plus rigides parmi les hussites adoptèrent un système de théologie fort hostile aux idées de Rome, lequel leur attira des persécutions racontées par Lochner dans son *Origine et histoire de la communauté des frères en Bohême et en Moravie* (Nuremberg, 1832). Après des tribulations qui rappellent l'histoire des vaudois du Piémont, ils erraient en Bohême et en Moravie, quand un gentilhomme saxon, le comte de Zinzendorf leur donna un asile à Herrnhutt, en Lusace, où est encore aujourd'hui le collège directeur. D'autres, profitant de la tolérance néerlandaise, fondèrent un établissement près d'Utrecht, à Zeist. Depuis cette époque, les moraves ont créé des colonies dans les deux mondes. On prétend qu'il y a en Europe cent mille frères qui habitent surtout les Pays-Bas et l'Allemagne. Ils vivent dans des espèces de communautés, à l'organisation desquelles le génie

communiste de la race slave ne semble pas avoir été étranger. A Zeist, les sœurs habitent une aile dans laquelle les étrangers ne pénètrent pas facilement. Chaque catégorie du sexe féminin noue son bonnet avec un ruban de couleur différente, le rouge est pour les filles, le bleu pour les femmes mariées et le blanc pour les veuves. Généralement, elles s'occupent de travaux d'aiguille. Les plus instruites dirigent un pensionnat.

On reconnaît difficilement dans les paisibles et laborieux mennonites des héritiers de ces terribles anabaptistes qui ont fait trembler l'Europe au xvi<sup>e</sup> siècle. Le nom grec de cette secte fait assez comprendre pour quel motif son fondateur Stork rompit avec Luther. Stork prétendait que tous les chrétiens devaient être parvenus à l'âge de raison pour recevoir le baptême. Il citait, en faveur de sa thèse, d'innombrables passages du Nouveau Testament. Quand on lui opposait l'autorité de la tradition, il répondait que cet argument avait servi de justification aux erreurs et aux crimes les plus contraires à l'enseignement évangélique, par exemple, aux pratiques idolâtriques et aux sacrifices humains prescrits par l'inquisition. Mais la secte n'ayant pas tardé à se transformer en parti politique exalté lorsque le fanatique Munzer se mit à sa tête, les anabaptistes furent poursuivis à outrance et presque entièrement exterminés avant le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle.

Beaucoup de rebaptisants se trouvaient parmi les protestants que le duc d'Albe livra aux bourreaux dans les Pays-Bas. Un ancien prêtre catholique,

Menno, né en Frise, en 1496, qui eut quelques rapports avec eux, sentit la nécessité de dégager l'idée fondamentale de Stork des éléments socialistes et communistes qui l'avaient compromise. Ce théologien distingué et prudent qui a toujours eu sa principale résidence en Frise, mais qui fit plusieurs voyages dans les autres provinces hollandaises et en Allemagne, parvint à réunir en communautés bien organisées les anabaptistes dispersés, auxquels on commença à donner dans les Pays-Bas et dans les États du Nord, le nom de mennonites. Loin de scandaliser l'Europe par des débauches pareilles à celles dont Munster avait été le théâtre au temps de Jean de Leyde, les familles mennonites se distinguèrent par des mœurs austères, et leurs femmes purent être données en Hollande comme des modèles d'ordre et d'économie. L'activité que les mennonites déployèrent dans le commerce leur permit de contribuer largement de leur bourse à l'affranchissement des Provinces-Unies, où ils ne tardèrent pas à obtenir la pleine liberté de conscience.

L'établissement des anglo-saxons dans l'Amérique septentrionale devait ouvrir aux anabaptistes les plus larges horizons. Beaucoup de mennonites avaient, au xviii<sup>e</sup> siècle, fondé des colonies dans l'Amérique du Nord. En 1842, leur nombre atteignait déjà le chiffre de six millions d'âmes. Parmi les descendants des anciens anabaptistes, on remarque les *dunkers* qui ont pour ancêtres d'anciens réfugiés allemands. Ces *dunkers*, dont les richesses sont considérables, professent sur les rapports des sexes des doctrines

mystiques peu conformes à l'esprit du protestantisme. Celui d'entre eux qui se marie, cesse d'être regardé comme appartenant aux frères et sœurs en état de « perfection. » Mais aucun des anabaptistes européens ne voudrait employer son argent à l'entretien de prétendus « parfaits. » La considération dont jouissent les disciples de Menno a contribué à répandre leurs doctrines. Ils comptent aujourd'hui beaucoup de membres dans les provinces rhénanes, dans la Prusse orientale et en Suisse. On en rencontre même en Alsace et en Lorraine. En Hollande, ils ont plus de cent vingt communautés.

Les catholiques hollandais appartiennent à l'opposition la plus avancée. Sous un gouvernement libéral, on est sûr de les trouver toujours parmi les opposants. Le curieux écrit, intitulé *l'Univers jugé par lui-même* (Paris, Dentu, 1856), montre que sous Louis-Philippe, les Français les plus dévoués à la papauté avaient adopté la même tactique. Le chapitre intitulé : *l'Univers et l'esprit révolutionnaire jusqu'en 1852*, prouve que les partisans de Rome savent au besoin se rappeler « l'esprit démocratique » de la « sainte ligue. » Cette affectation d'un libéralisme, qu'il est impossible de concilier avec les déclarations réitérées et solennelles des papes, ne donne point aux familles catholiques plus de zèle pour l'instruction ni plus de lumières. Le monachisme est toujours leur idéal, et le populaire ouvrage de M. le baron Hugenport, intitulé : *de Kloster in Nederland* (sixième édition), constate que la manière dont ils comprennent les institutions monastiques ne dif-

fère pas des vues adoptées par les ultramontains belges.

Les Hollandais appartenant, comme vous le voyez, à un grand nombre d'Églises dont les dogmes sont loin d'être les mêmes, le pouvoir civil a pris une excellente mesure en interdisant l'entrée des écoles aux ministres des différents cultes, et en les empêchant d'agiter l'intelligence des enfants par des débats théologiques. Les maîtres, laissant de côté toutes les questions dogmatiques, se contentent d'exposer à leurs élèves l'histoire biblique et les règles de la morale. L'école est considérée, avec raison, comme un terrain neutre, et l'instituteur doit s'attacher à former le cœur de la jeunesse à la pratique du bien, sans s'occuper des discussions trop souvent peu intelligibles qui partagent les communautés chrétiennes.

## X

### LES ISRAÉLITES DANS LES SOCIÉTÉS GERMANIQUE ET LATINE.

Dans *les Femmes en Orient*, j'ai signalé la présence de populations asiatiques chez les peuples de l'Europe orientale. Le même fait existe en Occident, où j'ai trouvé des arméniens, des bohémiens et des israélites.

Les arméniens et les tribus errantes qu'on nomme

en France bohémiens n'ont pas dans l'Europe occidentale la même importance que dans nos contrées. Sans doute, on rencontre des arméniens à Vienne, à Londres, à Amsterdam et à Livourne, mais ils ne sont pas assez nombreux pour y exercer une action très sensible. Quant aux bohémiens, ils forment en Occident plutôt des groupes que des tribus. La condition des israélites est fort différente. D'abord, ils constituent, dans certaines contrées occidentales, — en Hollande, par exemple, où ils sont plus de soixante mille, — un élément important de la population; ensuite beaucoup d'entre eux ont acquis des richesses assez considérables pour que des cités entières, même les gouvernements, soient obligés de tenir compte de leurs dispositions.

Les israélites ne sont point, comme les arméniens et les bohémiens, une nation indo-européenne. Ils appartiennent à cette race sémitique ou syro-arabe qui s'étendait des bords de l'Euphrate jusqu'aux rives de la Méditerranée et à l'extrémité de la péninsule arabique. Depuis l'exil de Babylone, on donnait aux Hébreux le nom de Juifs, dérivé de *Jehoudi* (Juda); « mais, dit Samuel Cahen, le traducteur de la Bible, le mot *juif* a reçu depuis longtemps une acception si avilissante, appliquée même à ceux qui ne professent pas la religion juive, que les sectateurs de Moïse ont cru de nos jours devoir reprendre leur nom biblique d'israélites, et les chrétiens, qui ne croient pas devoir perpétuer l'humiliation de ceux qui sont leurs aînés dans une religion monothéiste, ont approuvé ce changement, dont la France a eu l'initiative. »

On se figure généralement que les israélites sont arrivés en Occident après la prise de Jérusalem par Titus. Rien n'est moins exact. Eux-mêmes prétendent qu'ils ont, à une époque fort reculée, suivi, en Espagne, leurs voisins les Phéniciens. Il est certain qu'ils étaient déjà répandus dans les contrées occidentales dès la fin de la république romaine et qu'ils furent favorisés par César. Mais les épigrammes d'Horace, de Martial et de Juvénal, qui diffèrent peu du sévère jugement de Tacite, prouvent qu'ils n'avaient pas acquis les sympathies des Romains, qui les accusaient d'un patriotisme intraitable, qui leur reprochaient d'être obstinément attachés à une religion intolérante, et enfin de détester le genre humain. Il est vrai que Tacite ne semble pas avoir bien distingué les Judéo-chrétiens des Juifs. On sait, du reste, qu'il n'avait pas plus d'estime pour les enseignements de Jésus que pour la loi de Moïse.

Les israélites se montrent déjà avec un trait essentiel qu'ils ont conservé jusqu'à nos jours. Le monothéisme décidé de la race sémitique devait la mettre en opposition avec le génie indo-européen; l'horreur qu'elle avait des simulacres, si chers aux Indo-Européens, était de nature à la rendre aussi odieuse aux païens, adorateurs des « dieux immortels, » qu'aux hommes du moyen âge prosternés devant les statues des saints. L'idée qu'elle se faisait de « l'idolâtrie » n'était pas seulement la conviction des docteurs et des théologiens. Elle était aussi prononcée chez les femmes que chez les prêtres, et plus d'une fois on vit notre sexe traiter avec une rigueur digne d'un Samuel

ou d'un Élie les adorateurs des « idoles, » ou protester devant les partisans de l'hellénisme avec une intrépidité remarquable contre les divinités de la Grèce. Il suffit de citer l'histoire de Jabel et celle de la mère des sept frères Macchabées.

Dans les premiers siècles de l'Église, l'antagonisme entre le christianisme, à la fois héritier de Platon et de Moïse, et le judaïsme qui s'efforçait de réconcilier l'Académie et la synagogue, n'eut pas un caractère violent. Les empereurs étaient fort occupés avec les ariens et les nestoriens qui s'efforçaient plus ou moins de concilier la dogmatique orthodoxe avec les traditions platonniennes sur le Logos. Quoique Constantin, fils du premier empereur chrétien, eût, « sous peine de mort, » défendu aux israélites d'épouser des chrétiennes ; quoique l'Espagnol Théodose eût traité les adversaires de l'Église avec l'intolérance habituelle à ses compatriotes, les hébreux eurent jusqu'au v<sup>e</sup> siècle leur patriarche ; ils jouissaient d'une entière liberté religieuse, ils pratiquaient assez paisiblement leurs coutumes nationales.

Avec le Slave Justinien, les descendants d'Israël, qui avaient généralement trouvé dans les empereurs des protecteurs et presque des pères, virent commencer l'ère des vexations. Le code de Justinien pose tous les principes de l'inique législation dont ils ont été si longtemps victimes. On les dépouille, « pour toute l'éternité, » de la faculté de prétendre aux emplois civils ; on leur ôte le droit d'être témoins en justice contre des chrétiens, tout en permettant à ceux-ci



de témoigner contre eux ; on enlève aux pères et aux mères le pouvoir de deshériter ceux de leurs enfants qui voudraient abjurer la religion de Moïse. Non content d'en faire des parias, le législateur les flétrit des termes les plus outrageants ; il les traite avec affectation comme le rebut de la société ; il s'efforce de rompre violemment toutes leurs relations avec le monde chrétien.

Le moyen âge, à ses débuts, n'avait, ce semble, rien à ajouter aux édits de Justinien. Malheureusement pour les hébreux, il existait chez certains peuples latins de funestes penchants qui n'attendaient que l'occasion d'éclater.

Quand il s'agit de fanatisme, on est toujours obligé de mettre l'Espagne en première ligne. La population ibérique, étrangère à la race indo-européenne, voisine de la sauvage Afrique d'où peut-être elle a émigré en Espagne, avait probablement des instincts d'intolérance qui devaient, avec le temps, décider les compatriotes des Dominique et des Ignace de Loyola à rétablir les sacrifices humains. Les conquérants indo-européens ne modifièrent pas ces penchants primitifs. Les Goths eux-mêmes, qui, en Italie, traitèrent les israélites avec douceur se montrèrent intraitables en Espagne. Il est vrai que les évêques excitaient leur fanatisme. Le clergé espagnol avait, dès cette époque, le projet d'exterminer la « secte détestable » (*detestanda secta*). Le code wisigoth, rédigé dans les conciles, est digne de l'inquisition, et les châtimens corporels, ainsi que la peine de mort, y sont prodigués. Il est interdit aux fils d'Israël de

célébrer leurs mariages sous peine d'être lapidés ou brûlés vifs ; les unions entre eux et les chrétiens sont annulées, et les enfants, nés de pareils mariages, sont condamnés à être moines ou nonnes. Le roi Sisebut répondait déjà aux israélites, en les chassant de ses terres : « On doit laisser aux hommes une pleine liberté de rejeter les biens temporels, mais pour ceux de l'âme, *il faut les forcer à les recevoir*, comme on oblige un enfant à apprendre sa leçon. » On dit qu'à l'aide du fouet, de l'exil et de la confiscation, ce prince, modéré et sage toutes les fois qu'il ne s'agissait pas des disciples de Moïse, convertit quatre-vingt-dix mille hébreux. L'invasion des Mores, en les arrachant à cette affreuse tyrannie, fit de l'Espagne un des pays les plus civilisés de l'Occident, et l'Église espagnole eut la honte de paraître à côté de l'islamisme une école d'abrutissement et de férocité!

La bravoure de Charles-Martel empêcha l'Église de France de subir la même épreuve. En devenant catholique, la Gaule n'avait pas renoncé complètement au génie druidique ni aux farouches traditions d'une religion qui versait si aisément le sang humain. Aussi des persécutions que Samuel Cahen nomme, avec raison, « horribles, » commencèrent-elles en France dès le vi<sup>e</sup> siècle. Il y avait des israélites dans la Provence, dans le Dauphiné, dans la Bresse, dans le duché de Bourgogne et dans la Franche-Comté. Comme ils n'avaient pas été trop maltraités dans le cours du v<sup>e</sup> siècle, il n'était pas rare de voir un enfant d'Israël épouser une chrétienne, et pareillement un chrétien épouser une israélite. Mais à mesure que

l'esprit du moyen âge se développait, cette tolérance devait être remplacée par des vexations de toute espèce. Un prince profondément corrompu, le Mérovingien Dagobert I<sup>er</sup>, se rendit fameux, au VII<sup>e</sup> siècle, par ses persécutions contre la synagogue. Sous les Carlovingiens, le clergé profita de la faiblesse des rois pour continuer ces persécutions.

Les Allemands et les Italiens se montraient moins intolérants que les Français et les Espagnols. Toutefois sur le territoire du « saint-empire, » les hébreux étaient la propriété des Césars germaniques qui les vendaient et les cédaient comme un vil troupeau. En Italie, leur situation fut toujours meilleure. Les Italiens — il suffit de citer les fameux banquiers lombards — n'avaient point contre « l'usure » les préjugés propagés par la théologie romaine. Cette théologie s'emparant d'une loi de Moïse qui défend de prêter à intérêt aux membres du peuple élu (*Exode* XXII, 25) regardait comme un péché digne de la damnation éternelle tout bénéfice tiré de l'argent. Les hébreux, devançant, sans s'en douter, les idées économiques que Bentham a popularisées en écrivant sa *Défense de l'usure* et que M. About vient de reproduire dans *le Progrès*, considéraient, au contraire, l'argent prêté aux chrétiens comme une marchandise ordinaire qui suit les lois de l'offre et de la demande. Mais comme l'absence totale de toute garantie et l'extrême rareté des capitaux dans une société pauvre et livrée à l'anarchie les décidaient à exiger — exigences que les économistes de notre temps déclarent n'être point contraires à la justice — des intérêts considérables.

le peuple était d'autant plus disposé à se ruer sur ces « exécrables usuriers, » qu'en se défaisant du créancier « par zèle pour la foi, » on se débarrassait aussi de la dette.

Les plus humains reculaient devant ces exécutions sommaires. Ils se contentaient de demander la confiscation des biens des israélites. Cependant quelques chrétiens, moins aveuglés que les autres, n'étaient pas complètement tranquilles. Nous voyons dans Alix de Bourgogne, veuve de Henri III de Brabant, un curieux exemple du réveil de la conscience chez les femmes du moyen âge. Le baron de Reiffenberg, qui a écrit l'histoire des israélites de Belgique, nous apprend que cette princesse avait accablé les hébreux d'impôts énormes, et qu'elle s'était emparée de leurs richesses à l'aide des divers prétextes qui ne manquaient jamais dans cet heureux temps. Dans un moment d'inquiétude, elle s'adressa à Thomas d'Aquin qui était, au XIII<sup>e</sup> siècle, l'oracle de l'Église romaine, et qui n'a pas perdu son autorité. Le célèbre dominicain lui répondit que les juifs, étant, « en vertu de leur culpabilité » (faute) *voués à une perpétuelle servitude*, les maîtres de la terre peuvent user de leurs biens « comme de leurs propres revenus. » Il ajoute que « l'usure » ne constituant pas un droit, on peut leur enlever tout le produit qu'ils en ont retiré. Cette doctrine, digne des adversaires les plus effrontés de la propriété, semblait fort naturelle aux moines, et ils sont fort étonnés aujourd'hui d'entendre la science, non seulement assimiler l'intérêt de l'argent au loyer et au fermage, mais encore se

prononcer contre « toutes les lois faites dans le but de fixer à un certain chiffre le taux de cet intérêt, l'argent étant comme toute denrée soumis à la concurrence, devenue aujourd'hui, sous le rapport industriel, le droit commun de la plupart des sociétés. »

Traité par l'univers chrétien comme un « voleur, » — l'usure et le vol étant mis sur la même ligne, — le disciple de Moïse se réfugia au foyer domestique. Là, au lieu des avanies dont il était rassasié dans la cité, il trouvait la vénération que les Asiatiques accordent au chef de la famille. La législation attribuée à Moïse, dont l'Allemand J. D. Michaelis a fait un savant résumé dans son *Droit mosaïque* (1770-75), et que de nos jours un israélite français, M. Salvador, a idéalisée dans ses *Institutions de Moïse* (1828), n'accordait pas à notre sexe une position plus élevée que les autres législations de l'Asie. Les Hébreux avaient réussi à le maintenir dans cette existence obscure et séquestrée, qui est le sort des femmes chez la plupart des peuples de l'Orient asiatique. Mariées fort jeunes, à une époque de la vie où l'on ne peut pas même songer à faire un choix, elles étaient obligées de se couvrir avec soin de la tête aux pieds, comme le font encore les Turques, et on ne leur permettait pas même de laisser voir leur chevelure. Les rabbins leur enseignaient que l'unique devoir d'une pieuse israélite est de prendre soin du ménage. Plusieurs docteurs leur refusaient même le droit de s'instruire et les excluaient de l'enseignement de la loi divine.

Cependant nulle société constituée en Europe ne peut se soustraire à la loi du progrès. Les doctrines et les mœurs hébraïques subirent de graves transformations dont il est nécessaire de montrer l'importance.

Comme toutes les religions qui se glorifient d'avoir pour base une révélation divine, le mosaïsme affirme n'avoir jamais varié. Mais tout ce qui vit étant sujet à une transformation perpétuelle, la religion de Moïse, — mille faits pourraient au besoin le constater, — s'est perpétuellement transformée. Son fondateur — les Saducéens avaient raison de le dire — n'admettait pas la doctrine des esprits, et sa théodicée était en rapport avec sa psychologie rationnelle. Un des plus savants exégètes de notre temps avait le droit de répondre à un israélite admirateur de la théologie du *Deutéronome* que le Jéhovah du *Deutéronome* ne se distingue en rien du Jéhovah de l'*Exode*, du *Lévitique* et des *Nombres*. Le nom qu'il porte représente sans doute une idée philosophique et abstraite, mais tout est anthropomorphique dans ses paroles et dans ses actes. On pourrait en citer de nombreux exemples. Il suffit de renvoyer aux passages suivants du *Deutéronome*, II, 7, 9, 15, 22, 33; — III, 23-28; — IV, 20, 21, 25, 36, 37; — V, 2, 5, 23-31; — VI, 20, 25; — VII, 7, 8, 12-15, 18, 24; — VIII, 1, 3, 5, etc.

Dans la captivité de Babylone, les Hébreux se trouvèrent en rapports intimes avec les Perses, adorateurs d'Ormuzd (Ahura-Mazda), qui détestaient comme eux les idoles, et qu'on a nommés les puritains du paganisme. Ils leur empruntèrent plusieurs

dogmes importants, dont les Pharisiens étaient les plus ardents défenseurs au temps de Jésus-Christ. La ruine du temple et la dispersion du peuple augmentèrent tellement le crédit de cette école, que nous voyons les Saducéens quitter la scène, et plus tard (VIII<sup>e</sup> siècle) avorter la tentative relativement timide faite par les Caraïtes, disciples d'Anan-ben-David, d'en revenir au texte du Pentateuque, tentative que le savant M. S. Munk a comparée aux débuts de la réformation. Les partisans du Talmud ne purent cependant conserver intactes les doctrines des pharisiens contemporains du Christ. L'exil parmi les chrétiens ne fut pas sans influence sur les rabbins. On ne combat jamais une doctrine sans lui faire beaucoup de concessions. Aussi, au XI<sup>e</sup> siècle, tandis que la synagogue se dispose à adopter définitivement une dogmatique bien différente de l'ancienne théologie mosaïque, la monogamie européenne est reconnue solennellement par les hébreux supérieure à la polygamie asiatique.

L'illustre Moïse Maimonide (Moses Ben Maimon), docteur espagnol, disciple d'Averroès et premier médecin de Saladin, doit être considéré comme le Thomas d'Aquin des Hébreux du moyen âge. De même que le « docteur angélique » résume le long travail de la dogmatique catholique jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, ainsi le célèbre auteur du *Docteur des Perplexes* (*More Nevokim*), résuma pour ses compatriotes la théologie hébraïque telle que l'avaient faite les siècles antérieurs à Jésus et les siècles chrétiens. Si vous voulez savoir en quoi les croyances d'une israélite

du XII<sup>e</sup> siècle différaient de celles d'une chrétienne, vous devrez méditer le fameux symbole du docteur de Cordoue, véritable *credo* du mosaïsme transformé par la philosophie spiritualiste.

1<sup>o</sup> Je crois fermement que Dieu (dont le nom soit béni) est le créateur, le maître et l'auteur de toutes choses; que c'est lui qui a fait, qui fait et qui fera tout dans l'éternité;

2<sup>o</sup> Je crois fermement que le créateur (dont le nom soit béni) est *un*, et que l'unité qui est en lui ne peut exister en aucun autre; que lui seul a toujours été notre Dieu, et qu'il le sera éternellement;

3<sup>o</sup> Je crois fermement que le créateur (dont le nom soit béni) est un être immatériel, et qu'aucune substance corporelle ne peut lui être comparée;

4<sup>o</sup> Je crois fermement que le créateur (dont le nom soit béni) est le premier et le dernier; que rien n'était avant lui, et qu'il subsistera à jamais;

5<sup>o</sup> Je crois fermement que le créateur (dont le nom soit béni) doit être adoré;

6<sup>o</sup> Je crois fermement que toutes les paroles des prophètes sont véritables;

7<sup>o</sup> Je crois fermement que les prophéties de Moïse, notre maître (qu'il repose en paix), sont véritables; qu'il est le père et le chef de tous les sages passés et à venir;

8<sup>o</sup> Je crois fermement que la loi tout entière, telle que nous la possédons aujourd'hui, fut donnée par le Seigneur lui-même à Moïse notre maître (que la paix de Dieu soit avec lui.)

9<sup>o</sup> Je crois fermement que cette loi ne changera



jamais, et que nous n'en recevrons point d'autre de Dieu, dont le nom soit à jamais béni.

10° Je crois fermement que Dieu (dont le nom soit béni) lit dans toutes les pensées des hommes, et entend toutes leurs paroles, ainsi qu'il est écrit dans les prophètes : « Il façonne leurs cœurs et comprend toutes leurs pensées. »

11° Je crois fermement que Dieu récompensera ceux qui gardent ses commandements et qu'il punira ceux qui les violent.

12° Je crois fermement que le Messie n'est point encore venu; et, bien qu'il tarde à paraître, je l'attendrai constamment.

13° Je crois fermement que les morts seront rappelés à la vie lorsqu'il plaira à Dieu le créateur (dont le nom soit béni et la mémoire célébrée dans tous les siècles des siècles). *Amen.*

Ce dernier article, vous vous le rappelez, donnait déjà lieu aux objections épigrammatiques que les Saducéens faisaient au Christ. Au moyen âge, personne n'entendait raillerie sur de pareils sujets. La dernière question adressée par une Lucrèce israélite de cette époque à un rabbin, vous montrera que les femmes des hébreux avaient bien oublié les railleries des épicuriens de la Judée.

A propos de la résurrection, le rabbin Abraham raconte (*Cabala*, pag. 13), qu'un capitaine maure, croisait, par ordre du roi de Grenade, sur la côte de Syrie. Il captura un navire israélite dans lequel se trouvaient quatre rabbins qu'il fit charger de fers. L'un d'eux, le rabbin Moïse, avait une femme dont la

rare beauté fit une vive impression sur le disciple de Mahomet. Obsédée de ses déclarations amoureuses, elle prit le parti d'y échapper par le suicide. Mais au moment de se jeter à la mer, un doute grave l'arrêta. Elle se demanda avec anxiété si ceux qui périssent dans les flots peuvent ressusciter. Elle adressa cette question en hébreu au rabbin. Celui-ci répondit par le vingt-troisième verset du soixante-huitième psaume : « Le Seigneur a dit : Je te ramènerai des abîmes de la mer. » Dès que l'épouse de Moïse eut entendu cette réponse, elle s'échappa des mains du capitaine et se précipita sans hésitation dans l'abîme. On ne doit pas s'étonner si des femmes que soutenait une croyance aussi « ferme » préférèrent tant de fois, au temps des croisades, la mort au danger qu'elles pouvaient courir en tombant dans les mains des incirconcis.

Un événement non moins important que la publication du symbole de Maimonide, devenu la base des doctrines religieuses dans les écoles israélites, est l'abolition de la polygamie au xi<sup>e</sup> siècle. Le Talmud, recueil des traditions rabbiniques, avait conservé la polygamie, mais il avait limité le nombre des femmes. Malgré cette tolérance, la polygamie n'avait cessé de perdre du terrain en Occident depuis la conversion de saint Constantin. Les cent rabbins réunis à Worms, sous la présidence de Gerschom, ne firent donc que sanctionner un fait accompli en revenant à la monogamie patriarcale, telle qu'elle existait avant Lamech (*Genèse*, iv, 19), à une époque où les mœurs sémitiques étaient beaucoup plus favorables aux femmes, car chez les fils de Sem comme chez les Hindous

la condition de notre sexe fut loin d'être améliorée par les législateurs. Ce décret de Worms décida la rupture des hébreux avec la funeste législation de l'Asie et doit être regardé comme le début de leur initiation à la civilisation européenne.

Malheureusement la différence des mœurs n'était pas le seul obstacle au rapprochement des deux sociétés. Israélites et chrétiens étaient animés d'un égal fanatisme. Les premiers voyaient dans les populations prosternées aux pieds des statues des saints, ces idolâtres contre lesquels l'Ancien Testament éclate en terribles anathèmes. Le noble Maimonide lui-même, cette gloire d'Israël au moyen âge, raisonne parfois comme saint Thomas d'Aquin : Il enseigne « qu'il faut convertir l'idolâtre ou le tuer. » Comme dans les *sommes* du moyen âge, les décisions puérides se trouvent à côté des conseils inspirés par l'intolérance. « Si un israélite passe près d'une église aux environs de laquelle il y ait quelque image ou quelque statue, et que dans le même instant il lui entre une épine dans le pied, il ne se baissera pas pour ôter l'épine, de peur qu'on ne croie qu'il s'incline pour rendre hommage à la statue. » Les femmes des deux cultes, soumises également à la direction d'une hiérarchie égoïste et rétrograde, montraient le même esprit borné. Si les chrétiennes se passionnèrent pour les absurdes miracles opérés par les Madones, les filles d'Israël avaient une confiance sans limites aux amulettes, cette superstition favorite des nations sémitiques ; elles portaient sur elles des versets de la Bible écrits sur des bandes de parchemin ; elles croyaient au

mauvais œil, et cherchaient à en préserver leurs enfants. Les revenants, les présages sinistres jetaient le trouble dans leur âme remplie de vaines terreurs, et elles avaient recours à une infinité de rites extravagants pour détourner de leurs maisons et de leurs familles tout événement fâcheux.

En somme, l'Église et la Synagogue gouvernées par les moines et par les rabbins, hostiles l'une et l'autre à toute science véritable, s'imitaient tout en s'accablant de malédictions. La ressemblance était si grande qu'un écrivain israélite, l'auteur des *Livres de Dieu*, M. Weill prétend que le talmudisme et le christianisme sont une seule et même chose : « Il est bien vrai, dit un éminent professeur de la faculté de théologie de Montauban, M. Michel Nicolas, qu'il y a une forme du christianisme qui, comme le talmudisme, est une réglementation de la conscience humaine. Mais cette forme n'est pas la seule, ni celle qui reproduit le mieux le christianisme primitif; on sait très bien par quel concours de circonstances elle est née. »

Tant que l'Église ne fut pas transformée en monarchie absolue, le catholicisme, plus occupé de son organisation intérieure que de la soumission des nations sémitiques, ne se livra pas contre les israélites aux fureurs vraiment atroces qui signalèrent l'époque des croisades. Mais lorsque *saint* Grégoire VII eut fondé la théocratie sur des bases qui semblaient inébranlables aux grossières intelligences de ce siècle de fer, lorsque les patriarches de Rome se figurèrent être les représentants du Verbe incarné, l'Europe occidentale et centrale leur parut un théâtre trop

étroit pour leur ambition. Urbain II que Grégoire avait fait évêque d'Ostie et qui devint pape après Victor III, successeur de Grégoire, décida les chrétiens à se précipiter sur l'Asie, afin d'en arracher une partie aux disciples du prophète arabe. Mais le fanatisme a sa logique comme la philosophie. Les multitudes passionnées convoquées par le « vicaire de Dieu » devaient, en prenant la croix couleur de sang, se demander naturellement si avant d'aller en Palestine conquérir le tombeau du Christ, il ne fallait pas d'abord se débarrasser des fils de Sem qui l'avaient crucifié. Ce raisonnement, décisif au point de vue de l'époque, ne tarda pas à organiser dans toute l'Europe croisée une véritable terreur catholique. « Nous allons faire un voyage immense pour combattre en Orient les ennemis de Dieu, disaient les Normands de Rouen, tandis que nous avons sous les yeux les plus grands ennemis que Dieu ait jamais eus ! » La France, foyer des croisades, inaugura une série de massacres, afin d'avoir la satisfaction d'envoyer « les juifs aux enfers » (*ad Tartara*). Son sol fut ensanglanté par d'effroyables boucheries, qui se renouvelèrent pendant un siècle entier. L'Ouest (la Bretagne, le Poitou, l'Anjou), qui devait plus tard produire les chouans et les « zouaves » de Castelfidardo, se signala par ses fureurs orthodoxes. Enfin Philippe-Auguste, un des héros de la croisade, qui, dans un accès de zèle, avait fait brûler quatre-vingts israélites à Bray, bannit les « déicides » du royaume (1181) en confisquant, cela va sans dire, tous leurs immeubles.

Quoique les Germains n'eussent pas autrefois versé le sang humain sur les autels du druidisme, on vit les Allemands, à la fin du xi<sup>e</sup> siècle, faire cause commune avec les bourreaux étrangers. Beaucoup d'israélites tuèrent leurs femmes et leurs filles pour les soustraire à la lubricité des soldats de la croix, lubricité dont Michaud, historien légitimiste des croisades, cite tant de preuves. Un demi-siècle après, un moine, appelé Radulphe, ralluma sur les bords du Rhin ces fureurs sanguinaires. Saint Bernard, lui-même, un prédicateur de la croisade, dut prêcher contre les meurtriers. « Les juifs, disait-il, sont, il est vrai, des usuriers, mais là où il n'y a pas de juifs, les usuriers chrétiens sont encore pires. » De fait, en Italie les Piémontais, les Toscans et les Lombards; en France, les Cahursins; en Allemagne et en Suisse les Kawertsches étaient comparés aux habitants des villes sur lesquels Jéhovah fit tomber le feu du ciel.

E però la minor giron suggella  
Del segno suo e Sodoma et Caorsa (1).

En Angleterre, les israélites avaient d'abord été bien traités par les rois normands, que M. le comte de Montalembert nomme des « ennemis de Dieu et de l'Église. » Le Conquérant avait déclaré qu'ils étaient « sous sa protection royale. » Guillaume le Roux, son fils, faisait discuter devant lui les prêtres

(1) *Inferno*, XI.

et les rabbins, jurant « par la face de saint Luc » qu'il embrasserait le judaïsme si les disciples de Moïse l'emportaient. Tout changea avec la croisade. Henri II voulut, pour cette expédition, imposer aux israélites une taxe de 60,000 livres sterling. Sous Richard Cœur de Lion l'argent ne parut plus suffisant. Quoique le roi vît avec peine la persécution, il n'osa pas, malgré son intrépidité bien connue, arrêter le bras des meurtriers. Les croisés ensanglantèrent les villes de Norwich, de Stamford et de Lincoln. A York, les israélites assiégés dans la forteresse, enterrèrent leurs trésors, et avant de s'entre-tuer eux-mêmes, massacrèrent leurs femmes et leurs enfants. On voit qu'ils ne voulaient pas abandonner leurs compagnes à la chasteté catholique. En effet, Walter Scott, dans *Ivanhoë*, montre que les filles d'Israël étaient, sous le règne de Richard I<sup>er</sup>, exposées aux plus cruelles avanies.

L'Espagne ne voulut pas rester en arrière. La tuerie de Tolède (1212) est tristement célèbre. Les hébreux furent tellement épouvantés que, si l'on en croit leur compatriote, le docte Abrabanel, il sortit d'Espagne, à cette époque, plus d'israélites que Moïse n'en avait emmené d'Égypte.

Le fanatisme excité par les croisades n'était pas facile à calmer. Il suffisait d'une explosion de ferveur catholique, par exemple quelque manifestation extraordinaire des flagellants, secte mystique et dépravée dont le prêtre Boileau, frère du poète, a écrit l'histoire (1701), pour réveiller le zèle populaire. C'est ainsi, qu'au xiv<sup>e</sup> siècle, tous les hébreux de

Francfort, pour ne citer qu'un exemple, furent mis à mort (1349).

Un prétendu miracle ou un fait mal compris suffisaient pour produire une persécution. Les hébreux étaient déjà rentrés en France avant la fin du règne de Philippe-Auguste. Savez-vous quel fut le prétexte du nouveau bannissement ordonné par l'avare Philippe le Bel pressé de confisquer leurs biens? Il faut entendre les écrivains les plus renommés du xiv<sup>e</sup> siècle : « Une femme de la rue des Jardins, à Paris, dit Villani dans ses *Istorie fiorentine*, avait engagé pour un demi-marc d'argent ses habits à un juif : vers la fête de Pâques 1290, elle pria le juif de les lui prêter pour ce jour-là seulement; mais celui-ci voulut avoir pour prix de sa complaisance le pain de l'eucharistie qu'elle allait recevoir. Le jour de Pâques étant arrivé, elle reçut la sainte hostie, prit soin de la conserver, et la livra au juif, qui la frappa de plusieurs coups; *le sang ruissela* (sic), et il la jeta dans une chaudière d'eau bouillante. L'évêque Simon, informé de ce fait, livra le juif et sa famille au bras séculier (l'inquisition dominicaine couvrit à cette époque la France de bûchers); et le coupable fut brûlé. » On conserva précieusement au couvent des Billettes, l'hostie « miraculeuse » qui avait préparé le décret d'expulsion signé treize ans plus tard.

L'ignorance de la multitude attribuait aussi aux ennemis de Jésus tous les fléaux causés par son incurie et par sa saleté; car le « moyen âge, dit M. Michelet, a vécu sur le fumier. » Comme les hébreux s'occupaient de médecine, il paraît que la



terrible peste du xiv<sup>e</sup> siècle (1348) fit moins de victimes dans leurs rangs que dans les familles chrétiennes. Le peuple parisien qui, pendant le choléra, poursuivait les médecins chargés de le soigner, était, au moyen âge et au temps de la Réformation un des plus fanatiques de l'Europe. Il brûla à petit feu les hébreux qu'il put prendre, en s'amusant à jeter des chiens dans les flammes qui dévoraient ses victimes. A Chinon, les femmes ne furent pas épargnées. Vingt-huit personnes des deux sexes furent enterrées vives, supplice que les jésuites appliquèrent plus tard aux protestantes des Pays-Bas. En Suisse, Zurich et Berne brûlèrent les hébreux, et une petite ville comme Kybourg en fit périr trois cents dans les flammes.

D'autres prétextes aussi absurdes avaient les mêmes résultats. On croyait partout que les israélites immolaient des enfants. A la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, un homme de Dissenhofen ayant tué un enfant, prétendit qu'un israélite nommé Michel lui avait offert trois florins pour avoir le sang de cet enfant. Il n'en fallait pas tant pour exciter les Suisses contre les israélites. A Schaffhouse et à Winterthur, dix-huit hébreux furent livrés aux flammes. Ceux qui échappèrent à la rage populaire quittèrent un pays qui ne s'est jamais montré hospitalier pour les disciples de Moïse. Cependant la ratification du traité conclu avec la France (septembre 1864), votée à une forte majorité par les chambres helvétiques, prouve que les préjugés des temps barbares ont perdu beaucoup de terrain; car ce traité met les Français israélites sur

le même pied que les Français catholiques et protestants.

Le xv<sup>e</sup> siècle réservait aux israélites bien d'autres épreuves. Ferdinand et Isabelle, songèrent, après la défaite des Maures, à se débarrasser des israélites. L'Espagne était disputée par deux civilisations, la civilisation sémitique représentée par les Arabes et les hébreux, et la civilisation chrétienne représentée par les populations indigènes. Le catholicisme l'emporta; mais la péninsule, florissante sous la domination des infidèles et au temps où les hébreux y vivaient paisiblement (voy. Viardot, *Histoire des Arabes d'Espagne*), devait après les proscriptions ordonnées par les rois catholiques tomber au dernier rang des pays chrétiens.

Je n'entreprendrai pas de vous raconter les détails de l'expulsion des israélites. Il me suffit d'appeler votre attention sur les douleurs des filles d'Israël. Ces épreuves furent d'autant plus rudes, que la condition des hébreux avait été meilleure sous le gouvernement des Maures. Même quand les chrétiens commencent à reprendre l'avantage, on dut les ménager tant que le résultat de la lutte put paraître indécis. Sous Alphonse IX, roi de Castille, une israélite, Rachel, captiva si bien le cœur du roi, que ses sujets, irrités de voir le monarque négliger pour l'amour d'une infidèle les affaires du royaume, la massacrèrent dans une émeute. La parure ajoutait aux charmes naturels des belles filles de Sem. Tandis que les hommes portaient des habits de soie, les femmes avaient des vêtements ornés de broderies et

couverts de bijoux. Malgré les défenses réitérées des conciles, les *hidalgos*, encore plus avides que dévots, recherchaient avec empressement leur main, afin de réparer par ces mariages hétérodoxes le désordre de leur fortune. Comme les hébreux étaient nombreux en Espagne; qu'ils avaient des docteurs célèbres et des écoles excellentes pour le temps, leurs familles pouvaient paraître, sans que la comparaison fût le moins du monde à leur désavantage, à côté des plus fières maisons de la Péninsule.

L'année 1492 vit la fin de ces prospérités. On accorda aux proscrits deux mois pour sortir de l'Espagne, et la « sainte Inquisition » défendit à tout chrétien, sous peine d'excommunication, de leur donner aucun secours, même dans les choses les plus nécessaires. Le fameux Isaac Abrabanel, banquier de la reine, et qui prétendait descendre de David, ne fut point excepté. Deux cent mille familles — huit cent mille, dit le jésuite Mariana — quittèrent le sol espagnol. Le nombre de celles qui restèrent égale le chiffre des exilés, mais le dominicain Torquemada ne laissa aucun repos aux « nouveaux convertis. » Ils fournirent longtemps des victimes aux sacrifices humains qui souillèrent à jamais le nom espagnol. Plus de six mille individus soupçonnés de rester attachés au culte de leurs ancêtres furent, dans le xvi<sup>e</sup> siècle, traînés au bûcher, avec l'appareil des plus augustes fêtes. En 1501, on brûla une jeune fille de seize ans que les israélites de Tolède prenaient pour une nouvelle Débora. Le roi Ferdinand

fut récompensé de son œuvre par le titre de « catholique » que lui donna l'infâme Alexandre VI, et que ses successeurs ont conservé.

Le vide que la proscription laissait en Espagne dut donner aux bourreaux l'horrible idée d'arracher les enfants à leurs mères. Cette idée n'était pas nouvelle; le peuple de Paris, par exemple, l'avait déjà mise en pratique (1380) et Pie IX devait prouver deux fois que Rome n'y a point renoncé. Mais on en fit dans la péninsule l'application la plus impitoyable. Ainsi, lorsque le roi de Portugal, dom Emmanuel, se décida, pour obtenir la main de la fille de Ferdinand et d'Isabelle, à suivre l'exemple de ces souverains, il défendit aux israélites de s'embarquer ailleurs qu'à Lisbonne. A peine furent-ils arrivés dans cette ville, que le prince fit enlever tous les enfants au dessous de quatorze ans pour les élever dans la religion catholique. On vit de malheureux pères, égarés par la douleur, tuer leurs enfants et se donner eux-mêmes la mort plutôt que de les livrer aux Portugais. L'histoire nous entretient du désespoir des pères, mais ne parle pas des mères, comme si elle avait voulu imiter ce peintre de l'antiquité qui croyant impossible de représenter le visage d'Agamemnon, au moment du sacrifice d'Iphigénie, avait couvert d'un voile la tête du roi de Mycènes. Beaucoup de proscrits embrassèrent le catholicisme pour n'être point séparés de leurs enfants; mais les conversions eurent les mêmes résultats qu'en Espagne; car en 1506 on égorgea, dans la seule ville de Lisbonne, plus de 2,000 hébreux qui avaient reçu le baptême.

Au début du seizième siècle, l'Occident n'avait presque plus d'israélites. On en rencontrait encore en Allemagne et en Italie. L'Église romaine triomphait partout sur les ruines. Tous les États avaient été maintenus par la terreur et délivrés des éléments suspects. En Italie, Arnaud de Brescia avait subi le dernier supplice. En France, l'extermination des Albigeois semblait avoir dégoûté la « fille aînée de l'Église » des « schismes » et des « hérétiques. » En Angleterre, les disciples de Lollard et de Wicléf « l'étoile du matin de la réforme » n'avaient point enlevé les Anglais à la papauté. En Allemagne, les prédications de Jean Huss et de Jérôme de Prague avaient pu soulever les Slaves de l'Ouest, mais la défaite de Bœhmischbrod avait réduit les hussites à l'obéissance. Enfin les héritiers de Moïse, humiliés et proscrits, avaient perdu toute influence en Occident. Mais le jour de la justice n'était pas éloigné. En attendant que la Renaissance, noble fille de l'esprit hellénique, pût, en 1789, proclamer « les droits de l'homme » sur les débris de la Bastille, la réforme devait briser les fers d'une partie de l'Europe occidentale et inaugurer une ère nouvelle pour les israélites. Sans doute Luther ne cessait pas de voir dans les hébreux des « déicides, » mais le généreux moine de Wittemberg était un ennemi décidé des persécutions ; mais le culte protestant se rapprochait par sa simplicité, par son horreur des simulacres, du culte de la synagogue ; mais la Bible remise en honneur, créait un nouveau « peuple du livre, » pour employer l'expression dont Mahomet se sert en parlant des

hébreux. Aussi vit-on des analogies s'établir par la force même des choses entre les deux civilisations. Les protestants comme les hébreux exaltèrent le mariage aux dépens du célibat. Même dans les noms que les réformés donnaient à leurs enfants, on préférait l'Ancien Testament à l'Évangile, et les Rachel, les Rébecca, les Esther, les Abel, les Joël, les Abraham étaient presque aussi nombreux dans les familles protestantes que dans les familles israélites. Les presbytériens poussèrent fort loin ce zèle pour l'Ancien Testament, et vous n'avez pas assurément oublié la vieille prédicante que Walter Scott a mise si heureusement en scène dans les *Puritains*. Enfin, il était impossible que la puissante impulsion donnée par la réforme à l'instruction publique ne contribuât point à rapprocher la société protestante et la société israélite, en dissipant dans les deux camps les préjugés du moyen âge, et en fournissant aux hébreux les moyens de sortir de l'ignorance où les avait plongés la ruine de leurs meilleures écoles. Le jour où un Moïse Mendelsohn put être comparé aux hommes dont l'Allemagne admirait le plus la tolérance, les lumières et le noble caractère, on dut prévoir que l'époque de l'émancipation des hébreux n'était pas éloignée.

Les Hollandais donnèrent, dès les premiers temps de la réformation, un éclatant exemple aux nations protestantes. Un israélite qui avait embrassé le calvinisme, Da Costa, auteur d'*Israël et les Gentils*, a raconté l'établissement de ses ancêtres sur le territoire des Provinces-Unies. En 1594, dix hébreux,

appartenant à des familles portugaises arrivèrent à Embden, et, en 1596, une grande fête hébraïque, le jour de l'Expiation, était célébrée à Amsterdam par des israélites portugais. En 1639, les hébreux espagnols et portugais se réunissaient en une seule congrégation. Cette immigration des israélites du Midi fut suivie de l'arrivée d'israélites allemands, polonais et lithuaniens qui formèrent la synagogue allemande. Les braves républicains des Provinces-Unies les couvrirent tous de leur puissante protection, et les états généraux déclaraient dans un siècle (le dix-septième) où la persécution religieuse enlevait à la France tant de négociants et d'ouvriers actifs, qu'ils « considéraient comme citoyen néerlandais tout juif établi sur le territoire de la république, et que ses droits seraient protégés efficacement sur terre et sur mer, si l'on se hasardait à les violer. » On doit regretter que la synagogue n'ait pas toujours pratiqué la tolérance, dans un pays où les chrétiens apprenaient à fouler aux pieds des préjugés séculaires. Les incroyables vexations auxquelles fut exposé un des plus profonds penseurs du dix-septième siècle, Baruch Spinoza, le fondateur de l'exégèse moderne (voir Saisset, *Œuvres de Spinoza*, 1843), prouvent assez que le fanatisme transforme aisément les proscrits en persécuteurs.

Le mouvement de réparation ne s'arrêta pas à la Hollande. Le Danemark permit aux israélites de s'établir dans le royaume au commencement du dix-septième siècle, et l'Angleterre les admit de nouveau en 1655. Mais les papes, qui les avaient ménagés au

moyen âge, irrités de ce progrès de la tolérance, les persécutèrent dans le cours du dix-septième siècle. Leur condition était meilleure sous les autres princes de l'Italie. A Venise, à Padoue, à Florence et depuis 1600 à Livourne, ville qui ne tarda pas à posséder de bonnes écoles israélites, ils étaient traités avec douceur. Cependant depuis le quinzième siècle l'usage avait prévalu dans la péninsule de les enfermer dans des quartiers séparés (*ghetti*), afin de montrer aux « fidèles » qu'ils devaient les considérer comme des pestiférés.

Un hébreu nous a laissé un curieux tableau de la vie que ses frères menaient, au xvii<sup>e</sup> siècle, dans la péninsule italique. Léon de Modène, grand rabbin de Venise, mort en 1654, publia à Paris, en 1638, son *Istoria degli riti hebraici*, que le célèbre Richard Simon traduisit en français, tant il la jugea intéressante. On y trouve, en effet, outre des renseignements nombreux sur les rites hébraïques, quelques détails sur la condition des femmes israélites établies en Italie.

L'ouvrage de Léon nous montre avec quelle persévérance les populations asiatiques conservent leurs anciens usages. En effet, il prouve que si les hébreux avaient renoncé à plusieurs habitudes inconciliables avec les coutumes européennes, ils étaient restés fidèles aux idées de leurs ancêtres sur la condition de notre sexe.

Le grand rabbin de Venise nous apprend qu'on ne faisait aucune cérémonie à la naissance d'une fille. La mère se contentait, au bout d'un mois, d'aller à la



synagogue, où le *chassan* (chantre) bénissait l'enfant, en lui donnant le nom choisi par les parents (§ 4, ch. VIII). Les Israélites, quand ils vivaient en Palestine, agissaient de la même façon : ils ne célébraient point la naissance d'une fille, afin de prouver qu'elle était inférieure au garçon. Quant à celui-ci, on fêtait non seulement sa naissance, mais le jour où il était sevré. L'idée de l'infériorité de notre sexe était inculquée plus fortement aux enfants d'Israël par l'odieuse distinction entre « l'impureté » de la mère d'une fille et « l'impureté » de la mère d'un fils. La première devait durer soixante-six jours, et la seconde, seulement trente-trois.

Le père, dit Léon (§ 4, ch. XIV), pouvait vendre sa fille pour le mariage, et le consentement de la fiancée n'était jamais requis (comp. Maimonide, *Hilch. Geruschin*, ch. XI). Mais ce pouvoir ne passait ni à la mère, ni aux frères. Une fille orpheline, même non nubile, avait la faculté de refuser l'époux qu'ils lui présentaient. Il suffisait qu'elle déclarât sa répugnance en présence de deux témoins qui en dressaient acte. Le droit du père sur sa fille était plus absolu encore dans la loi mosaïque, puisqu'il pouvait en cas de besoin la vendre et en faire une esclave. Ce pouvoir de disposer des filles arbitrairement allait alors fort loin, puisque nous voyons un des libérateurs d'Israël, Jephthé, sacrifier sa fille pour accomplir un vœu, « sacrifice, dit assez naïvement Bossuet, qui ne peut être excusé que par un ordre secret de Dieu. »

Les Hébreux du XVII<sup>e</sup> siècle se contentaient, en

Italie, d'une seule épouse. Mais lorsqu'elle était stérile — la femme stérile était peu populaire en Israël — ils s'adressaient au pape pour avoir, les sceptiques disent pour acheter, la permission de prendre une seconde femme. Dans le Nord, on était plus rigide, et l'excommunication lancée par Gerschom contre la polygamie, justement antipathique à l'Europe, empêchait cette coutume de renaître (voy. Wagenseil, *Sota*, 1203). Cependant on dit que Moïse de Pinto, riche israélite portugais d'Amsterdam, avait, outre sa femme, trois négresses pour concubines. Ce Moïse ne violait point la loi, qui se montre aussi indulgente pour le concubinage que pour la répudiation. Le législateur des Hébreux avait statué que les enfants nés des concubines appartendraient aux femmes légitimes. Quant à la répudiation, il l'avait autorisée dans les termes les plus durs pour notre sexe. « Si un homme ayant épousé une femme, en conçoit ensuite du dégoût à cause de quelques défauts honteux, dit le *Deutéronome*, il fera un écrit de divorce, et l'ayant mis dans les mains de cette femme, *il la chassera de la maison.* » Les rabbins avaient donné tant d'extension à ces expressions beaucoup trop vagues, « défauts honteux, » qu'une épouse peu habile à faire la cuisine leur avait paru digne de la répudiation (Selden, ch. xviii). On voit que les israélites italiens auraient pu se dispenser de recourir au pape pour prendre une seconde femme du vivant de la première. Mais il est probable qu'ils agissaient ainsi pour ne pas irriter les catholiques, qui croyaient l'autorité du

saint père fort supérieure à celle de Jéhovah — parlant par la bouche de Moïse.

Léon de Modène rapporte un fait qui donne une idée de la toute-puissance de l'époux même dans l'ordre spirituel. Un mari pouvait rompre les vœux de sa femme, pourvu qu'il le fit dans les vingt-quatre heures après les avoir entendus (§ 2, ch. iv). Mais dans l'ordre temporel, les lois chrétiennes ne permettaient plus de mettre en pratique les lois draconiennes par lesquelles Moïse avait voulu assurer les droits du mari. Il eût été difficile de décider les juges italiens à faire lapider une femme adultère, et surtout malaisé de leur faire croire que sa culpabilité pouvait être constatée par un seul témoin. Moïse pourtant ne s'était pas contenté de ces décrets. La fiancée infidèle était, par ordre de Jéhovah, traitée comme adultère et brûlée vive si elle était fille d'un prêtre.

Nous savons par Léon (§ 4, ch. viii), comment était pratiquée la loi du lévirat. En vertu de cette loi (*Deutéronome*, xxiv-v), lorsqu'il y avait plusieurs frères dans une famille, et que l'un d'entre eux mourait sans enfants, l'un des frères survivants épousait sa veuve pour donner une postérité au défunt. Les israélites italiens se souciaient rarement, à ce qu'il paraît, de « perpétuer en Israël le nom de leur frère, » ils aimaient mieux prendre une femme plus jeune, plus jolie ou plus riche. Mais l'envie de garder les biens du mort et la dot de la veuve les décidait parfois à ne point émanciper la veuve, comme devait le faire tout individu qui ne voulait point se

prêter au vœu de la loi. Cette émancipation consistait en une déclaration faite en présence des rabbins et de deux témoins, dans une cérémonie appelée *caliza*. On conçoit les inconvénients qu'entraînait pour les veuves cette manière de mettre le lévirat en pratique. Aussi voyait-on des maris sur leur lit de mort faire un divorce simulé pour éviter à leurs femmes toutes ces tribulations.

Quelques autres usages sont rapportés par les écrivains chrétiens. Trevisani raconte que lorsqu'une israélite était dans les douleurs de l'enfantement, on la plaçait majestueusement dans un fauteuil, et que les rabbins arrivaient avec leurs disciples pour réciter l'*haptora* ou la leçon du prophète Jonas enfermé dans le ventre de la baleine. Si les douleurs continuaient, on cornait dans les oreilles de la pauvre femme; enfin, comme dernière ressource on tirait de l'arche le *sepher-tora* (livre de la loi) pour en lire des passages en sa présence. A Rome, on porte encore le *Bambino* (l'Enfant Jésus) chez les malades assez riches pour payer cette insigne faveur. Mais il était essentiel pour assurer aux femmes d'heureuses couches de prendre d'avance certaines précautions. Ainsi, dit G. Morosini, israélite converti au catholicisme, on suspendait dans l'appartement les images ou simplement les noms des anges, afin de se débarrasser des dangereuses visites de Lilisa. D'après les traditions rabbiniques, cette Lilisa était la première femme d'Adam. Formée de terre rouge comme lui et se croyant son égale, elle refusa de l'accepter pour maître et s'envola. C'est en vain

que Jéhovah lui envoya des anges pour la ramener à de meilleurs sentiments. Elle refusa, prétendant qu'elle était décidée à faire des victimes parmi les nouveau-nés. Les messagers de l'Éternel l'ayant alors menacée de la noyer dans la mer Rouge, elle leur promit de faire grâce aux enfants toutes les fois qu'elle verrait leurs images ou leurs noms. Jéhovah tira ensuite Ève d'une côte d'Adam, afin d'être sûr qu'elle n'imiterait pas Lilisa. Mais si elle fut soumise à son époux, on sait qu'elle le décida, ce qui ne valait pas mieux, à s'insurger contre son créateur (Ben Sira dans Buxtorf, *Synag. jud.*, c. iv). Cette curieuse tradition, qui semble au premier coup d'œil fort différente du récit biblique, pourrait invoquer en sa faveur le premier fragment de la *Genèse*. Dans ce fragment, qui diffère en tant de points du second, la première femme n'est point « formée de la côte » (*Genèse*, II, 21-22), et l'historien se contente de dire que l'homme, créé à l'image d'Elohim (le Dieu du premier fragment) « était mâle et femelle » (*Genèse*, I, 27). Cette Ève primitive, semblable à Elohim, ne fait-elle pas songer à Lilisa, formée comme Adam de terre rouge et disposée à se croire son égale ?

Les israélites français n'eurent pas au xvii<sup>e</sup> siècle à subir les mêmes vexations que les protestants. Cependant on fuyait leur société, et souvent la populace les insultait. Mais l'esprit de tolérance propagé par Voltaire et par ses amis, réveilla, au xviii<sup>e</sup> siècle, le génie éminemment libéral de la Renaissance. Des hommes éminents, tels que Malesherbes et Grégoire, depuis, évêque constitutionnel de Blois et

auteur de l'*Essai sur la régénération physique, morale et religieuse des Juifs* (1789), réclamèrent pour eux cette émancipation définitive que la réforme ne leur avait point accordée en Europe ; car même en Hollande ils ne jouissaient pas des mêmes droits que les chrétiens. Mirabeau, prit à l'assemblée constituante la défense d'une race trop longtemps opprimée. Les décrets de 1790 et de 1791, ont été le résultat de ces généreux efforts. Déjà, en 1778, la république des États-Unis avait assimilé les hébreux aux autres citoyens. Dans ces dernières années, l'Angleterre et le Portugal ont obéi à ce mouvement émancipateur, qui entraîne aujourd'hui la Suisse, et auquel certains États résistent (la Norwége, l'Espagne) ou n'obéissent qu'avec une répugnance visible (une partie de l'Allemagne (1), la Roumanie, etc.).

L'émancipation définitive des Israélites dont la gloire revient à l'esprit tolérant du XVIII<sup>e</sup> siècle, à la grande république américaine et à la France, devait exercer la plus salutaire influence sur la condition des femmes. Dans toute la durée du moyen âge, il était d'autant plus difficile de les faire sortir du gynécée oriental, que leurs pères et leurs maris ne pouvaient pas les exposer au fanatisme des chrétiens et à leurs passions effrénées, plus redoutables encore que leur intolérance. Elles ne paraissent sur la scène de l'histoire que pour mourir dans de furieuses séditions

(1) Rappelés en Russie par Catherine II, les hébreux ont été chassés par Nicolas I<sup>er</sup>. On leur permit pourtant d'habiter quelques contrées, la Pologne par exemple.

populaires ou dans ces « actes de foi » qui faisaient, en Espagne, la principale distraction des rois et de la populace catholique. Tout ce qu'on en peut dire, à cette époque, c'est qu'elles montrèrent devant les bourreaux la même constance que les chrétiennes des temps primitifs devant les magistrats de la Rome impériale, et que souvent elles préférèrent la mort à la honte que leur réservait la lubricité des indignes disciples de l'Évangile. Mais, depuis 1789, elles n'ont plus à craindre dans les pays vraiment civilisés ni martyre, ni persécutions. Elles peuvent donc prendre une part active à la régénération de la race antique d'Israël. Elles le peuvent d'autant plus facilement que chaque jour dans l'esprit de leurs pères et de leurs époux, la philosophie remplace le culte des vieilles idées asiatiques. En France, pour ne citer qu'un exemple, les J. Salvador, les S. Munk, les Franck, les Crémieux, les doctes auteurs des *Institutions de Moïse*, de la *Palestine*, de la *Kabbale* et du *Code des Codes*, ne sont pas plus esclaves de la législation mosaïque que des décisions de Maimonide. Obéissant à des tendances essentiellement européennes, les israélites occidentaux se préoccupent de plus en plus de l'instruction des deux sexes, et si les femmes dans la maison de Jéhovah — la loi de Moïse leur interdit l'intérieur du temple — sont encore reléguées dans de hautes galeries, du moins il leur est permis de participer à la vie intellectuelle du XIX<sup>e</sup> siècle. En Hollande, les familles juives ne mériteraient plus le reproche qu'on leur faisait autrefois, de négliger complètement l'éducation des filles, et

*l'Annuaire* que publie la Société d'utilité publique, fondée par M. de Pinto, recueille des témoignages multipliés des dispositions littéraires des israélites, entre autres les heureux essais de mesdemoiselles Estelle et Marie Hertzveld. Dans la Grande Bretagne, on a remarqué que les hébreux élèvent avec autant de zèle des écoles que des temples. Leurs écoles gratuites reçoivent un nombre considérable d'enfants des deux sexes, et les lumières de plusieurs femmes distinguées attestent les heureux résultats de cette diffusion de l'instruction. Feu Grace Aguilar, auteur de romans et d'écrits moraux, talent modeste et délicat, exprimait d'une façon vraiment biblique son amour pour sa race, et ce culte du foyer domestique qui est commun aux Hébreux et aux Anglais. Fanny Lewald et Betty Paoli, qui occupent une place si distinguée dans la littérature de la Prusse et de l'Autriche, sont aussi d'origine hébraïque.

Mais aucune femme israélite n'a joui de nos jours de la même célébrité que Rachel Félix, qui a su rendre à la tragédie française, œuvre éminemment factice, une vie momentanée. Née à Munf, en Argovie, d'une pauvre famille de colporteurs (1820). Rachel vit plus d'une fois la brillante destinée qui lui était réservée livrée aux plus étranges hasards. Lorsque, après avoir débuté obscurément au Gymnase, dans *la Vendéenne*, elle fut présentée, en 1837, aux sociétaires de la Comédie française, « MM. les comédiens ordinaires du roi » ne furent satisfaits, ni de sa tournure, ni de son élocution, ni de son débit, et sans l'intervention de mademoiselle Mars, elle eût



été repoussée à l'unanimité. Quand elle débuta, le 7 septembre 1838, devant une cinquantaine d'amateurs, la recette d'une actrice qui devait en dix-sept ans faire gagner au Théâtre français 4,394,231,000 fr., fut de 300 fr. environ. Mais M. Jules Janin qui, dès le 2 mai 1837 (feuilleton des *Débats* de ce jour), avait deviné dans *la Vendéenne*, l'artiste illustre qui seule pouvait rajeunir les héroïnes de Corneille, de Racine et de Voltaire, osa, le 10 septembre 1838, proclamer dans un second feuilleton que la France avait trouvé dans la jeune israélite une tragédienne sans égale.

En 1853, lorsque Rachel vint à Pétersbourg, elle était à l'apogée de sa gloire. J'ai été témoin de l'enthousiasme qu'elle excita dans la capitale de l'empire des tsars, et cet enthousiasme ne saurait être surpassé. J'ai été chargée de la recevoir avec quelques autres dames, lorsqu'elle donna le matin une représentation en faveur des écoles patriotiques. Mais les triomphes ne lui faisaient jamais oublier les préoccupations financières qu'on attribue à sa race. Elle exigea pour quelques représentations, la somme énorme de 400,000 francs et 100,000 francs pour sa troupe. L'avidité était assurément le côté faible de ce merveilleux talent ; mais il ne faut pas oublier qu'elle n'avait reçu aucune éducation, ses parents gagnant leur vie avec la plus grande peine, et que la triste condition des Suisses israélites, au temps où elle vivait en Argovie, n'était guère propre à élever son caractère. Son instruction n'avait pas été plus soignée que son éducation. Quelle que soit l'origine des travers qu'on

lui a reprochés, ils finirent par lui faire beaucoup d'adversaires au théâtre et dans la presse (à ces adversaires on pourrait ajouter le métropolitain de Moscou, Philarète, qui ne voulait pas lui laisser jouer les pièces où figuraient des personnages bibliques), et lorsque parut madame Ristori, certains journalistes la mirent au dessus de la célèbre Argovienne, moins par conviction que par antipathie pour le caractère de Rachel. Fatiguée d'attaques qui dépassaient souvent la mesure, elle partit pour l'Amérique en 1855 (V. Beauvallet, *Rachel et le Nouveau Monde*, 1856). Mais depuis 1849, elle avait employé les dix mois de congé, que lui donnait le Théâtre français, à parcourir les départements. Si elle rapporta de ces excursions en province des sommes énormes, elle ruina sa santé, que ses voyages en Russie et en Amérique achevèrent de compromettre. D'ailleurs, les Américains, n'ayant aucun goût pour les tragédies françaises, ne lui firent point le même accueil que les Russes qui, au cœur de l'hiver, jonchaient son escalier de camellias blancs. Aussi, partit-elle pour le Caire, épuisée et désenchantée. N'ayant pas retrouvé ses forces en Égypte, elle revint mourir en France, près de Toulon (1858). La presse française, qui l'avait souvent maltraitée, fut unanime à présenter sa mort comme une perte irréparable pour l'art et pour son pays adoptif.

La famille de Rachel a fourni au théâtre plusieurs illustrations. L'aînée de ses sœurs, mademoiselle Sara Félix, a joué la haute comédie; mademoiselle Lia s'est consacrée au drame; Rébecca, morte en

1854, promettait de continuer dans la tragédie les traditions élevées de Rachel; enfin mademoiselle Dina a réussi dans le vaudeville. A la même famille, appartient mademoiselle Judith, pensionnaire de la Comédie-Française, depuis 1852.

## XI

### LES HINDOUES DANS LES SOCIÉTÉS GERMANIQUE ET LATINE.

Comme toutes les races asiatiques ont certains traits communs, il n'est pas surprenant que plusieurs historiens aient rattaché à la nation hébraïque le peuple mystérieux que les Français nomment bohémiens, les Espagnols *zincali* et *gitanos*, les Anglais *gypsies* et les Allemands *zigeuner*. La diversité de ces dénominations vient, en partie, de l'idée différente qu'on se faisait de leur origine. Les Français les faisaient venir de la Bohême, séjour des hussites, à leurs yeux pires que les païens; d'autres pays, adoptant la légende du moyen âge, leur donnaient l'Égypte pour patrie. En effet, le clergé qui trouvait partout des mystères et des expiations, voyait dans la condition misérable des hébreux le châtement du « déicide, » et dans la condition du bohémien voyageur la peine infligée à des enfants de l'Égypte qui avaient refusé un asile à Marie et à Jésus, poursuivis par Hérode.

Les prétendus Égyptiens se donnent à eux-mêmes le nom de *Romany*. Les hommes sont des *roms*, les femmes sont des *juwas*. Le mot *Romany* qui est d'origine sanscrite, fait connaître leur véritable origine, démontrée d'ailleurs par Grellmann dans son *Essai historique sur les bohémiens* (2<sup>e</sup> édit. Göttingue, 1787). Ce savant linguiste, après avoir soumis la langue des *Romany* à une étude approfondie, a prouvé qu'ils étaient venus de l'Hindoustan, et cette opinion, que j'ai déjà soutenue en parlant des bohémiennes de l'Europe orientale et en montrant la ressemblance de leurs habitudes avec les mœurs des Tchandalas dont parle le Manava-Dharma-Sastra, est acceptée maintenant de tout le monde. On diffère seulement sur l'époque de l'émigration de ces Hindous; mais on pense généralement, avec Grellmann, qu'ils ont quitté la péninsule indienne pour fuir Timour et ses farouches Mongols qui égorgèrent cent mille captifs devant Delhi.

Les bohémiennes arrivèrent en Occident dans le cours du xv<sup>e</sup> siècle : en bohême, en 1417; en Suisse, en 1418; en Italie, en 1422; en France, en 1427, plus tard en Espagne, enfin en Angleterre. A cette époque, la société du moyen âge était profondément ébranlée. Le xvi<sup>e</sup> siècle, siècle d'où date la transformation de l'Occident, avait vu « le fleurdelisé » dont parle Dante, souffleter la papauté dans la personne de Boniface VIII. Le nom de Jean Huss avait, au siècle suivant, retenti des murs de Prague la dorée jusqu'aux vallées de l'Helvétie. Les pays occidentaux, déjà fort agités, virent avec une profonde émo-

tion apparaît ces tribus errantes complètement étrangères aux croyances et aux pratiques chrétiennes, et dont l'aspect sauvage semblait aux yeux des multitudes le signe du châtement réservé par le ciel aux impies et aux hétérodoxes. Ces barbares au teint noir, dont les oreilles étaient ornées d'anneaux d'argent, ces femmes aux visages sombres et aux yeux étincelants, dont les cheveux étaient comparés à la queue d'un cheval, ces enfants nus, ces bandes errantes de Tchandalas, vil rebut des castes de l'Hindoustan, dont personne ne connaissait ni l'origine ni la langue, ni la religion, produisirent sur les imaginations troublées une impression attestée par les contemporains.

On prétend qu'il existe actuellement en Europe une population de huit cent mille bohémiens, chiffre que quelques écrivains voudraient réduire à deux cent quatre-vingt mille. De tous les pays occidentaux, l'Espagne est celui où les Hindous émigrés semblent le mieux acclimatés. Aussi y ont-ils leur principale colonie, celle qui conserve le mieux leurs traditions et leurs mœurs, décrites *con amore* par M. G. Borrow, l'auteur des *Zincali* (1841) et de *la Bible en Espagne* (1843). Les nomades n'ont pas beaucoup de goût pour les pays soigneusement cultivés et avancés dans la civilisation, où tout devient pour eux un obstacle et un piège. Mais dans cette Espagne où les gorges des montagnes et de vastes plateaux déserts semblent faits pour des hommes que leurs habitudes de rapine exposent trop fréquemment aux coups de la loi; dans cette

Espagne où la paresse semble ne plus faire partie des péchés mortels ; dans cette Espagne où la théocratie catholique est aussi puissante que les brahmanes « deux fois nés, » les parias de la presqu'île indienne semblent avoir retrouvé une seconde patrie.

Cependant ils eurent assez longtemps à lutter contre la répugnance qu'inspiraient au pays de Torquemada toutes les populations non catholiques. En 1499, Isabelle I<sup>re</sup> et Ferdinand, sans les traiter aussi cruellement que les hébreux, les internèrent dans certaines villes, en les menaçant s'ils rompaient leur ban d'être expulsés de leurs États dans un délai de soixante jours. En 1539, Jeanne la Folle et Charles I<sup>er</sup> (le Charles-Quint des Allemands) confirmèrent, en l'aggravant, l'édit de Médina del Campo. Les mesures analogues prises par Philippe II n'ayant pas paru suffisantes à son fils, Philippe III, ce prince qui avait, en expulsant un million de Moresques, achevé la dépopulation de la malheureuse Espagne commencée par ses prédécesseurs, ordonna, en 1619, aux *gitanos* de quitter le sol espagnol dans six mois. Cependant quelques-uns obtinrent l'autorisation de rester, à certaines conditions, dont la plus singulière était de ne pas porter le nom d'Égyptiens et leur costume, défense renouvelée par Philippe IV, qui les confina, comme en Italie les israélites, dans des quartiers séparés. En 1692, Charles II statua que ceux qui abandonneraient leur village seraient punis de six ans de galères. Mais les Espagnols n'apercevaient jamais chez les *gitanos* l'inflexible conviction religieuse qu'ils avaient trouvée chez les nations sémitiques.

ques. Aussi tout en maudissant ces *gitanos* qui, même au xviii<sup>e</sup> siècle, ne laissaient aux paysans ni repos ni sécurité, ils finirent par laisser tranquilles des gens qui, sans ménager leurs propriétés, n'inquiétaient jamais leur intolérance. En effet, les *gitanos* avaient oublié jusqu'au nom des divinités du brahmanisme et, à peine arrivés en Espagne, ils dansaient « en l'honneur du saint Sacrement. » Malheureusement ces démonstrations orthodoxes avaient si peu d'influence sur leur moralité, que Cervantès disait dans la *Gitanilla de Madrid* : « Il semble que les *gitanos* et les *gitanas* ne soient venus au monde que pour être voleurs ; ils naissent de pères voleurs, sont élevés au milieu des voleurs, étudient pour devenir voleurs. »

Quoique moins redoutés qu'à l'époque où une bande de huit cents *gitanos* parcourait l'Aragon et les Castilles (1618), ou quand ils essayaient de piller Logrono, les *gitanos* et les *gitanas* n'ont pas plus de scrupules qu'au temps de Cervantès. Il serait difficile qu'une population qui continue d'être privée de toute espèce d'instruction, qui ne contracte aucune alliance avec les Européens, et qui n'a d'autre morale que celle des basses castes regardées par la théocratie brahmanique comme indignes d'être initiées aux sublimes mystères de la révélation se transformât dans un pays où tant de chrétiens ont su se soustraire à toute influence véritablement progressive.

Vous avez, sur les bords du Nil, comme dans tous les pays soumis aux Turcs ou vassaux du Sultan une colonie de ces prétendus Égyptiens. Vous avez dû être frappée, comme je l'ai été moi-même dans l'Eu-

rope orientale et en Occident, de la beauté de quelques-unes des filles de l'Inde. Sans doute le pur sang des Aryas a été fort altéré dans les couches inférieures de la société hindoue par le mélange avec les noires populations dravidiennes, qui occupaient le sol avant l'arrivée de la race indo-européenne. Mais il n'est pas impossible de reconnaître chez quelques jeunes bohémiennes le type primitif de la race. Dans la multitude, ce type est profondément défiguré par la misère, par les souffrances de la vie errante, enfin par l'incurable saleté dont l'Asie n'a jamais rougi. En Espagne surtout, on trouve plus rarement qu'en Angleterre et en Allemagne ces charmes qui ont inspiré tant de chants sublimes aux auteurs du *Mahabharata*, du *Râmâyana* et de *Sacountala*. En effet, tandis que M. Esquiros croit pouvoir affirmer que « lorsque la beauté parfaite se rencontre chez les *juwas*, on peut admirer un des chefs-d'œuvre de la création, » M. Mérimée, qui connaît bien l'Espagne, affirme que « la beauté est fort rare parmi les *gitanas* d'Espagne » et que si « fort jeunes elles peuvent passer pour des laiderons agréables, une fois qu'elles sont mères, elles deviennent repoussantes. »

Le scepticisme religieux que les bohémiennes partagent avec leurs époux, fait croire généralement qu'elles sont étrangères à tout sentiment moral et que tous les vices règnent chez cette nation. Il y a beaucoup d'exagération — M. G. Borrow l'a pleinement démontré — dans cette manière de voir. Assurément ces filles de l'Inde n'ont point comme les israélites et les chrétiens une loi aussi complète que



le décalogue mosaïque. On leur ferait comprendre difficilement, par exemple, qu'il est défendu de voler une poule à un chrétien ou un bijou à une chrétienne. Mais leurs mères ne négligent pas complètement leur éducation, et quoique nous ne sachions pas tous les détails du catéchisme bohémien, quelques traits significatifs peuvent donner une idée de l'ensemble. M. Esquiros raconte qu'une *gypsie* disait à sa fille : « Tu ne dois craindre dans ce monde qu'une seule chose, la perte de ta chasteté; en comparaison de cette perte, celle de la vie est peu de chose. Et maintenant mange ce pain, va et vole tout ce que tu pourras. » Il est vrai que l'horreur qu'inspire aux bohémiennes la race impure des « chiens » c'est à dire des Européens, — dont elles sont loin de soupçonner la parenté avec leurs ancêtres, — leur aide beaucoup à rester fidèles à ces instructions maternelles. Aussi M. Borrow, que ses rapports avec les bohémiens et ses écrits sur leurs coutumes ont rendu célèbre, affirme-t-il, qu'il est sans exemple qu'une bohémienne ait eu quelque faiblesse pour un chrétien. D'un autre côté, ce mot « chasteté » n'a pas chez les Asiatiques le même sens que chez les Européens, et l'auteur de *l'Angleterre et la Vie anglaise*, assez disposé, en général, à partager l'optimisme de M. Borrow, avoue pourtant que les « *juwas* sont chastes et ne sont pas vertueuses. » Enfin, le climat de l'Angleterre et l'exemple des Anglaises doit être aussi compté pour quelque chose; car en parlant des *gitanas* M. Mérimée trouve qu'il est difficile de

prendre à la lettre les éloges que M. Borrow accorde à leur « vertu. » Selon le spirituel sénateur, le grand nombre est dans la situation de la laide d'Ovide (celle-là est chaste que personne n'a sollicitée), et les jolies sont, comme les Espagnoles, difficiles dans le choix de leurs amants.

Mais M. Esquiros s'accorde avec M. Mérimée quand il s'agit de donner une idée du goût des *juvas* pour la parure. Tout, il faut l'avouer, n'est pas calcul dans leur coquetterie. Les races méridionales aiment passionnément ce qui brille, et il suffit d'avoir la moindre teinture de la riche littérature des Hindous pour savoir qu'ils sont bien loin de faire exception. En Espagne, quelle *gitana* n'ambitionne pas de paraître avec un court jupon rouge, des bas de soie blancs (dussent-ils avoir plus d'un trou), une mantille de taffetas et des souliers de maroquin aussi rouge que son jupon? Si elle doit danser la *romalis* devant une réunion d'officiers, il lui faudra de l'or et des rubans partout, des paillettes sur sa robe et sur ses souliers, des fleurs et des galons à profusion, en un mot, elle voudra être parée comme une châsse. En Angleterre, les *gypsies* n'ont pas perdu, sous le triste ciel du Nord, le goût des couleurs éclatantes. Leur petit manteau est ordinairement rouge. Filles et femmes se couvrent de dentelles, même noires et déchirées, de bijoux d'un or douteux et de perles fausses. Toutes ont la passion des chevaux, des fouets et des parades. Si les ornements créés par l'industrie viennent à leur manquer, elles mêlent à leurs cheveux noirs les marguerites et autres fleurs des

champs, que le peuple nomme *gypsies flowers* (fleurs de gypsies), parure gracieuse qui va beaucoup mieux à leur tête brune que ces longues boucles d'oreilles dont elles sont folles.

Mais la vie d'une bohémienne n'est pas uniquement consacrée à la coquetterie. Comme je vous l'ai dit, elle aussi a sa morale, et elle prend fort au sérieux ses titres d'épouse et de mère. Les idées qu'on se fait souvent du communisme et de la promiscuité qui règneraient parmi ces populations errantes, sont très mal fondées. Chaque ménage a, comme ces Scythes dont parle Horace, sa maison dans son chariot, et aux yeux des bohémiennes les nœuds qui les unissent à un homme de leur race sont véritablement sacrés. M. Mérimée, qui n'est pas disposé à les flatter, constate que les *gitanas* montrent à leurs maris un « dévouement extraordinaire, » et qu'il n'y a pas de « danger ni de misères » qu'elles ne bravent pour les secourir. Cette abnégation n'a pas pour principe la conviction que leurs époux sont doués d'une intelligence supérieure; car on peut, avec M. Esquiros, dire de la bohémienne ce que dit un collaborateur de la *Revue nationale* de la femme russe : « elle est beaucoup plus intelligente que l'homme. »

Tout ce qu'on raconte encore de leur mariage et de la cérémonie de la cruche cassée doit être mis au rang des vieilles histoires. Il est probable que, en arrivant en Europe, les bohémiens s'en tenaient à quelque rite autorisé parmi les parias de l'Hindoustan. Mais, comme officiellement ils appartiennent, dans l'est de l'Europe, à l'Église orientale; en Occi-

dent, à l'Église catholique ou à l'Église réformée, rien ne les empêche d'avoir recours aux ministres du culte. Ils ont apporté de leur pays l'usage des fiançailles qu'ils ont conservé d'autant plus aisément qu'il existait alors chez tous les chrétiens. Aussi prodigues que pauvres, ils font d'incroyables sacrifices pour le banquet nuptial qui dure quelques jours. En Angleterre, ils n'admettent point le divorce, du moins tel est l'avis de M. Esquiros, mais, si l'on en croit d'autres écrivains, ils pratiqueraient la répudiation comme les Hébreux au temps du Christ : « Le mari est-il las de sa femme, il la chasse, » dit un Français.

Si la constance des maris peut être mise en doute, il n'en est pas de même de la tendresse des mères pour leurs enfants. Elles sont fières de leur progéniture, s'imaginant que, dans ses veines, coule le sang du peuple qui a donné aux autres l'exemple de la civilisation ; du peuple qui a bâti les pyramides, et couvert la vallée du Nil de gigantesques monuments. Ces souvenirs de leur prétendue patrie sont d'autant plus chers aux mères et aux enfants, que l'Égypte était, aux yeux des anciens, le berceau d'une science mystérieuse dont, si l'on en croyait les bohémiens, la divination pratiquée par leurs femmes serait un débris.

Les *gitanos*, nombreux en Catalogne, passent fréquemment en France, où les décrets d'expulsion de 1561 et de 1612 n'ont plus aucune force. On en voit dans toutes les foires du Midi ; car partout ils aiment ces réunions où ils peuvent exercer leurs

talents comme maquignons, saltimbanques ou voleurs.

Sorciers, bateleurs ou filoux,  
Gais bohémiens, d'où venez-vous ?

La plupart errent dans le Languedoc, en Provence et dans les Vosges, où ils font souvent le métier d'étameurs, industrie qu'ils affectionnent généralement. Chez les Hindous, comme chez toutes les nations soumises au régime des castes, les professions se perpétuent dans les mêmes familles. Or de même qu'on naissait dans l'Inde prêtre, guerrier, marchand ou laboureur, on devait naître tondeur de chiens ou raccommodeur de poêlons. Quant aux bohémiennes, elles mendent, exercent une médecine plus ou moins périlleuse pour leur naïve clientèle, se chargent volontiers de messages amoureux et surtout disent la bonne aventure. L'étrange laideur des vieilles femmes de cette race semble les prédestiner au rôle de magiciennes et de servantes du diable. Leur finesse naturelle les sert encore mieux que leur physionomie satanique. Elles se sont vite aperçues du parti qu'elles pouvaient tirer de l'ignorance et de la crédulité des classes inférieures de certains pays. Une bohémienne, après avoir posé en principe que « les barbares au sang pâle sont si bêtes qu'il n'y a aucun mérite à les tromper, » racontait qu'une paysanne des Vosges l'avait appelée pour avoir un sort, afin d'empêcher son poêle de fumer. « Moi, ajoutait

la sorcière, je me fis donner d'abord un bon morceau de lard, puis je commençai à mettre le poêle à la raison, en disant mystérieusement en *romany* : Tu es bête, tu es née bête, bête tu mourras!... La conjuration achevée, je dis en allemand (dans l'est de la France plus d'une paysanne parle cette langue) à cette chienne : Le moyen le plus sûr d'empêcher ton poêle de fumer, c'est de n'y pas faire de feu. »

Mais, en général, les bohémiennes agissent plus sérieusement avec leurs dupes. Au moyen âge, où tout le monde, savants et ignorants, croyait à la chiromancie, leur tâche était plus facile que de nos jours. Maintenant il faut user d'adresse. Or cette adresse ne manque jamais aux bohémiennes. Les races asiatiques sont douées du génie de la ruse, et l'Européen le plus défiant peut difficilement soustraire les secrets de son âme à leur regard perçant. Le don de « seconde vue » l'art de lire dans la main et dans les étoiles, est simplement le talent instinctif de lire dans les cœurs, développé par un long exercice. Une Espagnole passait, triste et préoccupée, dans une rue d'Alcala. « Senora, dit une *gitana* qui l'observait attentivement, vous avez été trahie par votre amant? Voulez-vous que je le fasse revenir? » Ramener un infidèle a toujours été une opération fort simple pour les gens qui ont quelques rapports avec Satan. N'est-il pas des charmes pour fixer les cœurs inconstants, comme il existe des philtres pour se faire aimer des insensibles? Si vous en doutez, quelle paysanne langue-

docienne ou provençale partagera votre scepticisme? Rappelez-vous qu'en ces contrées bénies du ciel il n'est guère de petit berger ou de pastourelle qui ne voie, en gardant ses moutons, resplendir sur le flanc des collines le manteau d'azur de la sainte Vierge!

Les bohémiens se plaisent beaucoup moins en Allemagne que dans le Midi de la France et en Espagne. Cependant plus d'un savant s'est occupé d'eux avec un intérêt capable de flatter leur vanité s'ils étaient moins ignorants. Il suffit de citer les doctes travaux de Grellmann, de Tetzner (1835), de Heister (1842) et de Pott (1844-45). On dit qu'il n'y a que quinze cents *ziguener* en Prusse et deux mille dans les autres États allemands. Mais ils se trouvent si bien en Autriche, que plusieurs écrivains portent à trente-cinq mille le nombre de ceux qui vivent en Hongrie et en Transylvanie, et à trente mille le chiffre de ceux qui errent dans le reste de l'empire, tandis que d'autres affirment que le nombre total s'élève jusqu'à cent dix mille âmes. On comprend qu'un des plus grands souverains qui aient occupé le trône apostolique, Marie-Thérèse, ait essayé de conquérir à la civilisation européenne une population aussi considérable. En 1768, parut un décret qui leur ordonnait de renoncer à la vie nomade, d'habiller leurs enfants, qui vont nus jusqu'à dix ans, et de les envoyer à l'école. Malheureusement il est fort difficile de triompher d'instincts devenus héréditaires, d'inspirer le goût de l'instruction à une race habituée à croupir dans l'ignorance, et de nouvelles ordonnances

plus sévères (1773) n'eurent pas un meilleur résultat que les premières.

Faut-il en conclure que les bohémiens resteront toujours étrangers à la civilisation européenne? Si cela était, cette fraction de la grande famille indo-européenne serait destinée à disparaître comme toute race que le progrès trouve réfractaire. Mais j'aime mieux croire que quelques heureuses tentatives faites dans le royaume de Hongrie sous l'empereur Joseph II seront reprises de nos jours, et enfin couronnées de succès. Au moyen âge, on s'imaginait que les hébreux formeraient toujours une nation dans le pays qui leur donnerait l'hospitalité. Aujourd'hui, cette opinion n'est plus soutenable, et tandis qu'on disait autrefois des « juifs français » on dit maintenant des « Français israélites » comme on dit des « Français catholiques ou protestants. » Peut-être en sera-t-il ainsi des bohémiens du xx<sup>e</sup> siècle. Leurs femmes, quoique fort ignorantes, ont un sentiment artistique très développé, ainsi que l'attestent leur chant et leur musique. A Moscou, Angelica Catalani mit sur le dos d'une bohémienne un cachemire qu'elle avait reçu du pape : « le châle vous appartient, dit-elle, puisqu'il était destiné à la meilleure cantatrice de l'univers. » Qui sait si une Rachel ou une Grisi ne sortira pas bientôt de quelque tribu des bohémiennes, comme la grande tragédienne israélite est sortie d'une pauvre cabane habitée par des israélites argoviens?

En Angleterre, une société fondée par le R. G. Crabbe a produit quelque bien. L'auteur de *Lavengro* (1850) et de *Romany Rye* (1858), M. G. Borrow, le seul



européen qui connaisse la langue des bohémiens (1), leur a traduit la Bible, en 1838. La Grande Bretagne qui n'a pas moins de dix-huit mille *gypsies* et la Roumanie qui en a quatre-vingt mille, doivent attacher plus d'importance à leur éducation, que la Suisse qui n'en a que cinq cents ou que la Grèce où l'on n'en trouve que deux cents. Vous éprouverez peut-être d'abord quelque surprise de voir un pareil nombre de fils de l'Hindoustan se fixer dans un pays comme l'Angleterre dont le climat semble aller si mal à leur nature méridionale. Mais la constitution des bohémiens est si robuste, qu'elle se fait à tout. L'auteur de *the Natural History of Selborne* dit qu'il a vu, durant les nuits de septembre, une *gipsy* coucher au milieu d'un champ sous des pluies torrentielles, sans autre abri qu'un mauvais morceau de couverture étendu sur des perches fixées en terre. Cette fille aurait pu chercher un abri dans un bâtiment voisin où séchait le houblon, mais un toit est loin d'avoir pour ces nomades le charme qu'il a pour un européen; et l'amour des Anglais pour le *home* n'a aucune influence sur leurs habitudes.

Les journaux ont raconté dernièrement (octobre 1864) un fait qui prouve que les vieilles femmes supportent aussi bien que les jeunes, le climat de l'Angleterre. « La reine des *gypsies* » — tel est le nom que lui donnent les journaux — venait de mourir aux environs de Londres, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Le *coroner* chargé de constater la mort de

(1) *Iavengro* est une espèce d'autobiographie, où les *gypsies* repa-  
raissent. *Romany rye* est la suite de *Iavengro*.

Barbara Lee s'étant présenté dans sa tente, demanda comment elle avait pu s'arranger jusqu'à cet âge des fatigues d'une existence errante.

— Ah! répondit une des femmes qui se tenaient auprès du lit de la morte, si notre pauvre reine avait vécu dans quelque *workhouse* (dépôt de charité), il y a longtemps qu'elle n'existerait plus. Nous avons besoin, nous autres *Romany*, de liberté et d'air pur. Aujourd'hui nous sommes dans la plaine, demain dans les montagnes.

— Ainsi, vous considérez Barbara comme votre reine?

— Barbara était la reine de notre tribu; à ce titre nous la respectons; mais nous ne reconnaissons qu'une souveraine de la Grande Bretagne, la reine Victoria, que Dieu garde.

Il paraît, en effet, que les *gypsies* sont en Angleterre partagés en différents clans, qui ont des chefs, et que la loi salique n'est pas plus en vigueur parmi eux que dans l'antique royaume des Pharaons d'où ils prétendent être venus. Les principales tribus sont les Stanleys, les Lowels, les Coopers, les Hernes et les Smiths. La tribu des Lee semble fournir souvent des chefs à ces clans, car M. Esquirois a vu enterrer une « reine » de ce nom, qui avait atteint cent trois ans. Mais celle-ci plus âgée que Barbara avait consenti à la fin de sa vie à être placée dans une maison de charité. Le corps fut porté à l'église dans un corbillard suivi par sept *gypsies* en grand deuil, et des centaines de spectateurs entourèrent respectueusement la fosse. Etranges jeux de

la destinée! Aujourd'hui l'Angleterre règne sur la patrie des *Gypsies*, et les souveraines de l'Hindoustan viennent pauvres et oubliées (1) demander un tombeau à cette terre où vivent et meurent les filles et les « reines » de ces vils Tchandalas si longtemps foulés aux pieds par les castes orgueilleuses de l'Inde!

(1) Comme la célèbre reine d'Oude.

FIN.

# ERRATA

---

## TOME PREMIER

- Page 43, ligne 19. *Au lieu de quatre, lisez trois.*  
— 136, » 8. *Au lieu de multiplient, lisez se multiplient.*  
— 193, » 23. *Supprimer : inlérêts.*  
— 206, » 3. *Au lieu de 1849, lisez 1846.*  
— 224, » 25. *Au lieu de l'Homme sérieux, lisez Pied d'argile.*  
— 234, » 28. *Au lieu de lui, lisez moi.*  
— 236, » 14. *Au lieu de Lelio, lisez Lelio et.*  
— 259, » 7. *Au lieu de avaient, lisez avait.*  
— 338, » 2 et 6. *Supprimer Madame.*
- 

## TOME SECOND

- Page 13, ligne 8. *Au lieu de apercevez, lisez apercevrez.*  
— 26, » 16. *Au lieu de duc Maximilien, supprimez duc.*  
— 41, » 6. *Au lieu de maternelle, lisez maternel.*  
— 41, » 17. *Au lieu de était, lisez est.*  
— 69, » 20. *Au lieu de l'électeur, lisez électrique.*  
— 107, » 2. *Au lieu de dominante, lisez dominantes.*  
— 121, » 15. *Au lieu de palicares, lisez pallicares.*  
— 123, » 27. *Au lieu de ils, lisez les Grecs.*  
— 151, » 1. *Au lieu de aurait, lisez auraient.*  
— 152, » 28. *Au lieu de n'était, lisez n'y était.*  
— 208, » 23. *Au lieu de n'existe, lisez n'existant.*
-

# TABLE DES MATIÈRES

---

## LIVRE II. — LA SOCIÉTÉ GERMANIQUE.

---

### LETTRE I. — *Les Germaines depuis la réforme jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle.*

Les Germaines et le catholicisme. — Zwingli et Luther. — Influence de la Réformation sur la condition des femmes. — Catherine de Bora. — Tentatives communistes. — Les Anabaptistes et la polygamie. — Renaissance de la polygamie. — Les Mormons et leurs apologistes. — La vie intellectuelle parmi les Germaines du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle. — La palatine Elisabeth. — Christine et Ulrique de Suède. — Sophie-Charlotte et Christine. — Elisabeth reine de Prusse. — Catherine d'Anhalt-Zerbst. — Tendances des Germaines. — Les deux fractions de la race indo-européenne. — Comment le protestantisme a conquis la majorité des Germaines. — Son influence sur les Germaines. — Action du climat. — La vie de famille et l'instruction. — Les moyens d'étude dans les pays germaniques. — Puissance des idées aristocratiques parmi les Germaines . . . . . 7

LETTRE II. — *L'Allemagne centrale. — Les Saxonnes.*

Le saint-empire romain. — L'Allemagne actuelle. — Le royaume de Saxe. — La cour de Saxe sous le règne de Frédéric-Auguste IV. — La religion de la famille royale et la religion du peuple saxon. — La princesse Amélie de Saxe. — La vie et les œuvres de la princesse. — Caractère de ses écrits. — Le roi Jean et ses travaux. — La reine douairière et la reine régnante. — La comtesse Ida de Hahn-Hahn à Dresde. — Biographie de la comtesse. — Ses poésies. — Ses romans. — *Ida Schänholm*. — La comtesse *Faustine*. — Les voyages de la comtesse de Hahn. — Sa « conversion. » — *De Babylone à Jérusalem*. — Dernières publications. — Les imitateurs de saint Augustin. — Les « cœurs blessés » et la paix du catholicisme. — Le théâtre et les arts. — Madame Marie Bayer-Burck. — Anna Löhn. — Wilhelmine Schröder-Devrient. — Madame Clara Schumann. — Madame Elisa Polko. — Lola Montès à Dresde. — Une visite à la « galerie des beautés. » — Caractère de Lola. — Lola en Angleterre et en France. — La Bavière sous Louis I<sup>er</sup>. — Lola à Munich. — S. E. la comtesse de Landsfeld. — Fuite de Lola. — Lola à Vienne. — Une « chanoinesse de Sainte-Thérèse » en Amérique. — La civilisation saxonne. — Condition civile des Saxonnes. — Les lois contre « la fornication. » — L'Allemagne centrale. — La recherche de la paternité et le mariage civil dans l'Allemagne du sud et dans l'Allemagne centrale. — Les duchés de Saxe. — La branche Albertine et la branche Ernestine. — Weimar et la duchesse Amélie. — Les Hesses. — Une régente de Hesse-Cassel. — Guillaume II et la comtesse de Schaumbourg. — Hesse-Darmstadt et les parentes du grand-duc. — Les duchés d'Anhalt et les *Lettres à une princesse d'Allemagne*. — Le duché de Nassau et les principautés de l'Allemagne centrale. — La ville libre de Francfort . . .

LÉTTRE III. — *L'Allemagne septentrionale. — Les Prussiennes.*

La cour de Prusse sous le règne de Frédéric-Guillaume IV. — Idées et caractère du roi. — La reine Elisabeth-Louise. — Les femmes de Frédéric-Guillaume III. — La princesse de Liegnitz et le mariage morganatique en Prusse. — Une soirée chez la princesse. — Henriette Sontag. — La princesse Auguste de Prusse. — L'impératrice de Russie sœur du roi. — Les femmes de lettres. — Rachel Varnhagen et sa société. — Bettina d'Arnim. — Caractère de Bettina. — Bettina et la chanoinesse de Gunderode. — Bettina et Goethe. — Bettina et Achim d'Arnim. — Bettina et le roi de Prusse. — Bettina et Clément Brentano. — Madame Louise Aston. — Madame Aston à Berlin. — Son « émancipation » et son « renvoi. » — Madame L. Aston et Madame G. Sand. — Madame Aston à la guerre. — Ecrits de madame Aston. — Madame Robinson et les chants populaires des Serbes. — Madame Kinkel et le socialisme prussien. — Madame Henriette Hanke et ses romans. — La baronne Ida de Reinsberg et les chants populaires des Tchèques. — Idées de la baronne sur la condition des femmes. — Madame Fanny-Lewald-Stahr. — Ses voyages, ses romans et sa politique. — La question de « l'émancipation des femmes » en Prusse. — La civilisation prussienne. — Condition civile des Prussiennes. — L'Allemagne septentrionale. — Le royaume de Hanovre. — Georges V et la loi salique. — Les grands-duchés de Mecklembourg. — Madame Tarnow. — Madame Louise Muhlbach. — Le grand-duché d'Oldenbourg. — L'ex-reine de Grèce. — Le duché de Brunswick. — Charlotte-Christine, Sophie Dorothee et Caroline de Brunswick. — Le duché de Holstein. — Madame Schoppe. — Hambourg. — Elpis Melena. — Brême. — Madame Kohl. — Lubeck. . . . .

LETTRE IV. — *L'Allemagne méridionale. — Les Autrichiennes.*

Aspect de Vienne. — Physionomie des environs. — Caractère des Viennois. — Vienne sous le règne de Ferdinand I<sup>er</sup>. — Le carême des Viennois. — La semaine-sainte et l'impératrice. — Le salon de la princesse de Metternich. — Portrait de la princesse et du prince. — La cour. — L'empereur Ferdinand I<sup>er</sup>. L'impératrice Marie-Anne. — L'archiduc François-Joseph. — Spectacle fécond en réflexions. — L'archiduchesse Sophie. — Souvenirs de la révolution de Vienne. — La cour du vice-roi du royaume lombardo-vénitien. — Les femmes de l'aristocratie viennoise. — La « crème » et les diverses catégories de la noblesse. — Éducation des Viennoises de l'aristocratie. — Leurs distractions. — Le réveil de l'Autriche. — Obstacles à la régénération de l'empire. — Le catholicisme en Autriche. — Lutte de Marie-Thérèse contre le jésuitisme. — Continué par ses fils. — Réaction cléricale. — Les moines et les nonnes. — Prospérité des couvents sous François-Joseph I<sup>er</sup>. — Perpétuité du fanatisme. — L'extatique de Kaldern. — Condition des nonnes autrichiennes. — Luttés des nationalités en Autriche. — Tableau des nationalités de l'empire. — Mœurs des diverses nationalités. — La civilisation autrichienne. — Les souveraines. — Droits politiques considérables accordés aux Autrichiennes. — Condition civile des femmes. — Les femmes de lettres. — Les voyages. — Ida Pfeiffer. — Ida Pfeiffer et A. de Humboldt. — Ida Pfeiffer et la révolution de Vienne. — Ida Pfeiffer et les passeports. — Le théâtre. — Caroline Fichler. — Madame de Pinzer. — La baronne Ebner. — La poésie. — Betty Paoli (Elisabeth Gluck). — L'auteur d'*Irène*. — Les arts. — Pauline Schmerling. — L'Allemagne du sud. — Le royaume de Bavière. — La « vertu » en Bavière. — Les princesses de Bavière. — La Bavière sous Maximilien II. — Le royaume de Wurtemberg. — La civilisation wurtembergeoise. — La philosophie et la théologie. — Les arts et le théâtre. — Madame Charlotte Birch-Pfeiffer. — Le grand duché de Bade. — La civilisation badoise . . . . .



LETTRE V. — *Les Scandinaves.*

Les trois royaumes scandinaves. — Leur réunion sous le règne de Marguerite. — La réforme chez les Scandinaves. — L'instruction en Suède, en Norwège et en Danemark. — Les femmes de lettres en Suède. — Mademoiselle Frédérique Bremer, ses écrits, son caractère et ses idées. — Madame Carlèn et ses romans. — Les artistes. — Jenny Lind. — Les souveraines. — Une reine de Suède et une demi-reine de Danemark. — Condition civile des Suédoises et des Norwégiennes. . . . . 184

LETTRE VI. — *Les Anglo-Saxonnes.*

Les Germains et les Celtes de la Grande Bretagne. — Les reines. — Anna Boleyn ou la Réformation. — Marie la Sanglante ou la réaction catholique. — Elisabeth ou le triomphe de la réforme. — Miss A. Strickland, l'historien des reines d'Angleterre et d'Ecosse. — Marie II ou le triomphe du régime constitutionnel. — Anne ou la lutte contre l'absolutisme de Louis XIV. — Condition civile des Anglo-Saxonnes des deux mondes. — Les femmes de lettres anglaises. — La colonie de Florence. — Les voyages, la poésie et la science. — Mesdames Trollope, Browning et Sommerville. — Les contemporaines de mistress Trollope. — Lady Morgan, mistress Anna Jameson et mistress Catherine Gore. — Miss Martineau et le rationalisme anglais. — Mistress Ellis et les quakers. — Les peintres de la vie anglaise. — Lady Lytton-Bulwer, mistress Gaskell, Charlotte Brontë, etc. — Les jeunes filles en Angleterre et sur le continent. — Les femmes de lettres des Etats-Unis. — Madame Beecher-Stowe. — Professions des Anglaises. — Les paysans de la Grande Bratagne. 197

LETTRE VII. — *Les Suissesses.*

Les trois peuples de la Suisse. — Les Suissesses du XVIII<sup>e</sup> siècle.  
 — Mademoiselle Huber. — Mesdames Necker, de Staël,  
 Necker de Saussure et de Charrière. — Avenir de la confédé-  
 ration. — Condition des Suissesses. — L'instruction. —  
 Législation sur les rapports illégitimes des sexes. — Lois  
 contre la séduction. — Discussions sur la moralité helvétique.  
 — Les filles considérées comme héritières. — Les fiançailles  
 — Le mariage. — La dot. — L'adultère. — Le divorce. —  
 Le veuvage. — Causes qui ont retardé le développement de la  
 législation helvétique . . . . . 233

LETTRE VIII. — *Les Belges.*

Les Wallons et les Flamands. — Leurs luttes au moyen âge.  
 — Richilde, l'ennemie des Flamands. — Les comtesses de  
 Flandre. — Les gouvernantes des Pays-Bas. — Marguerite  
 d'Autriche et Marguerite de Valois. — Marguerite de Parme.  
 — Décadence de la Belgique sous la domination autrichienne.  
 — Le royaume des Pays-Bas. — L'instruction sous Guil-  
 laume I<sup>er</sup>. — Le royaume de Belgique. — La loi salique  
 adoptée par les Belges. — Législation matrimoniale. — La  
 mort civile. — Les empêchements et les dispenses. — Le  
 divorce. — La séparation. — Condition des nonnes. — Les  
 couvents et l'éducation des filles. — Comment les nonnes  
 s'enrichissent. — Résultats politiques de l'éducation monas-  
 tique donnée aux femmes. — Les Béguines. — Les femmes  
 des villes. — Les ouvrières et les paysannes. — Les artistes.  
 — M<sup>me</sup> Pleyel. — M<sup>me</sup> Geefs. . . . . 233

LETTRE IX. — *Les Hollandaises.*

Les Bataves. — Le comté et les comtesses de Hollande. — La  
 comtesse Jacqueline et l'annexion au duché de Bourgogne. —

Marie de Bourgogne et la maison d'Autriche. — La république des Provinces-Unies. — Elisabeth Bekker. — Agathe Deken. — M<sup>me</sup> de Charrière. — Le royaume des Pays-Bas et la loi salique. — Le caractère hollandais. — Les institutions charitables et les Hollandaises. — M<sup>me</sup> Heasje Klaas. — La baronne de Reede de Renswoude. — Les Hollandaises des villes. — Les paysannes. — Mœurs, coutumes, éducation. — Les pêcheurs et leurs femmes. — La religion en Hollande. — Le protestantisme orthodoxe et le protestantisme rationaliste. — Un ménage rationaliste. — L'Église wallonne. — Les jansénistes. — Les mennonites. — Les catholiques. . . . 277

LETRE X. — *Les israélites dans les sociétés germanique et latine.*

Les Asiatiques en Occident. — Arrivée des israélites dans l'Europe occidentale. — Leur condition sous les empereurs d'Occident. — Lois de l'empereur d'Orient Justinien contre eux. — Intolérance des Espagnols et de leurs rois Wisigoths. — Persécutions en France sous les Mérovingiens et sous les Carolingiens. — Les israélites en Allemagne et en Italie. — L'usure et la consultation d'Alix de Bourgogne. — Les femmes israélites pendant les persécutions. — Les persécutions n'empêchent point le développement du mosaïsme. — Victoire définitive du spiritualisme. — Maimonide et son symbole. — La femme du rabbin Moïse et la résurrection. — Triomphe de la monogamie. — Gerschom et l'assemblée de Worms. — Superstitions des chrétiennes et des israélites. — L'Église romaine et la Synagogue. — Les croisades et les Hébreux. — Mort tragique d'un grand nombre de femmes israélites. — Les flagellants, les miracles et l'ignorance conjurés contre les hébreux. — Les femmes enterrées vives en France. — Les bûchers en Suisse. — La persécution atteint son apogée. — Les filles d'Israël en Espagne avant le règne d'Isabelle I<sup>re</sup>. — Rachel et Alphonse IX. — La proscription en Espagne et en Portugal. — Les mères et les enfants volés. — Dom Emmanuel modèle de Pie IX. — Triste situation des israélites en Occident au début du XVI<sup>e</sup> siècle. — La réforme

et l'aurore de la délivrance. — Les hébreux en Hollande après la réformation. — Les femmes israélites en Italie au xviii<sup>e</sup> siècle. — La naissance des filles. — Pouvoir du père sur la fille. — Le mariage. — La répudiation et la dispense du pape. — Omnipotence du mari. — Les veuves et le lévirat. — Les deux femmes d'Adam. — Les israélites en France au xviii<sup>e</sup> siècle. — Triomphe du génie de la renaissance. — Décrets libérateurs de la Constituante. — Heureux résultats de l'émancipation. — Rapides progrès de l'instruction parmi les israélites. — Les femmes de lettres. — Mesdemoiselles Hertzveld. — Grâce Aguilar. — Les artistes. — Rachel et ses sœurs. — Made-  
 •moiselle Judith . . . . . 301

LETTRE XI. — *Les Hindoues dans les sociétés germanique et latine.*

Origine des bohémiens. — Leur arrivée en Occident. — Les *gitanos* en Espagne. — Leurs rapports avec la royauté. — La beauté des *gitanas*. — Leur éducation. — De la chasteté des *gitanas*. — Costume d'une *gitana*. — Le mariage et la maternité. — La religion des *gitanas*. — Les bohémiens en France. — Les sorcières. — Une magicienne et une paysanne des Vosges. — Astuce des sorcières bohémiennes. — Les *ziguener* en Allemagne. — Marie Thérèse et l'éducation des *ziguener*. — Instincts artistiques de leurs femmes. — Les *gypsies* en Angleterre. — Robuste constitution des *gypsies*. — Une jeune fille et une reine. . . . . 339

FIN.